MÉMOIRES

DE

SULLY.

MEMOIRES

DE

SULLY.

MÉMOIRES
DE MAXIMILIEN DE BÉTHUNE, *DUC* DE SULLY, *PRINCIPAL MINISTRE* DE HENRI LE GRAND,

Mis en ordre, avec des Remarques,

PAR M. L. D. L. D. L.

Nouvelle Édition, revue, corrigée & augmentée.

TOME QUATRIEME.

A LONDRES.

M. DCC. LXXVIII.

SC 11404A

Sp Coll.
944.031
S 57

SOMMAIRES
DES LIVRES
Contenus dans le quatrieme Volume.

SOMMAIRE
Du douzieme Livre.

MÉMOIRES de l'année 1601. *Affaires de finance, de monnoie, de commerce, &c. Défense de transporter les especes d'or & d'argent hors du royaume. Chambre de justice établie avec peu de fruit. Réflexions de l'auteur sur le luxe & la corruption des mœurs. Suppression d'officiers de robe & de finance. Voyage de Henri IV à Orléans. Affaires des Provinces-Unies. Henri va à Calais. Insulte faite à Madrid à l'ambassadeur de France. Ambassades du Grand-Seigneur & des Vénitiens. Elisabeth vient à Douvres. Lettres réciproques de Henri & d'Elisabeth. Rosny va à Douvres. Entretien entre Elisabeth & lui, où ils jettent les fondements du grand dessein contre la maison d'Autriche. Sagesse de cette reine. Mort du jeune Châtillon-*

Coligny. Naiſſance de Louis XIII. Henri fait tirer ſon horoſcope par la Riviere. Affaires des Iſles avec le grand duc de Toſcane terminées. Roſny fait donner l'ambaſſade de Rome au Comte de Béthune, malgré Villeroi & Sillery. Oppoſition de ces miniſtres aux ſentiments & à la politique de Roſny. Particularités ſur la conſpiration du maréchal de Biron. Roſny cherche à le faire rentrer dans ſon devoir. Henri envoie Biron en ambaſſade à Londres, en Suiſſe. Il reprend ſes brigues à ſon retour. Dépoſition de La Fin. Queſtions du faux D. Sébaſtien, & autres faits étrangers.

SOMMAIRE

Du treizieme Livre.

MÉMOIRES de 1602. Princes étrangers à Paris. Henri IV va à Blois. Sujet de ce voyage. Suite de la conſpiration du maréchal de Biron. Conſeil tenu à Blois à cette occaſion. Deſſein d'arrêter les ducs d'Epernon & de Bouillon. Le premier ſe juſtifie. Manege adroit du ſecond. Brouillerie entre le roi & la reine. Converſation de Henri avec Roſny à ce ſujet. Fruit du voyage de Henri dans les Provinces. Il ſe détermine à faire arrêter Biron. Particularités ſur ſa détention & celle du comte d'Auvergne; ſur ſon procès. Son exécution. Quelle part eut Roſny dans toute cette affaire. Henri pardonne au baron de Lux, au comte d'Auvergne, qui le trahit de nouveau. Raiſons qu'il eut d'en uſer ainſi avec le comte d'Auvergne. Le Prince de Joinville eſt arrêté. Le roi lui pardonne auſſi, & le retient en priſon. Le duc de Bouillon ſe défend adroitement de venir à la cour. Soupçons que les courtiſans jettent dans l'eſprit de Henri contre Roſny. Converſation curieuſe entr'eux à cette occaſion. Affaire des Avocats. Diſcours de Sigogne. Edits & réglements ſur la monnoie, le commerce,

la finance, &c. Mines découvertes en France. Edit contre le duel. Renouvellement de l'alliance avec les Suisses. Voyage de Henri à Calais. Suite des expéditions militaires entre les Espagnols & les Flamands. Autres affaires étrangeres.

SOMMAIRE

Du quatorzieme Livre.

MÉMOIRES de l'année 1603. Troubles à Metz. Henri y va, & en chaſſe les Sobolles. Autres affaires traitées pendant ce voyage. Mémoires contre le cardinal d'Oſſat. Examen des ſentiments & de la conduite de ce cardinal. Suite des affaires des Pays-Bas. Brigues du duc de Bouillon, & nouvelle mutinerie des Calviniſtes. Mort d'Eliſabeth. Jacques I, roi de la Grande-Bretagne. Retour de Henri, ſes converſations avec Roſny ſur la mort d'Eliſabeth : il ſe détermine à l'envoyer ambaſſadeur à Londres. Délibération dans le conſeil, & intrigues à la Cour ſur cette ambaſſade. Maladie du roi. Inſtructions publiques & particulieres données à Roſny. Il part avec une ſuite nombreuſe. Caractere du jeune Servin. Roſny s'embarque à Calais. Inſulte qui lui eſt faite par le vice-amiral Anglois : maniere dont il eſt reçu à Douvres, à Cantorbery, &c. Il eſt reçu dans Londres avec les plus grands honneurs. Sa ſévérité dans l'affaire de Combaut. Etat des affaires politiques de la Grande-Bretagne : caractere des Anglois, du roi Jacques, de la reine, &c. Factions différen-

tes en cette cour. Conférences de Rosny avec les conseillers Anglois, avec les députés des Etats-Généraux, avec le résident de Venise, &c. Il obtient sa premiere audience : sa peine de ne pouvoir y paroître en habit de deuil.

SOMMAIRE

Du quinzieme Livre.

SUITE des Mémoires de 1603. Continuation de l'ambaſſade de Roſny à Londres. Détail de ce qui ſe paſſa à ſa premiere audience : entretien public du roi d'Angleterre avec lui ſur différents ſujets. Evénements à la cour de Londres ; favorables & contraires à ſa négociation : diſpoſitions des différentes cours de l'Europe. Premiere conférence de Roſny avec les miniſtres Anglois. Intrigues de l'Eſpagne. Seconde audience, & entretien particulier du roi Jacques avec Roſny, qui lui perſuade de ſoutenir les Provinces-Unies : autres matieres traitées entr'eux. Seconde conférence de Roſny avec les miniſtres de ſa majeſté Britannique, qui cherchent à faire échouer ſa négociation. Procédé imprudent du comte d'Aremberg. Troiſieme audience : Roſny eſt admis à la table du roi d'Angleterre : entretien public ſur différents ſujets. Troiſieme conférence de Roſny avec les conſeillers Anglois & les députés des Provinces-Unies : artifice & mauvaiſe foi de Cécil. Quatrieme audience : entretien ſecret de Roſny avec

le roi Jacques, où il lui communique les desseins politiques de Henri IV & de la reine Elisabeth, & les lui fait goûter : explication sommaire de ces desseins. Jacques se déclare publiquement en faveur de Rosny.

MÉMOIRES
DE SULLY.

LIVRE DOUZIEME.

JE viens d'achever le dernier détail militaire qu'on verra dans ces mémoires, du moins qui regarde la France. La vie de Henri le Grand, paſſée toute entiere juſqu'ici dans le tumulte des armes, n'offrira plus dans la ſuite que des actions d'un roi pacifique & d'un pere de famille. La maniere dont avoit été conduite & terminée la campagne de Savoie, ne laiſſant aucun lieu de douter que la paix ne dût plus être troublée cette fois par aucun des anciens ennemis de cette monarchie, & qu'elle ne ſubſiſtât autant qu'il plairoit à ſa majeſté, je repris de nouveau, par ſes ordres & ſous ſes yeux, les projets de finance que la guerre avoit encore ſuſpendus, & pour ne plus les interrompre, 1601.

1601. Après l'idée que j'ai ci-devant donnée de l'état des affaires qui concernent l'intérieur du royaume, on auroit tort assurément de regarder comme un genre de vie oisive, celui qu'elles nous firent embrasser à ce prince & à moi; s'il est moins tumultueux & moins bruyant, il n'est peut-être que plus occupé.

Me voilà donc encore renfermé dans mon cabinet, où j'épluche avec la derniere attention tous les abus qui restoient à extirper dans la chambre des comptes (1), les bureaux des finances, le domaine, les aides, les gabelles, les tailles, les équivalents, les cinq grosses fermes, les décimes & tout le reste. Je travaille en même temps pour le présent & pour l'avenir, en m'attachant à faire en sorte que l'ordre que j'établis dans la direction de toutes ces parties, ne puisse être renversé dans la suite. Je m'occupe des moyens d'enrichir le roi sans appauvrir ses sujets, d'éteindre ses dettes, de réparer ses maisons, de perfectionner l'art de fortifier les villes encore davantage que celui de les attaquer & de les défendre, de faire provision d'armes & de munitions. Je médite sur la maniere de rétablir & de recommencer les ouvrages publics, comme chemins, ponts, levées & autres bâtiments, qui ne font pas moins d'honneur au souverain, que la magnificence de ses propres maisons, & qui sont d'une utilité géné-

(1) Consultez aussi sur ces opérations P. Matthieu, *tom.* 2, *liv.* 3, *p.* 444.

sale. Je commence pour cela à rechercher quel emploi on avoit fait des deniers octroyés à ce sujet aux villes & communautés, ou plutôt de quelles friponneries on avoit usé dans le maniement de ces fonds. 1601.

L'idée de dresser pour chaque partie des finances, des états généraux qui en prescrivent nettement & uniformément la forme, m'a toujours paru si heureuse & si propre à conduire à la plus grande exactitude, que j'étendis cette méthode sur tout ce qui en étoit capable. Dès le premier jour de cette année, en présentant au roi les jettons d'or & d'argent, suivant la coutume, je lui présentai en même temps cinq de ces états généraux, dont chacun avoit rapport à quelqu'un de mes emplois, compris dans un volume que j'avois fait relier fort proprement. Dans le premier, qui étoit le plus important, parce que j'y entrois dans le détail de tout ce qui me regardoit comme surintendant, étoit renfermé d'une part tout ce qui se leve d'argent en France par le roi, de quelque nature qu'il puisse être; d'une autre, tout ce qui doit en être déduit en frais de perception, & conséquemment ce qui revient de net dans les coffres de sa majesté. Je ne saurois croire que l'idée de ces sortes de formules ne soit pas venue à quelqu'un, depuis que les finances ont été assujetties à quelques réglements; l'intérêt seul doit en avoir empêché l'exécution. Quoi qu'il en soit, je soutiendrai toujours que sans ce guide on ne peut travailler qu'en aveugle ou en fripon,

1601. Le second de ces états étoit fait uniquement pour l'instruction du garde du trésor royal. Il y apprenoit de quelle part & à quel titre lui étoit remis tout ce qui passoit de deniers royaux par ses mains pendant l'année de son administration; ensuite, de combien il pouvoit disposer sur cette somme totale, & à quoi l'employer. Le troisieme avoit été fait pour la grande maîtrise de l'artillerie. Un mémoire exact de recette & de dépense, un inventaire fidele de tout ce qui fait partie de l'artillerie, comme le nombre & la qualité des canons & autres armes, la quantité des instruments de guerre, & celle des provisions de bouche répandues dans les différentes places ou magasins; l'état des arsenaux & des places de guerre, & autres observations à ce sujet : voilà ce qui le composoit. Le quatrieme appartenoit à ma charge de grand voyer, & exposoit les frais faits & à faire pour la réparation de tout ce qui est de la dépendance de cet emploi, tant à la charge du roi, qu'à celle des provinces. Enfin, le cinquieme comprenoit le dénombrement de toutes les villes & châteaux, particuliérement sur les frontieres, qui demandoient actuellement quelques dépenses, avec une espece de devis des travaux qu'il falloit y faire, tiré de leur situation & de leur état présent.

Le roi corrigea, sur mes représentations, quantité d'abus dans la monnoie, principales causes du dépérissement du

commerce qui roule ſur elle. Le premier eſt celui par lequel il étoit permis de conſtituer de l'argent au denier douze, & même au denier dix (2); loi auſſi dommageable pour la nobleſſe, que pour le peuple: pour la nobleſſe, parce que toute ſorte de trafic lui étant interdit en France, ſa ſeule richeſſe eſt dans les fonds de terre, qui en demeuroient avilis; pour le peuple, parce que content d'une indolence qui lui rapportoit autant qu'auroit pu faire ſon induſtrie, il laiſſoit inutile à l'état une quantité immenſe d'argent, qu'il auroit cherché ſans cela à faire fructifier d'une maniere lucrative pour tout l'état. Le denier douze fut défendu, & le denier ſeize lui fut ſubſtitué. 1601.

La monnoie frappée au coin des différents princes de l'Europe avoit eu cours en France juſques-là, & s'employoit indifféremment avec la monnoie marquée de l'empreinte du ſouverain, à l'exception de la monnoie d'Eſpagne, dont la privation ſubite auroit produit un trop grand vuide dans le négoce; il fut défendu d'expoſer aucune autre monnoie que celle de France (3). Il étoit encore plus néceſſaire

(2) C'eſt ainſi qu'a penſé de nos jours un prince connu par ſon habileté & ſes lumieres ſupérieures pour le gouvernement, fortement perſuadé qu'il y avoit à gagner en toutes manieres pour l'état, dans une opération qui mettoit les particuliers pécunieux dans la néceſſité de recourir au commerce & à la culture des terres, infiniment préférables au ſtérile produit des rentes.

(3) Il eſt vrai que les eſpeces d'or & d'argent étrangeres ne doivent pas avoir

1601. de ſe paſſer des marchandiſes de nos voiſins, que de leur monnoie. Le royaume étoit entiérement rempli du travail de leurs manufactures; & il eſt incroyable quelle plaie lui cauſoient ces étoffes, ſur-tout celles d'or & d'argent. L'entrée de celles-ci & de toutes les autres y fut défendue ſous de très-grandes peines; & comme la France ne pouvoit pas trouver chez elle de quoi remplir cette quantité d'étoffes précieuſes qui s'y conſommoient, on eut recours au véritable remede, qui eſt de s'en paſſer. L'uſage de toute étoffe, où il entreroit de cette matiere précieuſe, fut aboli par le prince (4).

Toutes ces déclarations tendoient à une derniere, par laquelle on défendit de tranſ-

cours, & être confondues avec celles du prince dans le commerce intérieur, & dans les paiements de particuliers à particuliers; mais n'eſt-il pas évident que plus elles abonderont dans nos monnoies, plus notre commerce ſera floriſſant? Auſſi l'hiſtorien Matthieu remarque, *tom.* 2, *liv.* 3, *p.* 446, que cette défenſe fit tomber preſqu'entiérement le commerce en France; & le duc de Sully convient lui-même plus bas, qu'il fut obligé de recourir à un autre moyen. Nous examinerons cette queſtion avec lui, lorſqu'il y reviendra, dans le livre ſuivant. Quant à la défenſe d'employer l'or & l'argent dans les habillements & les meubles, nous aurons auſſi occaſion dans la ſuite de dire notre ſentiment ſur les principes qu'il établit par rapport au luxe.

(4) „ Il montroit, par „ ſon exemple, à retran„ cher la ſuperfluité des ha„ bits, car il alloit ordinai„ rement vêtu de drap gris, „ avec un pourpoint de „ ſatin, ou de taffetas ſans „ découpure, paſſement, „ ni broderie. Il louoit „ ceux qui ſe vêtoient de la „ ſorte, & ſe mocquoit des „ autres, qui portoient, „ diſoit-il, leurs moulins „ & leurs bois de haute „ futaie ſur leur dos „. *Preſ.* 3 *part.*

porter hors du royaume aucune eſpece d'or ou d'argent. A la peine de confiſcation des eſpeces qui ſeroient interceptées dans le tranſport, on joignoit celle de tous les biens des contrevenants, tant ceux qui feroient par eux-mêmes, que ceux qui favoriſeroient ce tranſport. Le roi témoigna publiquement combien il avoit cette affaire à cœur, par le ſerment qu'il fit de n'accorder aucune grace pour cette ſorte de malverſation, & même de regarder de mauvais œil tous ceux qui oſeroient le ſolliciter de l'accorder. Tout cela n'étoit capable que d'obliger les contrevenants à ſe cacher plus ſoigneuſement. Je crus qu'un exemple auroit plus de force que toutes les menaces contre un mal auſſi invétéré. Je n'ignorois pas que pluſieurs perſonnes très-conſidérables, & de la cour même, ſe faiſoient un fonds de ce mauvais trafic, en faiſant paſſer ces eſpeces ſous leur nom, ou en vendant bien chérement l'autorité que leur donnoit leur correſpondance chez l'étranger & dans les endroits de paſſage. Je jugeai à propos de me tourner du côté de ceux qu'on employoit pour ces correſpondances, & je leur promis, pour récompenſe de leur avis, le quart des ſommes qui ſeroient ſaiſies par leur moyen. Je pouvois en diſpoſer, le roi m'avoit attribué ces confiſcations en entier; moyennant cela je fus bien ſervi. 1601.

Un mois s'étoit à peine écoulé, que je reçus avis par un homme de néant, les

1601. auteurs n'ayant pas voulu se nommer, qu'il se préparoit un transport de deux cent mille écus en or, qui devoit se faire en deux voitures, dont la premiere seroit moindre de beaucoup que la seconde. Après avoir pris toutes mes précautions, comme je trouvai cette somme un peu forte, je crus être obligé d'en parler au roi, qui apporta cette modification au droit qu'il m'avoit donné, que si la somme ne passoit pas dix mille écus, je pouvois me l'approprier toute entiere; mais que l'excédent seroit pour lui : „ ce qui lui „ viendroit, disoit-il, bien à propos, „ ayant fait quelques pertes au jeu qu'il „ n'avoit osé me faire connoître, ni pren- „ dre sur ses propres deniers „. Je n'avois pas des vues assez mercenaires pour attendre à profiter de la seconde voiture. Je fis épier la premiere, & avec tant de vigilance, qu'elle fut arrêtée à demi-lieue hors des terres de France. Elle n'auroit pu l'être dans le royaume, ne fût-ce qu'à un quart de lieue de la frontiere, sans fournir aux contrevenants un prétexte pour se la faire relâcher. Il s'y trouva en écus au soleil, pistoles, pistolets & quadruples, 48 mille écus qu'on avoit enfermés dans le fond de quelques ballots de marchandise commune. Les conducteurs ne la réclamerent de personne : la volonté du roi étoit trop connue sur cet article : ainsi quelque bruit que fît cette prise à la cour, elle fut désavouée de tout le monde, & le partage en fut fait par sa majesté

jetté de cette maniere ; elle s'en réserva soixante-douze mille livres, en fit donner vingt-cinq mille livres aux donneurs d'avis, & m'abandonna les quarante-sept mille livres restantes, en me promettant que, quelque considérable que pussent être les autres captures qui seroient faites dans la suite, elle ne m'en retrancheroit plus rien. Mais il ne sortit plus d'argent, l'exemple avoit dégoûté d'un trafic aussi ruineux. 1600.

Ceux que préparoit la chambre de justice (5), qu'on établit contre les traitants, tréſoriers, receveurs & autres gens de plume, qui avoient malversé dans leurs emplois, devoient en apparence produire des effets bien plus terribles encore. Mon avis fut qu'on ne devoit pas se borner à leur faire rendre gorge à tous ; je conclus pour des peines afflictives contre ceux qui seroient trouvés coupables de péculat. Pourquoi en effet a-t'on jugé à propos d'excepter ce crime de ceux que la justice poursuit (6), si ce n'est que l'or est en

(5) Autrement appellée chambre royale : Elle étoit composée d'un président du parlement de Paris de deux conseillers, de deux maîtres des requêtes, d'un président & de quatre conseillers de la chambre des comptes, d'un président & de trois conseillers de la cour des aides, d'un des avocats généraux du parlement, &c. On envoya dans les provinces des commissaires pour informer contre ceux qui avoient malversé.

(6) M. de Sully me paroît raisonner juste, lorsqu'en supposant l'utilité des chambres de justice, il demande qu'on ne s'y borne pas aux amendes pécuniaires, mais qu'on y joigne des peines afflictives ; & il me paroît avoir plus de raison encore, lorsque dans la suite

1601. poſſeſſion de couvrir tous les crimes qu'il fait commettre. Je voudrois, s'il étoit poſſible, faire paſſer dans l'eſprit des François l'indignation que je ſens contre un abus auſſi pernicieux, & tout le mépris dont je ſuis rempli pour ceux qui lui doivent leur élévation. Si nous comptons pour peu de choſe de nous rendre mépriſables à nos voiſins par cette indigne coutume (car il n'en eſt point qui attaque plus directement l'honneur de la nation), ne nous cachons pas du moins les maux qu'elle nous cauſe à nous-mêmes. Rien n'a plus contribué à pervertir parmi nous l'idée de la probité, de la ſimplicité & du déſintéreſſement, ou à tourner ces vertus en ridicule : rien n'a plus fortifié ce penchant malheureux au luxe & à la molleſſe, naturel à tous les hommes, mais qui devient chez nous une ſeconde nature, par le caractere de vivacité qui fait que nous nous attachons tout d'abord avec fureur à tous les projets qu'on offre à notre plaiſir : rien en particulier ne dégrade ſi fort la nobleſſe françoiſe, que ces fortunes ſi rapides & ſi brillantes des traitants & autres gens d'affaires, par l'opinion trop bien fondée qu'elles ont répandue, qu'il n'y a preſque plus en France que cette ſeule voie pour parvenir aux honneurs & aux

il conſeille de ſupprimer ce moyen comme abſolument inutile, & de recourir à celui d'abolir tout-à-fait en France l'uſage des traités de finances: & c'eſt auſſi le ſentiment du cardinal de Richelieu. *Teſtam. polit. 1 part. ch. 4, ſect. 5.*

premieres places, & qu'alors tout eſt oublié, tout devient permis. 1601.

A remonter à la ſource, les vertus militaires ſont preſque les ſeuls endroits par leſquels s'acquiert, ſe conſerve & s'illuſtre en France la véritable nobleſſe; & on ne trouvera dans cet uſage ni opinion, ni préjugé, ſi l'on fait attention que rien n'eſt ſi naturel que d'accorder la prééminence à celui des états par lequel tous les autres ſubſiſtent & s'entretiennent dans la ſûreté, ſans laquelle il n'eſt point de biens: mais cet état ne conduit point à faire une grande fortune; & cela par un effet de la ſimplicité, qui prouve encore & l'ancienneté & la pureté de ſa premiere inſtitution; il n'eſt rien qu'honorable, parce qu'alors on ne connoiſſoit guere que l'honneur qui pût être le prix des belles actions. Aujourd'hui que les idées ſont changées, & que l'or met le prix à tout, on compare le corps de cette généreuſe nobleſſe avec celui des gens de finance, de juſtice & d'affaires; mais ce n'eſt que pour déférer à ceux-ci tous les reſpects qu'on ne peut ſe diſpenſer de rendre à ceux qui ſont les ſeuls puiſſants & nos véritables ſupérieurs; qualité dont les premiers ſe ſont trouvés dépouillés (7). Et comment cela

(7) Le même cardinal de Richelieu ſe plaint de cet abus, & propoſe d'y remédier ſuivant les idées du duc de Sully. „ Les gen„ tilshommes, dit-il, ne „ peuvent s'élever aux „ charges & dignités, qu'au „ prix de leur ruine.... „ Au lieu que maintenant „ toutes ſortes de gens y „ ſont reçus par le ſale tra-

1601. n'arriveroit-il pas, puiſqu'on voit la nobleſſe elle-même penſer ſur cet article préciſément comme le peuple, & ne pas ſe ſoucier de mêler, par une honteuſe alliance

„ fic de leur bourſe; l'en-
„ trée en doit être fermée
„ à l'avenir à ceux qui
„ n'auront pas le bonheur
„ d'être d'une naiſſance no-
„ ble, &c. Ce miniſtre conclut en un autre endroit après M. de Sully, que „ le „ moyen de faire ſubſiſter „ la nobleſſe dans la pu-„ reté de cœur qu'elle tire „ de la naiſſance (ce ſont „ ſes paroles) eſt de re-„ trancher le luxe & les „ inſupportables dépenſes „ qui ſe ſont introduites „ peu à peu „, 1. *part. ch.* 3, *ſect.* 1. Cependant l'impartialité dont je fais profeſſion, m'oblige de convenir que les ſentiments qu'expoſe le duc de Sully, ont quelque choſe d'outré; & qu'il y a dans tout cet endroit un peu de ce qu'on appelle invective & vaine déclamation. Je préviens d'avance ſur une remarque que nous aurons encore occaſion de faire dans la ſuite, c'eſt que les changements arrivés dans l'état politique de l'Europe par les différentes circonſtances, & ſur-tout par l'eſprit de commerce, qui paroît en être l'ame aujourd'hui, ont obligé de changer quelque choſe à ces anciennes maximes ſur le luxe, les dépenſes, &c. Voici donc à quoi il me ſemble qu'on peut s'en tenir ſur toute cette matiere. Il eſt vrai que la profeſſion qui a pour objet la défenſe de l'état, doit être en poſſeſſion des premieres & principales dignités, ou ce qui revient au même, qu'on doit toutes ſortes d'égards, d'honneurs & de reſpects à celles qui y ſont attachées. Le duc de Sully a enſuite raiſon de remarquer, que de toutes les profeſſions, c'eſt celle pour qui le luxe & la molleſſe ſont le plus à craindre; de-là cet éloignement dans les officiers de réſider à leurs régiments, & cette averſion de la jeune nobleſſe pour une étude qui devroit l'occuper toute entiere; de-là cet attirail aſiatique de bonne chere & de plaiſir dont on s'accoutume à ſurcharger les armées; de-là les fatigues & tous les autres travaux de la guerre, impoſſibles à ſupporter à des corps que la débauche a uſés preſque dès la plus grande jeuneſſe. Enfin on conviendra encore avec M. de Sully, que l'abus des méſalliances eſt aujourd'hui porté à un point qui a quel-

avec un ſang pur & illuſtre, celui d'un roturier, qui ne connoît que le change, la boutique, le comptoir ou la chicane. 1600.

Cet abus en produit néceſſairement deux

que choſe de honteux, & qu'en général nous avons trop négligé un point de la police, qui a toujours été regardé, avec raiſon, comme un des principaux fondements de la force d'un état, l'attention à procurer & à mettre en honneur le mariage. Mais après tous ces aveux, il faut auſſi convenir qu'un des principaux ſoins du ſouverain devant être de maintenir & d'affermir l'union parmi ſes ſujets, en banniſſant la jalouſie entre les conditions, & la haine des différents ordres l'un pour l'autre, & que la guerre n'étant plus, comme autrefois, le vrai & même le ſeul moyen de rendre un royaume floriſſant, la plus grande partie des maximes dictées dans cet eſprit, porte à faux. Ne ſeroit-il pas bien plus à propos d'obliger les familles nombreuſes à ſe partager entre la guerre, la marine, l'égliſe, le commerce, &c. & de permettre ce dernier à la nobleſſe, comme un moyen ſans lequel il eſt déſormais impoſſible que les grandes familles ſe ſoutiennent? Nous reviendrons encore plus d'une fois à traiter ce ſujet; mais il eſt certain en général, & une médiocre attention ſuffit pour s'en convaincre, que les maximes de gouvernement pour la politique, la police, le commerce, &c. ne doivent pas être aujourd'hui abſolument les mêmes qu'il y a mille ans. On pourroit s'imaginer d'abord que ſur les changements néceſſaires à tous égards, on ne ſauroit mieux faire que de ſe repoſer ſur le temps & ſur les diſpoſitions naturelles qui rendent tous les hommes ſi éclairés ſur leurs propres intérêts & leur bien-être; cependant une malheureuſe expérience n'a que trop appris combien il eſt dangereux de laiſſer à la multitude le choix des moyens d'y parvenir. De ces changements il y en a qui doivent ou s'accompagner ou ſe ſuivre, & être ſubordonnés les uns aux autres; c'eſt ce qu'elle ne ſait ni diſcerner, ni goûter. Il y a en tout excès ou abus, & c'eſt ce qu'elle ne ſait ni prévoir, ni prévenir. Voilà le grand point de la ſcience de gouverner, ſcience qui demande une étude & une attention continuelles. La main du pilote

1601. autres ; la confuſion des états & l'abâtardiſſement des races : celui-ci ſe prouve encore mieux par l'expérience que par la raiſon. Il ne faut que jetter les yeux ſur tant de gentilshommes métifs, dont la cour & la ville ſont pleines, vous n'y voyez plus rien de cette vertu ſimple, mâle & nerveuſe de leurs ancêtres, nuls ſentiments, nulle ſolidité dans l'eſprit, air étourdi & évaporé, paſſion pour le jeu & la débauche, ſoin de leur parure, rafinement ſur les parfums & ſur toutes les autres parties de la molleſſe : vous diriez qu'ils cherchent à l'emporter ſur les femmes. Ils prennent encore le parti des armes, mais de quoi ſont-ils capables avec de pareilles diſpoſitions, auxquelles ſe joint fort ſouvent un mépris ſecret pour une profeſſion qu'ils n'embraſſent que par contrainte ? Ce renverſement eſt déplorable, mais il eſt inévitable tant que le métier qui n'a pour objet que la gloire, ne ſera pas en poſſeſſion & du plus haut rang & des premiers honneurs. Pour cela il faut les enlever aux gens de fortune, & puiſque la honte même dont on trouveroit couvertes ces créatures du hazard, ſi on vouloit bien les examiner, ne ſuffit pas pour nous les faire mépriſer, il eſt beſoin de leur marquer par de véritables flétriſſures, quel eſt le rang qu'ils doivent occuper.

n'eſt pas néceſſaire pour ſoutenir le vaiſſeau ſur les flots ; mais ſans elle il échouera pourtant à la fin, ou du moins il n'arrivera jamais à ſon but.

Ces raiſons ſont ſenſibles, le roi les goûta fort, & cependant il n'arriva de cette chambre de juſtice que ce qui en arrivera toujours; il n'y eut que quelques larronneaux qui payerent pour tout le reſte, les principaux coupables trouverent une reſſource aſſurée dans ce même métal, pour lequel on les pourſuivoit. Ils en employerent une petite partie en préſents & ſauverent l'autre. Ce tempérament n'auroit pas abſolument réuſſi auprès du roi, en l'employant directement, mais on trouva accès auprès des dames de la cour & de la reine même; on gagna le connétable, Bouillon, Bellegarde, Roquelaure, Souvré, Frontenac & quelques autres, qui pour n'être pas de cette volée, ne ſavoient pas moins tourner l'eſprit du roi: tels étoient Zamet, La Varenne, Gondy, Boneuil, Conchini & autres de cette eſpece. La complaiſance de ce prince pour tous ceux auxquels il laiſſoit prendre quelque familiarité avec lui, & ſur-tout pour les femmes, détruiſit toutes ſes belles réſolutions, de maniere que l'orage ne tomba que ſur ceux qui pouvoient ſe reprocher de n'avoir pas encore aſſez volé pour mettre leurs vols à couvert. On pourroit preſque regarder comme une opération de chambre de juſtice, le retranchement qui fut fait dans le même temps, d'une partie de ces officiers de toute eſpece, dont le barreau & les finances abondent, & dont la licence, auſſi-bien que l'exceſſive quantité, ſont des certificats ſans replique des 1601.

malheurs arrivés à un état, & les avant-
1601. coureurs de sa ruine.

Au mois de Mai, le roi & la reine eurent la dévotion d'aller gagner le jubilé à Orléans. J'accompagnai leurs majestés jusques à une demi-lieue par-delà Fontainebleau, d'où elles vinrent coucher à Puiseaux. Je profitai de cette petite vacance, pour aller visiter la terre de Baugy, qui venoit de m'être adjugée par décret, pour de grandes sommes qui m'étoient dues sur cette terre, & sur laquelle j'avois aussi-tôt commencé à faire bâtir, de l'argent de la confiscation des especes interceptées, dont je viens de parler. Je fus arrêté à deux lieues de ma couchée par un courier de sa majesté, qui se faisoit entendre de fort loin derriere moi. Il m'apportoit une lettre du roi, qui contenoit ce peu de mots : „ Je vous avois donné „ dix jours pour votre voyage de Bau„ gy ; mais j'ai reçu des lettres importan„ tes de Buzenval, que je veux vous faire „ voir. Vous me ferez plaisir de venir ce „ soir coucher ici à Puiseaux, où vous „ n'avez que faire de rien apporter. J'ai „ fait donner ordre pour votre logis, j'y „ ai envoyé mon lit de chasse, & fait „ commander à Coquet de vous tenir un „ souper prêt & votre déjeûner du ma„ tin, car je ne vous tiendrai pas plus „ long-temps. Adieu, mon ami, que „ j'aime bien „.

Je donnai le bon soir à mon épouse, qui m'accompagnoit. Je ne pris avec moi que deux

deux gentilshommes, un page, un valet de chambre & un palefrenier, & je vins à Puiſeaux, où je trouvai le roi, qui ſe divertiſſoit à faire jouer la jeuneſſe de ſa ſuite au ſaut & à la lutte dans la cour du prieuré. Si-tôt qu'il me vit, il appella Paſquier, qui étoit venu de la part de Villeroi lui apporter les lettres de Buzenval. Buzenval mandoit au roi que le prince Maurice s'étoit mis en campagne avec ſon armée, groſſie des garniſons qu'il avoit tirées de ſes quartiers & eſcortées de près de deux mille chariots. Qu'avec cette armée il comptoit (comme lui Buzenval l'avoit ſu des officiers du prince d'Orange & du prince lui-même) traverſer le Brabant, le pays de Liege, le Hainaut & l'Artois, gagner le deſſus des rivieres le long des frontieres de France, dont il s'attendoit d'être aſſiſté, & venir faire la guerre aux environs de Gravelines, Bergue-Saint-Vinox, Dunkerque & Nieuport; que l'archiduc, fort inférieur au prince d'Orange, parce qu'il n'avoit pas encore reçu les troupes qu'il attendoit d'Italie & d'Allemagne, regardoit avec ſurpriſe ces préparatifs, & n'oſoit s'oppoſer à ſa marche, mais qu'il ſe contentoit de le cotoyer, afin de l'obliger à ſe tenir ſerré, le retarder & ſe trouver proche de l'endroit où il verroit fondre l'orage; qu'il avoit trouvé cette démarche qu'on lui avoit communiquée, ſi importante, qu'il avoit jugé en devoir faire part au roi. 1601.

La connoiſſance que j'avois des Pays-

1601. Bas me fit trouver ce deſſein du prince d'Orange ſi hazardeux, que je jugeai qu'il pouvoit lui attirer une défaite totale. Il lui falloit faire un trajet fort long, en préſence & ſur les terres des ennemis, par un pays ſi plein de bois, de haies, de chemins creux & étroits, tel eſt particuliérement le Liégeois, que je le regardois comme inacceſſible à tant de chariots. Mon ſentiment ſe trouva conforme à celui du roi. Après que nous en eûmes long-temps conféré enſemble, il réſolut d'en dire ſon avis au prince Maurice. Je repris ma route de Baugy, ſur laquelle je viſitai en paſſant Sully que j'avois deſſein d'acheter & que j'achetai en effet l'année ſuivante. Le roi de ſon côté continua ſon pélerinage d'Orléans. Il y poſa la premiere pierre, pour la réédification de l'égliſe de Sainte-Croix, puis s'en revint à Paris, où je m'étois rendu trois jours avant ſa majeſté.

Place ſur le Rhin. Les lettres de Henri firent changer d'avis à Naſſau. Il aſſiégea Rhimberg & le prit le dix Juin. L'archiduc Albert prit ſa revanche, en venant inveſtir Oſtende (8) le cinq Juillet. Maurice de ſon côté mit le ſiege devant Bolduc, pour lui faire abandonner ſon entrepriſe, ou pour s'en dédommager par la priſe de cette place, eſtimée la plus importante forteresſe du Bra-

(8) Il en ſera ſouvent parlé ; ce ſiege où de part & d'autre il ſe fit de fort belles actions, ayant duré plus de trois ans ; mais c'eſt dans M. de Thou, le ſeptenaire & autres hiſtoriens qu'il faut en voir le détail.

bant. Je jugeai encore qu'il ne feroit ni l'un ni l'autre, & lorſque le roi m'appella pour en ſavoir ma penſée en préſence des courtiſans, qui s'étoient trouvés à l'ouverture du paquet par lequel il en reçut la nouvelle, & qui en parloient tous fort différemment, je répondis, que quoique je fuſſe encore fort jeune lorſque j'avois viſité Bolduc, j'avois pourtant conſervé le ſouvenir de cette place, & que ſans parler de ſa ſituation qui rendoit ce ſiege d'un travail immenſe, il me paroiſſoit impoſſible, vu la grandeur de la place & ſa nombreuſe bourgeoiſie, d'en faire l'enceinte de maniere qu'on n'empêchât perſonne d'y entrer & d'en ſortir, à moins d'une armée de vingt-cinq mille hommes. Le prince d'Orange manqua effectivement Bolduc, mais tout cela ne ſe paſſa qu'au mois de Novembre. 1601.

La guerre qui s'allumoit ſi près de notre frontiere, fit réſoudre Henri à s'approcher de Calais, comme s'il n'avoit eu d'autre intention que de viſiter ce pays. Quoiqu'il ſe défiât toujours des Eſpagnols, il ne craignoit point, dans l'état où étoient les affaires de cette couronne, de la voir ſe porter à rompre la paix; mais il ne fut pas fâché de leur donner un peu d'inquiétude, pour ſe venger de tous les ſujets de mécontentement qu'il en recevoit journellement. Ils en faiſoient aſſez pour obliger ſa majeſté à quelque choſe de plus, ſi la politique ne l'eût emporté ſur le reſſentiment. Après les reſſorts qu'ils avoient

1601. fait jouer inutilement pour rompre l'alliance des cantons Suiſſes avec la France, & pour empêcher le pape de juger comme arbitre dans le différend du marquiſat de Saluces, parce que ſa ſainteté n'auroit pu ſe diſpenſer de condamner le duc de Savoie, ils avoient envoyé à ce duc dans la derniere campagne, des troupes par le comte de Fuentes. Leurs ſollicitations continuelles auprès du maréchal de Biron, de Bouillon, d'Auvergne, du prince de Joinville & de pluſieurs autres, n'étoient plus ignorées de perſonne. Biron en avoit fait de ſa propre bouche l'aveu à ſa majeſté. En dernier lieu le roi avoit reçu à ſon retour d'Orléans, des avis certains de leurs pratiques dans les villes de Metz, de Marſeille & de Bayonne.

Sa majeſté avoit diſſimulé tout cela, mais rien ne l'aigrit ſi fort contre cette couronne, que la maniere outrageante dont (9) La Rochepot, notre ambaſſadeur à Madrid, ſon neveu & toute ſa ſuite, venoient d'être traités en cette cour. La Rochepot en fit le détail dans ſes let-

(9) Antoine de Silly, comte de La Rochepot. Son neveu étant à ſe baigner avec quelques ſeigneurs François, fut inſulté par des Eſpagnols, qui jetterent leurs habits dans la riviere. Les François ſe vengerent de cette injure, en tuant & bleſſant quelques-uns de ces Eſpagnols, qui revinrent enſuite forcer la maiſon de l'ambaſſadeur, & traînerent ſon neveu en priſon, avec quelques autres François. Ce différend fut appaiſé par le pape, qui ſe fit envoyer à Rome les priſonniers, & les remit au comte de Béthune, frere de M. de Sully, ambaſſadeur de France en cette cour. Voyez les hiſtoriens ci-deſſus, *année* 1601.

tres. „ Pardieu! j'en jure, s'écria Henri „ dans un violent mouvement de colere, 1601.
„ ſi je puis une fois voir mes affaires en „ bon ordre & aſſembler de l'argent, & „ le reſte de tout ce qui m'eſt néceſſaire, je leur ferai une ſi furieuſe guerre, „ qu'ils ſe repentiront de m'avoir mis les „ armes à la main „. Il ferma pourtant encore les yeux ſur un violement ſi marqué du droit des gens, mais ce ne fut pas ſans ſe faire une grande violence. „ Je „ vois bien, me diſoit quelquefois ce „ prince, que par jalouſie de gloire & „ intérêt d'état, il eſt bien difficile que „ la France & l'Eſpagne ſympatiſent jamais enſemble, & qu'il faut prendre „ avec cette couronne d'autres fondements que de ſimples paroles données, „ ſi l'on veut s'établir dans une parfaite „ ſûreté „. Il étoit aſſez détrompé du ſentiment politique de Villeroi & de Sillery, qui ſoutenoient quelquefois contre moi en ſa préſence, qu'une étroite liaiſon avec l'Eſpagne, non ſeulement n'étoit ni impoſſible, ni dangereuſe pour la France, mais encore que c'étoit le vrai ſyſtême auquel on devoit s'attacher. Je leur oppoſois la rivalité naturelle entre ces deux couronnes, l'oppoſition d'intérêt, & la mémoire de tant d'injures ſi récentes, & je concluois qu'avec un voiſin auſſi ruſé & auſſi fourbe, il ne reſtoit d'autre parti à prendre que de ſe défier & ſe défendre. Les dernieres nouvelles venues de Madrid me donnerent cette fois gain de cauſe ſur

mes adverſaires, du moins dans l'eſprit
1601. du roi, qui ne balança pas à ſe mettre en chemin du côté d'Oſtende, après qu'il eut ſatisfait à deux ambaſſades célebres qu'il reçut en ce temps-là.

L'une de ces ambaſſades fut de la part du grand-ſeigneur, qui ayant ſu que le ſophi de Perſe, ſon ennemi, avoit fait une députation ſolemnelle vers le pape, l'empereur & le roi d'Eſpagne, ſans faire mention du roi de France, contre lequel il ſembloit leur offrir ſon amitié en demandant la leur, uſoit du réciproque. Sa hauteſſe ſe ſervit en cette occaſion de ſon (10) médecin, qui étoit chrétien, & qu'elle revêtit du titre d'ambaſſadeur. Les termes avec leſquels ce ſuperbe potentat s'exprimoit en parlant des François (11), marquent une diſtinction dont on voit peu d'exemples. Il faiſoit plus de cas, diſoit-il, de l'amitié & des armes des ſeuls François, que de tous les autres peuples chrétiens enſemble, & quand même ceux-ci s'uniroient tous avec la Perſe contre lui, il croyoit pouvoir mépriſer leurs efforts,

(10) Barthelemi Cœur, Marſeillois renégat; il demanda au roi de rappeller le duc de Mercœur d'Hongrie, parce qu'entre les prophéties que les Turcs croient il y en a une, dit-on, qui porte que les François chaſſeront les Turcs de l'Europe.

(11) „ Au plus glorieux, „ magnanime & plus grand „ ſeigneur de la créance de „ JESUS.... terminateur „ des différends qui ſur- „ viennent entre les prin- „ ces chrétiens, ſeigneur „ de grandeur, majeſté & „ richeſſe, & glorieux gui- „ de des plus grands, Hen- „ ri IV, Empereur de Fran- „ ce, &c. „ Tels étoient les titres que ſa hauteſſe y donnoit au roi. *Mſs. de la bibliot. du roi, vol.* 9592.

d'abord qu'il pourroit s'assurer de l'alliance & du secours d'un roi, dont il paroissoit bien ne pas ignorer la supériorité sur tous ses voisins, quant aux qualités personnelles. L'ambassadeur Turc présenta à sa majesté de la part de son maître quantité de riches présents, & me donna deux cimeterres d'une façon exquise, que je garde soigneusement. 1601.

L'autre ambassadeur fut de la part de la république de Venise. Cet état étoit uni depuis long-temps avec la France par des alliances particulieres souvent renouvellées, & par l'intérêt commun contre la puissance Espagnole. Il avoit été des premiers à complimenter sa majesté très-chrétienne sur son mariage & sur la paix, par les sieurs Gradenigo & Delfin, celui-ci étoit encore de cette derniere ambassade. Henri voulut qu'on reçût ces ambassadeurs à Paris avec la plus haute distinction. Il les fit servir avec sa propre vaisselle d'argent & les combla de riches présents. Il en avoit fait de même valeur aux premieres. Toutes les lettres qu'il m'écrivit alors ne rouloient presque que sur ce détail, car il étoit à Fontainebleau avec la reine qui étoit fort avancée dans sa grossesse; ce qui fit que le roi ne pouvant venir si-tôt à Paris, encore moins la reine, qui avoit tant de part à cette ambassade, sa majesté eut cet égard pour les ambassadeurs Vénitiens, de ne pas leur faire attendre son retour à Paris; il manda qu'il les recevroit à Fontainebleau, où ses car-

rosses & ses équipages les conduisirent
1601. avec le même honneur.

Les archiducs ne manquerent pas d'entrer en soupçon que le roi, en marchant vers Calais, pouvoit bien chercher à traverser leurs desseins sur Ostende, par représailles des mauvais traitements faits à La Rochepot. Pour essayer de découvrir le but de ce voyage, ils lui députerent le comte de Solre en qualité d'ambassadeur, sous prétexte de lui faire les mêmes compliments qu'il recevoit de toutes parts, sur la grossesse de la reine. Ils enjoignirent à cet ambassadeur de profiter d'un moment favorable pour jetter quelques propos en forme plainte sur ce voyage. Solre ouvrit par-là un beau champ au roi, qui au lieu de le satisfaire sur ces plaintes, en fit à son tour de fort graves contre l'Espagne, & l'assura pourtant, mais d'une maniere bien générale, que la rupture ne viendroit point de lui, pourvu que les Espagnols ne l'y forçassent point en continuant leurs mauvais procédés; l'ambassadeur feignit d'être content de cette assurance.

La reine d'Angleterre ne fut pas plutôt le roi à Calais, qu'elle crut l'occasion favorable pour satisfaire l'impatience qu'elle avoit de voir & d'embrasser son meilleur ami. Henri ne souhaitoit pas moins cette entrevue pour conférer avec cette reine, tant sur les affaires politiques de la chrétienté, que sur les leurs propres, & en particulier sur celles dont les ambassadeurs Anglois & Hollandois lui avoient touché

quelque choſe à Nantes. Eliſabeth lui écrivit la premiere une lettre également polie & pleine d'offres de ſervices; elle lui fit faire enſuite les compliments ordinaires, & réitérer ces aſſurances par mylord Edmond, qu'elle lui députa à Calais pendant qu'elle s'avançoit elle-même juſqu'à Douvres, d'où elle fit partir mylord Sidney avec de ſecondes lettres. 1601.

Henri ne voulut pas demeurer en reſte de courtoiſie. Il répondit à ces avances d'une maniere auſſi pleine d'égards & de reſpects pour le ſexe d'Eliſabeth, que d'eſtime & d'admiration pour ſa perſonne. Ce commerce dura quelque temps, au grand chagrin des Eſpagnols, auxquels un pareil voiſinage & une ſi étroite correſpondance donnoient beaucoup de jalouſie : mais de toutes les lettres que s'écrivirent ces deux ſouverains en cette occaſion, il ne m'eſt reſté entre les mains que celle où Eliſabeth inſtruit le roi des obſtacles qui l'empêchent de s'aboucher avec lui, en plaignant le malheur des têtes couronnées de ſe voir, malgré elles, eſclaves des formalités & de la circonſpection, parce que c'eſt cette lettre (12) qui fut la cauſe du

(12) Cette lettre, & tout ce détail du duc de Sully ſur les voyages d'Henri IV & d'Eliſabeth à Calais & à Douvres, ſuffiſent ſans autres réflexions, pour faire voir combien ſont faux tous les jugements qu'on porta en ce temps-là, & qui ſont rapportés dans différents hiſtoriens ſur ces deux têtes couronnées. On a dit qu'Eliſabeth fit propoſer à Henri, ou de paſſer à Douvres, ou du moins de s'aboucher avec elle à moitié chemin de ces deux villes, & que cette

voyage que je fis vers cette princeſſe. Elle
1601. y marquoit à ſon très-cher & bien-aimé frere, c'eſt ainſi qu'elle appelloit le roi de France, qu'elle en étoit d'autant plus fâchée, qu'elle avoit quelque choſe à lui faire ſavoir, qu'elle n'oſoit ni confier à perſonne, ni mettre ſur le papier, & que cependant elle étoit ſur le point de reprendre la route de Londres.

Ces dernieres paroles piquerent la curioſité du roi, qui ſe donna inutilement la torture pour deviner à quoi elles pouvoient avoir rapport. Il envoya le ſecretaire Féret me chercher, & me dit : „ Je „ viens de recevoir des lettres de ma

propoſition cachoit un piege, dans lequel Eliſabeth avoit envie de faire tomber Henri, qui étoit de s'aſſurer de ſa perſonne dans cette entrevue, & de le retenir priſonnier, juſqu'à ce qu'il lui eût cédé Calais; que Henri IV ne s'en diſpenſa, que parce qu'il ſe douta du tour qu'on vouloit lui jouer; d'autres diſent, parce qu'il craignoit ſi fort la mer, qu'il ne put ſe réſoudre à s'embarquer. Perſonne ne ſe douta du vrai motif qui fit propoſer cette entrevue, qui occaſionna toutes ces lettres de part & d'autre, & qui fit faire à M. de Sully le voyage ſecret à Douvres, dont il rend compte. Siri ne manque pas une occaſion d'appuyer ſur le reſſentiment qu'il ſuppoſe qu'Eliſabeth conſerva toujours, ſoit de la paix de Vervins, ſoit du refus de Calais; ainſi que ſur la crainte qu'avoit cette princeſſe, que Henri ne s'agrandit trop; & ſur la jalouſie de la nation Angloiſe contre la France. (*Mém. Recond. vol.* 1, *p.* 130, 150, *&c.*) Mais cet écrivain ſuffiſamment verſé dans les négociations étrangeres, ſur-tout dans celles de l'Italie & de l'Eſpagne, n'eſt ſûr ni pour les faits, ni dans les jugements qu'il porte de l'intérieur de notre cour & de notre conſeil ſous le regne de Henri IV. Il n'a connu ni ce prince, ni le duc de Sully.

„ bonne ſœur la reine d'Angleterre, que
„ vous aimez tant, plus pleine de cajo- 1601.
„ leries que jamais; voyez ſi vous devi-
„ nerez mieux que moi ce qu'elle veut
„ dire ſur la fin de ſa lettre „. Je convins avec Henri que ce n'étoit pas ſans quelque grand ſujet qu'elle s'exprimoit de la ſorte. Il fut réſolu que je paſſerois le lendemain à Douvres, comme ſi je n'avois d'autre deſſein que de profiter de la proximité de la mer, pour faire un tour à Londres, afin de voir quel parti prendroit la reine ſur mon arrivée, dont nous nous doutions bien qu'elle ne manqueroit pas d'être inſtruite. Je ne parlai à qui que ce ſoit de mon paſſage, excepté à ceux de mes domeſtiques qui devoient venir avec moi, & que je pris en fort petit nombre.

Je me mis dans une barque de grand matin, & j'arrivai ſur les dix heures à Douvres, où parmi la foule de ceux qui débarquoient & ſe rembarquoient, je fus tout d'abord reconnu par mylord Sidney, qui m'avoit vu il n'y avoit que cinq ou ſix jours à Calais. Il étoit avec MM. Cobham, Raleich & Greffin, & fut encore joint dans le même moment par deux autres Anglois, qui étoient les comtes d'Evencher & de Pembrok. Il me demanda en m'embraſſant, ſi je ne venois pas voir la reine. Je lui répondis que non, je l'aſſurai même que le roi ne ſavoit rien de mon voyage, & je le priai de n'en rien dire non plus à la reine, parce que n'ayant

1601. point eu intention de la saluer, je n'avois aucune lettre à lui donner, & que je cherchois à faire *incognito* un voyage à Londres, qui seroit très-court. Tous ces messieurs reprirent en riant, que j'avois pris une précaution inutile, parce que le vaisseau de garde avoit peut-être en ce moment déja donné avis de mon arrivée, & que je devois m'attendre à avoir bientôt un messager de la reine, qui ne me laisseroit pas aller de la sorte, n'y ayant que trois jours qu'elle avoit parlé publiquement de moi, & dans des termes très-obligeants. Je feignis d'être extrêmement mortifié de ce contre-temps, mais de compter pourtant sur le bonheur de n'être point découvert, pourvu que ces messieurs voulussent bien me garder le secret sur l'endroit où j'étois logé, & d'où je les assurai en les quittant brusquement, que je partirois aussi-tôt que j'aurois mangé un morceau. Je ne faisois qu'entrer dans ma chambre où je parlois à mes gens, lorsque je me sentis embrasser par derriere, par quelqu'un qui me dit qu'il m'arrêtoit prisonnier de la part de la reine, c'étoit le capitaine de ses gardes. Je lui rendis son embrassade, & lui répondis en souriant que je tenois cette prison à grand honneur.

Il avoit ordre de m'emmener à l'heure même vers la reine, je le suivis. „ Eh „ quoi M. de Rosny, me dit cette prin„ cesse, est-ce ainsi que vous rompez nos „ haies, & passez sans me venir voir?

„ J'en ſuis bien étonnée : car j'ai vu que
„ vous m'affectionnez plus qu'aucun de 1601.
„ mes ſerviteurs, & je ne crois pas vous
„ avoir donné ſujet de changer cette bonne
„ volonté „. Je répondis en peu de mots ce qu'un accueil auſſi gracieux exigeoit que je répondiſſe, après quoi je paſſai ſans affectation à entretenir Eliſabeth des ſentiments que le roi avoit pour elle. „Pour
„ vous témoigner, reprit-elle, que je
„ crois tout ce que vous me dites de la
„ bienveillance du roi mon frere & de
„ la vôtre, je veux vous parler de la
„ derniere lettre que je lui ai écrite. Je
„ ne ſais ſi vous ne l'aurez point vue ;
„ car Staffort (c'eſt le nom de mylord
„ Sidney) & Edmont m'ont dit qu'il
„ ne vous cachoit guere de ſes ſecrets „. Elle me tira à quartier en me diſant ces paroles, afin de pouvoir m'entretenir en liberté ſur l'état préſent des affaires de l'Europe : ce qu'elle fit avec tant de netteté & de ſolidité en reprenant les choſes depuis le traité de Vervins, que je convins que cette grande reine étoit digne de toute la réputation qu'elle s'étoit acquiſe dans l'Europe. Elle n'entroit dans ce détail que pour montrer la néceſſité où étoit le roi de France, de commencer de concert avec elle les grands deſſeins que l'un & l'autre méditoient contre la maiſon d'Autriche : néceſſité qu'elle établiſſoit ſur les accroiſſements qu'on voyoit prendre chaque jour à cette maiſon. Elle me rappella ce qui s'étoit paſſé à ce ſujet en 1598, entre le roi

& les ambaſſadeurs Anglois & Hollandois;
1601. & me demanda ſi ce prince ne perſiſtoit pas toujours dans les mêmes ſentiments, & pourquoi il différoit tant à mettre la main à l'œuvre.

Je ſatisfis à ces demandes d'Eliſabeth, en lui diſant : Que ſa majeſté très-chrétienne penſoit en ce moment comme elle avoit toujours penſé ; que ce n'étoit pour aucune autre fin qu'elle faiſoit proviſion d'argent, de munitions & d'hommes de guerre : mais qu'il s'en falloit encore beaucoup que les choſes fuſſent en France, au point où il falloit qu'elles fuſſent, pour entreprendre de détruire une puiſſance auſſi affermie que celle des princes Autrichiens, ce que je juſtifiai par les dépenſes extraordinaires que Henri avoit été obligé de faire depuis la paix de Vervins, tant pour les beſoins généraux de ſon état, que pour réprimer les entrepriſes des ſéditieux, & pour la guerre qu'il venoit de finir avec la Savoie. Je ne diſſimulai point à cette princeſſe ce que j'ai toujours penſé ſur cette entrepriſe : c'eſt que quand même l'Angleterre & les Provinces-Unies feroient tous les plus grands efforts dont elles ſont capables contre la maiſon d'Autriche, à moins qu'elles ne ſoient aidées de même de toutes les forces de la monarchie Françoiſe, à qui le premier rôle dans cette guerre tombe de droit par mille raiſons, la maiſon d'Autriche, en uniſſant les forces de ſes deux branches, pouvoit ſans peine non ſeulement ſe ſoutenir contre el-

les, mais encore rendre la balance égale. Or, n'étoit-ce pas une entrepriſe inutile & même pleine d'imprudence, de n'employer pour ſaper cette puiſſance formidable, que les mêmes moyens par leſquels on ſe tiendroit ſimplement ſur la défenſive avec elle? Qu'il étoit donc indiſpenſable d'attendre encore quelques années à ſe déclarer, pendant leſquelles la France acquerroit ce qu'il lui manquoit, & pour mieux aſſurer le coup qu'on préparoit contre l'ennemi commun, travailleroit avec ſes alliés à faire conſpirer dans la même vue les rois, princes, & états voiſins, principalement ceux d'Allemagne, qui ſont le plus fortement menacés de la tyrannie de la maiſon d'Autriche. 1601.

La maniere dont je m'exprimois fit aiſément comprendre à la reine d'Angleterre, que c'étoit moins mon ſentiment que celui de Henri, que je lui expoſois. Elle me le donna à entendre, en avouant qu'elle le trouvoit ſi raiſonnable, qu'elle ne pouvoit pas n'y point conformer le ſien. Elle ajouta ſeulement, qu'il y avoit une choſe ſur laquelle on ne pouvoit ſe prévenir mutuellement de trop bonne heure : c'eſt que le but de l'union projettée étant de réduire la maiſon d'Autriche dans de juſtes bornes, il étoit néceſſaire que chacun des alliés proportionnât ſi bien de lui-même tous ſes deſirs en cette occurrence, qu'il n'en formât point qui fût capable de choquer les autres; qu'en ſuppoſant par exemple, l'Eſpagne dépouillée des Pays-Bas, cet

1601. état ne devoit être convoité en tout ou en partie, ni par le roi de France, ni par celui d'Ecoſſe, qui devoit l'être un jour de toute la Grande-Bretagne, ni même par les rois de Suede & de Danemarck, aſſez puiſſants par terre & par mer pour donner de l'ombrage aux autres alliés; qu'il en devoit être de même des autres dépouilles qu'on enleveroit à cette couronne par rapport aux princes les plus voiſins des terres conquiſes. „ Car ſi le roi „ de France, mon frere, diſoit-elle, vou„ loit ſe rendre propriétaire, ou ſeulement „ ſeigneur féodal des Provinces-Unies, „ je ne le cele point, j'en prendrois un „ violent ſujet de jalouſie : de mon côté „ je ne trouverois point mauvais qu'il „ eût cette même crainte pour mon égard.

Ce ne furent pas là les ſeules réflexions que fit la reine d'Angleterre; elle y joignit pluſieurs autres conſidérations ſi ſages & ſi ſenſées, qu'elle me rendit plein d'étonnement & d'admiration. Il n'eſt pas rare de trouver des princes qui enfantent de grands deſſeins, l'eſprit s'y porte ſi naturellement dans le rang qu'ils occupent, qu'il n'eſt beſoin que de leur faire enviſager l'autre excès, qui eſt d'en former de ſi peu proportionnés à leurs forces, qu'on trouvera preſque toujours qu'ils peuvent à peine la moitié de ce qu'ils entreprennent; mais ſavoir s'appliquer à n'en former que de raiſonnables, en régler ſagement l'économie, en prévoir & en prévenir tous les inconvénients, en ſorte qu'il ne

s'agiſſe

s'agiſſe plus quand ils arrivent, que d'y appliquer le remede préparé de long-temps, c'eſt de quoi peu de princes ſont capables. L'ignorance, la proſpérité, la volupté, la vanité, la pareſſe même & la peur, font entreprendre tous les jours des choſes qui manquent même de poſſibilité. Une autre cauſe de ma ſurpriſe, c'eſt qu'Eliſabeth & Henri, qui n'avoient jamais conféré enſemble ſur leur projet politique, ſe rencontraſſent ſi juſte dans toutes leurs idées, que ce rapport s'étendoit juſqu'aux plus petites choſes. 1601.

La reine voyant que je la regardois fixement ſans lui rien dire, crut s'être expliquée trop obſcurément pour que j'euſſe pu comprendre toute l'étendue de ſes paroles. Lorſque je lui eus avoué ſincérement la véritable cauſe de ma ſurpriſe & de mon ſilence, elle craignit encore moins d'entrer juſques dans les plus petites particularités de ſon deſſein. Mais comme j'aurai une ample occaſion de traiter cette matiere, lorſque je déduirai les grands deſſeins que la mort prématurée de Henri le Grand a fait échouer, je n'expoſerai point le lecteur à des redites inutiles. J'indiquerai ſeulement ici en peu de mots les cinq points auxquels ſa majeſté Britannique réduiſit un projet auſſi étendu que celui qu'on verra dans ces mémoires. Le premier, de remettre l'Allemagne dans le même état de liberté, par rapport à l'élection de ſes empereurs & à la nomination du roi des Romains, où elle étoit an-

1601. ciemement. Le ſecond, de rendre les Provinces-Unies abſolument indépendantes de l'Eſpagne, & d'en compoſer une république puiſſante, en y joignant, s'il étoit beſoin, quelques provinces démembrées de l'Allemagne. Le troiſieme, d'en faire autant de la Suiſſe, en y incorporant quelques pays limitrophes, & ſur-tout l'Alſace & la Franche-Comté. Le quatrieme, de partager toute la chrétienté en un certain nombre de puiſſances à-peu-près égales. Le cinquieme, d'y réduire toutes les religions aux trois qui paroiſſent avoir le plus de cours en Europe.

Notre entretien fut fort long. Je ne puis louer la reine d'Angleterre autant qu'elle mérite de l'être, par les qualités du cœur & de l'eſprit, que je lui remarquai dans ce peu de moments que je paſſai avec elle. Je fis mon rapport au roi, qui goûta extrêmement tout ce qui m'avoit été dit. Pendant le reſte du temps que leurs majeſtés paſſerent à Calais & à Douvres, elles s'en entretinrent par lettres. On convint de tous les préliminaires; il fut même pris des arrangements ſur l'objet principal, mais avec tant de ſecret, que toute cette affaire eſt demeurée juſqu'à la mort du roi, & même long-temps après, au nombre de celles ſur leſquelles on n'a propoſé que des conjectures auſſi hazardées, qu'oppoſées entr'elles.

Le roi ne revint pas à Paris, ſans avoir exactement viſité toutes les places de ſa frontiere, & pourvu à leur ſûreté. Du

reſte il ſe montra ſpectateur indifférent de la querelle des Eſpagnols & des Flamands, & ne fit rien en faveur d'Oſtende, dont le ſiege continuoit, ſinon qu'il ne s'oppoſa pas que pluſieurs françois priſſent parti dans les troupes du prince d'Orange. Il en coûta la vie à quelques-uns d'eux, parmi leſquels on dut compter pour une perte conſidérable, la mort du jeune (13) Châtillon-Coligny, qui eut la tête emportée d'un boulet de canon devant Oſtende. Le roi dit hautement en l'apprenant, que la France venoit de perdre un homme d'un grand mérite. J'y fus en mon particulier extrêmement ſenſible. Dans un âge ſi peu avancé, Coligny avoit déja ſu réunir preſque toutes les qualités qui font le grand homme de guerre : la valeur, le ſang-froid, la prudence, l'étendue de l'eſprit, & l'art de ſe faire aimer également du ſoldat & de l'officier. 1601.

Mais la jalouſie des courtiſans fit bientôt à Coligny un crime de toutes ces vertus dans l'eſprit du roi. Il étoit proteſtant. On rapporta à ſa majeſté, qu'il ambitionnoit déja la qualité de chef des Réformés dedans ou hors le royaume, à quoi il étoit ſollicité par le duc de Bouillon.

(13) Henri de Coligny, ſeigneur de Châtillon, fils de François, & petit-fils de l'amiral de Coligny; il avoit amené au ſecours d'Oſtende un régiment de huit cents François. Selon Brantôme, la maiſon de Châtillon-Coligny étoit originaire de Savoie, „ d'un „ très-haut & ancien lignage „ (c'eſt ainſi qu'il en parle) „ & autrefois ſouverain, & très-grand „ „ *tom. 4, pag. 173.*

1601. Qu'en toutes occaſions il avoit montré n'avoir point de plus forte paſſion que de ſuivre les traces de ſon pere & de ſon aïeul, ou même de les ſurpaſſer : qu'il avoit aſſuré qu'il ne regretteroit point la perte de ſa vie, pourvu qu'il eût eu la ſatisfaction de la perdre à la tête d'une armée pour le ſalut de ſes freres. Son affection pour les ſoldats fut traitée de manege adroit & dangereux. On fit entendre au roi, qu'il avoit déja donné de la jalouſie au prince d'Orange, & que ſa majeſté auroit eu tout à craindre un jour du rejetton d'une ſouche qui avoit fait tant de mal à nos rois. En ſorte que lorſque j'allai trouver Henri, pour le prier d'accorder quelques graces à la mere & au frere du mort, il ne fit que me répéter tous ces diſcours, auxquels il n'avoit que trop ajouté foi ; & il me parut non ſeulement conſolé de la mort de Châtillon, mais encore ſi prévenu contre toute cette famille, que je me déſiſtai d'une ſollicitation qui ne pouvoit plus que m'être nuiſible à moi-même, par mes liaiſons & ma conformité de religion avec le mort.

Le roi eut le plaiſir de retrouver la reine à Fontainebleau dans une auſſi bonne ſanté qu'il l'avoit laiſſée. Il ne la quitta que très-peu pendant le temps de ſa groſſeſſe ; & parut prendre tout le ſoin poſſible de ſa ſanté (14). „ N'amenez point avec vous

(14) „ Nous liſons, dit „ Baile, (Rep. des lett. „ Janvier 1686, dans Louiſe Bourgeois, ſage-fem-

„ pour cette fois des perſonnes d'affai-
„ res, „ m'écrivit-il quelques jours avant 1601.
l'accouchement de la reine, „ il n'en faut
„ point parler pendant la premiere ſe-
„ maine des couches de ma femme; nous
„ ſerons aſſez occupés à empêcher qu'elle
„ ne ſe morfonde.

Le moment arriva qui devoit combler de joie le roi, la reine & tout le royaume. La reine mit au monde le dix-ſept Septembre (15), un prince, qui par ſa bonne ſanté & celle de ſa mere, donna les plus heureuſes eſpérances (16). Je crois pouvoir dire qu'aucune ſatisfaction n'égala la mienne. J'étois attaché à la perſonne du roi par les liens les plus étroits, j'avois cette qualité de plus que les bons François & les plus fideles de ſes ſujets, pour m'intéreſſer à cet événement. Il en étoit ſi bien

„ me fort habile) qu'Hen-
„ ri IV lui recommanda
„ de faire ſi bien ſon de-
„ voir auprès de la reine
„ Marie de Médicis, qu'il
„ ne fût pas néceſſaire de
„ recourir à un homme;
„ car la pudeur, ajouta-
„ t'il, en ſouffriroit trop „.

(15) La nuit du Jeudi au Vendredi ſur le minuit.

(16) Perefixe dit au contraire: „ L'enfantement fut
„ difficile, & l'enfant ſi tra-
„ vaillé, qu'il en étoit tout
„ violet; ce qui peut-être
„ lui ruina au-dedans les
„ principes de la ſanté &
„ de la bonne conſtitution.
„ Le roi invoquant ſur lui
„ la bénédiction du ciel,
„ lui donna la ſienne, &
„ lui mit ſon épée à la
„ main, priant Dieu qu'il
„ lui fît ſeulement la grace
„ d'en uſer pour ſa gloire,
„ & pour la défenſe de ſon
„ peuple „. P. Matthieu en parle dans les mêmes termes: „ Mamie, dit-il à la
„ reine, réjouiſſez-vous,
„ Dieu nous a donné ce
„ que nous deſirions „. Cet écrivain ajoute, qu'on ſentit un tremblement de terre à deux heures après-minuit, *tom. 2, liv 3, p. 441.*

1601. perſuadé, qu'il me fit l'honneur de m'en donner avis par un billet, qu'il fit partir de Fontainebleau à dix heures du ſoir pour Paris, où j'étois alors. „ La reine, me di- „ ſoit-il en deux mots, vient d'accoucher „ tout préſentement d'un fils. Je vous en „ donne avis, afin que vous vous en ré- „ jouiſſiez avec moi „. Outre ce billet, dans lequel il ne conſulta que ſon cœur, il m'en écrivit un ſecond le même jour, comme grand-maître d'artillerie, & me le fit rendre par la Varenne. Il y parloit de la naiſſance du nouveau Dauphin, comme d'un ſujet de joie pour lui, qu'il ne pouvoit aſſez exprimer. „ Non pas encore „ tant pour ce qui me touche (ce ſont „ ſes termes) que pour le bien général „ de mes ſujets „. Il m'ordonnoit de faire tirer le canon de l'arſenal, ce qui fut exécuté de maniere que le bruit s'en fit entendre juſqu'à Fontainebleau. Les ordres étoient inutiles en cette occaſion. Depuis le premier juſqu'au dernier des ſujets de ſa majeſté, les témoignages d'alégreſſe ne tinrent rien de la crainte ni de la politique.

Celle du roi ne fut altérée que par un léger chagrin qu'il ſe procura volontairement. Il avoit pour premier médecin la Riviere (17), qui n'avoit guere plus de religion que n'en ont ordinairement ceux qui ſe mêlent de profeſſer publiquement

(17) La Riviere ſuccéda à d'Aliboust dans la place de premier médecin, il l'avoit été au duc de Bouillon, qui le donna au roi.

l'aſtrologie judiciaire, quoiqu'on lui fît l'honneur dans le monde de dire qu'il cachoit un cœur proteſtant ſous les dehors d'un catholique. Henri qui ſentoit déja pour ſon fils une paſſion qui lui donnoit la plus vive impatience ſur ſes deſtinées, & qui entendoit dire d'ailleurs que la Riviere avoit ſouvent très-bien réuſſi, lui recommanda de tirer l'horoſcope du Dauphin avec toutes les attentions & les formalités de ſon art; afin de ſavoir le moment précis de ſa naiſſance, il avoit cherché la plus excellente montre qu'on eût pu trouver. Il parut que cette idée lui étoit enſuite ſortie de l'eſprit, juſqu'à ce que nous étant retrouvés ſeuls, ſa majeſté & moi, environ quinze jours après, & notre entretien ayant tombé ſur ces prédictions, dont j'ai déja ci-devant parlé, que la Broſſe avoit faites au ſujet de ſa majeſté & de moi, & qui s'étoient trouvées ſi parfaitement accomplies, l'envie reprit à Henri plus fortement qu'auparavant d'en faire l'eſſai ſur la perſonne de ſon fils. 1601.

Il fit appeller la Riviere, qui ſans en rien dire, n'avoit pas laiſſé que de travailler, & lui dit en ma préſence, mais ſans aucun autre témoin : „ A propos, M. de la „ Riviere, vous ne me dites rien ſur la „ naiſſance de M. le dauphin : qu'en avez-„ vous trouvé ? J'en avois commencé „ quelque choſe, répondit la Riviere ; „ mais j'ai tout laiſſé là, ne me voulant „ plus amuſer à cette ſcience que j'ai en „ partie oubliée, parce que je l'ai tou-

„ jours reconnue extrêmement fautive „.
1601. Le roi vit tout d'abord qu'il ne parloit pas ſincérement, ſoit que ce fût par crainte de déplaire à ſa majeſté, ſoit mauvaiſe humeur & fantaiſie, ſoit manege d'aſtrologue qui ſe défie de ſes ſecrets. „ Je vois „ bien, lui dit Henri, que ce n'eſt pas là „ où il vous tient; car vous n'êtes pas „ de ces gens ſi ſcrupuleux : mais c'eſt „ qu'en effet vous ne voulez me rien dire, „ de peur de mentir, ou de me fâcher : „ mais quelque choſe qu'il y ait, je le „ veux ſavoir, & je vous commande mê„ me, ſur peine de m'offenſer, de m'en „ parler librement „. La Riviere ſe le fit encore dire trois ou quatre fois & dit enfin avec un air de mutinerie feint ou véritable : „ Sire, votre fils vivra âge d'hom„ me, & regnera plus que vous; mais „ vous & lui ſerez d'inclinations & d'hu„ meurs bien différentes. Il aimera ſes „ opinions & ſes fantaiſies, & quelque„ fois celles d'autrui : plus penſer que „ dire ſera de ſaiſon : déſolations mena„ cent vos anciennes ſociétés : tous vos „ ménagements ſeront déménagés. Il exé„ cutera choſes fort grandes, ſera fort „ heureux en ſes deſſeins, & fera fort „ parler de lui dans la chrétienté; toujours „ paix & guerre; de lignée il en aura, „ & après lui les choſes empireront : c'eſt „ tout ce que vous en ſaurez de moi, & „ plus que je n'avois réſolu de vous en „ dire „. Le roi après avoir rêvé quelques moments ſur ce qu'il venoit d'entendre :

„ Vous

„ Vous voulez, lui dit-il, parler des
„ huguenots, je le vois bien; mais vous 1601.
„ dites cela, parce que vous en tenez.
„ J'entends tout ce qu'il vous plaira,
„ répondit la Riviere; mais vous n'en
„ saurez pas davantage de moi;„ & il nous quitta brusquement. Nous demeurâmes encore long-temps en conversation, sa majesté & moi, dans l'embrasure d'une fenêtre, repassant sur chacune des paroles de la Riviere, qui demeurerent fort avant dans l'esprit du roi.

Je ne pus séjourner long-temps à Fontainebleau; mais le roi continua à me donner, avec la même affection, des nouvelles de tout ce qui s'y passoit. „ Vous
„ ne sauriez croire, me mandoit-il, com-
„ bien ma femme se porte bien, vu le
„ mal qu'elle a eu. Elle se coëffe d'elle-
„ même, & parle déja de se lever. Elle
„ va même jusqu'à sa garderobe (c'étoit
„ le neuvieme jour après sa couche). Elle
„ a un tempérament terriblement ro-
„ buste & fort. Mon fils se porte bien
„ aussi, Dieu merci. Ce sont les meilleures
„ nouvelles que je puis mander à un ser-
„ viteur fidele & affectionné, & que j'ai-
„ me (18)„. Il l'envoya nourrir à Saint-Germain, à cause de la bonté de l'air, & par une de ces attentions qui justifient quelquefois bien mieux le fond des véritables sentiments, que les démarches d'é-

(18) L'original de cette lettre de Henri IV, à M. de Sully, existe encore aujourd'hui, elle est datée de Fontainebleau du 27 Août. *Cabinet de M. le duc de Sully.*

clat, il voulut qu'on le montrât à tout
1601. Paris. Pour cela, il le fit porter à découvert au travers de cette grande ville. Les Parisiens marquerent, par leurs acclamations redoublées, combien ils étoient charmés de cette popularité.

Le roi étoit convenu avec la reine que si elle lui faisoit un enfant mâle; il lui donneroit Monceaux en propre. „ Ma „ femme a gagné Monceaux, m'écrivit-il „ encore dans le même temps, puisqu'elle „ m'a fait un fils : c'est pourquoi, je „ vous prie d'envoyer quérir le président „ Forget, de conférer avec lui sur cette „ affaire-là, & d'aviser à la sûreté qu'il „ y faut observer pour mes enfants, don- „ nant ordre que la somme pour laquelle „ je le prends, soit bien assurée „. La ville de Paris avoit aussi promis à la reine une tenture de tapisserie, pour présent de couches : sa majesté me fait songer dans cette lettre à la demander. Il naquit une (19) infante en Espagne, dans le même temps que le ciel donnoit un prince à la France.

La négociation qui se traitoit depuis plusieurs années avec le grand duc de Florence, fut terminée en celle-ci. Pour entendre de quoi il est question ici, il faut savoir que sous le regne de Henri III, Ferdinand de Médicis, grand duc de Florence, se saisit, à la faveur des troubles qui désoloient la France, des petites isles

(19) Anne-Marie-Mauricette, depuis reine de France, née le 22 Septembre.

de Pomégue, de Ratonneau & d'If avec ſon château, aux environs de Marſeille. Henri, réſolu de ſe les faire rendre, les fit redemander au grand duc en 1598 par d'Oſſat, qui étoit alors delà les Monts. Le grand duc n'oſa répondre par un refus; il repréſenta ſeulement qu'il avoit employé de grandes ſommes à ces iſles, qu'on ne pouvoit lui faire perdre. D'Oſſat leva de lui-même cette difficulté, en engageant le roi ſon maître à payer, en dédommagement de ces dépenſes, une ſomme de trois cent mille écus, pour laquelle douze perſonnes des plus riches & des plus conſidérables de la France cautionneroient (20) Henri, comme ſi ſa majeſté n'avoit pas pu répondre ſeule d'une ſomme auſſi médiocre. Le roi ratifia ce traité ſans beaucoup d'attention, & le duc de Florence fit partir peu de temps après le chevalier Vinta pour finir avec Gondy l'affaire des iſles ſur ce plan. 1601. Chancelie de Savoie.

(20) C'eſt ce que porte en effet le cinquieme article du traité paſſé le premier Mai 1598, entre le roi de France & le grand duc de Toſcane, par l'entremiſe du cardinal d'Oſſat, qu'on peut voir tout au long à la fin du recueil des lettres de ce cardinal. Au reſte, le duc de Sully ne fait point ici de reproches à M. d'Oſſat, qu'il ne paroiſſe qu'il n'ait prévenu lui-même, dans la lettre qu'il écrit au roi le 5 Mai 1598, immédiatement après la confection de ce traité, & dans celle à M. de Villeroi, du 4 Août ſuivant. Il s'en juſtifia dans la ſuite encore plus amplement par un aſſez long mémoire, qui eſt auſſi inſéré à la fin de ce recueil. Cependant on ne ſauroit trouver mauvaiſes les raiſons que M. de Sully apporte contre cette diſpoſition, ni croire que le duc de Florence eût rompu le traité, ſans cette condition.

1601. Les deux agents ne sortirent point du conseil pour chercher leurs cautions, & la chose me fut proposée comme aux autres. Je trouvai quelque chose de si singulier dans cette façon de procéder avec un roi, dont la puissance n'est ignorée en aucun endroit de l'Europe, que je ne fis que rire au nez de ceux qui vinrent m'en parler. Villeroi eut beau me représenter la nécessité de dégager la parole de d'Ossat, je lui répondis qu'il n'y avoit jamais eu de banquiers dans ma famille; en effet, c'étoit plutôt là une affaire de banquiers que de gentilshommes. „ Tous „ les autres, repliqua-t'il, n'en ont fait „ aucune difficulté. Je le crois, lui ré„ pondis-je avec quelque indignation, „ aussi n'y en a-t'il pas un qui ne soit „ sorti, ou du trafic, ou de la robe „. Il y eut là-dessus une petite contestation dans le conseil, qui fut rapportée au roi. Ce prince n'en fit que sourire, & dit qu'on avoit mal fait de m'en parler, sans le prévenir, parce qu'il ne m'en avoit pas parlé lui-même. „ Je m'étonne, „ ajouta-t'il, qu'il ne vous ait pas ré„ pondu encore plus rudement; ne con„ noissez-vous pas bien quel homme „ c'est, & combien il fait d'état de sa „ noblesse? Achevez cette affaire sans „ qu'il s'y oblige, ni nul autre aussi, „ aussi-bien n'avois-je donné aucune „ charge à l'évêque de Rennes de s'obli„ ger à tout cela „. Le grand duc ne se fit pas prier pour cette main-levée, il dé-

chargea le roi de la condition des douze Fidéjuſſeurs, par reſpect pour ſa perſonne royale. L'acte qui en fut paſſé eſt du quatre Août 1598; mais cette affaire ne fut conſommée de part & d'autre que par l'arrivée du chevalier Vinta dans celle-ci. 1601.

Je fus auſſi commis à la liquidation de certains biens en Piémont, dont M. le comte de Soiſſons vouloit traiter avec ſa majeſté. Ils lui étoient dévolus par la mort de madame la princeſſe de Conti, du chef de la princeſſe ſon épouſe, qui étoit de la maiſon de Montaſſié (21). Mon rapport ne fut pas favorable à M. le comte: je repréſentai au roi que ces biens, d'une valeur beaucoup moindre qu'on les faiſoit paſſer, étoient de plus ſi litigieux & ſi déſavantageuſement ſitués, que ces conſidérations en rabattoient encore beaucoup du prix. M. le comte diſſimula le reſſentiment que lui donna contre moi ces diſcours.

Freſne Canaye (22) fut nommé ambaſſadeur à Veniſe, & Béthune, mon frere, à Rome, au grand mécontentement des autres miniſtres, ſur-tout de Villeroi & de Sillery, avec leſquels j'étois ſouvent expoſé à avoir des démêlés, dont le roi avoit la tête rompue. Ces deux meſſieurs

(21) M. le prince de Conti avoit épouſé en premieres noces Jeanne de Coëme, dame de Bonnetable, veuve de Louis, comte de Montaſſié en Piémont, & M. le comte de Soiſſons avoit épouſé Anne de Montaſſié, fille de Louis & de Jeanne de Coëme.

(22) Philippe Canaye de Freſne; Philippe de Béthune, comte de Selles & de Charoſt.

avoient entrepris de me donner l'exclusion,
1601. du moins dans toutes les affaires étrangeres, dont ils prétendoient que la connoissance n'appartenoit qu'à eux. Celle des ambassades étant de cette espece, ils dirent à sa majesté en ma présence, qu'ils avoient à lui proposer pour l'ambassade de Rome, des sujets beaucoup plus capables que Béthune, „ qui n'avoit, di-„ soient-ils, aucune intelligence des af-„ faires de cette cour, & n'avoit encore „ rendu aucun service à l'état „. Mon frere avoit pourtant déja été chargé de l'ambassade d'Écosse, dont je puis dire qu'il s'étoit bien acquitté, & on ne pouvoit nier qu'il n'eût du moins les bonnes qualités qui, à mon sens, ne sont pas les moins essentielles pour cette fonction : la probité, la circonspection & la sagesse. Ainsi ce discours étoit tout ensemble faux & méprisant. Je le fis bien sentir dans ma réponse à ces messieurs, en leur montrant de quel prix étoient ses services rendus à l'état dans l'art militaire, qu'ils sembloient ravaler si fort au-dessous des autres.

Villeroi piqué à son tour de ce que je ne mettois pas les siens au premier rang, soutint sa cause d'un air & d'un ton où il entroit beaucoup de chaleur. Il fallut que sa majesté nous imposât silence, en nous disant qu'elle se sentoit offensée de ce qu'on tenoit de pareils discours en sa présence; & que sans entrer dans la discussion de nos services, il nous devoit suffire qu'elle nous tînt tous trois pour

bons ſerviteurs. Je demandai pardon au roi, de ce qu'après ſa défenſe, j'oſois encore ajouter un mot pour fermer la bouche à des perſonnes que je voyois donner hautement la préférence à l'oiſiveté de la robe, & au repos du cabinet, ſur les travaux, les dangers & les dépenſes de la profeſſion militaire; & je dis là-deſſus tout ce que je penſois. „ Bien, bien, je „ vous pardonne aux uns & aux autres, „ & je prends vos paroles comme il faut, „ reprit Henri en m'interrompant; mais „ à condition que vous éviterez dans la „ ſuite ces picoteries, & que quand l'un „ de vous deſirera que je favoriſe quelqu'un de ſes amis, les autres ne s'y „ oppoſeront point; mais s'en remettront „ à mon choix. Je décide pour le préſent en faveur du ſieur de Béthune, „ dont j'eſtime la maiſon, l'eſprit, la „ ſageſſe & même la capacité, l'ayant „ employé dans pluſieurs affaires de paix „ & de guerre, dont il s'eſt dignement „ acquitté „. Il promit à Villeroi qu'après le retour de mon frere il diſpoſeroit de l'ambaſſade de Rome à ſa recommandation. Il nous exhorta encore à demeurer unis; après quoi il quitta la promenade, où ce démêlé l'avoit retenu plus de deux heures, & s'en alla dîner. 1601.

Je fis pluſieurs voyages cette année à Fontainebleau, pour prendre les ordres de ſa majeſté ſur les affaires qui ne pouvoient lui être communiquées autrement; & comme nous fûmes ſouvent & long-

1601. temps éloignés l'un de l'autre, je reçus un plus grand nombre de lettres de ce prince que de coutume. Celle où il parle du maréchal (23) d'Ornano eſt ſinguliere. Ce maréchal lui avoit donné quelques ſujets de plaintes. „ Je n'ai jamais vu, dit „ Henri, tant d'ignorance & d'opiniâ„ treté enſemble, mais je dis, très-dange„ reuſes, il a fait le Corſe à toute outrance. „ Faites qu'il ne me donne pas ſujet de „ le faire connoître pour ce qu'il eſt, „ c'eſt-à-dire indigne des honneurs qu'il „ a reçus de moi; ſa ſeule fidélité m'y „ obligeoit, ſes déſobéiſſances me diſ„ penſeront bientôt d'uſer de ce terme: „ il faut dire vrai, je ſuis fort rebuté de „ lui „. Les états de Languedoc s'étant tenus cette année, ce prince m'écrivit qu'il falloit transférer le lieu de leur tenue dans le bas Languedoc, „ afin, dit-il, que mes „ ſerviteurs n'aillent pas, pour la pre„ miere fois, où étoient ceux de la li„ gue „. Il m'ordonne, dans une autre, de faire venir des poulins de ſon harras (24)

(23) Alphonſe d'Ornano, fils de San-Pietro de Baſtelica, colonel des Suiſſes.

(24) „ Dès ſon jeune „ âge, dit Brantôme, par„ lant de Henri II (*Vies des hommes illuſtres, tom.* „ 2, *p.* 24), il avoit tou„ jours fort aimé cet exer„ cice de chevaux. Auſſi „ l'a-t'il continué, & en „ avoit toujours une gran„ de quantité en ſa grande „ écurie, fut aux tournel„ les où étoit la principa„ le, à Mehun, à Saint-Le„ ger, à Orion chez M. le „ grand écuyer de Boiſſy, „ & la plupart, quaſi voire „ les meilleurs, étoient de „ ſes harras, qui ſe plaiſoit „ à les bien faire entrete„ nir „. Il ajoute que ce prince ayant un jour fait

de Meun, & dans une autre, de donner deux cents écus à Garnier ſon prédicateur d'Avent & de Carême. Le reſte que je ſupprime ne renferme que des détails peu conſidérables, quoiqu'ils faſſent foi de la vigilance & de l'attention de ce prince. 1601.

Je vais comprendre dans un ſeul article, par lequel je finirai les mémoires de cette année, tout ce qui ſe paſſa au ſujet de la révolte du maréchal de Biron, dont

voir ſes chevaux au grand écuyer de l'empereur, celui-ci lui dit „ que l'empe„ reur ſon maître n'avoit „ point d'écurie plus bel„ le, il s'en falloit beau„ coup, & la loua en toute „ extrêmité, & ſur-tout „ de quoi la plupart de ſes „ chevaux étoient de ſon „ harras „. Par les malheurs des derniers regnes, le harras du roi étoit alors bien déchu de l'état où on l'avoit vu ſous Henri II. Meun, ou Mehun en Berry étoit le ſeul des endroits ci-deſſus nommés, où l'on élevât des chevaux pour le roi, & cet établiſſement étoit fort peu de choſe, comme on le voit par les archives du ſecrétaire d'état de la maiſon du roi, qu'on conſerve aux petits Peres, à Paris, où Meun eſt nommé Main, apparemment pour le diſtinguer d'un autre Meun, ſur l'Indre, auſſi en Berry.

En 1604 le duc de Belle-garde, grand écuyer, fit transférer le harras du roi à Saint-Leger, forêt appartenante au roi, par Marc-Antoine de Bazy, capitaine du harras. Là il reçut en 1618 quelques accroiſſements aſſez conſidérables, & de beaucoup plus conſidérables encore, environ l'année 1665, que feu M. Colbert, miniſtre d'état, en augmenta le terrein, y fit former des parcs, & raſſembler grand nombre d'étalons & de juments, par Alain de Garſault, qui en étoit capitaine. Il y a demeuré juſqu'en 1715, qu'il a commencé à s'établir en Normandie, ſous la conduite de François-Gédéon de Garſault, Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, étant pour lors grand écuyer de France. Depuis ce dernier établiſſement, il prend de jour en jour une forme plus digne du harras du plus puiſſant monarque de l'Europe.

on eut enfin les preuves les plus positives.

1601. Dès le temps que le roi étoit à Lyon, & qu'il y avoit déja de violents soupçons contre ce maréchal, sa majesté eut un entretien secret avec lui dans le cloître des cordeliers; & lui parut si bien informée de toutes ses différentes démarches auprès du duc de Savoie, que Biron, soit qu'il crût en ce moment qu'après une pareille découverte il ne lui convenoit plus que de songer à réparer sa faute, soit qu'il ne voulût que tromper le roi, lui avoua qu'il n'avoit pu en effet tenir contre les offres que lui avoit faites le duc de Savoie, jointes à la promesse de lui faire épouser la princesse (25) sa fille; qu'il lui en demanda pardon, & lui protesta avec la plus apparente sincérité, que de sa vie il ne retomberoit dans un pareil délire.

Henri crut pouvoir compter sur une promesse qui fut pourtant oubliée presque dans l'instant même qu'elle fut faite. Biron reprit ses premieres brisées; fit à son ordinaire différents voyages dans les provinces; caressa tout ce qu'il trouva dans

(25) Le maréchal de Biron en épousant la troisieme des filles du duc de Savoie, devoit recevoir du roi d'Espagne & de ce duc, la Bourgogne, la Franche-Comté, & le comté de Charolois en souveraineté; c'étoit une partie du grand projet de ces deux couronnes, qui consistoit à démembrer de cette maniere le royaume de France, & à le partager entre les gouverneurs de ses provinces. On peut en voir les preuves dans Vittorio Siri (*Mém. Rec. vol.* 1, *p.* 103, 127 & *suiv.*) qui loue aussi les services que le comte de Béthune, frere de l'auteur, rendit en cette occasion à Henri IV, pendant son ambassade à Rome.

la nobleſſe de mécontents ou de mutins; ne les entretint d'un côté que des injuſtices qu'il recevoit du roi; de l'autre, que de ſon crédit & de ſes intelligences hors du royaume. Il renoua plus fortement que jamais avec les Bouillon, d'Entragues, d'Auvergne & autres (26). Il força ſon naturel, juſqu'à paroître aux ſoldats l'homme le plus humain & le plus affable, lui qui étoit l'orgueil & la fierté même : & quant à la plus vile populace, comme aucun perſonnage ne coûte à faire à l'ambition, il l'attira à lui, en faiſant l'hypocrite & le dévot. Juſques-là pourtant on auroit pu encore douter s'il n'avoit point tenu ſes deſſeins renfermés dans lui-même, & ſi ce qu'on voyoit de lui n'étoit point une ſuite de ce caractere qu'on remarque dans tant de perſonnes, qui pour montrer dans tous leurs diſcours un eſprit inquiet & ami des nouveautés, ſont pourtant quelquefois bien éloignées de ſe jetter tête baiſſée dans la révolte. 1601.

C'eſt à quoi s'en tint fort long-temps Henri ſur le compte du maréchal de Biron, quoiqu'il continuât de l'obſerver ſoigneuſement, & qu'il ne pût s'empêcher d'être ému des rapports qu'on lui fit de la conduite qu'avoit tenue Biron dans le

(26) L'auteur ne dit rien dans tout ce récit ſur la conſpiration, la détention & le procès du maréchal de Biron, qui ne ſoit confirmé par les hiſtoires & mémoires de ce temps-là. Ils rapportent de lui ces paroles extravagantes : „ Que „ le roi ne m'offenſe point ; „ car je me ſais venger des „ rois & des empereurs „. *Matthieu, tom. 2, liv. 2, p.* 333.

1601. dernier voyage qu'il avoit fait à Dijon, où il passa la fin de l'année précédente, & le commencement de celle-ci. Biron de son côté, qui avoit ses espions à la cour, apprenant l'impression que sa conduite faisoit prendre au roi, jugea à propos de m'écrire à ce sujet. Sa lettre est datée du 3 Janvier : elle ne roule que sur l'injustice qu'on lui fait auprès du roi, & que sa majesté lui fait elle-même de le croire capable de desseins dont il n'a pas la moindre pensée. Il me demande mon secours pour lui aider à faire connoître son innocence. Il justifie son voyage en Bourgogne, par les affaires domestiques qui le lui rendoient indispensable, & assure qu'il sera de retour dans deux jours. Enfin il me prie d'ajouter foi à tout ce que me dira de sa part Prevôt, l'un de ses agents ordinaires, & qu'il avoit jugé à propos de me députer. Les convictions de l'infidélité du Maréchal de Biron ont suivi cette lettre de trop près, pour qu'on puisse la juger sincere : aussi, loin de le croire, je ne fis que m'en défier encore davantage.

Pendant le séjour que fit le roi à Calais, il reçut de nouveaux avis contre Biron, encore plus clairs & mieux circonstanciés ; parce qu'apparemment Biron qui se crut moins éclairé, se licencia aussi davantage. Sur quoi Henri, au lieu de prendre le parti qu'il ne devoit pas tarder plus longtemps à prendre, ne pouvant encore regarder cet homme comme incurable, résolut au contraire de n'omettre rien de

tout ce qu'il crut capable de le guérir par la douceur, les bons traitements & les distinctions si sensibles au cœur d'un honnête homme. Biron avoit demandé à sa majesté une gratification de trente mille écus : le roi y trouva de la justice, & ne balança pas à la lui accorder ; & parce qu'il survint quelques difficultés qui devoient en retarder le paiement, ce prince m'ordonna qu'on les levât de façon qu'on pût sans délai satisfaire Biron, auquel je fis toucher à l'heure même une moitié de la somme en argent comptant, & lui assignai l'autre dans un an. 1601.

Biron crut être obligé de venir me remercier. Il me dit qu'il m'avoit plus d'obligation de cette somme qu'au roi. Il se plaignit devant moi de ce que ce prince le laissoit dans l'oubli, & même le méprisoit depuis qu'il n'avoit plus besoin de son épée : „ cette épée, disoit-il, qui „ l'avoit mis sur le trône „. Je n'avois garde de me taire en cette occasion. Je fis voir avec une espece de reproche au maréchal, qu'il accusoit Henri d'autant plus injustement, que ce prince, auquel seul il avoit l'obligation de sa gratification, n'avoit pas dédaigné de se rendre encore solliciteur de son paiement. Je pris occasion de-là de parler encore plus librement à Biron. Je lui remontrai, que quand même il auroit des preuves du contraire, il devoit toujours se souvenir qu'il parloit de son maître, & d'un maître qui avoit de quoi s'attirer le respect de ses sujets,

1601. par ſes qualités perſonnelles, bien plus encore que par ſon rang; qu'il devoit être inſtruit qu'il n'y a rien à quoi les têtes couronnées ſe montrent plus ſenſibles, qu'à ce manque de reſpect pour leurs perſonnes, à la jalouſe affectation de rabaiſſer la gloire de leurs armes, & à l'ingratitude pour leurs bienfaits. Ces termes étoient, ce me ſemble, aſſez expreſſifs. J'allai encore plus loin, & ſi je ne dis pas poſitivement à Biron que je le regardois comme un ingrat & un traître, il ne tint qu'à lui de le conclure de tout mon diſcours. Je l'exhortai à prendre une autre émulation qui pût lui mériter de véritables louanges. J'appuyai ſur la différence qu'il y a entre ſe rendre cher à ſon prince & à ſa patrie, & chercher à s'en faire craindre : perſonnage odieux, & preſque toujours funeſte à celui qui le joue. Je lui dis que s'il vouloit s'unir avec moi pour travailler de concert à la gloire de l'état & au bien public, nous pourrions lui & moi les faire en quelque ſorte dépendre de nous deux; lui par ſes talents pour la guerre; moi, par la place que j'occupois dans la politique : en ſorte que nous goûterions le plaiſir qu'il ne ſe fît aucun bien dont nous ne puſſions être, ou les auteurs, ou les inſtruments. Je finis ma remontrance par vouloir l'engager à aller remercier ſa majeſté de la gratification qu'il venoit d'en recevoir.

A tout cela Biron loin de paroître touché de répentir ou de tendreſſe, ne fit

que répondre en exagérant ſon propre mérite ſi hors de propos, & d'une maniere ſi fanfaronne, que je compris clairement une choſe, dont je n'avois eu juſques-là qu'un ſimple ſoupçon; c'eſt que la rudeſſe de ſon eſprit & l'inégalité de ſon humeur provenoient en partie d'une légere teinture de folie proprement dite : folie au reſte d'autant moins excuſable, que l'empêchant de raiſonner, elle ne l'empêchoit ni de mal parler, ni de mal agir. Ce qui m'en parut la preuve complete, c'eſt que devant me regarder, après tout ce que je venois de lui dire, du moins comme un homme, en préſence duquel il ne pouvoit trop s'obſerver, il eut l'imprudence de lâcher quelques mots ſur les deſſeins qui lui rouloient dans la tête : les mêmes ſans doute qu'il oſoit tenir publiquement. Je ne les relevai point : mais il s'apperçut lui-même de ſa bévue, & pour la réparer, il feignit d'acquieſcer à mes raiſons, & de goûter mes ſentiments. Dès ce moment je déſeſpérai ſi bien qu'on pût jamais ramener cet homme à ſon devoir, que je crus que le mien m'obligeoit à ne rien déguiſer au roi de ce que je le croyois capable de faire. 1601.

Le caractere de Henri a toujours été de ne pouvoir que difficilement ſe défier de perſonne. Il me répondit qu'il connoiſſoit parfaitement Biron, qu'il étoit bien capable d'avoir dit tout ce qu'on lui avoit rapporté; mais que cet homme, qui par un effet de ſa fougue naturelle cauſée par

1601. une bile noire, n'étoit jamais content & s'élevoit au-deſſus de tout le monde, étoit pourtant le premier à monter à cheval le moment d'après, & à courir tous les hazards pour ceux-là même dont il venoit de dire tant de mal; que cela méritoit bien quelqu'indulgence pour un ſimple défaut d'indiſcrétion de langue; qu'il étoit aſſuré que Biron ne ſe porteroit pas juſqu'aux derniers effets de la déſobéiſſance; que ſi cela arrivoit, comme il avoit déja montré dans les occaſions où il avoit ſauvé la vie à ce maréchal, & en dernier lieu à Fontaine-Françoiſe, qu'il ne lui cédoit en rien du côté de l'intrépidité, il ſauroit bien lui faire voir encore qu'il ne le craignoit pas. Le roi ne changea donc rien à ſa conduite à l'égard de Biron, que pour le careſſer encore davantage, & pour le combler d'honneurs; ce qu'il regardoit comme le véritable remede à ſon mal.

Il l'envoya ambaſſadeur vers la reine Eliſabeth, avec laquelle il eut une converſation ſinguliere (27). Il fut aſſez imprudent, non ſeulement pour lui rappeller l'affaire du comte d'Eſſex, auquel cette princeſſe venoit de faire couper la tête, mais encore pour plaindre le comte, de ce que tant de bons ſervices ne lui avoient attiré qu'une fin ſi tragique; & Eliſabeth eut la complaiſance de répondre à un diſcours ſi impertinent, en expoſant les raiſons qui juſtifioient l'action à laquelle elle s'étoit

(27) Le détail de cette ambaſſade ſe voit dans *P. Matthieu, tom. 2, liv. 2, pag. 426 & ſuiv.*

s'étoit portée. Elle lui rapporta comment Eſſex s'étoit précipité follement dans des projets beaucoup au-deſſus de ſes forces, & comment après les preuves & même une pleine conviction de ſa révolte, pouvant encore par ſa ſoumiſſion obtenir ſon pardon, ni ſes amis, ni ſes parents n'avoient pu le réſoudre à demander ſa grace. Je ne ſais ſi la reine d'Angleterre voyoit dans l'ambaſſadeur François pluſieurs traits de reſſemblance avec le favori Anglois; les réflexions ſenſées ſur le caractere des têtes royales & ſur le devoir des ſujets, par leſquelles elle finit ſon récit, ſemblent le donner à entendre; mais Biron n'en tira aucun fruit. 1601.

De retour de Londres, le roi le nomma encore ambaſſadeur extraordinaire en Suiſſe, pour le renouvellement d'alliance des Cantons avec la France; toujours prévenu qu'un emploi qui emporteroit l'eſprit de Biron loin des armes & le mettroit en commerce avec un corps auſſi ſage & auſſi politique que le ſénat Helvétique, en arracheroit à la fin toute ſemence de mutinerie; mais malheureuſement il eſt des paſſions qui ne vieilliſſent jamais : ce ſont l'ambition, l'envie & l'avarice, & qui auroit bien ſondé le cœur de Biron, l'auroit peut-être trouvé atteint de toutes les trois. Il fut à peine revenu de cette ſeconde ambaſſade, que comme s'il avoit cherché à ſe payer du temps perdu, il travailla plus fortement que jamais à réaliſer toutes ſes anciennes chimeres; ſoit qu'il y fût en-

1601. traîné par le duc de Bouillon & le comte d'Auvergne, qui avoient auſſi leur parti formé; ſoit qu'il les entraînât lui-même dans le ſien.

Pour ſe lier enſemble de façon qu'ils ne puſſent plus après cela ſe manquer les uns aux autres, ces trois meſſieurs ſignerent une formule d'aſſociation, dont ils garderent chacun un original. Cette piece ſinguliere a été produite au procès du maréchal de Biron. Ils s'y engagent réciproquement, foi & parole de gentilhomme & d'homme de bien, de demeurer unis pour leur commune conſervation, *envers*, *& contre tous*, *ſans nul excepter* (tous ces termes méritent d'être remarqués); de ſe garder le ſecret inviolablement ſur ce qui pourra être révélé à l'un d'eux, & de brûler cet écrit en cas d'accident à quelqu'un des aſſociés. Leurs deſſeins ne pouvoient réuſſir que par l'opération de l'Eſpagne & de la Savoie. Ils renouerent plus fortement qu'auparavant leurs intelligences avec ces deux puiſſances; & pour les ſeconder de leur côté, ils alloient ramaſſant tout ce qu'ils pouvoient trouver de mutins dans la nobleſſe & parmi les gens de guerre. Pour entraîner dans la rébellion pluſieurs des villes les plus éloignées de Paris, principalement dans la Guyenne & le Poitou, ils ſe ſervirent de la mutinerie qu'y avoit excitée l'établiſſement du ſol pour livre, contre lequel je m'étois ſi fort élevé dans l'aſſemblée des notables, & qu'il n'avoit pas été en mon pouvoir de faire ſup-

primer depuis : il avoit été ſeulement converti, parce qu'il étoit impoſſible de l'établir ſelon la premiere idée, en un ſubſide évalué à huit cent mille francs, dont une moitié avoit été fondue dans la taille, & l'autre dans les entrées des marchandiſes. 1601.

Biron & ſes aſſociés joignoient à ce motif celui de la gabelle, qu'ils perſuadoient à ces peuples qu'on étoit ſur le point d'impoſer chez eux, pour achever de les accabler. Des gens apoſtés qu'ils tenoient en grand nombre à leurs gages dans toutes ces provinces, les entretenoient dans des alarmes continuelles. Quel gouvernement pourra jamais ſe croire exempt de ces fléaux de la tranquillité publique, puiſque celui de Henri le Grand, ſi doux, ſi ſage & ſi populaire, ne l'a pas été! Ne nous en prenons pourtant qu'à la malheureuſe influence, que répandent les guerres civiles ſur les mœurs des hommes. C'eſt leur poiſon qui engendre ces eſprits turbulents, que le repos fatigue, & pour qui la condition la plus heureuſe n'eſt qu'une eſpece de langueur. De-là cette manie qui les fait vivre ſans ceſſe hors d'eux-mêmes, ſe prendre à Dieu & aux hommes des tourments qu'ils ſe donnent à eux-mêmes, & répandre leur fiel contre les princes, dont toute la puiſſance, qui eſt pour eux un ſupplice, ne ſuffiroit pas à ſatisfaire leur folle cupidité.

Henri ouvrit enfin les yeux ſur le caractere du maréchal de Biron, qu'il s'étoit flatté de bien connoître, & commença à

croire qu'il ſeroit obligé d'en venir au
1601. plus violent remede pour arrêter la contagion. Les avis ſe multiplioient. Ils venoient de perſonnes non ſuſpectes. Ils ſe rapportoient tous. Quelques-uns parloient de l'acte d'aſſociation & en articuloient les termes, pour l'avoir vu. Le plus circonſtancié & le plus ſuivi de tous ceux qui furent envoyés au roi, fut celui que lui donna Calvairac (28). Il contenoit outre les rumeurs publiques, que Biron & ſes adjoints avoient touché pluſieurs milliers de piſtoles, par les mains de perſonnes venues d'Eſpagne. Qu'ils attendoient de plus grandes ſommes encore & des ſecours d'hommes. Que le conſeil de Madrid y avoit mis pour condition, que les rebelles commenceroient par s'emparer de quelques bonnes places maritimes, ou frontieres d'Eſpagne; que conformément à cette clauſe, il y avoit déja des entrepriſes formées ſur Blaye, Bayonne, Narbonne, Marſeille, & Toulon, que le comte d'Auvergne ne faiſoit qu'attendre qu'elles s'exécutaſſent, pour faire éclater celle qu'il avoit faite perſonnellement ſur Saint-Flour.

Dans la Haute Auvergne.

Tous ces avis méritoient bien qu'on mît tout en uſage pour en approfondir le ſujet. Le roi vint exprès à l'arſenal, où il me trouva occupé à preſſer les travaux commencés, pour me communiquer ce qu'il venoit d'apprendre, & il m'en fit le détail, appuyé ſur le balcon de la grande

(28) Jean de Sudrie, baron de Calvairac.

allée. Je le ſuivis à Fontainebleau, dont il prit enſuite le chemin : c'eſt-là que nous devions prendre les dernieres meſures au ſujet du maréchal de Biron. Il s'étoit long-temps ſervi pour les négociations étrangeres de (29) La-Fin, homme vif, ruſé, intrigant, que Bouillon & lui appelloient ſouvent leur parent. La-Fin avoit fait pluſieurs voyages vers le roi d'Eſpagne, le duc de Savoie & le comte de Fuentes : mais enſuite ſur quelque mécontentement que lui avoit donné Biron, il étoit retourné chez lui, où il demeuroit inutile. On crut pouvoir le gagner & le faire parler, & on ſe ſervit pour cela de ſon neveu le vicomte de Chartres (30). Pendant que celui-ci travailloit à faire venir ſon oncle à Fontainebleau, je retournai à Paris préparer tout pour un voyage que ſa majeſté jugea à propos de faire au plutôt dans tous les endroits où avoit paſſé Biron ; c'eſt-à-dire en Poitou, Guyenne, Limoſin, & ſur-tout du côté de Blois. 1601.

(29) Jacques de La-Fin étoit gentilhomme Bourguignon, de la maiſon de Beauvais-la-Nocle, „ le „ plus pernicieux, dit Perefixe, & le plus traître „ qu'on eût ſu trouver en „ toute la France. Le roi „ qui le connoiſſoit bien, „ dit plus d'une fois au maréchal : Ne laiſſez point „ approcher cet homme de „ vous, c'eſt une peſte, il „ vous perdra. Il ſe porta à accuſer le maréchal de Biron, par jalouſie de ce que le baron de Lux l'avoit ſupplanté auprès de ce maréchal, & par reſſentiment de ce que le comte de Fuentes, s'appercevant qu'il le trahiſſoit, avoit fait arrêter ſon ſecretaire ; mais pour mieux perdre le maréchal de Biron, il feignit d'avoir toujours pour lui le même attachement qu'auparavant.

(30) Prégent de La Fin vidame de Chartres.

1601. La-Fin se détermina enfin à venir à Fontainebleau révéler tout ce qu'il avoit su de la conspiration de Biron. Le roi voulut qu'il s'arrêtât & fût logé à la Mivoie, afin qu'il ne fût vu que de ceux qu'on enverroit conférer avec lui. Sa majesté jugea dès le premier discours que tint La-Fin, que ma présence y étoit nécessaire, & m'écrivit ces deux mots. „ Mon ami, venez „ me trouver en diligence, pour chose „ qui intéresse mon service, votre hon„ neur & le commun contentement de „ nous deux : adieu, je vous aime bien „. Je pris la poste aussi-tôt. En arrivant à Fontainebleau, je rencontrai sa majesté au milieu de la grande avenue du château, qui alloit à la chasse, & je courus lui accoler la botte. „ Il y a bien des nouvelles, „ mon ami, me dit ce prince, en m'ap„ puyant la tête contre son cœur : tout „ est découvert ; le principal négociateur „ est venu me demander pardon & confes„ ser tout. Il y embarrasse beaucoup de „ gens & des plus grands & des plus obli„ gés à m'aimer ; mais c'est un grand (31) „ menteur, & je suis résolu à ne rien

(31) On doit sans doute regarder comme un de ces mensonges, l'accusation d'avoir cherché à attenter à la vie du roi & à celle du dauphin, dont La-Fin chargea le maréchal de Biron, suivant la chronologie septenaire, puisque ses parents se servirent de la preuve du contraire, pour tâcher d'obtenir sa grace ; sire, nous avons du moins cet avantage, dit M. de la Force à Henri IV, en se jettant à ses pieds, qu'il ne se trouve point qu'il ait entrepris sur votre personne, *vol.* 9129, *manuscrits de la biblioth. du roi.*

„ croire de lui, que ſur de bonnes preu-
„ ves; il y en met entr'autres, que vous 1601.
„ ne penſeriez jamais : or devinez qui.
„ Deviner un homme qui ſoit traître!
„ C'eſt, ſire, lui répondis-je, ce que
„ je ne ferai jamais „. Après m'avoir en-
core preſſé inutilement deux ou trois fois:
„ M. de Roſny en eſt, me dit-il; le con-
„ noiſſez-vous? Tous les autres n'en ſont-
„ ils pas plus que moi, lui répondis-je
„ en ſouriant? Si cela eſt, votre majeſté
„ ne doit pas s'en mettre beaucoup en
„ peine. Auſſi n'en ai-je rien cru, reprit
„ ce prince, & pour vous le montrer,
„ j'ai commandé à Bellievre & à Villeroi
„ de vous aller trouver, & de vous por-
„ ter toutes les accuſations, tant contre
„ vous, que contre tous les autres. J'ai
„ même dit à La-Fin, que je voulois qu'il
„ vous vît, & vous parlât librement. Il
„ a été au preſſoir; il eſt caché à la Mi-
„ voie, & ira vous trouver ſur le chemin
„ de Moret; mandez-lui l'heure & l'en-
„ droit, & qu'il n'y ait perſonne que vous
„ deux „.

Je ne pouvois comprendre comment mon nom ſe trouvoit & avoit même été nommé dans cette méchante cabale; ſi cela partoit de quelqu'un des gens de Biron, qui s'imagina que j'étois ami de ſon maître, ou de Biron lui-même, & de ſes collegues, qui ſe croyoient cette imputation permiſe pour groſſir aux miniſtres d'Eſpagne le nombre de leurs partiſans, ou celui des mécontents du gouvernement. Deux lettres

1601. que j'avois écrites à ce maréchal, par zele encore plus que par civilité, peuvent bien y avoir donné lieu; d'autant plus que faisant allusion à ce qui s'étoit dit entre Biron & moi dans la conversation dont j'ai rendu compte un peu plus haut, j'y marquois sans aucune affectation, qu'il ne tenoit qu'à lui de se rendre utile & très-recommandable dans le royaume par les moyens que je lui avois dits. J'y disois encore à Biron : que moi qui étois toujours auprès du roi, je ne lui avois point entendu tenir les discours qu'il vouloit que sa majesté eût tenus contre lui : que je ne lui conseillois pas d'en parler ainsi dans le monde, parce qu'on ne manqueroit pas de croire & de dire qu'il ne feignoit du mécontentement contre sa majesté, que parce que sa conscience lui reprochoit beaucoup à lui-même : voilà comment on peut avoir mal interprété ce que je ne disois que dans la vue de rendre Biron plus sage.

Le sentiment de Henri fut, comme il me le dit quelque temps après, que cette accusation n'avoit été faite contre moi, ni par Biron, ni par aucun de ses affidés, mais par La-Fin seul, à l'instigation de ceux qui croyoient par-là me faire perdre ma place. Quoi qu'il en soit, cette fausseté fit si peu d'impression sur l'esprit du roi, que ce prince, qui venoit de me donner le gouvernement de la Bastille, ayant cru que les provisions n'en devoient point paroître sous mon nom, mais seulement sous celui de la Chevalerie, changea d'avis à l'occasion

caſion de l'affaire de Biron, & les fit expédier ſous le mien; „ ne voyant, di- 1601.
„ ſoit-il, que moi qui le pût bien ſervir,
„ s'il lui arrivoit d'avoir des oiſeaux en
„ cage „. L'ordre en fut donné à Villeroi, qui m'apporta ces proviſions peu de jours après, mais au commencement de l'année ſuivante.

J'entretins La-Fin aſſez long-temps ſeul dans la forêt, enſuite je viſitai exactement avec Bellievre & Villeroi tous les papiers qui renfermoient quelques preuves contre le duc de Bouillon, le maréchal de Biron & le comte d'Auvergne, comme lettres, mémoires & autres pieces de cette nature. J'y vis quantité de noms mêlés avec ceux de ces trois meſſieurs; mais comme ce peut être avec la même injuſtice que le mien, qui y étoit auſſi, je me garderai bien de leur donner, ſur un fondement auſſi léger, une place dans ces mémoires, qui pourroit les rendre plus juſtement ſuſpects aux eſprits défiants, que les dépoſitions de La-Fin. Nous rejoignîmes tous trois ſa majeſté après cet examen: & le réſultat du conſeil tenu entre nous fut qu'on ne feroit rien éclater, pour ne pas prévenir Biron contre les moyens qu'on alloit commencer à mettre en uſage pour le faire venir à la cour, afin de l'arrêter plus ſûrement, & que ſa majeſté entreprendroit cependant inceſſamment le voyage dont il vient d'être parlé. Nous verrons l'année ſuivante ce qui arriva de ces diſpoſitions.

Matthieu, tom. 2, l. 3, pag. 482, & ſuiv.

1601. Il y a dans celle-ci quelques remarques à faire sur ce qui arriva en différentes cours de l'Europe. Celle de Londres fut troublée par la révolte qu'exciterent les Espagnols en Irlande. Elisabeth envoya assiéger Quinzal, la plus forte place qu'occupoient les rebelles. Le comte de Tiron, leur chef, & dom Alonce del-Campo, celui des Espagnols en Irlande, accoururent avec les forces qu'ils purent ramasser, & furent taillés en pieces par mylord Persy; Alonce y resta prisonnier, & Quinzal se rendit.

On a parlé fort diversement de la destination de la flotte qu'équipoit pendant ce temps-là le roi d'Espagne, sans pouvoir rien en dire de bien positif; parce qu'après avoir rodé quelque temps dans la Méditerranée, elle fut assaillie de la tempête, & ne put faire mieux que d'entrer dans le port de Barcelone presque ruinée. Elle étoit fort considérable, & le commandement en avoit été donné au prince Doria: peut-être regardoit-elle le Portugal, où le vrai ou faux dom Sébastien (32)

(32) C'est quelque chose d'assurément très-singulier, que cette ressemblance si parfaite dans toutes les parties, les signes naturels & même les défectuosités du corps, que la nature avoit mis, au rapport de tous les historiens, entre le vrai D. Sébastien, & cet homme, qu'on dit avoir été un particulier Calabrois. On n'est pas moins embarrassé à deviner comment il avoit pu parvenir à connoître des circonstances de la vie de ce roi de Portugal, si particulieres & si secretes, qu'elles jettoient tout le monde dans l'admiration. Les Portugais plus trompés encore par leur affection pour le sang de leurs rois & par leur haine pour l'Es-

continuoit à avoir grand nombre de partiſans. Ses diſcours, des ſecrets qui ſembloient ne pouvoir avoir été connus que du vrai roi de Portugal qu'il révéla, certaines empreintes naturelles ſur le corps, qu'il fit voir, & quelques autres rapports de cette eſpece avec dom Sébaſtien, dépoſoient à la vérité pour lui : mais pour l'avouer, aucun de ces témoignages ne paroît être ſans replique ; & le roi d'Eſpagne prit toujours le parti de ſe défaire ſecretement du prétendu prince, ſans que la vérité ait été jamais connue, du moins que d'un très-petit nombre de perſonnes intéreſſées à ne pas la publier. 1601.

Il fut convoqué une Diete à Ratisbonne, dont l'objet étoit un accommodement propoſé entre les deux religions catholique & réformée. On s'en flattoit inutilement ; elle fut rompue dès la premiere queſtion qui y fut agitée ſur l'autorité de la ſainte-écriture (33) : & les eſprits s'y

pagne (ce dernier motif pourroit auſſi être appliqué à M. de Sully) que par les preuves qu'ils ont cru avoir, ont perſiſté à ſoutenir les droits de cet impoſteur. Le ſeptenaire lui eſt très-favorable, *année* 1601, *p.* 247. Voyez ce que nous en avons déja dit plus haut. Les Eſpagnols ſe perſuaderent avoir ſi bien découvert la fourberie, lorſque Ferdinand, grand duc de Toſcane, l'eut remis entre les mains du viceroi de Naples, qu'ils ne craignirent point de l'expoſer à la riſée publique, monté ſur un âne : après quoi ils l'envoyerent aux galeres. *Voyez P. Matth. t.* 2, *l.* 3, *p.* 451.

(33) Cette queſtion fut débattue publiquement pendant pluſieurs ſéances, entre les théologiens catholiques de Maximilien duc de Baviere, & les proteſtants de Ludovic comte Palatin de Neubourg, des électeurs de Saxe, de Bran-

1601. aigrirent si fort, qu'il fut impossible de les rapprocher. Les Catholiques romains soutenant que cette autorité tire toute sa force de celle que lui donne le jugement de l'église, afin d'augmenter encore, de la prérogative d'infaillibilité sur ce point, tant d'autres droits dont ils font déja jouir si gratuitement le pape; & les Protestants traitant cette doctrine de ridicule (34).

La guerre allumée en Transilvanie, continua au désavantage des Vaivodes, Battory & Michel, révoltés contre l'empereur; ils furent défaits par George Baste, & Clausembourg fut pris. Le duc de Mercœur ne se signala pas moins à la tête des troupes Impériales contre les Turcs (35). Il prit Albe-Royale en Hongrie, forteresse réputée imprenable, & ensuite en chassa les Turcs, qui y revinrent mettre le siege, pendant que l'archiduc, plus malheureux,

Ferdinand d'Autriche.

debourg, &c. Les deux premiers de ces princes y assistoient en personne, & furent obligés de mettre fin à ce colloque, dont chacune des parties, comme il arrive toujours, s'attribua ensuite l'avantage. *De Thou, Chronol. septen. ann.* 1601.

(34) Ce sera pourtant toujours aux yeux des personnes non prévenues, l'un des faux dogmes de Calvin les plus insoutenables, que cette attribution qu'on donne au sens des saintes écritures, de suffire à se faire connoître de soi-même, ou ce qui est encore pis, de pouvoir être déterminé par l'esprit particulier. C'est la principale source de cette monstrueuse confusion de sectes dont la prétendue réformée fut tout d'abord inondée.

(35) Le duc de Mercœur acquit par ses grands exploits, la réputation d'un des premiers hommes de guerre de son temps. Voyez-le dans les historiens, ainsi que les autres faits dont il est parlé ici.

échoua devant Caniſe, & que les chevaliers de Malte prirent & détruiſirent la ville de Paſſava dans la Morée. 1601. Appellée Châteauneuf par les Chrétiens.

Conſtantinople & l'intérieur du palais même du grand ſeigneur n'étoient pas moins agités par le mécontentement des Janiſſaires, qui vinrent étrangler, en préſence de Mahomet III lui-même, ſept mignons de ſon ſerrail, & le menacerent de le dépoſer. C'étoit dans la vérité un homme bien peu digne du trône, lâche, cruel, traître, avare, & enſeveli dans la débauche.

Fin du douzieme Livre.

MÉMOIRES
DE SULLY.

LIVRE TREIZIEME.

L'AGITATION des esprits causée par tous les soulevements domestiques qu'on vient de voir dans le dernier livre, n'empêcha point qu'on ne se livrât cet hiver aux plaisirs & aux spectacles ordinaires. On travailla par ordre, & pour le divertissement de la reine, à la composition d'un ballet d'une grande magnificence. L'arsenal étoit le lieu que le roi avoit choisi pour la représentation de ces spectacles, à cause de la commodité de ses appartements spacieux, soit pour les acteurs, soit pour les spectateurs. Comme je me trouvois hors d'état de donner les ordres nécessaires chez moi pour l'exécution de celui-ci, parce que dans le temps qu'il 1602.

devoit se faire, la plaie que j'avois reçue
1602. à la bouche pendant le siege de Chartres, vint à se rouvrir, on avoit déja jetté les yeux sur un autre endroit que l'arsenal; mais le roi aima mieux qu'on attendît que je fusse guéri, ce qui retarda le ballet d'une huitaine.

Vers la mi-carême, le comte de Schombourg, grand maréchal de l'empire, envoyé de la cour de Vienne, arriva à Paris, où il fit son entrée avec une suite de quarante ou cinquante chevaux. Sa majesté lui fit rendre tous les mêmes honneurs que le maréchal de (1) Bois-Dauphin avoit reçus à Vienne. Le prince, fils du marquis de Brandebourg, fit aussi quelque séjour à Paris. Quoique ce ne soit pas la coutume de défrayer les personnes de ce rang, principalement, comme le remarquoit sa majesté, lorsqu'elles ne suivent pas la cour, elle voulut qu'on eût tous les égards possibles pour ce prince, dont la maison, d'ailleurs des premieres de l'Allemagne, faisoit profession d'un attachement particulier à la France. Je reçus ordre du roi de lui faire chaque jour, de la part de sa majesté, des présents de vins & de viandes des plus rares.

Lorsque tout fut prêt pour le départ du roi, & que sa majesté eut donné, dans les différents voyages qu'elle fit à Paris, les ordres nécessaires, tant pour assurer la paix & la tranquillité dans cette ville &

(1) Urbain de Laval, marquis de Sablé, mort en 1629.

dans les provinces dont elle alloit s'éloigner, que pour ce qui concernoit celles où elle alloit paſſer, elle partit de Paris vers le vingt Mai, & vint à Fontainebleau, d'où elle s'achemina vers Blois. La reine fut de ce voyage, avec toute ſa maiſon. Je le fis auſſi, mais je ne partis que quelques jours après ſa majeſté, qui me fit ſavoir ſon arrivée à Blois, & le deſſein qu'elle avoit d'y ſéjourner huit ou dix jours. Ce temps étoit néceſſaire au roi pour une diete qui lui avoit été ordonnée par les médecins, afin de guérir une fluxion qui lui étoit tombée ſur la jambe, & qui avec le temps eût pu, comme il me le mandoit, mériter le nom de goutte. Blois étoit d'ailleurs la ville la plus propre à découvrir les ſecrets du maréchal de Biron. Henri avoit dans toute cette province des perſonnes de confiance, qui s'y employoient uniquement, & qui détachoient preſqu'à chaque moment des couriers chargés des nouvelles qu'ils venoient d'apprendre. On ſut par eux que la cabale de Biron embraſſoit l'Anjou, le haut Poitou, la Saintonge, le Mirebalais, le Châtelleraudois, l'Angoumois, le Périgord, le Limoſin, la Marche & l'Auvergne; qu'elle s'étendoit même par toute la haute Guyenne & le haut Languedoc; qu'elle étoit appuyée par quatre ou cinq ſeigneurs de la cour, dont cependant on ne ſpécifioit pas les noms, pour ne rien avancer de douteux. Les liaiſons avec l'Eſpagne, les deſſeins pour la ſurpriſe des villes frontieres, 1602.

1602. & les raiſons dont on ſe ſervoit pour animer le peuple contre le gouvernement préſent (les mêmes que j'ai déja rapportées plus haut) faiſoient encore partie de ces avis; & voici ce qu'on y ajoutoit de nouveau.

Les factieux, pour faire prendre ombrage au peuple, du voyage de ſa majeſté à Blois, qui ſans doute ne les inquiétoit pas médiocrement, diſoient par-tout, que Henri ne l'avoit entrepris que pour faire faire une juſtice ſévere de ceux qui s'étoient révoltés contre Jambeville, d'Amours & les autres commiſſaires envoyés pour exiger le ſol pour livre ſur les rivieres & dans les paſſages, pour l'y établir lui-même, & de maniere que par une nouvelle réappréciation cet impôt ſe trouvât triplé; pour faire recevoir par-tout la gabelle, en s'emparant des Marais ſalants, dont les propriétaires ne recevroient en dédommagement que de mauvaiſes rentes ſur l'hôtel-de-ville de Paris; enfin pour arrêter les murmures que devoient cauſer une double décime, qu'ils faiſoient croire que Henri avoit obtenu du pape la permiſſion de lever, & la rétractation des remiſes faites ſur les tailles de 1594, 1595 & 1596; j'en ai parlé, lors de mon voyage dans les généralités.

Voilà comment on peignoit preſque partout le royaume, un prince ſi bon, avec les couleurs d'un tyran furieux & implacable. On avoit toujours des raiſons prêtes pour lui enlever la nobleſſe catholique.

On en avoit de différentes pour mutiner les gentilshommes & les officiers protestants. On faisoit entendre aux premiers, que ce trésor & cette artillerie formidable, dont le roi faisoit provision, n'avoient pour objet que d'anéantir leurs privileges, & de les mettre en servitude. On persuadoit aux seconds, que la persécution étoit déja ouverte contre eux; que le paiement de leurs garnisons, les fonds pour l'entretien de leurs villes, les pensions de leurs chefs, de leurs officiers & de leurs ministres, alloient être dès cette année diminués d'un tiers, & la suivante de deux, après quoi il seroit d'autant moins difficile de leur ôter leurs places de sûreté, que c'étoit déja un point arrêté dans le conseil, de fermer aux réformés tout accès aux charges & aux emplois publics, en refusant de leur en expédier les provisions. 1602.

Si les preuves contre la personne des conjurés avoient été aussi claires que l'étoient celles de leurs complots, le roi auroit pu dès ce moment laisser un libre cours à sa justice; mais par rapport aux ducs de Bouillon & de la Trémouille, par exemple, la chose n'en étoit pas encore aux mêmes termes qu'à l'égard du maréchal de Biron & du comte d'Auvergne; tout se réduisoit à des soupçons contre eux, à la vérité très-violents; & pour ce qui regarde les autres seigneurs de la cour, dont les noms se trouvoient aussi mêlés dans la liste, au nombre de huit, on en

1602. pouvoit faire une troiſieme claſſe, ſous le nom de gens dont la conduite équivoque demandoit à être éclaircie. Les ducs de Bouillon & d'Epernon étoient du voyage de Blois ; le roi imagina qu'il pourroit tirer d'eux-mêmes la conviction de leurs ſentiments, en obſervant attentivement pendant le récit qu'il leur feroit des nouvelles qu'il recevoit, leur maintien & l'air de leur viſage. D'Epernon fut celui qu'il attaqua le premier. La vérité m'a obligé de parler ſi ſouvent au déſavantage de ce duc, que c'eſt avec une véritable ſatisfaction que je me porte en cette occaſion à faire voir ſon innocence, & à publier ſes louanges.

D'Epernon entendant parler ſourdement à la cour de brigues & de cabales, comprit aiſément que comme on juge ordinairement du préſent par le paſſé, ſon nom ne manqueroit pas d'avoir place parmi ceux qu'on diſoit les ennemis de l'état. Cela lui fit prendre les précautions de renouveller à ſa majeſté, lorſqu'elle étoit encore à Fontainebleau, les aſſurances de ſa fidélité. Il n'avoit point d'autre preuve à lui en donner, & le malheur eſt que Henri prévenu de longue main contre d'Epernon, n'y ajoutoit pas beaucoup de foi. Il ne laiſſa pas de lui ſavoir gré de cette démarche, & parce que d'Epernon en lui parlant, m'avoit cité pour quelque choſe, le roi, en me mandant à Paris ce qui venoit de ſe paſſer, me manda en même temps que d'Epernon lui avoit paru dans

le deſſein de me rechercher, & m'ordonna de le prévenir en tout, afin que ſi le crime qu'on lui imputoit, n'étoit encore qu'en deſſein, on n'eût point à ſe reprocher de l'avoir laiſſé ſe précipiter, lorſqu'il ne falloit peut-être que de bons conſeils & de bons traitements pour l'en empêcher. 1602.

Je fis ce que le roi m'ordonnoit, & dès ce moment je tins le duc d'Epernon dans mon eſprit pour ſuffiſamment diſculpé. Il parla à Blois au roi de la même maniere qu'à moi. Il ne nia point qu'il n'eût entendu parler de mouvements & d'intrigues ſecretes, mais il dit que ç'avoit toujours été d'une maniere ſi vague, & quelquefois même ſi contradictoire, qu'il ne lui étoit pas venu dans l'idée qu'on pût y ajouter aucune créance; que ceux qu'on en diſoit les auteurs ou les fauteurs, ne lui en ayant jamais donné rien à connoître, ni à entrevoir, il avoit traité de fable un projet dans lequel il ne trouvoit d'ailleurs que de l'extravagance; les conjonctures préſentes en rendant l'exécution viſiblement impoſſible. Quel qu'il fût, il offrit au roi de demeurer près de ſa perſonne, pour lui ſervir de caution de lui-même, pendant ſix mois; & ſi ce temps ne ſuffiſoit pas, il lui jura qu'il ne le quitteroit point que ſes ſoupçons ne fuſſent entiérement diſſipés. Le roi n'eut rien à repliquer, & commença auſſi à trouver le duc d'Epernon beaucoup moins coupable qu'il ne l'avoit penſé.

1602. Il s'en fallut de beaucoup que le duc de Bouillon montrât dans ſes paroles la même ſincérité. A la premiere ouverture que lui fit ſa majeſté, il traita tout de calomnies inventées par des eſpions & des délateurs contre les grands du royaume, afin de ſe faire valoir, & de paroître du moins gagner l'argent qu'on leur donnoit pour exercer cet emploi. Il joignoit à ce reproche, qui attaquoit tacitement ſa majeſté, une application du paſſage du nouveau teſtament: qu'il eſt néceſſaire que les ſcandales arrivent, & que malheur à ceux qui les cauſent; paſſage qui auroit été plus juſte contre Bouillon & ſes partiſans, en le prenant dans ſon ſens naturel. Bouillon ne s'en tint pas là, il continua en diſant, qu'il étoit vrai qu'il avoit entendu dire que les Catholiques, auſſi-bien que les Proteſtants, ſe plaignoient qu'on les accabloit d'impôts, & que plus les richeſſes & le bonheur du roi alloient croiſſant, plus ils devenoient pauvres & miſérables; qu'outre ces plaintes communes, il avoit oui dire en certain endroit aux Proteſtants, que leur ſort étoit d'être regardés tôt ou tard comme la peſte & l'excrément de l'état; qu'ils y ſeroient haïs, perſécutés, proſcrits, eux & leurs enfants; qu'on les excluroit de tous les honneurs & de tous les emplois; qu'enfin on ne ſe repoſeroit qu'après qu'on les auroit exterminés; que tous ces bruits ne ſe répandoient & ne prenoient tant de force, que parce que les perſonnes les plus

qualifiées du royaume n'étant point admiſes au conſeil, où ſe décidoient les affaires, ſoit à l'égard des différentes religions, ſoit à l'égard des impôts, elles ne pouvoient inſtruire le peuple du motif des réſolutions qui s'y prenoient, ni le peuple croire autre choſe, ſinon qu'on en vouloit en effet à ſa liberté. 1602.

Il n'eſt pas douteux que le duc de Bouillon, en parlant ainſi, cherchoit à inſinuer au roi, que tous les bruits de révolte n'avoient point d'autres fondements que les cris du peuple gémiſſant ſous le fardeau des impôts, & que ce feint mécontentement qu'il affectoit, lui ſervoit à dérober au roi la connoiſſance de ſes ſentiments; mais tout ce qu'il y avoit d'aigre & de hardi dans ſes paroles, fait bien voir que ſa mauvaiſe humeur ne put lui laiſſer paſſer cette occaſion ſans décharger ſon fiel. Il ajouta avec la même fineſſe & le même chagrin, qu'on avoit voulu lui perſuader à lui-même que ſa majeſté avoit entrepris d'abolir les privileges de ſa vicomté de Turenne, & acheter les droits de la maiſon de la Mark ſur Sedan, mais qu'à cela auſſi-bien qu'à tout le reſte, il s'étoit contenté de répondre, qu'il ſe tenoit aſſuré que le roi n'en feroit rien, à cauſe des obligations qu'il avoit eues de tout temps au corps des Réformés. Il finit en proteſtant au roi, que ſuppoſé que tout ce qu'on lui avoit rapporté de révoltes & d'attentats dans le royaume, fût auſſi vrai qu'il le croyoit faux, pour lui

il ne s'étoit écarté en rien de ſon devoir.

1602. Le roi diſſimulant au duc de Bouillon ce qu'il penſoit du diſcours qu'il venoit de lui tenir, lui fit une propoſition, ſur l'idée de celle que le duc d'Epernon lui avoit faite à lui-même, par laquelle il s'attendoit bien à le jetter dans un grand embarras. Il dit au duc, qu'il étoit content de cette aſſurance, & qu'il ne lui reſteroit plus aucune défiance, s'il avoit pour lui la même complaiſance qu'avoit eue d'Epernon de ne point s'éloigner de la cour, tant que cette affaire dureroit; qu'au reſte il ne le retiendroit pas près de ſa perſonne, ſans lui faire part de tous ſes deſſeins, & ſans l'appeller dans tous ſes conſeils, comme il avoit paru le ſouhaiter, afin qu'il vît par lui-même l'attention qu'il apportoit à ſoulager le peuple, & qu'il pût rendre aux Proteſtants comme aux Catholiques, un témoignage authentique de la pureté de ſes intentions. Bouillon garda, en recevant ce coup, une préſence d'eſprit ſinguliere, il fit une exclamation de joie & d'admiration des ſentiments que ſa majeſté lui témoignoit, il répondit ſur le fond de la propoſition, qu'il alloit ſe mettre en état d'y ſatisfaire, non ſeulement pour ſix mois, mais pour toute ſa vie s'il étoit néceſſaire, en faiſant un voyage dans toutes ſes maiſons, afin que rien n'interrompît enſuite le long ſéjour qu'il comptoit faire à la cour. C'eſt ainſi qu'en paroiſſant faire tout ce que ſouhaitoit ſa majeſté, il ſe réſerva pourtant de ne faire que ce qu'il voudroit

voudroit lui-même, & qu'il fut là prévenir adroitement sur le départ subit auquel il se préparoit. 1602.

Henri comprit tout cela, c'est ce qui le fit résoudre à assembler un conseil secret pour délibérer sur ce qu'il avoit à faire en cette conjoncture. Il n'y eut d'appellés à ce conseil, que MM. le comte de Soissons, le chancelier, Villeroi, Maisse & moi. On y entendit, avant toutes choses, Descures, qui avoit été envoyé convier le maréchal de Biron, de la part de sa majesté, de venir à la cour, & dont le rapport fut tel, qu'il n'y eut qu'une voix sur la détention de ce maréchal & du comte d'Auvergne, si-tôt qu'ils seroient arrivés. Le roi proposa ensuite, s'il ne seroit pas à propos d'en faire autant des ducs de Bouillon & d'Epernon, pendant qu'ils étoient à la cour. Presque tous les assistants furent encore de cet avis, & le plus distingué de la troupe ne le modifia que pour dire que Biron étoit le seul auquel il faudroit ensuite faire grace, parce que ne faisant rien de lui-même, on le ramèneroit aisément à la raison; lorsqu'on lui auroit ôté ceux dont la société le perdoit. Je remarque cet avis à cause de sa singularité. Pierre Fougeuse, sieur Descures.

Le mien fut totalement opposé. Je ne pus goûter qu'on arrêtât d'Epernon, ni même Bouillon. Si les soupçons tiennent lieu de preuves en ces matieres, il falloit donc aussi arrêter tous ceux que La-Fin avoit chargés, & moi-même tout le pre-

1602. mier, c'eſt ainſi que je m'expliquai. Qu'on ſuppoſe après cela qu'ils ſoient trouvés innocents, on manque par cette action précipitée les vrais coupables, Biron & d'Auvergne, qu'il étoit impoſſible d'arrêter au même moment, & dont la fuite ôtoit encore toute eſpérance de rien prouver contre les priſonniers. Le malheur eſt que criminels ou innocents, on ne pouvoit plus après cela ſe diſpenſer de les traiter comme réellement coupables, dans la crainte des effets où le reſſentiment d'un outrage de ſi grand éclat étoit ſeul capable de les porter. Le roi ſe rendit à cette opinion, ſépara le conſeil, l'heure de dîner étant venue, & voulant m'entretenir ſeul ſur ce qui venoit d'être agité, il me dit de dîner en ſoldat, & de le venir retrouver avant que tout le monde ſe fût raſſemblé.

Etant deſcendu dans la cour, où j'étois attendu par cette foule qui s'attache aux perſonnes en place, je vis venir à moi le duc d'Epernon, qui me dit avec la même aſſurance que je lui avois remarquée, que des conſeils ſi longs & ſi ſecrets alarmoient une infinité de perſonnes, mais qu'il n'étoit pas de ce nombre, parce qu'il n'avoit rien à ſe reprocher. Je lui répondis qu'en ce cas il n'avoit en effet rien à craindre, le roi étant bien plus diſpoſé à pardonner à de véritables coupables, qui avoueroient leurs fautes, qu'à punir ſur un ſimple ſoupçon, ceux qui ne l'étoient pas. „ Je „ vois, lui dis-je, force gens qui s'é-

„ loignent de la cour, mais ceux qui ont
„ la conſcience nette ne le doivent pas 1602.
„ faire. Je ſuis de ce nombre, reprit d'E-
„ pernon, & je ne partirai point de la
„ cour tant que ces ombrages dureront.
„ Vous ne ſauriez mieux faire, mon-
„ ſieur, lui repliquai-je, & je vous pro-
„ mets que je ferai valoir dans l'occaſion
„ cette réſolution que vous prenez „.

En arrivant chez moi, je dis à mon maître d'hôtel qu'il retranchât tout un ſervice, & qu'il me ſervît ce qu'il avoit de prêt. Nicolas (2) arriva, comme je me mettois à table. „ Lavez promptement,
„ lui dis-je, ſans l'avertir des ordres don-
„ nés à la cuiſine, & vous mettez à ta-
„ ble „. Il fut bien ſurpris, lorſqu'après avoir bu deux coups, & mangé un morceau à la hâte, il vit que je demandois le fruit, & en même temps le cheval ſur lequel je devois monter pour retourner au château. Cet ordre ne lui plut pas, car il n'aimoit pas moins la bonne chere que la plaiſanterie. „ Pardieu, monſieur, me
„ dit-il, je ne m'étonne pas que vous paſ-
„ ſiez pour un des plus habiles ſeigneurs

(2) Simon Nicolas étoit un ſecretaire du roi „ Poëte, diſeur de bons mots, „ vieux pécheur, dit le „ journal d'Henri IV, „ croyant en Dieu par bénéfice d'inventaire, & „ qui n'en étoit que mieux „ reçu dans les compagnies, ſelon l'humeur „ corrompue de ce ſiecle „ miſérable. Il mourut „ deux ans après, âgé de „ ſoixante-dix ans. Comme on lui parloit de „ Dieu, de la mort & d'une „ vie éternelle, il fit réponſe qu'il eût quitté „ volontiers ſa part de paradis pour cinquante ans „ de vie de plus „. *Journal d'Henri IV.*

1602. „ de France, je ne connois perſonne qui „ puiſſe boire trois coups pendant votre „ dîner. Là, là, monſieur Nicolas, lui „ répondis-je, ne laiſſez pas d'achever de „ dîner, pour moi j'ai une affaire qui „ m'appelle ailleurs.

Je rapportai à ſa majeſté les paroles que venoit de me dire le duc d'Epernon. Elle convint qu'il pouvoit bien ne s'être pas embarqué dans une affaire qu'il voyoit traiter par des perſonnes d'humeur & de religion ſi différentes, & où tant s'en faut qu'il y eût rien à gagner pour lui, il y riſquoit au contraire à ſe faire dépouiller de ſon bien & de ſes charges. D'Epernon avoit aſſez d'eſprit pour ſentir que le projet des ſéditieux n'avoit rien que de ruineux. „ Ce n'eſt pas, ajoutoit le roi, „ qu'en ſon cœur il ne fût peut-être bien „ aiſe que quelqu'un me traverſât, afin „ que j'euſſe d'autant plus affaire de lui, „ mais il ſait par ſa propre expérience, „ combien de pareils deſſeins ſont ſujets „ à échouer „. Sa majeſté me chargea de l'entretenir dans ces diſpoſitions, & de faire encore un effort auprès des ducs de Bouillon & de la Trémouille, pour les arrêter à la cour, mais d'attendre pour cela qu'on fût arrivé à Poitiers, parce que juſqu'à ce temps-là il pouvoit lui venir des avis qui le détermineroient. Je m'y employai de tout mon pouvoir & en préſence de MM. de la Noue, de Conſtant, d'Aubigny & de Préaux, mais tout ce que je pus leur dire fut inutile.

Il ſe traita à la cour, pendant le ſéjour que firent leurs majeſtés à Blois, d'une autre affaire fort différente de celle-ci, dont le récit me met dans quelqu'embarras, parce qu'elle fit un aſſez grand éclat pour ne devoir pas être paſſée ſous ſilence, & que d'un autre côté il ne m'eſt pas permis de la révéler ici, dans la crainte que j'ai de trahir le ſecret que j'ai voué au roi & à la reine, qui ne s'en ſont ouverts qu'à moi ſeul, & qu'elle regarde perſonnellement. Le tempérament dont je vais me ſervir, eſt de ne rien rapporter au-delà de ce qui tranſpira au-dehors, & vint à la connoiſſance du courtiſan. 1602.

Il ſe répandit donc un bruit que le roi & la reine avoient eu un différend enſemble, ce qui fut confirmé, parce qu'un jour le roi m'envoya chercher par Armagnac de ſi grand matin, qu'il étoit encore au lit auſſi-bien que la reine, & contre leur coutume, chacun dans leur appartement. On remarqua que j'avois fait pluſieurs allées & venues de l'un à l'autre; on fut que je m'étois mis trois ou quatre fois à genoux devant le roi & la reine, comme ſi j'avois eu une grande grace à obtenir d'eux. Comme rien n'échappe en ces occaſions aux courtiſans curieux, ils tirerent chacun leurs conjectures de ce que parmi le nom du roi & de la reine, on avoit auſſi entendu prononcer ceux du duc & de la ducheſſe de Florence & de Mantoue, de Virgile Urſin, de Dom Joan, de Bellegarde, de Trainel, Vinti, Premier vaſet de chambre du roi.

1602. Joannini, Conchini, la Léonor, Gondy, Catherine Selvage, avec celui de la marquise de Verneuil. D'autres personnes furent désignées, disoit-on encore, sous le nom mystérieux de couleur de tanné. On chercha à faire parler mon épouse, parce qu'on découvrit que Conchini, qui avoit souvent affaire à elle, & qui lui rendoit publiquement le même respect qu'un serviteur à sa maîtresse (il l'appelloit même souvent de ce nom), étoit venu la chercher plusieurs fois de la part de la reine, avec laquelle, tantôt seule, tantôt la Léonor avec elle, étoit demeurée secretement enfermée plusieurs après-dînées entieres.

Mais ce qui fournit le plus de matiere aux discours, c'est que dans le temps que la contestation étoit le plus échauffée, La Varenne vint m'avertir un matin que le roi m'attendoit dans la nouvelle galerie qu'il avoit fait bâtir à Blois, au-dessus de celles qui regnent le long des jardins d'en-bas, c'est celle où l'on voit la représentation singuliere d'une biche avec le bois d'un cerf. On prit garde que sa majesté fit mettre en sentinelle au bout de cette galerie, qui n'étoit pas encore fermée, deux Suisses qui ne savoient pas un mot de françois, & que pendant deux heures & plus que nous y demeurâmes, on nous vit parler avec beaucoup d'action. On pouvoit malgré la distance entendre quelques-unes de nos paroles, dont on ne tira aucune lumiere. Il n'en fut pas de même de celles-ci, qu'on entendit proférer à sa

majeſté en ſortant & qu'on recueillit ſoigneuſement. „ Il n'en faut plus parler, 1602.
„ je me conduirai en tout par vos conſeils, afin qu'il ne me ſoit plus reproché que je fais toutes choſes de ma tête; mais ſouvenez-vous que peut-être vous & moi nous en repentirons un jour: car il ne ſauroit pleuvoir ſur moi, qu'il ne dégoutte ſur vous. Je connois l'eſprit de ceux qui s'en mêlent, ils ſeront cauſe de beaucoup de mal. Je ne nie point que la douceur & l'indulgence ne ſoient fort louables; mais vous ne nierez pas auſſi que l'excès n'en ſoit pernicieux „. On diſtingua auſſi ces paroles, que je répondis au roi, qu'à la vérité il y avoit de la prudence à prévoir & à prévenir les accidents fâcheux; mais qu'il falloit auſſi ſe donner de garde de les avancer par des recherches trop curieuſes. C'eſt ſur ce fondement qu'on ſoupçonna que le roi avoit eu deſſein de ſe porter à quelque démarche violente contre certaines perſonnes de la maiſon & du conſeil de la reine (3). Je ne puis en dire davantage.

(3) C'eſt dire la choſe aſſez clairement & les autres mémoires de ce temps-là ſe rapportant tous à cette idée, on ne ſauroit preſque douter que Henri IV n'eût pris la réſolution non ſeulement de purger la cour de ces délateurs, qui envenimoient l'eſprit de la reine contre lui, mais encore de faire ſentir un peu fortement à cette princeſſe ſon indiſcrétion en ceſſant de la voir, & en l'obligeant de vivre loin de lui dans une de ſes maiſons, peut-être même en la renvoyant à Florence. On voit dans l'hiſtoire de la mere & du fils, *tom.* 1, *p.* 9, que ce prince la menaça de l'un

1602. De Blois le roi vint à Poitiers. Il ſe montra enſuite dans le Limoſin & la Guyenne; ſa préſence fut d'une ſi grande efficacité, qu'il ne trouva nulle part d'oppoſition à ſes volontés, pas même à l'établiſſement du ſol pour livre (4). Il auroit pu après cela laiſſer ſubſiſter cet impôt, rien n'en auroit troublé la levée : mais content de la ſoumiſſion de ſes peuples, il prit ce moment pour le convertir d'abord en une menue ſubvention, & peu après pour le ſupprimer tout-à-fait. L'édit de révocation porte, que S. M. ne s'y eſt déterminée uniquement qu'à cauſe de cette obéiſſance de ſes ſujets. Henri ſatisfait du ſuccès de ſon voyage (5), reprit le chemin de Fontainebleau, où arriva peu de temps après lui le maréchal de Biron.

La conſternation que le voyage de S. M. avoit répandue parmi ſes créatures, lui fit connoître que ſes affaires n'étoient pas à beaucoup près auſſi avancées qu'il s'en étoit flatté, & lui fit prendre ce parti,

& de l'autre. M. de Roſny trouvoit apparemment ce ſecond parti un peu trop violent, comme en effet il l'étoit, vu les circonſtances.

(4) Le ſeptenaire dit que M. de Roſny fut envoyé par ſa majeſté pour ce ſujet à la Rochelle, & que les Rochellois le chargerent de faire leurs repréſentations au roi pour la ſuppreſſion de la pancarte ou tarif de cet impôt.

(5) „ Durant ce voyage „ de Poitiers, dit le ſep„ tenaire, qui dura près „ de deux mois, la cour „ ſembloit triſte, le roi „ penſif, nul conſeil ni „ d'affaires, aucunes de „ juſtice, ſinon à Blois „. Ce qui provenoit des chagrins publics & particuliers de Henri, dont il vient d'être fait mention.

ti, dans lequel pluſieurs autres motifs le confirmoient. Son traité avec l'Eſpagne & la Savoie n'étoit pas encore au point qu'il pût en eſpérer inceſſamment le ſecours d'hommes & d'argent qui lui étoit néceſſaire. Une réſiſtance trop marquée aux volontés du roi pouvoit donner de ſa trahiſon les ſoupçons qu'il ne s'imaginoit pas qu'on eût déja conçus. Il pouvoit même arriver, ainſi que lui repréſentoit le baron de Lux ſon ami & ſon confident, que ſur des refus réitérés de paroître devant le roi, ſa majeſté prendroit le parti de venir droit à lui à main armée, comme à un rebelle; ce qui ſeroit le coup mortel pour ce maréchal, qui n'étoit en état ni de ſe défendre, ni de l'attendre, enfermé dans une place, toutes les ſiennes étant dépourvues de tout, principalement d'artillerie. 1602.

C'eſt une précaution que j'avois priſe en préparant ce coup à Biron quelques mois auparavant. Je lui avois fait entendre que toutes les pieces de canon qui étoient dans les places de Bourgogne, devoient néceſſairement être refondues & toutes les poudres rebattues. L'attention avec laquelle on voyoit que je veillois à tout ce qui regardoit ma charge de grand maître, ſuffiſoit ſeule pour faire paſſer cette propoſition; mais pour ne point donner d'ombrage au maréchal, j'avois été le premier à lui propoſer de réparer ce vuide, en lui faiſant fournir abondamment & en même temps de l'arſenal de Lyon, que je venois de remplir avec grand ſoin, tout ce qui

1602. lui étoit néceſſaire. Je conſentis que Biron envoyât des gens à lui juſqu'à Lyon, pour eſcorter les bateaux qui devoient être chargés des pieces que je lui envoyois, & qu'il ne fît partir les ſiennes que lorſque celles-ci arriveroient. Il ne ſavoit pas que j'avois mis ſi bon ordre par-tout, que les bateaux de Lyon qui remontoient la Saone fort lentement, furent arrêtés en chemin, juſqu'à ce que ceux qui venoient de Bourgogne fuſſent ſortis des terres de ſa dépendance. Lorſque je vis les uns & les autres en ma diſpoſition, ceux de Lyon n'allerent pas plus loin.

Biron ne s'apperçut de la tromperie que je lui avois faite, que lorſqu'il ne fut plus temps d'y remédier. Il s'emporta d'une étrange maniere contre moi, & ſe vanta ſi publiquement qu'il viendroit me poignarder, que le roi m'écrivit de ne marcher que bien eſcorté. J'avois encore placé, comme ſans deſſein, les logements de la cavalerie légere ſur les paſſages du Loin; mais tout cela, que Biron ne prit peut-être que pour une envie de le chagriner, ne fut pas capable de lui faire ouvrir les yeux. De Lux & lui ne tirerent d'autre conſéquence de l'impoſſibilité où ils étoient de ſe défendre, ſinon qu'il falloit en impoſer au roi, juſqu'à ce qu'ils y euſſent pourvu par le moyen de l'étranger. Deſcures & Jeannin agiſſoient avec eux de maniere à leur inſpirer cette ſécurité. La-Fin de ſon côté avoit aſſuré très-poſitivement à Biron (6) que non

(6) Le maréchal de Biron croyoit lui avoir vu jetter au feu le traité fait avec l'Eſpagne; mais La-

seulement il ne l'avoit pas trahi; mais que n'ayant cherché à entretenir le roi que pour le sonder, il l'avoit trouvé fort loin de son but, ce qu'il lui confirma encore à Fontainebleau, où il dit en passant ces deux mots : „ Mon maître, courage, & „ bon bec „. Le secret d'ailleurs avoit été si bien gardé de la part du conseil, qu'on n'avoit à la cour aucune idée de ce qui se tramoit contre Biron, & que d'Epernon sachant qu'il arrivoit à Fontainebleau, envoya au-devant de lui lui faire les offres de services d'usage entre les grands (7); en quoi il commettoit une 1602.

Fin l'avoit trompé en ne brûlant, au lieu de ce traité, qu'un morceau de papier indifférent.

(7) Le duc d'Epernon ne s'est point défendu d'avoir rendu en cette occasion au maréchal de Biron tous les bons offices qu'il pouvoit attendre d'un ami. „ Lorsqu'il traita avec lui „ de cette affaire, dit l'historien de sa vie, il ne „ le fit point en termes „ ambigus, comme les autres, mais fort sérieusement. Il lui apprit la trahison de La-Fin & lui „ en donna toutes les preuves, & l'exhorta à recourir à la bonté du roi. „ Voilà ce qui justifie le „ duc d'Epernon. Duplessis-Bossonniere, gentilhomme d'honneur, & „ fort attaché au duc, qui „ est celui qu'il envoya „ au-devant du maréchal, „ étoit principalement „ chargé de le porter par „ toutes sortes de motifs „ à obtenir du roi le pardon de sa faute. Aussi „ ne put-on jamais engager ce gentilhomme, assuré de son innocence „ & de celle de son maître, à se retirer dans les „ pays étrangers, après „ que le roi, qui n'avoit „ pas ignoré cette démarche, eut fait arrêter le „ maréchal de Biron; en „ quoi il rendit un grand „ service au duc d'Epernon, & il lui donna ensuite un second conseil „ dont le duc se trouva „ fort bien; c'est d'avouer „ sincérement à sa majesté „ cette démarche auprès „ du maréchal, & de lui

1602. grande imprudence, après ce qui s'étoit passé à Blois, comme il l'a avoué lui-même bien des fois depuis ce temps-là.

J'étois allé faire un tour à Moret lorsque Biron arriva à la cour. Le roi m'en donna avis par ce billet : „ Mon ami, „ notre homme est venu; il affecte beaucoup de retenue & de sagesse; venez „ en diligence, afin que nous avisions à „ ce que nous avons à faire. Adieu, je „ vous aime bien „. Je revins aussi-tôt de toute la vîtesse de mon cheval, & je

„ dire en même temps dans „ quelle intention il l'avoit faite „. Le même historien mêle dans ce détail quelques traits qui découvrent le fond des sentiments du duc d'Epernon, & servent en même temps à faire connoître son caractere. „ Le duc d'Epernon, dit-il, & Biron „ étant allés de compagnie au Louvre, pour „ faire leur cour après-dîner; sa majesté avertie „ de leur venue, se mit „ à la fenêtre pour voir „ au travers de la vitre leur „ démarche & leur contenance. Un ami du duc „ d'Epernon, qui étoit auprès du roi, l'en fit avertir, afin qu'il composât „ ses actions.... Il fit tout „ le contraire de ce qu'on „ lui vouloit persuader; „ & s'étant confirmé de „ plus en plus dans les témoignages qu'il recevoit „ de sa bonne conscience, „ rempli d'une juste & généreuse indignation de „ voir sa fidélité soupçonnée, il marcha la tête „ droite & les yeux tournés vers la fenêtre où „ il savoit que le roi étoit „ appuyé. Le roi le remarqua & le fit remarquer à ceux qui étoient „ près de lui... Sa majesté „ fit ensuite une partie à „ la paume. Le comte de „ Soissons étoit avec le roi „ contre le duc d'Epernon „ & le maréchal. C'est à „ cette partie que les historiens de ce temps-là „ ont fait dire au duc un „ bon mot parlant au maréchal: qu'il jouoit bien, „ mais qu'il faisoit mal ses „ parties, &c „. *Hist. de la vie du duc d'Epernon, ann.* 1602, *page* 205 *& suiv.*

trouvai le roi qui ſe promenoit devant le pavillon où j'étois logé, avec Praſlin (8), qu'il quitta pour venir à moi. Il me prit par la main, & m'apprit, en continuant à ſe promener, qu'il avoit eſſayé inutilement, par toutes ſortes d'endroits, à arracher de Biron (9) l'aveu de ſa faute, quoiqu'il cachât ſi mal tout ce qu'il avoit dans l'eſprit, qu'on le liſoit ſur ſon viſage. Sa majeſté me découvrit enſuite ſes plus ſecrets ſentiments par rapport au maréchal. Elle avoit encore pour lui toute ſon an- 1602.

(8) Charles de Choiſeul, marquis de Praſlin, capitaine de la premiere compagnie des gardes, mort maréchal de France en 1626.

(9) „ Le roi, ennuyé „ de ſes rodomontades & „ de ſon opiniâtreté, le „ quitta, lui diſant pour „ dernieres paroles : Hé „ bien! il faudra apprendre la vérité d'ailleurs. „ Adieu, baron de Biron. „ Ce mot fut comme un „ éclair avant-coureur de „ la foudre qui l'alloit terraſſer, le roi le dégradant par-là de tant d'éminentes dignités dont „ il l'avoit honoré.... Le „ même jour, après ſouper, le comte de Soiſſons l'exhorta encore de „ la part du roi de lui confeſſer la vérité, & conclut ſa remontrance par „ cette ſentence du Sage: „ Monſieur, ſachez que le „ courroux du roi eſt le „ meſſager de la mort „. *Peref. ibid.* „ Après le dîner, dit le ſeptenaire, „ il vint trouver le roi qui „ faiſoit un tour dans ſa „ grande ſalle, lequel lui „ montrant ſa ſtatue en relief, triomphant au-deſſus de ſes victoires, lui „ dit: Hé bien, mon couſin, ſi le roi d'Eſpagne „ m'avoit vu comme cela, qu'en diroit-il? Il „ répondit au roi légérement : Sire, il ne vous „ craindroit guere; ce qui „ fut noté de tous les ſeigneurs préſents. Et lors „ le roi le regarda d'une „ œillade rigoureuſe, dont „ il s'apperçut, & ſoudain „ rhabillant ſon dire, il „ ajouta : j'entends, ſire, „ en cette ſtatue que voilà, mais non pas en cette „ perſonne „.

1602. cienne tendreſſe, & ne le regardoit qu'avec compaſſion. Elle auroit fort ſouhaité qu'on eût pu lui enſeigner des moyens, ſans rien riſquer, de ne point le traiter en criminel d'état; c'eſt ce qui n'étoit pas facile, du caractere dont on connoiſſoit Biron. S'il étoit dangereux de le laiſſer échapper lorſqu'il témoignoit ne ſe repentir de rien, il ne l'étoit guere moins de le relâcher ſur ſa bonne foi, après lui avoir témoigné qu'on avoit en main la preuve de ſa trahiſon.

Le roi revint encore une derniere fois au parti que ſa douceur naturelle lui avoit toujours dicté, de chercher à faire rentrer le maréchal de Biron en lui-même; & comme il n'avoit pu y réuſſir, il me chargea de l'entreprendre, & promit de m'avouer de tout ce que je pourrois dire à Biron pour l'entraîner aux pieds de ſa majeſté, pourvu cependant que je ne lui donnaſſe rien à connoître de ce qu'avoit dit La-Fin, afin de ne pas nuire au deſſein de l'arrêter, auquel il faudroit bien revenir s'il perſiſtoit dans ſon opiniâtreté. „ S'il „ s'ouvre à vous, me dit Henri, ſur la „ confiance que vous chercherez à lui „ inſpirer en ma bonne volonté, aſſurez-„ le qu'il peut, ſans crainte, me venir „ trouver & m'avouer tout. S'il ne me „ déguiſe rien, je vous donne ma parole „ royale que je lui pardonne de bon „ cœur „.

J'allai chercher le maréchal dans le château, où je le trouvai dans la chambre de

ſa majeſté s'entretenant avec La-Curée au chevet du lit. J'étois ſuivi d'un aſſez grand nombre de perſonnes. Il entendit qu'on me faiſoit place, & s'avança pour me ſaluer; ce qu'il fit très-froidement. Je crus devoir commencer par chercher à lui faire oublier le reſſentiment que je ſavois qu'il avoit contre moi. „ Hé! qu'eſt ceci, monſieur, lui dis-je en l'embraſſant étroitement? Vous me ſaluez en ſénateur, contre votre ordinaire: ho! il ne faut pas ainſi faire le froid; embraſſez-moi encore une fois, & allons cauſer „. Lorſque nous fûmes aſſis au chevet du lit de ſa majeſté, & que perſonne ne put nous entendre: „ Hé bien! monſieur, lui dis-je du ton que je crus le plus propre à le gagner, quel homme êtes-vous? Avez-vous ſalué le roi? quel accueil vous a-t'il fait? que lui avez-vous dit? Vous le connoiſſez, il eſt libre & franc, & veut que l'on ſoit de même que lui. L'on m'a dit que vous avez fait le réſervé avec lui; cela n'eſt point de ſaiſon, ni ſelon ſon humeur & la vôtre. Je ſuis votre parent, votre ſerviteur & votre ami; croyez mon conſeil, & vous vous en trouverez bien. Dites-moi librement ce que vous avez ſur le cœur, & ſoyez ſûr que j'y apporterai remede; ne craignez point que je vous trompe „. 1602.

A tout cela Biron ſe contenta de répondre à la fin indifféremment: „ J'ai fait la révérence au roi avec tout le reſpect

1602. „ que je lui dois. Je lui ai répondu ſur
„ tout ce qu'il m'a demandé; mais ce
„ n'a été que des propos communs & des
„ queſtions générales; auſſi n'avois-je
„ rien davantage à lui dire. Ah! mon-
„ ſieur, repris-je, ce n'eſt pas là comme
„ il faut en uſer avec le roi. Vous con-
„ noiſſez la bonté de ſon cœur; ouvrez-
„ lui le vôtre, & lui dites tout, ou à
„ moi, ſi vous l'aimez mieux, & je vous
„ réponds qu'avant qu'il ſoit nuit, vous
„ demeurerez contents l'un de l'autre.
„ Je n'ai rien à dire au roi, repliqua le
„ maréchal, ni à vous de plus que j'ai
„ fait; mais ſi ſa majeſté a quelque dé-
„ fiance ou quelque mécontentement de
„ moi, que lui ou vous me le diſiez li-
„ brement ſur quoi que ce puiſſe être, &
„ j'y répondrai de même„. Ce qui fâche
„ le plus le roi, lui dis-je dans l'envie
que j'avois de le ſauver, „ ce ſont vos froi-
„ deurs; car d'autres particularités, ajou-
„ tai-je auſſi-tôt, il n'en ſait point; mais
„ que votre conſcience vous juge vous-
„ même, & conduiſez-vous de la même
„ maniere que ſi vous ſaviez que nous
„ fuſſions informés de tout ce que vous
„ avez fait, dit & penſé de plus ſecret;
„ car je vous jure ma foi que c'eſt le
„ vrai moyen d'obtenir du roi tout ce
„ que vous pouvez deſirer. Je ne vous
„ donne point d'autre conſeil que celui
„ que je prends ordinairement pour moi-
„ même. S'il m'eſt arrivé de faire quel-
„ que peccadille, je m'en accuſe au roi

„ comme d'un grand péché, & c'eſt alors
„ qu'il fait tout ce que je veux. Hé par- 1602.
„ dieu, pourſuivis-je avec vivacité, ſi
„ vous me voulez croire, vous & moi
„ nous gouvernerons la cour & les affai-
„ res. Je veux bien vous croire, répondit
„ encore Biron avec la même nonchalan-
„ ce; mais je n'ai à confeſſer ni péché
„ ni peccadille; je ſens ma conſcience
„ fort nette depuis ce que j'ai avoué au
„ roi (10) à Lyon „. Je n'en avois peut-être déja que trop dit; je ne pus pourtant m'empêcher de lui faire encore pluſieurs inſtances qu'il ne reçut pas mieux. Il ſe retira chez lui après cet entretien.

Le roi entra dans ce moment. Je lui redis, ſans rien oublier, tout ce que je venois de dire à Biron & tout ce qu'il m'avoit répondu. „ Vous avez été un peu
„ bien avant, me dit ce prince, & même
„ aſſez pour le mettre en ſoupçon & faire
„ qu'il s'en aille. Entrez dans cette ga-
„ lerie, ajouta ſa majeſté après quelques moments de réflexion ſur l'aveuglement & l'opiniâtreté avec leſquels le maréchal de Biron couroit à ſa perte, „ &
„ m'y attendez. Je veux parler à ma fem-
„ me & à vous enſemble, & qu'il n'y
„ ait perſonne que nous trois „. Il revint en effet au bout de quelques inſtants avec la reine ſeule, & ayant fermé la porte de

(10) „ Il avoit négligé, „ dit M. de Pereſixe, d'en „ prendre abolition con- „ tre le conſeil que lui „ avoit donné le duc d'Epernon; qui étoit plus „ ſage & plus aviſé que „ lui „.

1602. la galerie au vérou, il nous dit que l'obligation où il étoit, comme roi & comme pere, de veiller à la sûreté de l'état, menacé de retomber peut-être dans sa premiere misere, ne lui laissant d'autre parti à prendre que d'arrêter le maréchal de Biron & le comte d'Auvergne, il ne s'agissoit plus que de mettre en délibération la maniere dont on s'en assureroit, afin de ne pas manquer son coup (11). Le sentiment de sa majesté étoit qu'on attendît qu'ils fussent retirés chacun chez eux & couchés, & qu'alors on fît investir leurs appartements par des gens armés. Je proposai qu'on les amusât l'un & l'autre dans le cabinet du roi bien avant dans la nuit,

(11) Il auroit été manqué, si le maréchal de Biron avoit profité des avis qu'on lui donna. „ Un quidam lui porta une petite lettre comme il entroit chez le roi après „ souper, sous le nom de „ la comtesse de Roussy sa „ sœur. Et comme il lui „ demanda de ses nouvelles, voyant qu'il ne répondoit rien, il se douta „ que c'étoit autre chose, „ & l'ayant ouverte, trouva qu'on l'avertissoit que „ s'il ne se retiroit dans „ deux heures, il seroit „ arrêté. Soudain il la montra à un des siens, nommé de Carbonnieres, qui „ lui dit alors : Adieu, „ monsieur, je voudrois „ avoir un coup de poignard dans le sein, & „ que vous fussiez en Bourgogne. A quoi il répondit : Si j'y étois, & que „ j'en dusse avoir quatre, „ le roi m'ayant mandé, „ j'y viendrois. Quoi fait, „ il entra en la chambre „ du roi, où il joua à la „ prime avec la reine. Ainsi „ qu'il y jouoit, on apperçut le sieur de Mergé, „ gentilhomme de Bourgogne, qui lui dit quelque chose à l'oreille, & „ ne l'entendant point, le „ comte d'Auvergne vint „ aussi, qui lui donna de la „ main au côté par deux „ fois, & lui dit : Il ne „ fait pas bon ici pour „ nous „. *Septen. ibid.*

& qu'après que preſque tous les autres courtiſans en ſeroient ſortis, laſſés d'attendre l'heure du coucher de ſa majeſté, on les fît ſaiſir lorſqu'ils ſe retireroient. 1602.

„ Je ne vois point d'apparence à ce que „ vous dites, reprit Henri, ſi je ne veux „ voir ma chambre & mon cabinet rem„ plis de ſang; car ils ne manqueront pas „ de mettre l'épée à la main, & de ſe „ défendre; je ne veux point, ſi cela doit „ arriver, que ce ſoit en ma préſence, ni „ dans mon appartement, mais dans le „ leur „. Je trouvois qu'il étoit ſur-tout à propos d'éviter en cette occaſion la rumeur & l'éclat : mais Henri s'en tint toujours à ſa premiere idée. „ Allez-vous„ en chez vous ſouper, me dit-il, en „ me congédiant; bottez-vous, & faites „ botter tous vos gens ſur les neuf heu„ res; faites tenir prêts vos chevaux & les „ leurs, & ſoyez-le vous même à partir au „ moment que je vous le manderai „.

Je me retirai dans mon pavillon, où, après avoir donné mes ordres conformément à ceux que je venois de recevoir de ſa majeſté, j'entrai dans mon cabinet, dont la commodité étoit que je pouvois voir de-là tout ce qui ſe faiſoit autour de l'appartement de Biron, qui étoit dans le pavillon oppoſé au mien. Je liſois & me promenois alternativement, ſans ceſſer de faire attention de ce côté-là, où je m'attendois à chaque moment de voir commencer une attaque, & de recevoir de nouveaux ordres du roi ſur ce que j'avois

1602. à faire. Neuf heures ſonnerent, dix & même onze, enfin minuit, ſans que je viſſe aucun mouvement. Pour lors je ne doutai point que quelque contretemps n'eût fait manquer le coup. „ Je crains „ bien, dis-je en rentrant dans ma cham„ bre, où tous mes domeſtiques, les uns en jouant ou s'entretenant, les autres en dormant, attendoient la ſcene qui ſe préparoit, „ je crains bien que „ pour n'avoir pas bien pris ſes meſu„ res, on n'ait laiſſé échapper des oi„ ſeaux ſi aiſés à retenir, & qui ne ſe rat„ traperont pas facilement. Qu'on aille „ brider mes chevaux & charger mon „ bagage, pendant que je m'en vais dans „ mon cabinet écrire un mot „.

J'y fus bien encore une demi-heure, après quoi j'entendis du bruit à la porte du pavillon du côté des grands jardins, & une voix qui cria : „ Monſieur, le roi „ vous demande „. Je mis la tête à la fenêtre, & je reconnus La-Varenne, qui continuoit en diſant : „ Monſieur, venez „ promptement, le roi veut parler à vous, „ & vous envoyer à Paris donner ordre „ à tout, car MM. de Biron & d'Auver„ gne ſont arrêtés priſonniers. Et où ont„ ils été pris, lui dis-je ? (12) Dans le

(12) Vitry arrêta le maréchal de Biron en ſortant de l'anti-chambre du roi. „ Monſieur, lui dit-il, le „ roi m'a commandé de „ lui rendre compte de „ votre perſonne : baillez „ votre épée. Tu te railles, lui répondit Biron : „ Monſieur, repartit Vitry, le roi me l'a com„ mandé. Hé ! je te prie, „ repliqua le maréchal, „ que je parle au roi. Non,

„ cabinet du roi, me répondit-il. Dieu „ ſoit loué, repris-je, que le roi ait ſuivi „ ce conſeil „. Je courus vers l'appartement de ſa majeſté, qui me dit : „ Nos „ gens ſont pris : montez à cheval ; allez leur préparer leur logis à la Baſtille. Je les enverrai par bateau à la porte „ de l'arſenal, qui eſt du côté de l'eau ; „ faites-les y deſcendre, qu'il ne s'y „ trouve perſonne, & les menez où il „ faut, ſans bruit, au travers de vos „ cours & de vos jardins. Lorſque vous „ aurez tout diſpoſé de cette maniere à „ l'arſenal, avant qu'ils y arrivent, s'il „ ſe peut, ce qu'ils feront peu de temps „ après vous, allez au parlement & à „ l'hôtel-de-ville ; faites-leur entendre ce „ qui s'eſt paſſé, dites-leur qu'ils en ſauront les raiſons à mon arrivée, & qu'ils „ les trouveront juſtes „. Tout cela fut exécuté de point en point, & avec beaucoup de bonheur. Au moment que les priſonniers mettoient pied à terre à l'arſenal, ma femme accouchoit de celle de mes filles qui a porté le nom de mademoiſelle de Sully. 1602.

„ monſieur, reprit Vitry, „ le roi eſt retiré... Praſlin attendoit pendant ce „ temps-là le comte d'Auvergne à la porte du „ château, & lui dit : Monſieur, demeurez, vous „ êtes priſonnier du roi. „ Moi, moi ! répondit le „ comte d'Auvergne ſurpris : oui vous, monſieur, lui dit Praſlin, de „ par le roi je vous arrête : rendez l'épée. Tiens, „ prends-la, reprit d'Auvergne, elle n'a jamais „ tué que des ſangliers : „ ſi tu m'euſſes averti de „ ceci, il y a deux heures „ que je ſerois couché & „ endormi „.

1602. Je confiai la garde des deux prisonniers à des soldats de la garde du roi joints aux miens. Par les postes que je leur fis occuper, on peut dire qu'ils se gardoient encore en quelque maniere les uns les autres. Je fis placer outre cela un corps-de-garde sur le bastion qui répond aux fenêtres de la chambre des prisonniers, & un second sur les terrasses du donjon. De cette maniere il étoit impossible qu'ils se sauvassent, à moins que les anges ne s'en mêlassent. Ce sont les termes dans lesquels j'en écrivis au roi, dont les avis redoublés étoient ce qui me faisoit prendre tant de précautions. Il me mandoit peu de jours après la détention des deux prisonniers, qu'il étoit instruit qu'il y avoit un dessein formé pour les faire évader, & que je veillasse avec soin, parce que j'en répondrois. Je consentis d'en répondre, me fiant à la fidélité de mes soldats, qu'il auroit fallu corrompre tous jusqu'au dernier. Une autre fois le roi m'avertissoit que le complot formé pour la délivrance de Biron & d'Auvergne étoit en même temps contre ma personne. Un bateau plein de soldats devoit s'avancer pendant la nuit le long de la riviere, & aborder à l'escalier de la porte de derriere de mon appartement qui est sur la riviere, la faire sauter par le pétard, en faire autant de la seconde, monter dans ma chambre en même temps, pendant que je serois encore au lit, & m'enlever en Franche-Comté avec des relais disposés de dix en dix

lieues, afin de me traiter par repréſailles, ainſi que Biron le ſeroit lui-même. Ce dernier avis, quoique ſi bien circonſtancié, ne me parut pas moins frivole que les autres. Je remerciai pourtant ſa majeſté de ce qu'en me le donnant elle avoit la bonté de m'ordonner de veiller avec le dernier ſoin à ma conſervation, & de m'aſſurer que ſi l'entrepriſe concertée contre moi venoit malheureuſement à s'exécuter, elle ne balanceroit pas à donner, pour me racheter, les deux priſonniers; & s'il en étoit beſoin, diſoit-elle, des choſes de bien plus grande valeur encore. Pour la ſatisfaire; je mis en faction à cette porte de derriere un autre petit corps-de-garde. 1602.

Le premier préſident, le préſident de Blancmeſnil (13), & les deux conſeillers de Fleury & de Thurin furent nommés par le parlement pour interroger les accuſés, que je fis amener pour cet effet dans le petit pavillon du milieu de la grande allée de l'arſenal. Comme il fut néceſſaire qu'ils allaſſent enſuite ſubir l'interrogatoire en plein parlement, je fis préparer un bateau couvert, dans lequel ils furent menés & ramenés ſans être vus de perſonne. Toute l'hiſtoire de ce procès, & les particularités de l'événement que j'écris, ne ſont ignorées de perſonne. Le public eſt informé que le maréchal de Bi-

(13) Achille de Harlay, premier préſident, Nicolas de Potiers, ſieur de Blancmeſnil, préſident, Etienne de Fleury, doyen, Philibert de Thurin, conſeiller en la grand'chambre.

ron (14) ayant reconnu le lieutenant civil Miron au pied de l'échafaud, il avertit de ſe défier de La-Fin; qu'il dit adieu à Rumigny le pere, en le priant de faire ſes baiſe-mains à mademoiſelle de Rumigny, qui étoit, dit-il, tout le préſent qu'il avoit à lui faire, & pluſieurs autres traits de cette nature. Les emportements, les terreurs, la foibleſſe & le peu de courage que témoigna, à l'heure de l'exécution, cet (15) homme qui avoit acquis la réputation

1602.

(14) Le détail des choſes qu'indique ici l'auteur, ſe trouve dans tous les hiſtoriens & dans pluſieurs autres écrits.

(15) Tous ces mouvements allerent juſqu'à l'aliénation d'eſprit, & mirent bien en peine tous les aſſiſtants, l'exécuteur ſurtout, qui n'oſoit montrer ſon épée, & qui cependant prit ſi bien ſon temps, en amuſant le maréchal, qu'il lui fit voler la tête d'un ſeul coup, porté ſi preſtement, qu'à peine le vit-on paſſer. Je ne puis m'empêcher de remarquer, à l'avantage des lettres, qu'autant que le maréchal de Biron le pere avoit de lecture & d'érudition, autant le fils en avoit peu. A peine ſavoit-il lire. Je prendrai dans la chronologie ſeptenaire de quoi achever de faire connoître ſon caractere. L'auteur, après avoir remarqué qu'il avoit preſque toutes les qualités néceſſaires pour faire un grand homme de guerre, qu'il étoit brave, heureux, infatigable, ſobre, tempérant, &c. dit enſuite: „ Il „ étoit ſur-tout ami de la „ vanité & de la gloire; „ même on l'a vu main„ tefois mépriſer le man„ ger, ſe contenter de peu „ de choſe, pour repaître „ ſa fantaiſie de gloire & „ de vanité. Il étoit hazar„ deux en guerre, ambi„ tieux outre meſure. Il „ devint tellement pré„ ſomptueux, qu'il crut „ que le roi ni la France „ ne ſe pouvoient paſſer „ de lui. Il étoit auſſi de„ venu ſi médiſant, qu'il „ parloit mal de tous les „ princes... On l'a vu ſou„ ventefois ſe moquer de „ la meſſe & rire de ceux „ de la religion prétendue „ réformée. Il ſe raconte „ une infinité de traits de „ ſon peu de religion...

tation d'intrépide dans les plus grands dangers de la guerre, ont fourni matiere à mille converſations, & ne ſeront pas apparemment oubliés par les hiſtoriens. Pour moi je n'ai rien à apprendre de nouveau, excepté peut-être quelques faits qui me regardent perſonnellement. 1602.

Pendant qu'on inſtruiſoit le procès des deux criminels d'état, ils demanderent pluſieurs fois qu'on les fît parler à moi (16).

„ Il ſe fioit fort au dire „ des aſtrologues & devi- „ neurs „. L'auteur raconte enſuite l'aventure qui lui arriva en allant conſulter, ſous un nom ſuppoſé, le vieux aſtrologue la Broſſe, le même dont M. de Sully parle ſi ſouvent dans ſes mémoires. „ Ce bon homme, dit-il, qui lors étoit „ dans une petite guérite „ qui lui ſervoit d'étude, „ lui dit: Hé bien, mon „ fils, je vous dirai que „ je vois que celui-là de „ qui eſt cette géniture, „ parviendra à de grands „ honneurs par ſon induſtrie & vaillance militaire, & pourroit parvenir à être roi; mais „ il y a un *caput algol* qui „ l'en empêche. Et qu'eſt-ce à dire, lui dit alors le „ baron de Biron? Qu'eſt-ce à dire, dit la Broſſe? Mon enfant, ne me „ le demandez pas. Non, „ dit le baron, il faut que „ je le ſache. Après toutes „ ces altercations qui furent longues entre eux, „ la Broſſe lui dit finalement: mon enfant, c'eſt „ qu'il en ſera tant, qu'il „ aura la tête tranchée. „ Sur laquelle parole le „ baron de Biron le commença à battre cruellement, & l'ayant laiſſé „ demi-mort, deſcendit „ de la guérite, emportant „ la clef de la porte, &c „. Tout eſt plein de prétendues prédictions ſemblables à celle-ci, qui lui furent faites, & auxquelles je ne crois pas qu'aucun homme de bon ſens puiſſe s'arrêter.

(16) „ Il pria le ſieur „ de Baranton, lieutenant „ de M. de Praſlin, d'aller de ſa part trouver „ M. de Roſny, lui dire „ qu'il deſiroit le voir, „ ſinon qu'il le ſupplioit „ d'intercéder pour ſa vie „ envers le roi, & qu'il „ l'attendoit de lui; qu'il „ l'avoit toujours honoré

1602. Deux considérations m'empêcherent de leur donner cette satisfaction : la premiere, parce qu'inutilement j'aurois essayé les prieres & les sollicitations en faveur de Biron, dont la mort importoit trop à la sûreté de l'état & étoit trop irrévocablement résolue par sa majesté, pour qu'on pût demander sa grace ; la seconde, qu'ayant été compris moi-même dans les dépositions de La-Fin, je ne voulus rien faire qui pût donner aux esprits malins ou foibles un soupçon, même éloigné, que j'avois cherché à ménager les deux prisonniers, ou que j'eusse eu simplement besoin de leur parler. J'ai voulu au contraire qu'on pensât que s'il étoit vrai que j'eusse jamais eu la moindre liaison avec Biron, le refus que je fis de le voir l'auroit déterminé à ne garder plus

„ & trouvé son ami, & „ tel que s'il l'eût cru, il „ ne fût au lieu où il étoit ; „ qu'il y en avoit de plus „ méchants que lui ; mais „ qu'il étoit le plus mal„ heureux ; qu'il consen„ toit être mis entre qua„ tre murailles, lié de „ chaînes. Bref, les sup„ plications qu'il faisoit „ rapporter par le Sr. de „ Baranton, émurent tel„ lement M. & madame „ de Rosny, le Sr. Zamet „ & autres, qui étoient „ là, qu'ayant tous les lar„ mes aux yeux, nul ne „ pouvoit proférer une pa„ role. Enfin le sieur de „ Rosny dit : Je ne puis le „ voir, ni intercéder pour „ lui ; c'est trop tard, s'il „ m'eût cru, il ne fût pas „ là ; il devoit dire à S. „ M. la vérité dès son ar„ rivée à Fontainebleau ; „ pour ne l'avoir pas di„ te, il lui a ôté le moyen „ de lui donner la vie, & „ à tous ses amis de la de„ mander pour lui, &c „. *Chronol. septenaire, année* 1602. Tout ce qui concerne cette affaire doit être lu dans l'historien Matthieu, *tom.* 2, *l.* 3, *p.* 482-534, où ce qui regarde le duc de Sully est rapporté conformément à nos mémoires.

aucune mesure à l'égard d'un homme, que par plusieurs autres motifs, il devoit déja dans cette supposition regarder comme un traître. Il respecta mon innocence; & s'il parla de moi, comme il fit plusieurs fois, ce ne fut que pour louer hautement les conseils que je lui avois donnés, & s'accuser de ne les avoir pas suivis. 1602.

Deffunctis, grand-prévôt de l'Isle-de-France, recueillit sur un papier tous les discours où mon nom avoit été prononcé par le maréchal de Biron, & me le donna quelque temps après. C'est par là que j'appris que Biron, en sortant de la chapelle, où il s'étoit confessé aux sieurs Garnier & Maignan, docteurs de Sorbonne, demanda s'il n'y avoit là personne à M. de Rosny, & que comme on lui eut répondu qu'Arnaud le jeune y étoit, il l'appella & lui dit : „ Monsieur Arnaud, je vous prie „ de baiser les mains de ma part à M. „ de Rosny, & de lui dire qu'il perd au„ jourd'hui un des meilleurs & des plus „ affectionnés amis, parents & serviteurs „ qu'il eut. J'ai toujours fait beaucoup „ d'état de son mérite & de son amitié „. Ah! dit-il ensuite en élevant sa voix & en répandant tant de larmes, qu'il étoit obligé de tenir son visage couvert de son mouchoir, „ si je l'eusse cru, je ne serois „ pas ici. Je vous supplie de lui dire que „ je lui recommande mes freres, parti„ culiérement mon frere (17) Saint-Blan-

(17) Jean de Gontaut, seigneur de Saint-Blancard, avoit épousé mademoiselle de Saint-Genies, niece de

1602. „ card, qui eſt ſon neveu, & qu'il faſſe „ donner à mon jeune frere une charge „ chez M. le Dauphin. Qu'on leur diſe „ que ſi j'ai été méchant, ils n'en ſoient „ pas moins gens de bien, & qu'ils ſer- „ vent toujours fidellement le roi; mais „ qu'ils ne viennent pas ſi-tôt à la cour, „ de peur qu'on ne leur faſſe quelque „ reproche à mon occaſion „. Biron dit une autre fois : „ Ah! que c'eſt un bon „ & fidele ſerviteur du roi & de l'état que „ M. de Roſny, & un ſage conſeiller d'é- „ tat; & que le roi fait ſagement & pru- „ demment de ſe ſervir de lui! car tant „ que S. M. s'en ſervira, les affaires de „ la France n'iront que bien; & ſi je l'euſſe „ cru, les miennes iroient bien „. En toute autre occaſion je me garderois bien d'inſérer dans ces mémoires de pareils diſcours à ma louange; mais j'ai cru qu'il ne m'étoit pas permis d'altérer tant ſoit peu le ſens des paroles du maréchal. J'ignorois ces témoignages publics d'eſtime qu'il me rendoit, lorſque je me joignis à tous ſes parents (18) pour lui faire obtenir

M. de Sully. Le maréchal de Biron n'avoit point d'autres freres vivants. L'auteur comprend ſans doute ſous ce nom ſes beaux-freres.

(18) Meſſieurs de Saint-Blancard, de la Force, le comte de Rouſſi, de Châteauneuf, de Thémines, de Salignac & de Saint-Angel allerent trois jours après la détention du maréchal de Biron ſe jetter aux pieds du roi à Saint-Maur des Foſſés; mais ils ne purent obtenir que la grace dont l'auteur parle ici. Henri IV les conſola, en leur rapportant l'exemple du connétable de S. Paul, allié à la maiſon de Bourbon, dé-

une grace, légere à la vérité, c'étoit de changer le lieu de l'exécution. En effet, au lieu de la place de Gréve que l'arrêt de mort portoit, le roi accorda que Biron fût décapité dans la cour de la Baſtille. 1602.

La cabale ſe trouva entiérement déconcertée par le coup qui lui enlevoit ſon chef. Lavardin, que S. M. avoit fait partir en même temps pour la Bourgogne, à la tête d'un corps de troupes, s'empara ſans coup férir de toutes les places qui tenoient pour le maréchal de Biron, & manda au roi par Sénecé, que cette province étoit ſoumiſe. Ce gouvernement fut donné à M. le Dauphin, auquel M. le Grand ſervit de lieutenant. Henri ne porta pas plus loin les effets de ſa juſtice; & excepté Fontenelles (19), qu'il crut devoir encore faire ſervir d'exemple, quoiqu'il ne parût pas à bien des gens être l'un des principaux coupables, il pardonna à tous les autres. Le nombre des complices étoit

capité pour un ſemblable crime, & du prince de Condé, qui l'eût été, ſans la mort de François II, &c. *Mſs. Bibliot. royale, vol.* 9129, dans lequel on voit auſſi un recueil de pieces ſur le procès du maréchal de Biron.

(19) Guy Eder de Beaumanoir, baron de Fontenelles, étoit gentilhomme Breton. Il fut convaincu d'avoir voulu livrer le fort de Douarnenès aux Eſpagnols, traîné ſur la claie, & rompu vif en place de Gréve. „ Le roi, dit M. de Pere„ fixe, en conſidération de „ ſa maiſon, qui eſt fort „ illuſtre, accorda aux pa„ rents, que dans l'arrêt il „ ne ſeroit point appellé „ de ſon nom propre; „ mais l'hiſtoire ne l'a pu„ taire „. M. de Thou, *livre* 128, en parle comme d'un brigand, qui avoit été employé en Bretagne par la ligue.

1602. fort grand ; & en examinant bien, quantité de perſonnes des plus conſidérables de la (20) cour s'y ſeroient trouvées impliquées aſſez avant. Je fortifiai de tout mon pouvoir le penchant que le roi marquoit avoir vers la douceur. Je prévins ceux que je ſavois bien avoir eu quelque part aux conſeils de Biron ; & je ſus ſi bien leur perſuader qu'il ne leur reſtoit d'autre parti à prendre que d'aller ſe jetter aux pieds du roi, qu'il n'y en eut preſque point qui ne priſſent ce parti. Le ſecret que je leur ai promis demande que leur nom ne paroiſſe point ici. Loin d'avoir eu ſujet de ſe repentir d'une démarche qui n'eut pour témoins que le roi & moi, ils durent bientôt s'appercevoir que ſa majeſté, non ſeulement n'en gardoit aucun reſſentiment, mais encore qu'elle parut les en aimer plus tendrement. Hébert fut auſſi arrêté ; c'étoit le ſecretaire du parti, & celui qu'on ſavoit avoir fait pluſieurs voyages à Milan & par toute l'Italie, au nom du maréchal de Biron. Je fus chargé d'interroger Hébert en préſence du comte d'Auvergne, & de recevoir ſes dépoſitions, le roi lui ayant promis ſa grace, à condition qu'il déclareroit avec ſincérité toutes les choſes dont il avoit connoiſſance. La principale, & qui donnoit une plus forte conviction de la perfidie de l'Eſpagne,

(20) Selon Siri, il y eut quelque choſe de plus que de ſimples ſoupçons contre le connétable de Montmorency, & même contre M. le duc de Montpenſier. *Mém. ſecond volume.* 1. *p.* 103.

étoit celle qui regardoit l'envoi de Roncas & d'Alphonſe Cazal, ſoit enſemble, ſoit ſéparément, pour apporter ou faire toucher à différentes fois des ſommes d'argent conſidérables au maréchal de Biron. Pour convaincre Hébert que ſa majeſté ne cherchoit point à le ſurprendre, je commençai par mettre aux mains du comte d'Auvergne la lettre d'abolition ſignée du roi. 1602.

Le baron de Lux eut auſſi part à l'amniſtie. Il ſe trouva extrêmement embarraſſé, lorſqu'il eut appris l'empriſonnement de ſon ami, parce qu'il voyoit preſque un péril égal pour lui à vouloir ſortir du royaume, & à y demeurer. Il étoit dans cette perplexité, lorſqu'il vit arriver la Plume, par lequel ſa majeſté lui commanda de venir la trouver, en l'aſſurant de ſon pardon, s'il le méritoit par ſon obéiſſance & ſon repentir. De Lux encore plus alarmé qu'auparavant, parce qu'il ſentoit tout ce qu'il avoit à ſe reprocher, répondit pourtant qu'il étoit prêt à faire ce que ſa majeſté exigeoit de lui, pourvu qu'elle l'aſſurât qu'il ne ſeroit pas expoſé à la honte d'aucun interrogatoire ni confrontation; qu'il ſeroit maintenu dans ſa charge (21), & qu'il lui ſeroit permis de ſe retirer de la cour après ſa dépoſition. Il craignoit qu'on ne le retînt, ſous prétexte qu'elle n'auroit pas été complete ou ſincere. Au défaut de lettre de ſa majeſté, de Lux pa-

(21) Il étoit gouverneur du château de Dijon & de la ville de Beaune.

1602. rut être content d'une assurance de ma main, qu'il ne lui seroit fait aucun mal.

Le roi ayant accordé au baron tout ce qu'il souhaitoit, il vint à Paris. Il rencontra S. M. qui alloit à la chasse; & se jettant à ses pieds, il voulut commencer un grand discours. „ Allez-vous-en voir M. de Rosny, lui dit Henri en l'arrêtant court, parce qu'il n'avoit pas de temps à lui donner, „ & puis je parlerai à vous „. Cet ordre, le ton dont de Lux crut s'appercevoir qu'il étoit donné, & le lieu où on l'envoyoit, commencerent à l'inquiéter, de maniere qu'il fut tenté de prendre la fuite. Il vint pourtant à l'arsenal, mais si effrayé, qu'au lieu d'écouter ce que je lui disois, il portoit sans cesse les yeux de tous côtés. Sa peur augmenta encore lorsqu'il vit les gardes de S. M. entrer en défilant dans la cour de l'arsenal. Le roi les y avoit envoyés, parce qu'il comptoit repasser par-là au retour de la chasse. „ Hé! monsieur, me dit de Lux, qui pour cette fois se crut perdu, „ je suis „ venu sur la parole du roi & la vôtre, ne „ me la voudriez-vous pas tenir? Pourquoi „ dites-vous cela, monsieur, lui demandai-je? Oh! monsieur, me répondit-„ il, les gardes que je vois ainsi entrer „ à la file me font juger que ce n'est pas „ le roi qui vient, & qu'ils ne peuvent „ être envoyés que pour moi „. Il me supplia, sans me donner le temps de le détromper, qu'avant que de le resserrer, on le fît parler au roi, & promit très-

sincérement,

sincérement, je crois, de ne lui rien cacher. „ Je vois bien depuis long-temps, 1602.
„ lui dis-je, que vous avez l'esprit fort
„ agité ; mais n'ayant point peur ; je n'ai
„ nul ordre de vous arrêter ; parlez li-
„ brement au roi ; jurez-lui fidélité, &
„ la lui gardez, & ne craignez rien. Si
„ le duc de Biron en avoit voulu faire
„ autant, il seroit plein de vie „. On vint nous avertir en ce moment que le roi étoit au Louvre, & qu'il me demandoit. La chasse l'avoit mené si avant dans la nuit, qu'au lieu de venir à l'arsenal, il avoit cru devoir s'en retourner droit au Louvre ; ce qui calma les frayeurs du baron de Lux.

Il entretint le lendemain sa majesté plus de quatre heures. Il ne donna pas lieu qu'on l'accusât de mauvaise discrétion ; il chargea au contraire une quantité si prodigieuse de personnes, que Henri étant bien aise de pouvoir trouver dans des accusations si générales un prétexte pour n'en rien croire, & se tranquilliser, n'en traita pas moins favorablement tous ces accusés, qui étoient pour la plupart sans cesse à ses côtés. Ce n'est pas qu'il ne pût y en avoir beaucoup parmi eux, qui eussent eu connoissance des mauvais desseins du maréchal de Biron. L'espérance de demeurer inconnus dans la foule, les détermina, malgré les avances & les promesses que je fis à tout le monde, à ne point s'accuser eux-mêmes. Il n'en fut pas de même de M. le connétable. Il avoit avec

1602. le duc de Biron je ne sais quelle liaison, que la prudence n'avoit assurément point formée. Comme j'étois persuadé qu'elle ne s'étendoit pas plus loin que leurs personnes, je crus devoir justifier les sentiments du connétable à sa majesté, qui ne pouvoit s'empêcher de le regarder de mauvais œil, malgré les assurances que celui-ci lui avoit données de sa fidélité; & je puis dire que je ne contribuai pas peu à le faire rentrer dans les bonnes graces du roi. Quoi qu'il en soit, ce prince n'eut pas sujet de se repentir de l'indulgence dont il usa envers les uns & les autres (22), si l'on excepte le comte d'Auvergne, auquel il est temps de revenir.

La qualité du crime qui lui étoit commun avec le duc de Biron, & l'égalité des preuves fournies contre eux, leur préparoient selon les apparences un châtiment égal; cependant leur sort fut bien différent. Non seulement le roi fit grace au

(22) Il n'est pas certain que Henri IV n'ait point eu lieu de se repentir de cette indulgence. Sur le fait de l'assassinat de ce prince, il est resté bien des doutes dont l'éclaircissement devient de plus en plus difficile à faire; mais en supposant, ce qui est très-vraisemblable, que le coup qui enleva Henri IV ne partit en aucune maniere de la conspiration dont il est fait mention ici, on peut toujours croire que peut-être il ne seroit point arrivé, si elle avoit été poursuivie avec plus d'attention & de sévérité. En ce cas il faudroit convenir que Henri IV & M. de Rosny furent trompés par leur trop de facilité, & que le prince en fut la victime. Ce que l'auteur dit quatre lignes plus haut de ceux qui se cacherent hardiment dans la foule, montre assez que l'esprit de révolte ne s'éteignit pas par la mort de son chef.

comte de la vie, ce qu'il lui fit dire par le connétable, mais encore il lui adoucit beaucoup le séjour de sa prison. Il lui permit de s'accommoder avec le lieutenant de la Bastille pour sa table; il le déchargea de la dépense que faisoient les officiers & les soldats préposés à sa garde, & les réduisit ensuite à cinq, en y comprenant l'exempt. Ce fut moi qui lui représentai qu'un plus grand nombre étoit en effet inutile. Il n'y eut que la permission de se promener sur les terrasses qu'il ne put obtenir d'abord. Je dis d'abord, car dans la suite on lui permit tout, jusqu'à ce qu'au bout de quelques mois on l'élargit entiérement (23). On l'accoutuma si peu à être traité en criminel, que quand on lui rapporta que le roi lui laissoit la vie, il dit qu'il n'en faisoit aucun cas, si on n'y joignoit la liberté. 1602.

Ceux qui applaudissoient également à toutes les actions des rois, bonnes ou mauvaises, ne manqueront pas de raisons pour justifier cette différence de conduite de Henri entre deux hommes également coupables, & diront, comme on le disoit alors à la cour, que les services que d'Auvergne pouvoit rendre dans la suite à sa majesté, en l'instruisant de tout ce qui se trameroit dans le parti Espagnol contre la France, méritoient bien que le roi l'épar-

(23) Au commencement d'Octobre. „ Ce ne fut pas, „ dit le septenaire, sans „ avoir bien purgé sa conscience entre les mains „ de MM. le chancelier, „ de Sillery & de Rosny.

gnât pour ſon propre intérêt. Pour moi,
1602. je ſuis trop ſincere pour ne pas convenir ici que ce prince n'a aucune louange de clémence à eſpérer de cette action, & que ſa paſſion pour la marquiſe de Verneuil, ſœur du comte d'Auvergne, fut le ſeul motif auquel celui-ci eut obligation de ſe voir ſi bien traité. Je me contentai alors de le penſer; & je fus deux ans ſans ouvrir la bouche ſur ce ſujet en parlant au roi, perſuadé que mes raiſons n'auroient rien pu alors contre les prieres & les larmes d'une maîtreſſe, & que la choſe faite, il ne ſert de rien de rappeller les fautes. Ce ne fut qu'après que le comte d'Auvergne eut obligé ſon bienfaiteur par de nouvelles ingratitudes à reprendre contre lui les mêmes meſures, que j'en touchai quelque choſe à ſa majeſté, encore m'y força-t'elle elle-même.

Un jour donc que la converſation rouloit entre nous deux ſur ce chapitre, Henri, après m'avoir regardé quelque temps ſans me rien dire, me dit enfin qu'il avoit toujours été fort ſurpris que je ne lui euſſe jamais demandé les raiſons qui l'avoient porté à conſerver le comte d'Auvergne. Je lui répondis que j'avois cru devoir m'en tenir à mes propres conjectures ſur ces motifs; que j'en trouvois deux principaux; mais que je n'avois eu garde de m'en expliquer à ſa majeſté, parce que je ne l'aurois peut-être pu faire ſans m'expoſer à lui déplaire. Henri reprit auſſi-tôt avec ſa vivacité ordinaire, qu'il devinoit bien

celui de ces motifs qui regardoit la marquise de Verneuil, & qu'il m'assuroit que ce motif seul n'auroit pas été suffisant pour lui faire faire grace au moins de la prison perpétuelle à d'Auvergne; mais qu'il ignoroit absolument le second, à qui j'attribuois sa délivrance; & il me pressa de le lui dire, jusqu'à me l'ordonner plusieurs fois & très-expressément. Je lui avouai que j'avois pensé que sa majesté n'avoit garde de flétrir du dernier supplice un homme qui seroit toujours malgré lui l'oncle de ses enfants, supposé qu'il en eût de madame de Verneuil. Henri me jura qu'il n'avoit pas porté sa pensée jusques-là, quoique cette considération, s'il l'avoit faite, eût été très-puissante sur son esprit; il voulut que je devinasse à mon tour la véritable raison qui lui avoit fait mettre d'Auvergne hors de prison. Il me répéta encore que les prieres de sa maîtresse, celles du connétable avec ses trois filles, & de Ventadour, qui s'étoient jettés à ses pieds, n'y avoient pas eu autant de part que je l'imaginois, toutes ces personnes s'étant contentées de lui demander la vie du coupable; il me déclara enfin après tout ce jeu, qu'il s'y étoit porté principalement par les grandes promesses que lui avoit faites d'Auvergne, & l'air de sincérité dont il les avoit accompagnées. Sur quoi il me fit le récit de ce qui s'étoit passé entre lui & d'Auvergne, lorsque celui-ci avoit demandé en grace qu'on le fît parler à sa majesté. Il me dit que le comte, 1602.

après une infinité d'assurances de son repentir, & de protestations de sa fidélité pour l'avenir, avoit promis, avec les serments les plus forts, que si sa majesté vouloit bien lui rendre la liberté, il lui révéleroit tout ce qui se passoit de plus secret dans le conseil d'Espagne ; qu'il n'étoit besoin pour cela que de paroître reprendre avec cette cour ses premiers errements ; qu'il sauroit bien la tromper, & lui faire prendre pour vrai ce qui de sa part ne seroit que feint ; mais qu'il étoit nécessaire, pour que sa feinte ne lui attirât pas en Espagne le châtiment d'un traître, que sa majesté ne parlât à aucun de ses ministres de ce qu'il lui disoit alors, & qu'elle ne prît point d'ombrage elle-même de ses voyages en Espagne, ni des paquets qu'il en recevroit. 1602.

Le roi ajouta, après ce récit, qu'il avoit eu de la peine à en croire d'Auvergne, & même à s'imaginer qu'il voulût s'abaisser jusqu'à faire le métier d'espion & de traître ; mais qu'après que le comte l'eut rassuré sur tout cela, quoiqu'il l'en haït encore davantage, il s'étoit enfin déterminé à attendre l'effet de ses promesses, & à s'en servir pour tirer l'éclaircissement des démarches de l'Espagne, qu'on ne pouvoit avoir d'ailleurs ; que dans cette pensée, il avoit promis à d'Auvergne le secret, & tous les autres points qu'il lui avoit demandés.

Ce que je pus conclure de tout ce que me venoit de faire entendre le roi, est qu'il

fut en toutes manieres trompé par le comte d'Auvergne ; ou plutôt, je le répéte, abuſé par ſa propre foibleſſe pour ſa maîtreſſe : c'eſt cela ſeul qui lui faſcina les yeux ſur d'Auvergne, & qui après lui avoir déja fait accorder la grace de la vie pour le coupable, lui arracha encore celle de la liberté ſur un fondement ſi frivole, qu'il ne feroit pas d'honneur à la prudence de Henri, ſi l'on s'en rapportoit à ce qu'il m'en dit. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe mettre en queſtion ſi le comte d'Auvergne avoit alors envie de tenir ſa parole, & s'il ne redevint traître à ſon prince, que parce qu'il ſe laiſſa ſéduire une ſeconde fois. 1602.

On ne ſauroit nier d'ailleurs qu'il ne fût fin, adroit, pénétrant, inventif & naturellement éloquent, qualités très-propres au perſonnage qu'il ſuppoſoit devoir jouer. Mais pour ne rien dire ici de ſon ambition, de ſon penchant à la débauche, de ſes autres paſſions, il avoit dans le cœur un fond ſi naturel de méchanceté & de perfidie, qu'il étoit aiſé de voir qu'il reviendroit à ſon premier caractere. Il y revint avec tant d'adreſſe, que le roi ne s'apperçut point quand il lui échappa, ſuppoſé qu'il ne lui ait pas échappé dès le premier moment. Il entretenoit ſouvent ſa majeſté du roi d'Eſpagne, & lui en diſoit bien du mal, pour mieux jouer ſon rôle ; mais ce qu'il en diſoit ſe réduiſoit au fond à des choſes de nulle conſéquence, pendant qu'il inſtruiſoit bien plus ſolidement le conſeil d'Eſpagne de tout ce

1602. qu'il voyoit se passer dans celui de France. Il nous obligera encore à parler de lui dans la suite.

Le prince de Joinville (24), sur lequel Henri étendit aussi ses bontés, étoit un jeune homme d'un autre caractere. Il n'y a jamais rien eu de si léger, ni de si évaporé. Il se trouva engagé en mauvaise compagnie, où, pour être à la mode, & se donner l'air d'un homme d'importance, il falloit paroître avoir des correspondances hors du royaume: c'en fut assez pour le gâter. Sur les avis qui furent donnés à sa majesté, qu'il faisoit sa brigue en Espagne, par le comte de Chamnite, gouverneur de Franche-Comté pour le roi d'Espagne, & l'un de ses ministres, le roi le fit arrêter. Lorsqu'il se vit pris, il dit comme tous les autres, qu'il étoit prêt à tout déclarer, pourvu que ce fût au roi en personne, & moi présent. J'étois parti la veille pour aller visiter ma nouvelle acquisition de Sully, & pour y faire tracer des bâtiments qui le rendissent plus logeable qu'il n'étoit alors. Je venois d'y arriver; & je m'étois mis à souper, parce qu'il étoit nuit, lorsque j'entendis le cornet du postillon de sa majesté. Je me doutai aussi-tôt que mon séjour à Sully n'alloit pas être long. Le billet qui me fut rendu de sa majesté ne contenoit qu'un simple ordre de me rendre auprès

(24) Claude de Lorraine, quatrieme fils d'Henri duc de Guise tué à Blois, depuis duc de Chevreuse, & mort en 1657.

d'elle, ſans autre explication. Je jugeai que l'affaire étoit importante & preſſée; de maniere que je partis le lendemain de ſi grand matin, que je ne vis Sully qu'aux flambeaux. Lorſque je ſus de quoi il étoit queſtion, je crus devoir intercéder pour un jeune homme ſans expérience, & qui ne péchoit que par étourderie. Joinville amené devant nous deux, avoua tout ce qu'on voulut. Le roi le connut bientôt pour ce qu'il étoit; & le traitant comme il méritoit, il envoya chercher la ducheſſe de Guiſe ſa mere & le duc de Guiſe ſon frere, auxquels il dit dans ſon cabinet: „ Voilà „ l'enfant prodigue en perſonne; il s'eſt „ mis dans la tête des folies; je le traite „ en enfant, & je lui pardonne pour l'a„ mour de vous & de M. de Roſny, „ qui m'en a prié à jointes mains; mais „ c'eſt à condition que vous le chapitre„ rez bien tous trois, & que vous, mon „ neveu, dit-il en ſe tournant vers le duc de Guiſe, „ vous en répondrez à „ l'avenir. Je vous le donne en garde, afin „ de le rendre ſage, s'il y a moyen „. 1602.

Ce changement n'étoit pas facile à opérer dans un eſprit vif, indocile, & qui avoit déja pris ſon pli. On le laiſſa quelques mois en priſon, où il ſe mutina, tempêta, & promit par ennui de ſe bien comporter, ſi on le tiroit de-là. Le roi y conſentit, & lui fit dire qu'il allât demeurer dans le château de Dampierre. Joinville ne ſe trouva guere mieux là que dans

1602. sa prison. Il fit représenter au roi qu'il ne pouvoit demeurer dans un château qui n'étoit point meublé. Le roi savoit le contraire, malheureusement pour lui, parce que la chasse l'ayant assez souvent mené de ce côté-là, & à Chevreuse, qui en est proche, le concierge de ces maisons étoit venu lui offrir des appartements & des lits. Il se souvint même d'avoir couché à Chevreuse, où il se trouva neuf ou dix lits de maître, & que madame de Guise lui avoit dit que Dampierre n'étoit pas moins bien meublé que Chevreuse. Cela l'aigrit contre Joinville, jusqu'à m'attirer un reproche de l'intérêt que je prenois à toute cette maison, & un ordre de ne m'en plus mêler à l'avenir. Loin de révoquer la sentence, sa majesté y ajouta qu'elle vouloit qu'on entendît de nouveau le prisonnier avant de l'élargir. Le jeune homme retombé dans sa premiere peur, assura qu'il alloit faire une seconde confession encore plus exacte que la premiere; mais comme il craignoit, disoit-il, que sa majesté ne fût en colere contre lui, il pria encore que ce fût à moi à qui on le fît parler.

Le duc de Bouillon n'avoit eu garde de revenir de ses terres, comme il l'avoit promis au roi. Ce prince jugea à propos de lui écrire, après qu'il eut fait arrêter le duc de Biron, afin de voir si Bouillon ne donneroit point en cette occasion quelques preuves de ses liaisons avec le prisonnier. Il lui mandoit que le maréchal

de Biron avoit été convaincu de conſpirer contre l'état, & qu'il lui en feroit voir les preuves, & lui en apprendroit les particularités la premiere fois qu'il viendroit à la cour : ce qu'il ſe contentoit de lui inſinuer de cette maniere, ſans y joindre d'ordre. Le duc de Bouillon connut d'abord le but de cette lettre, & y répondit en faiſant partir à l'heure même un gentilhomme chargé de féliciter ſa majeſté du péril qu'elle diſoit avoir évité, & d'une lettre pour moi. Il eut grand ſoin de n'y donner aucune priſe ſur lui, ſoit qu'il fût déja prévenu ſur l'empriſonnement de ſon aſſocié, ou qu'il ſût prendre promptement & habilement ſon parti. Il me mandoit que jamais ſurpriſe n'avoit été égale à la ſienne, lorſqu'il avoit appris que l'état & la perſonne du roi avoient été en péril; que ſa fidélité & ſon attention à ſe porter par-tout où ſon devoir l'appelleroit, convaincroient ſa majeſté de plus en plus, qu'elle n'auroit jamais rien de ſemblable à craindre de ſa part; qu'il attendoit les ordres du roi & mes bons conſeils pour les ſuivre. C'eſt ſur ce ton qu'étoit écrite la lettre toute entiere. Il n'avoit pu cependant s'empêcher de gliſſer un mot en faveur du coupable, mais d'une maniere ſi générale, qu'elle ne pouvoit lui préjudicier : c'eſt qu'en témoignant qu'il ſouhaitoit que cet événement ne troublât point le repos de ſa majeſté, il ajoutoit ces mots : „ & qu'il n'altérât pas la douceur de ſon naturel „.

1602.

Lorſque je montrai cette lettre au roi,

1602. il crut qu'on pouvoit s'en ſervir pour engager Bouillon à venir le trouver. Il n'avoit oſé ſe ſervir de ſon autorité pour le lui commander; parce que, ſur ſon refus, il ſe trouvoit comme forcé d'aller tirer raiſon de ſa déſobéiſſance par les armes, ce que ſa majeſté ne vouloit, ni ne devoit faire. Il me dit donc que puiſque Bouillon me demandoit conſeil ſur ce qu'il avoit à faire dans cette conjoncture, je lui répondiſſe qu'il étoit vrai qu'on avoit fait entendre au roi qu'il n'avoit pas ignoré les menées du duc de Biron; mais que cela lui devoit faire prendre encore plus fortement le parti de venir trouver ſa majeſté, ſoit pour lui faire connoître ſon innocence, ſoit pour obtenir le pardon de ſa faute, en la lui avouant; que je l'aſſurois que je lui donnois même ma parole, & s'il le falloit, me rendois caution qu'il ſeroit reçu du prince à bras ouverts, bien loin qu'il eût rien à en appréhender. Comme Henri, en me parlant de la ſorte, n'ignoroit pas ma délicateſſe ſur ces ſortes de paroles qu'il me faiſoit porter, il me prévint de lui-même, & me dit qu'il me donnoit ſa parole royale que le duc de Bouillon ſeroit traité de la même maniere que je lui manderois; & non content de cette promeſſe verbale, Henri m'en donna une par écrit en ces termes : „ Je promets à „ M. de Roſny, que ſi M. de Bouillon „ vient me trouver ſur les lettres qu'il „ lui aura écrites de ſa main, & ſur les „ aſſurances qu'il lui donnera & les pro-

„ meſſes qu'il lui fera, je les obſerverai
„ toutes ſans y manquer, ou lui permet- 1602.
„ trai de ſe retirer librement où bon lui
„ ſemblera, ſans qu'en venant ni retour-
„ nant, il lui ſoit fait aucun déplaiſir ni
„ empêchement; de quoi je donne ma foi
„ & ma parole royale audit ſieur de Roſ-
„ ny. Fait à Paris, ce 24 Juin 1602.

J'écrivis au duc de Bouillon; & ſans lui donner connoiſſance de l'engagement que ſa majeſté venoit de prendre avec moi par rapport à lui, je le preſſois dans les termes & par les motifs les plus forts, de venir ſe fixer auprès de la perſonne du roi. Bouillon reçut cette lettre à-peu-près dans le même temps que la réponſe verbale, que le roi lui fit faire par ſon député; & il prit occaſion de ce que ce prince ne le preſſoit plus lui-même de venir, de me répondre que les conſeils que je lui donnois ne s'accordant pas avec les ordres de ſa majeſté, il n'avoit pu les ſuivre, quelqu'envie qu'il en eût, & qu'il s'étoit contenté d'envoyer, comme ſa majeſté le ſouhaitoit, une perſonne au rapport de laquelle on pouvoit ajouter foi comme au ſien même. Cette perſonne étoit un gentilhomme nommé Rignac, qui vint en effet à la cour, au même temps que la replique de Bouillon à ma réponſe; & qu'il fallut défrayer, comme ſi ſon voyage eût été fort important, parce qu'il paroiſſoit être venu ſur l'ordre de ſa majeſté. Pour le duc de Bouillon, au lieu de venir, il s'éloigna encore, & s'en alla à Caſtres.

1602. Je ne m'étonne pas que mes raiſons n'aient eu en cette occaſion aucun pouvoir ſur ſon eſprit, moi qu'il regardoit comme ſon ennemi mortel; c'eſt ainſi qu'il s'en expliquoit publiquement, & le roi le ſavoit bien, pour me l'avoir mandé lui-même dans une lettre du vingt-huit Décembre de cette année. Je ne ſuis pas plus ſurpris de la conduite que Bouillon tenoit en tout cela avec ſa majeſté. Dès qu'il eut pu s'appercevoir, ce qui n'étoit pas bien difficile, qu'elle prenoit le parti de diſſimuler avec lui, il comprit qu'il lui étoit aiſé de jouer le roi & ſon conſeil ſans aucun riſque. Il ne s'agiſſoit que de (25) répondre toujours à l'extérieur par beaucoup de ſoumiſſion, ſans jamais rien faire de ce qu'on n'oſoit lui preſcrire formellement. Il ſe trouva bien de ce manege, & s'en ſervit long-temps. Il n'y avoit rien de ſi modeſte, ni de ſi ſoumis que la lettre qu'il écrivoit ſur ce ſujet à du Maurier, & qui des mains de ſa majeſté paſſa dans les miennes, pour être communiquée au chancelier & au duc d'Epernon, avec leſquels je traitois par ordre du roi cette affaire très-méthodiquement. Le roi s'y employoit lui-même tout entier, & vou-

(25) Les lettres du duc de Bouillon au roi ſont rapportées dans le troiſieme tome des mémoires d'état de Villeroi, *pag.* 158 *& ſuiv.* Voyez auſſi les raiſons dont ſe ſert l'hiſtorien de ſa vie, pour le juſtifier ſur l'accuſation d'avoir trempé dans la conſpiration du maréchal de Biron, ſur ſon refus de venir trouver le roi, ſur ſa ſuite à Caſtres, &c. *l.* 5, *p.* 222 *& ſuiv.*

lut bien entretenir ſur le ſujet du duc de Bouillon, Conſtant & Saint-Aubin toute une après-dînée, mais auſſi inutilement. 1602.

Un jeu plus ſingulier encore, eſt celui que jouerent en cette rencontre le roi d'Eſpagne & le duc de Savoie. Toutes les puiſſances amies d'Henri, ſur-tout l'Angleterre & l'Ecoſſe, dont les ambaſſadeurs étoient encore à Paris, faiſant faire à ſa majeſté des compliments ſur le bonheur avec lequel elle avoit étouffé une auſſi dangereuſe conſpiration, Philippe & Charles-Emmanuel ſe montrerent des plus empreſſés. Je ne ſais pas par quel motif, ſi ce n'eſt celui de la crainte, ils purent avoir recours à un manege auſſi groſſier. Henri fut plus ſincere avec eux. Il leur déclara qu'il étoit bien informé de la part qu'ils avoient eue dans tout ce complot, dont ils imputerent tout le tort au compte de Fuentes auſſi hardiment que s'il leur avoit été poſſible de faire croire que cet Eſpagnol eût pu agir avec le maréchal de Biron & les autres conjurés de ſon propre mouvement.

Le roi étant venu à l'arſenal quelques jours après l'exécution du maréchal de Biron, j'eus avec ce prince un entretien qui mérite bien d'être rapporté. „ Vous „ voyez, me dit ce prince, en commençant par les réflexions qu'il lui étoit ordinaire de faire ſur l'ingratitude de meſſieurs de Biron, d'Auvergne, de Bouillon, & de trois autres des plus diſtingués de la cour, auxquels il avoit pardonné, & qu'il

1602. nomma; „ vous voyez que ceux à qui „ j'ai fait le plus de faveurs, ſont ceux-là „ même dont l'ambition, le caprice & la „ cupidité m'ont fait le plus ſouffrir „. Sur quoi il me fit obſerver que ces ſix perſonnes avoient reçu de lui, à différentes fois, des ſommes plus conſidérables que les cinq rois ſes prédéceſſeurs, en exceptant ſeulement Henri III, accuſés d'être ſi prodigues, n'en avoient donné à leurs favoris. Henri ajouta, que pour fermer la bouche à ceux qui relevoient à tous propos les ſervices de ces ſix meſſieurs, il falloit que je lui fiſſe un mémoire des gratifications qu'il leur avoit accordées depuis qu'ils le ſervoient; car il ne prétendoit y comprendre que ce qui étoit de pure libéralité, & non point ce que ſon ſecours & ſa protection leur avoient mérité de biens en différentes occaſions : telle eſt, par exemple, la principauté de Sedan, ſur laquelle Bouillon lui avoit la double obligation de la lui avoir procurée, & enſuite aſſurée, comme on l'a vu ci-devant, dans un pas aſſez embarraſſant.

Le roi, qui n'avoit commencé ce propos, que pour le faire tomber ſur mon propre chapitre, me dit qu'il n'avoit pas prétendu par ce diſcours, qui pouvoit avoir quelque rapport à la ſituation préſente de ma fortune, me faire une leçon, parce qu'il ſavoit que j'étois aſſez fidele pour n'en avoir pas beſoin; cependant, qu'après avoir fait de mûres réflexions ſur la maniere dont il devoit ſe comporter avec moi,

moi, pour ne point s'exposer à voir affoiblir la confiance qu'il avoit en moi, il croyoit devoir prendre deux précautions à mon égard, dans les bienfaits que méritoient mes services & ma maison; ainsi le disoit ce prince, l'un à l'égard des autres, & l'autre par rapport à moi-même; la premiere, que ces bienfaits ne fussent ni si prompts, ni si excessifs, qu'ils me rendissent l'objet de la haine publique, toujours disposée à éclater contre les premiers ministres; & la seconde, que ces biens & ces honneurs fussent de nature, que si quelque jour, par le motif de la religion ou autrement, je devenois capable de m'écarter de mon devoir, ils ne me missent pas en état d'embarrasser mon bienfaiteur même, ou de nuire après sa mort à son successeur, & de mettre l'état en danger. „ En un mot, me dit ce prince, après m'avoir prévenu, que comme il alloit me parler sans détour, il vouloit que je lui disse aussi librement ma pensée, „ je veux m'ôter à moi-même jusqu'au „ moindre soupçon contre vous, afin que „ rien n'altére mon amitié pour vous. „ J'essuie tous les jours tant d'infidélités „ auxquelles je ne m'attendois point, que „ je sens que malgré moi elles me rendent „ défiant. Ne vous attendez donc pas „ que je vous rende maître de grandes „ villes & de fortes places, qui, avec „ votre crédit & votre capacité, vous „ missent en état de vous passer de moi, „ & de troubler un jour la tranquillité du 1602.

1602. „ royaume, quand bon vous sembleroit.
„ Je ne veux point faire pour vous plus
„ que ne doit faire pour un serviteur,
„ quelque fidele qu'il soit, un roi qui a
„ soin de son honneur, de sa réputation,
„ & du bien de ses peuples „.

Henri ajouta encore, avant que j'eusse eu le temps de lui répondre, qu'en attendant les occasions d'ajouter ce qui manquoit encore à ma fortune, il joignoit dès ce moment à mes gages & à mes pensions, qui ne suffisoient qu'aux dépenses de ma table & de ma maison, un extraordinaire de cinquante ou soixante mille livres tous les ans, afin que les unissant à mon propre revenu, je pusse en acquérir encore quelques terres, les bâtir, les meubler & les embellir, & de plus, établir avantageusement mes enfants, sur lesquels sa majesté me dit avec beaucoup de bonté, qu'elle se réservoit encore à me donner des marques de sa bienveillance & de sa libéralité. „ J'ai d'autant moins de regret
„ à tout cela, poursuivit-elle, que je sais
„ bien que vous ne dépenserez pas fol-
„ lement ces sommes en festins, en chiens,
„ chevaux, oiseaux & maîtresses „.

Pendant ce discours assez long de Henri, je m'étois senti agité de plusieurs pensées différentes, qui me l'avoient fait écouter sans rien dire. Les réflexions que je fis, me laisserent plus touché encore de sa franchise & de sa confiance, que mécontent d'une délicatesse, que mille autres en ma place auroient peut-être trou-

vée excessive. Je répondis enfin, ce prince m'ayant encore ordonné de le faire avec toute la sincérité dont j'étois capable, que quoique j'eusse dès ce moment une entiere certitude que ni lui, ni ses successeurs, ni l'état n'auroient jamais rien à craindre de ma part de tout ce que sa sagesse lui avoit fait envisager, je trouvois cependant moi-même qu'elle n'alloit pas trop loin; l'une des principales maximes du gouvernement étant, selon moi, que le prince ne doit pas se livrer trop aveuglément à une seule personne, quelques services qu'il en ait reçus; parce qu'il est presque impossible que personne réponde jamais de ses dispositions pour l'avenir. Qu'ainsi au lieu de me plaindre, je ne trouvois lieu dans tout ce que sa majesté venoit de me dire, qu'à admirer sa prudence, & à la remercier de ce que ses récompenses, quelques bornes qu'elle y mît, surpasseroient toujours de beaucoup mon attente & mes services. 1602.

Comme je ne pouvois douter que les insinuations malignes des courtisans jaloux de ma faveur, n'eussent eu quelque part aux craintes que le roi venoit de témoigner à mon égard, je pris ce moment pour une explication sur cet article, à laquelle je prévis dès ce moment qu'il seroit nécessaire de revenir plus d'une fois. Je priai sa majesté qu'elle me permît de lui représenter qu'elle ne pouvoit, sans injustice, ajouter foi aux rapports empoisonnés des délateurs, sans avoir bien avéré

1602. mon tort auparavant, & ſans m'avoir entendu moi-même. Je l'aſſurai qu'elle me trouveroit d'une ſincérité à les avouer, qui méritoit ſeule qu'elle en uſât ainſi avec moi, & qu'elle verroit que ce que mes ennemis me ſuppoſoient de vues criminelles, ſe réduiſoit au plus à un tort, dont je ne faiſois aucune difficulté de convenir en ce moment, & pour lequel j'avouois avoir beſoin de ſon indulgence; c'eſt lorſque dans l'impatience de l'obſtacle, ou du retardement que je voyois apporter à quelque diſpoſition que je jugeois néceſſaire, il m'échappoit quelque parole d'aigreur & de plainte contre la trop grande facilité du roi, dont mes envieux ne manquoient pas de tirer avantage contre moi, quoique la pureté de mes intentions fût facile à appercevoir dans l'action même qui ſervoit de fondement à la calomnie.

Ce que je diſois en ce temps-là au roi, je le dis aujourd'hui à mes lecteurs, & non point par un air de modeſtie affectée, qui me tienne lieu de juſtification. Je ſens que je n'en ai réellement aucun beſoin; mais parce que quelque irréprochable qu'ait été ma conduite, j'ai pourtant été obligé plus d'une fois de me juſtifier auprès du prince que j'ai ſervi. Si cet aveu n'empêche pas qu'on ne me rende toute la juſtice qui m'eſt due, il ne fera pas non plus juger moins favorablement de Henri, pour peu qu'on faſſe attention aux conjonctures & aux maximes du temps où nous avons vécu l'un & l'autre. En tout

temps il n'y a rien dont il soit si difficile de se défendre, que d'une calomnie travaillée de main de courtisan. Quel effet ne devoit-elle pas produire dans l'esprit d'un prince qui se rappelloit mille exemples de trahison, d'infidélité & de désobéissance, & presque pas un de véritable attachement? Pour connoître le fond des sentiments de Henri le Grand pour moi, je puis dire qu'il ne faut pas le considérer dans ces moments où le souvenir de tant d'ingratitudes, réveillé par d'adroites impostures, ouvroit son cœur comme malgré lui, au soupçon & à la défiance; mais lorsque revenu de l'impression que lui causoient ces complots, dans lesquels on cherchoit à m'embarrasser, il me donnoit les marques les moins équivoques de sa tendresse. Au reste, qu'on juge comme on voudra de ces petites disgraces que j'ai eu à essuyer pendant le cours de ce qu'on appellera ma gloire & mes prospérités, & que tout autre auroit peut-être supprimées pour se faire honneur d'avoir tourné à son gré tous les penchants de son maître; pour ne rien déguiser ni supprimer sur ce sujet, il me suffit de la vérité & de l'instruction : l'une est mon guide, & l'autre mon objet. 1602.

Le duc de Luxembourg ayant eu cette année un procès au parlement, les avocats qui avoient plaidé sa cause furent assez hardis pour exiger quinze cents écus. Il en porta ses plaintes au roi, qui enjoignit au parlement de donner un arrêt,

1602. par lequel le salaire des avocats fut réduit & taxé, eux obligés de donner quittance de l'argent qu'ils recevroient, & un récépissé de toutes les pieces qu'on leur auroit mises aux mains, afin qu'on pût les contraindre à rendre celles qu'ils gardoient ordinairement jusqu'à ce qu'ils fussent satisfaits. Il avoit toujours paru si nécessaire de mettre un frein à la cupidité de ces messieurs, que les états avoient déja ordonné la même chose, sans qu'on y eût eu aucun égard. Le parlement accorda l'arrêt qu'on lui demandoit, mais les avocats, au lieu de s'y soumettre, allerent au nombre de trois ou quatre cents, remettre leurs chaperons au greffe, ce qui fut suivi d'une cessation d'audiences. Il se fit un murmure presque général dans Paris, sur-tout de la part des pédants & des badauts, deux misérables especes dont cette ville abonde, & qui se croyant plus sages que le roi, le parlement, l'assemblée des pairs & les états, décidoient contre eux en faveur des avocats (26). Ceux-ci trouverent bientôt des partisans jusqu'à la cour, qui furent si bien grossir un mal très-peu considérable en soi, & d'un remede très-facile, que le roi, étourdi de

Ordonnance de Blois, art. 162.

(26) P. Matthieu, en rapportant cet incident, *t.* 2, *l.* 3, *p.* 478, semble aussi prendre le parti des avocats; ce qui n'empêche pas que tous les bons esprits ne soient du sentiment du duc de Sully. Il proposera dans la suite de ces mémoires, des moyens de diminuer considérablement le nombre des procès; & c'est à cela en effet qu'on doit d'abord s'appliquer pour remédier aux abus dont il se plaint.

leurs clameurs, commença à s'alarmer sur les conséquences. 1602.

Pendant que cette affaire étoit encore en branle, un jour que S. M. s'en entretenoit dans son cabinet avec les courtisans, & qu'elle rapportoit toutes les instances qui lui avoient été faites en faveur des avocats : „ Pardieu ! sire, je ne m'en „ étonne pas, dit Sigogne en élevant sa voix, & de l'air d'un homme piqué, „ ces „ gens-là montrent bien qu'ils ne savent „ à quoi s'occuper, puisqu'ils se tourmentent tant l'esprit d'une chose si frivole. „ Vous diriez, à les entendre criailler, „ que l'état seroit perdu, si on n'y voyoit „ plus ces clabaudeurs ; comme si le royaume sous Charlemagne & tant de grands „ rois, pendant le regne desquels on n'entendoit parler ni d'avocats, ni de procureurs, n'avoit pas été aussi florissant „ qu'il peut l'être aujourd'hui, que nous „ sommes mangés de cette vermine „. Sigogne apporta ensuite pour preuve, que l'établissement des avocats n'est pas fort ancien en France, le protocole de la chancellerie, dont la premiere lettre est intitulée, *Lettre de grace à plaidoyer par procureur*. Et comme il vit qu'on l'écoutoit avec plaisir, il ajouta que cet art s'étoit établi à la ruine de la noblesse & du peuple, & au dépérissement du trafic & du labourage. „ Il n'y a, dit-il, ni artisan, „ ni pasteur, ni laboureur, ni même simple manœuvrier qui ne soit plus utile „ que cette fourmiliere de gens qui s'en-

1602. „ richiſſent de nos folies & des raffine-
„ ments qu'ils ont inventés pour étouffer
„ la vérité & renverſer le bon droit & la
„ raiſon „. Si nous ſommes ſi aveugles, continua-t'il avec une vivacité tout-à-fait plaiſante, „ que nous ne voulions, & ſi „ malheureux que nous ne puiſſions nous „ en paſſer tout-à-fait, il n'y a qu'à leur „ ordonner de ſe remettre dans huit jours „ tout au plus tard, à continuer leurs „ fonctions, aux conditions portées par „ la cour, ſous peine d'être obligés de „ retourner reprendre la boutique ou la „ charrue qu'ils ont quittée, ou de s'en „ aller ſervir l'état en Flandre un mouſ- „ quet ſur l'épaule, & je vous réponds „ qu'on les verra bientôt courir pour re- „ prendre ces magnifiques chaperons, „ comme vermine vers un tas de fro- „ ment „.

Il n'y avoit perſonne dans la compagnie qui pût s'empêcher de rire de la ſaillie de Sigogne. Le roi s'en divertit le premier, & convint que ces raiſons étoient bonnes; mais ſoit qu'il ſe fût laiſſé aller aux ſollicitations (27), ou ébranler par la crainte

(27) Le tempérament que firent apporter dans cette affaire les gens du roi, qui ſous-main favoriſoient les avocats, fut que le roi renvoyât de nouvelles lettres au parlement, par leſquelles il étoit enjoint aux avocats de reprendre & continuer leurs fonctions, à condition pourtant d'obéir aux arrêts du parlement & à l'ordonnance des états; mais comme ces lettres leur permettoient en même temps de faire les remontrances qu'ils croiront juſtes par rapport à l'exercice de leurs charges, & qu'on leur aſ-

crainte de joindre encore ce nouveau trouble à ceux qui agitoient déja l'intérieur du royaume, ou, comme il s'en expliqua, qu'il se réservât à faire quelque jour sur cette matiere un réglement général, dans lequel non seulement les avocats, mais encore les procureurs, & tout le corps même de la justice, fussent compris, il consentit que pour cette fois l'arrêt demeurât sans effet; & c'est ainsi que se termina cette risible affaire, sur laquelle je renvoie pour les réflexions, au propre discours de Sigogne; aussi bien demeura-t'on persuadé dans le monde, que c'étoit moi qui l'avois fait parler (28). 1602.

sura en particulier, qu'en attendant ils pouvoient agir comme auparavant, ils n'eurent aucune peine à s'y soumettre. *De Thou, l.* 128. *Sept. ann.* 1602.

(28) Le Journal de Henri IV rapporte une petite histoire, qui trouvera sa place ici. Henri chassant du côté de Grosbois, se déroba de sa compagnie, comme il faisoit souvent, & vint seul à Creteil, qui est une lieue par-delà le pont de Charenton, sur l'heure de midi, & affamé comme un chasseur. Il entra dans l'hôtellerie, & demanda à l'hôtesse si elle avoit quelque chose à lui donner à dîner. Elle répondit que non, & qu'il étoit venu trop tard. Elle ne le prenoit que pour un simple gentilhomme. Henri lui demanda pour qui donc étoit une broche de rôti qu'il voyoit au feu. L'hôtesse lui dit que c'étoit pour des messieurs qui étoient en haut, & qu'elle croyoit être des procureurs. Le roi les envoya prier fort civilement de lui céder un morceau de ce rôti pour de l'argent, ou de lui donner place au bout de leur table, en payant son écot; ce qu'ils refuserent. Henri IV envoya chercher secretement Vitry & huit ou dix autres de sa troupe, auxquels il dit de prendre ces procureurs, de les mener à Grosbois, & de les bien fouetter, pour leur apprendre à être une autre fois plus civils avec les gentilshommes. „ Ce que ledit

1602. Ce ſujet amene à propos le grand procès intenté cette année par le tiers-état de Dauphiné contre le clergé & la nobleſſe, ſur la maniere dont les impôts ſont aſſis & répartis dans cette province. Je fus nommé pour en connoître avec treize autres commiſſaires choiſis parmi les perſonnes les plus diſtinguées du royaume; mais il ſe paſſa ſix ans avant qu'il pût être vuidé, l'animoſité des parties étant ſi grande, qu'on fut obligé de renvoyer une ſeconde fois informer ſur les lieux. Je fis une plus prompte juſtice du nommé Jouſſeaume, receveur général des finances, qui avoit fait banqueroute & emporté les deniers royaux. Je le fis ſaiſir à Milan où il s'étoit retiré, & attacher à une potence. Toute action capable d'entraîner avec ſoi la ruine d'une infinité de familles, ne peut être pourſuivie trop ſévérement. Le roi prit encore l'intérêt de ſes finances dans l'affaire des receveurs & tréſoriers généraux de Bourgogne. On leur avoit donné quelques aſſignations pour le paiement des garniſons & ouvrages de fortifications, qu'ils n'avoient point acquittées par négligence ou malverſation. Sa majeſté envoya, ſuivant mon conſeil, un commiſſaire honnête homme, qui commença par interdire ces employés, fit lui-même la charge de tréſorier, & commit quelqu'un à la recette

„ ſieur de Vitry exécuta „ fort bien, & prompte- „ ment, dit l'auteur, no- „ nobſtant toutes les rai- „ ſons, prieres, ſupplica- „ tions, remontrances & „ contredits de meſſieurs „ les procureurs „.

générale. Tous les frais qui furent faits dans cette occaſion, furent pris ſur les gages de ces receveurs & tréſoriers „ afin, „ dit Henri, que je ne paie pas la peine „ de la faute qu'ils font contre mon ſer- „ vice & leur devoir „. 1602.

Je trouvai un remede plus court & moins violent que les châtiments & les confiſcations, pour empêcher le tranſport des eſpeces d'or & d'argent hors du royaume; ce fut de les hauſſer (29). Ne pouvant y

(29) L'écu d'or au ſoleil, qui valoit ſoixante ſols tournois, fut mis à ſoixante-cinq; l'écu d'or nommé l'écu piſtolet, de cinquante-huit ſols, à ſoixante-deux, & ainſi des autres eſpeces d'or. Le franc d'argent de 20 ſols, hauſſa d'un ſol quatre deniers, & le reſte à proportion. C'eſt au mois de Septembre que fut portée cette double ordonnance du ſurhauſſement des monnoies & du rétabliſſement du compte par livres. Car le compte par écus n'avoit lieu que depuis 25 ans, c'eſt-à-dire depuis l'ordonnance de 1577, qui avoit aboli le compte par livres. Matthieu approuve fort ces deux opérations du duc de Sully, *tom.* 2, *l.* 3, *p.* 540. Le Blanc prétend au contraire, *p.* 351; 372 *& ſuiv.* qu'en dérogeant dans tous ſes points à cette fameuſe ordonnance de 1577, quelques fortes raiſons qu'on ait cru avoir, on fit un très-grand mal, ſoit dans la monnoie, parce que les eſpeces d'or & d'argent hauſſerent enſuite autant en ſept années ſeules, qu'elles avoient fait pendant les 75 années précédentes; ſoit dans le commerce, parce que les marchandiſes & denrées renchérirent à proportion. Le ſentiment de ce dernier me paroît appuyé ſur de meilleures raiſons. Le compte par écus avoit été établi en faveur de ceux qui avoient leur revenu en argent, de ceux qui le faiſoient valoir par la voie de conſtitution & autrement, de ceux qui vendoient à terme des effets, &c. L'ordonnance de 1577 aſſuroit les biens de ce nombre conſidérable de citoyens: & d'ailleurs ſi l'on avoit vu du déſordre dans les monnoies, elle n'en étoit, ni pouvoit être

1602. avoir d'autre cauſe de cet abus, que la trop grande diſproportion entre la valeur de nos eſpeces d'or & celle de nos voiſins; j'établis en même temps dans le royaume

la cauſe, mais uniquement l'état violent où les guerres civiles avoient réduit ce royaume.

Le duc de Sully imagina les deux opérations dont il eſt ici queſtion, pour arrêter ces déſordres, qui étoient, ſelon lui, la trop grande abondance des eſpeces étrangeres qui prenoient la place des nôtres dans le commerce; en ſecond lieu, le ſurhauſſement des denrées; enfin le tranſport des eſpeces d'or & d'argent chez nos voiſins. Il eſt également facile de lui faire voir que ſes plaintes, à tous ſes égards, ne portent ſur rien, non plus que le remede qu'il veut y apporter. Nous avons déja montré plus haut, en quel ſens c'eſt un bien que cette quantité de monnoie étrangere qui abonde dans notre commerce; & ſi on pouvoit l'appeller un mal, l'augmentation de la valeur numéraire des eſpeces à laquelle il a recours, étoit plus propre à l'augmenter qu'à le faire ceſſer.

Pour ce qui eſt de l'enchériſſement des denrées, la même augmentation ne pouvoit qu'y donner lieu encore davantage, & la raiſon pour y obvier, qu'il tire de la ſtipulation par livres, paroîtra à tout le monde très-inſuffiſante & même frivole. D'ailleurs il me ſemble que l'enchériſſement des denrées ſuit comme un effet néceſſaire de la multiplication qui s'eſt faite en Europe des métaux d'or & d'argent depuis la découverte de l'Amérique. Pour que cela ne fût pas, il faudroit que nous nous interdiſſions tout commerce, non ſeulement avec l'Eſpagne, dont les mines nous fourniſſent ces métaux, mais encore avec tous nos voiſins, chez leſquels ils circulent, auſſi-bien que chez nous. L'état où l'on ſe conduiroit ſuivant ce principe, feroit avec tous les autres états de l'Europe la même figure que faiſoit la république de Sparte avec les autres républiques de la Gréce. La ſeule attention qu'on doit avoir (& elle eſt d'une extrême conſéquence) eſt que toutes les marchandiſes & denrées, & généralement tout ce qui fait partie du commerce, hauſſent en même temps & dans la même proportion. Si l'on enchérit le produit des ma-

le compte par livres, qui auparavant s'y faiſoit par écus. Quelqu'un trouvera peut-être cette idée trop ſubtile; l'une & l'autre maniere de compter devant revenir 1602.

nufactures, ſans enchérir le bled, par exemple, l'agriculture eſt négligée. Si l'on ne proportionne pas à l'un & à l'autre le ſalaire des journaliers, ils ne peuvent plus ſe nourrir & payer les impôts.

Quant au tranſport des eſpeces hors du royaume, qui paroît avoir été le principal objet du duc de Sully, il eſt vrai que l'augmentation de leur valeur numéraire pouvoit en quelque ſorte le prévenir en anéantiſſant ou diminuant le profit des Billoneurs; & il y a apparence que ce fut cette ſeule raiſon qui le détermina. Les lumieres bornées de ſon ſiecle ſur les finances, & plus encore ſur le commerce, ne lui permirent point d'enviſager qu'il détruiſoit un abus léger par un beaucoup plus grand, ni de remonter juſqu'à la ſource du mal. Il auroit ſenti qu'il eſt tout naturel que l'avantage du commerce, & conſéquemment la plus grande quantité d'or & d'argent, demeure à la nation qui aura mis toutes les autres dans la plus grande dépendance de ſes richeſſes, ſoit naturelles, ſoit acquiſes, & que tant que la balance du commerce ſera en faveur de quelqu'un de nos voiſins, cette défenſe de tranſporter les matieres d'or & d'argent n'eſt ni juſte ni praticable. Aujourd'hui que nous commençons à voir un peu plus clair ſur cette matiere, il n'y a plus perſonne qui ne convienne que toutes ces opérations & toute cette façon de penſer ne frappoient guere droit au but.

Quoique l'exigence des cas, qui eſt infinie, ne permette ni de tout prévenir, ni de tout aſſujettir à une ſeule regle, on peut dire cependant qu'il y a ſur l'article de la monnoie & du commerce deux maximes générales & très-ſimples, qu'on doit regarder comme invariables : c'eſt d'éviter avec le plus grand ſoin de toucher aux monnoies, & de travailler ſans relâche à rendre le François le plus laborieux, le plus induſtrieux & le plus économe qu'il eſt poſſible.

Les fréquentes variations dans les monnoies portent des plaies mortelles au commerce intérieur & étranger, par l'extinction de la confiance, le reſſerrement

au même. Je n'en juge pas ainſi, ſur l'ex-
1602. périence que je crois avoir faite, que l'habitude de nommer un écu, faute d'une dénomination plus propre aux petits dé-

des bourſes, les embarras & le déſavantage du change, le renverſement des fortunes, &c. Tout cela eſt palpable & connu. On peut y ajouter que le roi, qui paroît être le ſeul qui gagne à ces opérations, à bien examiner la choſe, y perd toujours conſidérablement plus qu'il n'y gagne. Outre que l'inſolvabilité de ſes ſujets eſt un mal qu'il partage toujours avec eux, & même dont il ſe ſent plus long-temps qu'eux : toutes ſes dépenſes augmentent avec la monnoie, pour ne plus diminuer, lors même que ces eſpeces diminuent.

L'autre principe a encore moins beſoin de preuve. Il ſemble que la nature a réſervé à la France l'empire du commerce par l'avantage de ſa ſituation, & par l'excellence de ſon terroir, qui met une grande partie de ſes voiſins dans la néceſſité d'avoir recours à elle pour toutes les choſes qui ſont les premiers & eſſentiels beſoins de la vie. Il ne s'agit plus pour elle que de partager du moins également avec eux le commerce de toutes celles qui ne ſont que de ſimple commodité, ou que le luxe a introduites en Europe. Si la conſommation de celles-ci abſorbe au-delà du produit des premieres, mal-à-propos nous plaindrions-nous de notre état : car prétendre empêcher le tranſport de nos matieres d'or & d'argent chez l'étranger, lorſque c'eſt nous qui redevons à cet étranger, c'eſt vouloir faire ceſſer l'effet ſans ôter la cauſe ; mais appliquer le François au commerce qui ſe fait par la mer, aux manufactures, aux arts, l'empêcher autant qu'il ſe peut de trop dépenſer aux choſes qui viennent de l'étranger, & qui ne ſont que ſuperflues, & d'un autre côté augmenter ſes richeſſes propres, en animant la culture de ſes terres : voilà ce qu'on appelle tirer parti du commerce.

Outre le Blanc & Matthieu, conſultez ſur le ſujet de cette note de Thou, *liv.* 129, le Grain, *liv.* 8, Perefixe, & autres écrivains de ce temps-là : mais ſeulement pour y chercher l'hiſtorique de ces opérations de finances & de commerce : car dans la vérité les raiſonnements de ces écrivains ſur toute cette matiere ne ſont guere ſatisfaiſants. On pourroit dire

tails, porte insensiblement toutes les parties du commerce dans les ventes & dans les achats, au-delà de leur vraie valeur. 1602.

Le commerce se trouva encore intéd'eux ce que disoit le duc de Sully du Parlement de Paris. „ Ce sont des maîtres „ ès-arts qui tous n'y entendent rien. *Mém. pour l'hist. de France.*

Comme M. de Sully ne revient plus à traiter les affaires de la monnoie, j'y suppléerai par les mêmes mémoires, *tom. 2, p. 275 & suiv.* quoique cet écrivain paroisse ne pas même entendre l'état de la question, & qu'il parle peu avantageusement du roi & de son ministre. „ En ce temps, „ dit-il (& il parle de tous „ les mouvements qui se „ firent à ce sujet en 1609), „ fut mis sur le tapis du „ conseil, & proposé un „ nouvel édit des monnoies, lesquelles on vouloit décrier & changer, „ c'est-à-dire les affoiblir, & par même moyen „ ruiner le peuple. Chacun en murmuroit; le „ roi seul pour avoir son „ compte, en rioit & se „ moquoit de tout le „ monde, même de ses „ officiers, & de leurs remontrances, comme il „ fit du premier président „ des monnoies (Guillaume le Clerc), lequel „ s'étant troublé en sa harangue, ayant été deux „ fois interrompu par sa „ majesté; le roi se prenant à rire le fit demeurer au beau milieu de sa „ harangue: ce que sa majesté voyant, lui dit: „ continuez, M. le président: car ce que je ris „ n'est pas que je me moque de vous, mais c'est „ que mon cousin le comte „ de Soissons, qui est près „ de moi, me disoit qu'il „ sentoit l'épaule de mouton. Laquelle recharge „ lui ôta tout-à-fait la parole. Et le roi se prenant „ à rire s'en alla & le laissa „ là. Un Périgourdin, lequel étoit un des principaux qui avoient donné „ au roi l'invention de cet „ édit, en pressoit fort „ l'exécution. Le roi qui „ connoissoit bien l'iniquité de l'édit, se voyant „ continuellement occupé „ de ce rustre de partisan, „ lui demanda enfin de „ quel pays il étoit: je „ suis de Périgord, répondit ce vilain. Ventre-„ saintgris, repartit sa majesté, je m'en suis toujours douté: car en ce „ pays-là ce sont tous faux „ monnoyeurs.... Le Samedi 5 Septembre, la

1602. ressé dans la nouvelle que le roi reçut de plusieurs endroits du royaume, que ceux qui avoient été prépossés pour y chercher des minieres d'or & d'argent, en avoient trouvé de fort abondantes (30). Le bruit

„ cour assemblée sur l'édit „ des monnoies, le rejetta „ tout-à-fait: *Nec debemus, nec possumus*, conclurent-„ ils tous d'une même voix. „ MM. des Monnoies y „ furent mandés, entre les-„ quels un de la religion, „ nommé Bizeul, triom-„ pha de parler, & opina „ fort librement; dont il „ fut grandement loué. M. „ le premier président dit, „ *Non in parabolis iste locutus est nobis*.... Est à „ noter qu'aussi-tôt que „ messieurs de la monnoie „ furent entrés dans la „ chambre, le premier „ président leur dit, seyez-„ vous, & vous couvrez, „ puis vous parlerez.... „ Le Mardi 8, sur le soir, „ M. de Sully alla voir „ le premier président, „ pour le prier d'induire la cour à passer les „ édits; sur quoi il le trouva inflexible. Et comme „ le président lui en remontroit l'injustice, M. „ de Sully lui répondit: „ le roi ne doit estimer „ injuste ce qui accommode ses affaires... Le „ Mardi 15 Septembre, le „ roi envoya ses lettres-„ patentes à la cour pour „ prolonger encore le parlement de huit jours, „ pendant lequel temps il „ leur étoit enjoint de vaquer à la vérification des „ édits, deux desquels „ étoient comme révoqués, & des autres on „ espéroit qu'ils iroient à „ vau-l'eau, &c. „

(30) Le septenaire nomme ainsi les endroits où furent trouvées ces mines de toutes especes. „ Ès „ Monts-Pyrénées, des „ mines de talc & de cuivre, avec quelques mines d'or & d'argent; aux „ montagnes de Foix, des „ mines de jais & de pierres précieuses: jusques „ aux escarboucles, rarement. Ès terres de Gévaudan & ès Sévennes, „ mines de plomb & d'étain; en celles de Carcassonne, mines d'argent; „ en celles d'Auvergne, „ mines de fer; en Lyonnois près le village Saint-„ Martin, celles d'or & „ d'argent; en Normandie, d'argent & fort bon „ étain; à Annonay en Vivarais, mines de plomb; „ en la Brie & Picardie, „ mines de marcassites, d'or „ & d'argent „. Quelques-

en fut répandu à la cour avec tant d'apparences de certitude, que chacun se figurant la direction de ce nouveau travail, comme une source de richesses immenses, il n'y eut presque personne qui n'employât tout son crédit pour se la faire faire accorder. Monsieur Le-Grand en obtint la surintendance, & Béringhen le contrôle général; ce qui fit dire à la Regnardiere, bouffon aussi mordant que plaisant, qu'il ne pouvoit être fait un choix plus heureux pour la direction des mines, que celui d'un homme qui étoit lui-même un composé de mines. La culture de la soie, sur laquelle j'aurai plus d'occasion de parler l'année suivante, peut trouver son commencement en France dans cette année: il y eut même un édit porté pour la plantation des mûriers. 1602.

De tous ces différents édits, aucun ne fit tant de bruit que celui qui fut donné contre les duels (31). Sa majesté s'y porta

unes de ces mines, mais sur-tout celles d'or & d'argent, sont d'un travail si pénible & en même temps si infructueux, que M. de Thou avoit raison de dissuader dès ce temps-là de s'y attacher, *liv.* 129.

(31) Cet édit où le duel est déclaré crime de lezemajesté, fut rendu à Blois au mois de Juin. Il est très-sévere. C'est cet édit qui a attribué le premier au connétable & aux maréchaux de France le pouvoir de défendre les voies de fait, & d'ordonner sur la réparation de l'injure, ce que le parlement restreignit en le vérifiant, aux seules entreprises réputées intéresser le point d'honneur, & en excepta tous autres crimes, délits, voies de fait, &c. M. de Sully reviendra dans ces mémoires à traiter plus au long la matiere du duel.

1602. jusqu'à ordonner la peine de mort contre les coupables, en quoi elle ne suivit point mon avis. J'ai assez donné à connoître ce que je pense de ce cruel & barbare abus, pour n'être pas accusé d'avoir cherché à le tolérer : c'est que je prévois au contraire que l'excès de sévérité dans les moyens, seroit cela même d'où naîtroit le principal obstacle à l'exécution. Lorsqu'il s'agit de manifester la volonté du souverain à ses sujets, je trouve qu'il n'y a rien de si important que de bien examiner si la chose défendue est de nature que le risque de la vie soit capable d'arrêter la désobéissance, parce qu'autrement je crois que les moyens extrêmes sont alors bien au-dessous de la simple perte de l'honneur, ou même d'une amende pécuniaire un peu forte. Si on fait une sérieuse attention au duel, on trouvera qu'il est de cette nature, parce que ne regardant pour l'ordinaire que des personnes de qualité, souvent même de la premiere distinction, dont les sollicitations sont d'autant plus vives & plus efficaces, que la peine dont on est menacé est grande & infamante, il est indubitable qu'il s'accordera beaucoup d'abolitions, dont l'exemple & l'espérance suffisent de reste pour encourager à désobéir aux loix. Souvent les peines qui font le plus d'impression sont celles pour lesquelles on n'ose ou l'on ne peut demander grace.

Outre les ambassades dont j'ai parlé au commencement de cette année, le roi en

reçut une très-ſolemnelle des treize cantons Suiſſes. Quarante-deux députés de cette nation vinrent à Paris pour le renouvellement d'alliance (32), qui avoit été le ſujet du voyage du maréchal de Biron dans ces cantons. Je fus nommé avec Sillery, de Vic & Caumartin pour traiter avec eux, ce que je ne fis pas aſſiduement, à cauſe de mes occupations. Je me contentois d'être exactement informé par Sillery de ce qui ſe paſſoit dans leurs aſſemblées. La ſeule difficulté que je fis naître, fut que ſur les trois millions qu'on leur accorda, outre les quarante mille écus, à quoi fut portée leur penſion ordinaire, j'aurois du moins ſouhaité qu'on défalquât quelques ſommes acquittées à leur décharge pendant la campagne de Savoie, & dans quelques autres occaſions. Du reſte faire grande chere à ces meſſieurs-là, & boire largement avec eux, a été de tout temps une des parties eſſentielles de leur réception. Le roi leur fit préſent de chaînes & de médailles d'or. Il renvoya de même comblé de préſents le camérier du pape, qui vint viſiter le roi de la part de ſa ſainteté. Il donna ſon conſentement à l'alliance que la république de Veniſe fit avec les ligues des Griſons contre l'Eſpagne. 1602.

Les armements & autres préparatifs conſidérables qu'on voyoit faire à cette

(32) Voyez toutes les cérémonies d'entrée, d'audience, de preſtation de ſerment, &c. qui furent obſervées en cette occaſion dans *le ſeptenaire*, *an.* 1602. *Matthieu*, *tom.* 2, *liv.* 3, *p.* 471, *&c.*

1602. couronne pour l'année ſuivante, tenoient toujours le conſeil de France extrêmement attentif, & furent cauſe que Henri, dont le principe a toujours été que la ſeule puiſſance militaire rend un état floriſſant, non ſeulement rejetta la propoſition que je lui fis de réformer une partie de ſes troupes, & ſur-tout de diminuer les compagnies de ſes gardes de douze ou quinze cents hommes, mais encore qu'il prît la réſolution de faire une nouvelle levée de ſix mille Suiſſes, que j'obtins à grande peine qu'on différât juſqu'au mois de Septembre. Il veilla plus exactement qu'auparavant au paiement de ſes gens de guerre, & j'eus obligation à M. le connétable d'avoir ſollicité fortement pour celui de ma compagnie de gendarmes. Enfin il ſe détermina encore à faire le voyage de Calais; c'eſt le plus conſidérable de tous ceux que ſa majeſté fit cette année, après celui qu'elle avoit fait dans les Provinces.

Henri prit ſa route par (33) Verneuil ſur la fin du mois d'Août, laiſſant la reine ſon épouſe dans le même état que l'année précédente, lorſqu'il fit le même voyage, c'eſt-à-dire fort avancée dans ſa groſſeſſe, puiſqu'elle accoucha de madame ſa fille ainée dans le mois de Novembre (34). Auſſi ne me recommanda-t'il rien tant

(33) Verneuil près de Senlis, château qu'il avoit donné à mademoiſelle d'Entragues, ſa maîtreſſe, & d'où elle prit le nom de marquiſe de Verneuil.

(34) Eliſabeth de France, née le 22 Novembre 1602, & mariée à Philippe IV, roi d'Eſpagne en 1615.

que de me rendre assidu auprès d'elle pour lui faire goûter ce voyage, & lui procurer tous les divertissements propres à la désennuyer pendant les premiers jours de son absence. Il ne m'écrivit point pendant sa route, sans s'informer de l'état de la santé de cette princesse, & de la maniere dont elle passoit le temps. On peut dire qu'il n'oublioit rien du côté des égards & de la circonspection de ce qui étoit capable de lui faire oublier les sujets de chagrin qu'elle recevoit de ses galanteries; je crois que la légitimation du fils que ce prince avoit eu de la marquise de (35) Verneuil, qui fut faite en ce temps-là, ne fut pas un des moins sensibles à la reine. Henri fut obligé de s'arrêter à Monceaux, ayant gagné la fievre à se refroidir en se promenant la nuit, & à voir travailler ses maçons. Le remede dont il se servit pour s'en guérir, fut d'aller à la chasse le lendemain. Lorsque je lui eus mandé à Boulogne que les choses étoient de la part de la reine dans la situation où il les souhaitoit, il m'écrivit de l'aller trouver en cette ville avec le président Jeannin, dont il comptoit avoir besoin. 1602.

C'est de cet endroit que sa majesté fut témoin d'une partie des événements & des exploits de la campagne entre les Espagnols & les Flamands, sans vouloir désarmer, quelqu'assurance que lui fît donner

(35) Henri de Bourbon, duc de Verneuil : il fut d'abord évêque de Metz, & se maria ensuite à Charlotte Séguier.

1602. le roi d'Eſpagne, juſqu'à ce qu'il eût vu quelle face prendroient les affaires des Pays-Bas. Elles y continuerent ſur le même pied que l'année précédente. Le ſiege d'Oſtende fut pourſuivi avec plus de vigueur tant du côté des aſſiégés que des aſſiégeants. Le prince Maurice de Naſſau après être demeuré quelque temps à Berg, incertain de ce qu'il devoit entreprendre, alla le dix-neuf Septembre inveſtir Grave, devant laquelle il ſe retrancha, ne doutant point qu'il ne dût être troublé dans ce ſiege. En effet l'amirante d'Arragon, en l'abſence de l'archiduc Albert, qui étoit demeuré malade à Bruxelles, eſſaya, par le moyen d'un pont qu'il jetta ſur la riviere, d'emporter un des quartiers des aſſiégeants, & de ſecourir la place, à quoi il ne réuſſit pas : il eut même le chagrin de voir pluſieurs de ſes compagnies Eſpagnoles ſe mutiner & s'emparer d'Hoëſtrate & de Dèle, après s'être ſéparées du gros de ſon armée. Il s'y prit ſi mal pour les ramener, qu'il les porta à rechercher le prince d'Orange. Celui-ci leur donna pour retraite la ville de Grave, qu'il avoit priſe, & que ces Eſpagnols lui rendirent, lorſqu'à force de ravages & de violences ſur les terres de l'archiduc, ils l'eurent comme forcé de traiter avec eux, & de les recevoir à des conditions tout-à-fait étranges (36).

(36) Voyez dans les hiſtoriens les particularités de toutes ces expéditions, qui ne ſont marquées ici qu'en abrégé.

L'envie d'avancer la guerre faiſoit cependant réſoudre dans le conſeil d'Eſpagne à faire de nouveaux efforts. Une eſcadre de douze grandes galeres & pataches, équipée en Sicile avec beaucoup de ſoin, & chargée du nombre de ſoldats & de toutes les proviſions néceſſaires, partit à cet effet des ports d'Eſpagne, pour venir croiſer dans la Manche. Le commandement en fut donné à Fréderic Spinola, couſin du marquis de ce nom, qui conduiſoit le ſiege d'Oſtende. Il ſe flattoit de ſe rendre le maître de la mer & de porter le dernier coup aux Flamands. Vaine eſpérance! Des douze bâtiments, il en périt deux avant qu'ils euſſent ſeulement quitté les côtes d'Eſpagne. Les dix autres rencontrerent enſuite une eſcadre Hollandoiſe, qui les prit ou coula à fond preſque tous. Le dernier qui échappa, & dans lequel étoit Spinola lui-même, vint échouer à la vue de Calais, ſi maltraité du canon & ſi délabré, que les forçats qui le remorquoient s'étant révoltés & enfuis, le général ſe vit obligé d'aborder ſeul & avec beaucoup de peine à Calais, d'où il alla à Bruxelles ſe plaindre à l'archiduc de la mer & des vents. 1602.

L'Eſpagne ſe racquitta de ces infortunes, en faiſant ſaiſir par le comte de Fuentes le marquiſat de Final. Cette uſurpation ne pouvoit être colorée par aucun prétexte, ce petit état, qui eſt ſur la côte de Gênes, étant inconteſtablement fief de l'Empire. Cependant lorſque l'empereur pour con-

1602. ſerver, du moins en apparence, le droit de l'empire, offrit d'envoyer des commiſſaires ſur les lieux, pour diſcuter cette affaire, ſon offre fut rejettée avec mépris par le roi d'Eſpagne (37). Il uſa de la même violence à l'égard de Piombino, auſſi fief de l'empire, qui lui donnoit un port à ſa bienſéance. Il avoit ſans doute de pareilles vues ſur Embden, lorſqu'il entreprit de ſoutenir, contre les bourgeois (38), le ſeigneur de cette ville, quoiqu'il s'avouât proteſtant; mais il ne réuſſit pas; ceux d'Embden ſe maintinrent en liberté, malgré l'un & l'autre, & ſe joignirent aux états.

Le duc de Savoie n'eut pas un meilleur ſuccès dans l'entrepriſe qu'il fit faire par (39) d'Albigny ſur la ville de Geneve. Cette expédition finit très-malheureuſement pour les aggreſſeurs. Quoiqu'ils ſe fuſſent ouvert un paſſage dans la ville par eſcalade, & qu'ils y fuſſent même déja entrés au nombre de plus de deux cents, après avoir égorgé la ſentinelle, qu'ils obligerent de leur dire le mot du guet, ce qui leur ſervit encore à ſe défaire de la ronde; enfin qu'ils euſſent paſſé ſur le ventre au premier corps-de-garde, ce qui ſembloit devoir

(37) Le marquis de Final obtint ſeulement, à force de ſe plaindre, une penſion ſa vie durant.

(38) Il s'appelloit le comte d'Oſte-Friſe. Voyez l'origine de ces troubles dans la chronologie ſepten. *année* 1598, & leur fin, *ann.* 1602.

(39) Charles de Simiane d'Albigny. *De Thou, liv.* 129. *Septenaire, ann.* 1602. *Matthieu, ibid.* 544.

devoir les mettre en poſſeſſion de la ville : les bourgeois tirant de nouvelles forces de l'extrêmité où ils ſe voyoient, les aſſaillirent avec tant de furie, qu'ils les rechaſſerent, & leur firent abandonner la ville. Une partie de ces Savoyards ſe précipita par-deſſus les murs, pour échapper à ces ennemis : pluſieurs autres furent pris par les vainqueurs, qui les pendirent ſans miſéricorde. L'Eſpagne trempa bien avant dans ce noir deſſein, qui fut ſuivi de la paix entre le duc de Savoie & la république de Geneve (40). 1602.

La révolte de Battori contre l'empereur fit continuer la guerre en Hongrie. Le duc de (41) Nevers y paſſa, croyant aller

(40) Le traité en fut paſſé l'année ſuivante à Rumilly, par la médiation des cantons Suiſſes. *Siri. ibid. p.* 200.

(41) Charles de Gonzague, duc de Mantoue, de Nevers, de Cleves & de Rhéthel, mort en 1637. Voyez comment la chronologie ſeptenaire rapporte une action dont M. de Sully parle avec une eſpece de mépris : „ le duc de Nevers „ penſant par ſon exemple rehauſſer le courage „ à ceux qui s'en retiroient „ pour le péril, & y amener les autres, alla droit „ à la breche, traverſant „ d'un même pas le nombre des morts, que celui „ des bleſſés & des fuyards; „ mais il y reçut une grande arquebuſade, tirée „ parmi une extrême quantité d'une des épaules de „ ladite breche, qui l'atteint juſtement au côté „ gauche, pénétrant dans „ le thorax, près du cœur „ & du poumon; mais ſi „ divinement conduite, „ que ne lui rompant ni „ offenſant aucune partie „ noble, lui laiſſa pour jamais autant de gloire que „ de miracle de ſa conſervation „.

Ecoutons auſſi cet écrivain ſur la mort du duc de Mercœur : „ deſirant, dit-„ il, revenir en France, „ ſe préparer à une plus „ grande expédition contre les turcs, il paſſa de

1602. succéder à la place & à la réputation du duc de Mercœur; mais s'étant attaché au ſiege de Bude, après celui de Peſt pris par les chrétiens, les turcs, qui de leur côté

» Vienne à Prague, là où
» il prit congé de l'em-
» pereur; mais étant à
» Nuremberg, il fut ſaiſi
» d'une fievre peſtilente,
» jettant le pourpre... Il
» n'eut pas plutôt vu le
» S. Sacrement, que tout
» languiſſant & foible de
» corps, mais fort & ferme
» d'eſprit, *ayant plus de foi*
» *que de vie*, la deviſe du
» duc de Mercœur étoit,
» *plus fidei quam vitæ*, il
» ſe jetta hors de ſon lit,
» & ſe proſternant en ter-
» re, il adora ſon Sauveur
» plein de larmes, de pa-
» roles dévotes, & de
» mouvements religieux,,.
Tout ce que cet auteur ajoute ſur les actions, les diſcours & les ſentiments du duc de Mercœur, juſqu'au moment de ſa mort, eſt tout-à-fait touchant, & ſuffit pour faire un grand éloge. „ L'oraiſon funebre
» fut prononcée dans l'é-
» gliſe Notre-Dame de Pa-
» ris par meſſire François
» de Salles, coadjuteur &
» élu évêque de Geneve.
» Les turcs eſtimoient que
» les affaires des chrétiens
» ne ſuccédoient heureu-
» ſement que là où ce prin-
» ce étoit „. Après l'éloge de ſa maiſon, l'hiſtorien paſſe à celui de ſes vertus.

„ Il étoit des plus tempé-
„ rants en ſon vivre, at-
„ tendu qu'il ne mangeoit
„ que comme par force,
„ & ne buvoit preſque que
„ de l'eau, il ne l'étoit pas
„ moins aux autres volup-
„ tés temporelles. Sobre
„ en la poſſeſſion des gran-
„ deurs & faveurs immen-
„ ſes, dont le ciel l'avoit
„ comblé, & n'en abuſa ja-
„ mais. Il donnoit un accès
„ également facile & gra-
„ cieux aux petits & aux
„ grands. Il étoit ſobre en
„ ſes récréations... Les
„ aſſemblées inutiles lui
„ étoient en extrême mé-
„ pris. Tellement que le
„ temps qui lui reſtoit
„ pour ſon plaiſir, il l'em-
„ ployoit partie à la lec-
„ ture de bons livres. Il
„ avoit une exacte con-
„ noiſſance & pratique des
„ mathématiques. Il avoit
„ auſſi l'uſage de l'élo-
„ quence, & la grace de
„ bien exprimer ſes belles
„ conceptions, non ſeule-
„ ment en la langue fran-
„ çoiſe, mais même en
„ l'allemande, italienne
„ & eſpagnole, leſquelles
„ il étoit plus que médio-
„ crement diſert, & néan-
„ moins il n'employa ja-

s'étoient enfin mis en poſſeſſion d'Alberoyale, y accoururent avec de ſi grandes forces, qu'ils firent lever ce ſiege. Le duc de Nevers ſe retira bleſſé. On a beaucoup loué un trait de George Baſte, général des Impériaux. Les révoltés du parti de Battori ayant emporté Biſtrith, Baſte reprit cette place par une capitulation qui fut violée pendant ſon abſence par quelques ſoldats Allemands; ce qu'il n'eut pas ſi-tôt appris à ſon retour, qu'il fit pendre tous ces ſoldats, & paya de ſes deniers aux habitants le dommage qui leur avoit été fait. Cette action toucha ſi fort les révoltés, qu'ils ſe ſoumirent tous à l'empereur, ſans demander d'autre caution que la parole de Baſte.

1602.

Autrement Niſſa, place forte en Tranſilvanie

„ mais ſon bien dire qu'à „ la perſuaſion des cho- „ ſes utiles, louables & „ vertueuſes „. La deſcription que cet écrivain fait enſuite de ſa maniere de vivre par rapport aux devoirs de ſa religion & de ſa condition, de ſa piété, de ſa prudence & de ſes autres vertus, forme un tableau qui pourroit ſervir de modele à tous les grands en retranchant de la vie du duc de Mercœur, ce qu'un peu trop d'ambition & de zele de religion mal entendu lui fit entreprendre contre ſon ſouverain. Matthieu, *ibid.* 456, en parle de même.

Fin du treizieme Livre.

MÉMOIRES
DE SULLY.

LIVRE QUATORZIEME.

LA ville de Metz étoit agitée depuis quelque temps de diſſentions inteſtines, qui éclaterent au commencement de cette année. Le duc d'Epernon, qui en étoit gouverneur, & de tout le pays Meſſin, y avoit établi pour ſes lieutenants, Sobole (1) & ſon frere. Ceux-ci uſerent ſi mal de leur autorité, qu'ils ſe firent bientôt haïr de toute la bourgeoiſie. La différence des religions ſe joignant à cette averſion, il ſe fit un cri général, tant de la part des bourgeois que des habitants de la campagne, qui obligea d'Epernon à ſe tranſporter ſur les lieux, pour con- 1603.

(1) Raimond de Comminge, ſieur de Sobole, & ſon frere, gentilshommes Gaſcons.

1603. noître des griefs des uns & des autres, & tâcher de les concilier. Sobole se plaignoit de ce que la ville lui refusoit les provisions de bouche nécessaires aux gens de guerre, & la ville rejettoit à son tour ce tort sur Sobole. Il étoit encore question d'un certain Provençal, prisonnier à Vitry, à quoi l'aigreur, & l'envie de se venger, avoient joint une infinité d'autres sujets moins considérables, qui avoient amené la chose au point qu'on commençoit à appréhender une révolte.

Le duc d'Epernon comprit aisément que la justice n'étoit pas du côté des (2) Soboles, du moins quant au premier grief, qui étoit le principal, & qu'ils n'occasionnoient cette querelle que pour avoir un prétexte d'ouvrir les magasins de la citadelle, auxquels il n'est permis de toucher que dans les cas de la guerre ou d'un siege, & pour s'en rendre les maîtres. Il eût bien voulu pacifier toutes choses, sans être obligé de chasser ses deux créatures. Il comprit même que ce coup d'autorité étoit au-dessus de ses forces : les deux freres se trouvant à la tête d'un parti capable de résister au gouverneur aussi-bien qu'aux bourgeois.

Les choses étoient en cet état lorsque la nouvelle en fut apportée au roi, qui me fit savoir qu'il viendroit en commu-

(2) Sobole accusoit la ville de Metz d'intelligence avec le comte de Mansfeld, pour se donner au roi d'Espagne. La fausseté de cette accusation fut découverte. *Vie du duc d'Epernon*, pag. 217.

niquer avec moi à l'arſenal, où il me demanda à ſouper pour lui & pour ſix autres perſonnes, dont il ſe feroit accompagner. Il me mena ſeul dans les grandes halles aux canons & aux armes, proche la Baſtille, où après avoir commencé, comme d'ordinaire, par l'état des affaires quant aux ſéditieux du royaume, il m'entretint ſur les nouvelles qu'il venoit de recevoir de Metz. Henri prit ſans peine la réſolution de ſe tranſporter juſques-là, ſur la réflexion que ſi Metz, qui eſt une ville aſſez fraîchement démembrée de l'empire, venoit malheureuſement à ſe ſéparer de la France dans la conjoncture préſente, on ſeroit aſſez embarraſſé à ſe la faire rendre. La politique lui conſeilloit encore ce voyage par pluſieurs autres motifs, outre celui d'ôter au duc d'Epernon une citadelle dont il pouvoit abuſer, & un pays conſidérable, où il s'étoit comporté ſous le regne d'Henri III, moins en gouverneur qu'en prince ſouverain. Si quelque jour ſes grands deſſeins venoient à s'exécuter, il falloit trouver toutes les facilités poſſibles dans le gouverneur de ce pays important par ſa ſituation : ce qu'il ne ſe promettoit pas du duc d'Epernon. Il pouvoit de plus ſe préſenter quelqu'occaſion favorable de joindre la Lorraine à la France, qui demandoit que ſa majeſté prît par elle-même connoiſſance de cet état, & qu'elle eût un homme de confiance dans celui de ces gouvernements qui le confine. Enfin ce voyage lui ſerviroit à connoître

1603.

1603. une partie des princes d'Allemagne, à les ſonder au ſujet de la maiſon d'Autriche, pour voir s'il pouvoit en attendre quelque choſe dans une conjoncture avantageuſe, & même à ſe les attacher, en les réconciliant entr'eux ſur pluſieurs différends qu'il n'ignoroit pas.

Il fut convenu entre nous que ſa majeſté ſe mettroit en marche ſans perdre de temps, afin que ſe faiſant voir à Metz avec toute ſa cour (car nous arrêtâmes que la reine même ſeroit du voyage), dans un temps où les deux factions n'avoient point encore pu ſe porter juſqu'à prendre un parti contraire au roi, de part & d'autre on ne ſongeât qu'à juſtifier ſa conduite & à ſe ſoumettre. Le roi ne voulut pas même attendre que les hoquetons de ſes gardes, que l'on faiſoit habiller de neuf, fuſſent prêts. Je demeurai à Paris pour la correſpondance. Villeroi fut celui de ſes ſecretaires d'état dont ſa majeſté ſe fit accompagner; & ſans plus de délai, elle partit à la fin de Février, malgré l'incommodité de la ſaiſon, qui rendoit les chemins bien mauvais pour faire voyager des dames, prenant ſa route par la Ferté-ſur-Jouarre, Dormans-ſur-Marne, Epernai, Châlons-ſur-Marne & Clermont. La cour arriva à Verdun, d'où elle vint quatre ou cinq jours après à Metz, par Freſne en Verdunois.

L'arrivée de Henri impoſa ſilence à tout le monde, & on ne parla que de ſoumiſſion. Ce n'eſt pas que Sobole, qui connut que

que cette affaire ne finiroit que par ſon expulſion, n'eût aſſez d'ambition & de réſolution pour entreprendre de ſe maintenir dans la citadelle, malgré ſa majeſté. Il s'en ouvrit à ſes amis particuliers; mais les plus prudents lui repréſenterent tous qu'il ſe perdroit ſans reſſource par ce deſſein. De ſorte que ſouſcrivant à l'arrêt de ſon banniſſement, il remit la citadelle ſans aucunes conditions, & ſortit de Metz & de tout le pays Meſſin. Le roi nomma en ſa place (3) Montigny pour ſon lieutenant dans la province, & d'Arquien, ſon frere, pour ſervir de lieutenant au gouverneur dans la ville de Metz & dans le château. Montigny ſe défit pour cela de ſon gouvernement de Paris, dont il toucha pourtant encore les appointements cette année. L'ancienne garniſon fut remplacée par une autre, compoſée dans le régiment même des gardes. Le bruit courut que d'Epernon n'avoit pas vu de trop bon œil tous ces changements, ce qui n'eſt pas difficile à croire, les deux lieutenants ne lui ayant aucune obligation de 1603.

(3) François de la Grange, ſeigneur de Montigny, Sery, &c. Il fut premier maître d'hôtel de Henri III, gouverneur de Berry, Blois, &c., chevalier du Saint-Eſprit, meſtre de camp général de la cavalerie légere, gouverneur de Paris, enſuite de Metz, pays Meſſin, Toul & Verdun, enfin maréchal de France, & mourut en 1617. Son frere eſt Antoine, ſeigneur d'Arquien, commandant de la citadelle de Metz, gouverneur de Calais, Sancerre, &c. Il eſt appellé mal-à-propos par quelques-uns, Jean-Jacques d'Arquien, & d'Arcy par le P. Daniel. Jean-Jacques d'Arquien étoit neveu du maréchal de Montigny.

leur élévation : mais il n'eut rien à répon-
1603. dre, parce que lui-même ayant, par néceſſité, demandé le premier qu'on chaſſât les Soboles, il paroiſſoit qu'il ne s'étoit rien fait que de ſon conſentement.

J'ai pris tout ce détail dans les lettres que ſa majeſté me fit l'honneur de m'écrire. Elle s'y étendoit bien davantage ſur la maniere dont elle avoit été reçue à Metz, & ſur cette ville elle-même, trois fois plus grande qu'Orléans, belle & bien ſituée ; mais dont elle trouvoit que le château ne valoit rien. Elle me mandoit encore qu'elle me ſouhaitoit dans ce pays, pour me faire viſiter toute la frontiere ; & qu'avant ſix jours elle auroit mis les choſes en état de pouvoir quitter Metz. Le roi n'y mit en effet guere plus de temps, & il ne fut retenu que par une indiſpoſition qui l'obligea de prendre une médecine, dont il ſe trouva très-bien, quoiqu'elle fût ſuivie d'un accès de fievre, que ce prince attribua au rhume. Madame ſa ſœur, ducheſſe de Bar, vint l'y trouver le ſeize Mars, & le duc de Deux-Ponts y arriva trois jours après avec ſa femme & ſes enfants. Le reſte du temps que ſa majeſté ſéjourna dans cette province, fut employé à conclure le mariage de mademoiſelle de Rohan avec le jeune duc de (4) Deux Ponts ; à accommoder le différend entre le cardinal de Lorraine & le prince

(4) Jean II duc de Deux-Ponts, branche de la maiſon de Baviere, épouſa Catherine, fille de Henri, duc de Rohan.

de (5) Brandebourg, au ſujet de l'évêché de Strasbourg; ce qui ſe fit en partageant également entr'eux le revenu de cet évêché, ſans égard à leurs titres & à leurs prétentions; à pacifier cette ville & quelques autres & à rendre ſervice à tous les princes qui l'en requirent. Le nom de Henri en devint ſi reſpectable dans cette contrée, que pluſieurs ſouverains d'Allemagne réſolurent de le venir ſaluer, lui offrirent leurs ſervices, & lui demanderent ſa protection : ce qu'ils ne purent faire que depuis, & par ambaſſadeurs; le temps qu'il leur falloit pour ſe mettre en équipage étant trop long pour celui que ſa majeſté avoit deſtiné de paſſer à Metz. Il n'y eut que le cardinal de Lorraine, le duc de deux-Ponts, le marquis de Brandebourg & de Poméranie, le landgrave de Heſſe, & trois ou quatre autres des plus voiſins du Rhin qui y vinrent en perſonne. 1603.

Les jéſuites, qui depuis leur banniſſement n'avoient point ceſſé de mettre tout en uſage pour ſe faire rétablir en France, ne ſe montrerent pas les moins empreſſés à faire leur cour à ce prince. Ils firent agir fortement leurs peres de Verdun (6),

(5) Jean Manderſcheidt, évêque catholique de Straſbourg, étant mort en 1594, le cardinal Charles de Lorraine obtint cet évêché du pape; & les proteſtants firent élire de leur côté Jean-George, frere de l'électeur de Brandebourg, d'où s'enſuivit une guerre qui dura juſqu'en cette année. Voyez les hiſtoriens. Mém. de Baſſompierre, *tom.* 1. Septenaire, &c.

(6) Les peres Ignace Armand, provincial, Châteil-

1603. ſecondés de la Varenne, qui s'en déclaroit le protecteur, afin qu'un jour ils puſſent être les ſiens, & payer ſon zele par l'élévation de ſes enfants, pour leſquels il convoitoit déja les plus brillantes & plus éminentes dignités dans l'égliſe. D'Oſſat, pour être éloigné de France, n'en travailloit pas non plus avec moins de vivacité ni de ſuccès en leur faveur. L'ambition d'être l'arbitre des affaires de l'Europe a ſouvent fait que cet homme s'eſt ingéré de traiter des choſes abſolument étrangeres à ſa commiſſion. Les difficultés qu'on a vu qui furent faites à Rome au ſujet du mariage de madame, ſœur de ſa majeſté, en ſont une preuve; ſes ſollicitations pour les jéſuites en ſont une ſeconde; c'eſt que le rétabliſſement de cette ſociété étoit regardé de lui, auſſi-bien que de Villeroi, de Jeannin & des autres créatures de la

ler, Broſſard & la Tour, conduits par la Varenne, vinrent le Mercredi-Saint ſe jetter aux pieds du roi, pour le ſupplier de leur accorder leur rétabliſſement en France. Henri IV ne voulut pas ſouffrir que le provincial, qui portoit la parole pour tout l'ordre, lui parlât à genoux. Lorſqu'il eut achevé, ce prince leur répondit que pour lui il ne vouloit aucun mal aux jéſuites. Il leur demanda par écrit ce qu'ils venoient de lui dire, & les fit demeurer tout le jour auprès de lui. Ils revinrent le Lundi de Pâques, & le roi leur promit de les rétablir : il dit même au pere provincial de venir le trouver à Paris, & d'amener avec lui le pere Cotton : „ Je vous „ veux avoir, ajouta ce „ prince, je vous eſtime „ utiles au public & à mon „ état „. Il les congédia après les avoir embraſſés tous quatre. *De Thou, liv.* 129, *Chronol. Septen. ann.* 1603, *Mſs. Biblioth. royale, vol.* 9129, *&c. Matthieu, tom.* 2, *l.* 3, *pag.* 556.

cour Romaine en France, comme la partie peut-être la plus essentielle du système politique, qu'ils s'efforçoient d'y faire prévaloir sur celui qu'ils voyoient qu'on suivoit dans le conseil. 1603.

D'Ossat, en faisant imprimer ses (7)

(7) Pour prouver ses accusations contre le cardinal d'Ossat, l'auteur cite quatorze lettres tirées du recueil imprimé de ces lettres en 1627, huit au roi, & six à M. de Villeroi; & de ces six dernieres il s'attache principalement à deux, dont il donne même un extrait. Il y a quelques fautes dans ces citations, qu'on peut mettre sur le compte de l'impression: mais la vérité oblige d'avouer qu'il y a ici quelque chose à objecter au prétendu auteur de ce mémoire de Rome, de plus grief que des fautes d'impression, & que quoique l'extrait de ces lettres soit conforme aux paroles du texte, cependant on peut dire qu'il n'en est pas plus fidele; puisqu'on y remarque une affectation visible à supprimer les explications & les correctifs, qui adoucissent, & quelquefois même sauvent tout-à-fait le mauvais sens qu'on veut y faire trouver. Je crois qu'il est nécessaire de faire ici de courtes remarques sur chacune de ces lettres, tant pour suppléer à une discussion plus satyrique qu'historique, que j'ai cru devoir supprimer, que pour rendre justice à qui il appartient, & achever de faire connoître les véritables sentiments d'un homme réputé parmi nous très-grand négociateur & très-habile politique.

La premiere des huit lettres au roi (& cependant l'auteur n'en compte que sept), est du 19 Février 1600. Elle ne renferme que quelques plaintes du pape, dont le cardinal d'Ossat rend compte à sa majesté, de ce qu'elle a fait M. de la Trimouille, qui est un protestant, duc & pair, & de ce qu'elle a envie de le faire ensuite amiral, comme on le lui a fait entendre. D'Ossat en tout ceci ne met rien du sien, & s'attache même à justifier Henri. La seconde du 25 Avril, c'est encore le pape qui insiste sur la publication du concile de Trente, & sur le retour des jésuites en France, & qui se plaint en même temps de quelques abus dans l'Eglise Gallicane: à quoi cette éminence ne répond rien autre chose, sinon que sa majesté travaille sincérement à satisfaire sa sainteté. La troi-

1603. Lettres, qui font foi que je ne lui impute rien à tous ces égards, paroît même ne s'être pas embarrassé que le public connût ses véritables sentiments : mais s'il est

sieme du 22 Mai, la quatrieme du 17 Juin, & la cinquieme du 30 du même mois, roulent sur l'affaire de la dispense de monsieur & de madame de Bar. Il y entretient le roi des difficultés que souffre cette affaire à Rome : il y joint son sentiment, qui dans la vérité n'est pas favorable à l'intention de sa majesté, mais qui n'empêche pas qu'il ne se prépare à la seconder par toutes les raisons qu'il peut imaginer, & sur-tout qu'il ne se montre extrêmement sensible à la honte qui rejailliroit sur la maison de France, si, comme M. le duc de Bar le disoit quelquefois, on se déterminoit à la cour de Lorraine à renvoyer la princesse de France. Nous avons marqué ci-devant que M. d'Ossat auroit fort souhaité la conversion de cette princesse. La sixieme, du 26 Novembre 1601, ne rend ce prélat coupable de rien, sinon, tout au plus, d'exposer, peut-être, avec trop de complaisance à Henri, le dessein qu'avoit formé sa sainteté de transporter après la mort d'Elisabeth, la couronne d'Angleterre dans la maison de Parme. La septieme, du 22 Décembre de la même année : c'est peut-être aussi avec un peu trop de zele que d'Ossat y soutient certains droits du pape à l'occasion des élections. Son sentiment qui paroîtra singulier en France, m'oblige à rapporter quelques-uns des termes dont il se sert. „ Si les papes, dit-il, ont „ entrepris sur les libertés „ de l'église, les rois, sire, „ (je ne le dis qu'à vous, „ & en cela même je mon„ tre quelle opinion j'ai de „ votre générosité & bon„ té), n'en ont pas fait „ moins sur leurs royau„ mes & sur leurs églises „ mêmes ; & s'il falloit re„ mettre les choses comme „ elles étoient au commen„ cement, ainsi qu'on vou„ droit remettre par-delà „ le pape aux élections, „ les rois y perdroient en„ core plus que les papes.

La premiere des six lettres adressées à M. de Villeroi, est du 25 Juillet 1601. Ce qui a fait peine à l'auteur dans cette Lettre, c'est que d'Ossat y soutient avec assez de feu qu'on ne doit pas souffrir les protestants dans les villes Italiennes cédées au roi par le traité de Savoie. La deuxieme

inexcuſable d'avoir preſque toujours marché par un chemin contraire à celui que lui marquoit la reconnoiſſance qu'il devoit au prince, ſon maître & ſon bienfaiteur, 1603.

du 18 Septembre, eſt fauſſement datée. Si c'eſt celle du 3 Septembre dont l'auteur a voulu parler, il a d'autant plus de tort, que les Eſpagnols y ſont fort maltraités; mais il y a apparence que c'eſt celle du 17 de ce même mois, parce qu'il y eſt encore parlé de la religion prétendue réformée & des villes de Savoie. La troiſieme du 16 Décembre 1602, ſur l'affaire de madame la ducheſſe de Bar, a cela de favorable à d'Oſſat, qu'il y déclare les ſoupçons qu'il y a que le duc de Lorraine peut avoir en cela de mauvaiſes intentions. Je dis la même choſe de la quatrieme, du 30 Décembre, où cette éminence paroît perſuadée que l'Eſpagne ne ſemble entrer avec le pape ſi avant dans l'affaire de la ſucceſſion à la couronne d'Angleterre, que pour couvrir ſes propres deſſeins du manteau de la religion. Quant à la cinquieme du 7, ou plutôt du 27 Janvier 1603, qui eſt l'une des deux que l'auteur s'attache à cenſurer particuliérement, parce qu'elle marque, en termes pourtant aſſez généraux, les abus du gouvernement de France: il a doublement tort de nous cacher que d'Oſſat ajoute en même temps que la ſageſſe de Henri IV en avoit déja corrigé une partie, parce que ces paroles renferment la véritable penſée & l'explication des ſentiments de ce cardinal, & auſſi une louange qu'il pouvoit faire réjaillir ſur M. de Roſny. La ſixieme du 16 Février, nous eſt indiquée comme la plus véhémente. En effet c'eſt dans celle-là qu'il s'explique le plus librement ſur les maux dont l'intérieur du royaume eſt travaillé; ſur l'injuſtice de la guerre qu'on entretient en Flandre contre l'Eſpagne, & ſur l'avantage d'unir d'intérêt & de politique les deux royaumes de France & d'Eſpagne, par le mariage du dauphin avec l'infante. Cependant en raſſemblant tous ces traits ſous un coup d'œil peu favorable, comme a fait l'auteur, l'équité demandoit qu'il avertît que d'Oſſat expoſe dans cette lettre le pour & le contre des deux ſentiments; qu'il y dit que l'envie que les Eſpagnols témoignent avoir de notre alliance, n'eſt, comme il en eſt perſuadé, que pour

1603. il a encore de plus grands reproches à eſſuyer ſur la mauvaiſe impreſſion qu'on voit qu'il a cherché à donner par toutes ſes paroles & ſes écrits, du roi & de ſes

avoir le temps de faire leurs affaires, & d'endormir le roi par un traité, pour pouvoir après le mieux ſurprendre; qu'il invective peut-être avec autant de force contre la rapacité, l'ambition, l'arrogance & la perfidie du conſeil de Madrid. Ce n'étoit point dans le temps qu'il balance ainſi les raiſons de part & d'autre, qu'il falloit montrer ce prélat; mais lorſque réſumant lui-même tout ce qu'il a dit dans cette lettre qui eſt fort longue, il parle enfin en ſon nom. Et voici comme il le fait. „ J'eſtime „ en ſomme, dit-il, qu'il „ faut détromper ſa ſainteté, en ce qu'il croit à „ tort de nous garder de „ notre côté ſincérement „ & de bonne foi la paix „ faite & jurée avec le roi „ d'Eſpagne & les archiducs, pourvu qu'ils la gardent auſſi de leur côté, „ comme il s'y offre par la „ bouche de ſa ſainteté; „ étreindre encore cette „ paix par toutes les ſortes de liens honorables „ & profitables, ſans toutefois s'y fier plus que de „ raiſon, ni en être moins „ vigilants & pourvoyants; „ mais au reſte laiſſer le roi „ d'Eſpagne & les archiducs comme ils ſont avec „ les autres, non par aucune mauvaiſe affection „ ni intention, mais pour „ notre propre conſervation, & pour ne donner „ moyen à qui en a montré la volonté, de tourner „ toutes ſes forces contre „ la France & pendant que „ les autres feront la guerre „ entr'eux, employer la „ paix & le repos que Dieu „ nous a donné, à bien „ faire & à redreſſer dans „ le royaume les bonnes „ choſes, & en extirper les „ mauvaiſes „.

Cette diſcuſſion me confirme encore dans l'opinion que j'ai expoſée plus haut des ſentiments du cardinal d'Oſſat ſur les Eſpagnols. Joignez aux lettres citées ce qu'il en dit, *pag.* 51, 504, 540, 692, 705, *&c.* Sur la publication du concile de Trente, 217, 256, 354, 396, 400, 443, 466, 613, 615, & beaucoup d'autres endroits. Sur les jéſuites, 69, 287, 302, 303, 309, 351 *& ſuiv.* 613 *& ſuiv.*

Quand même le cardinal d'Oſſat eût penſé comme le prétend ſon adverſaire, il n'eſt point dans le caractere d'un négociateur auſſi ſage

miniſtres ; lorſqu'éloigné du centre des affaires, il ne pouvoit rien en connoître que par le canal de gens dont le témoignage devoit être ſuſpect à un homme d'eſprit. On voit bien que cet article tend en partie à faire ma propre apologie contre d'Oſſat. Ce cardinal écrivit en ce temps-là une lettre à Villeroi, dans laquelle il n'héſite point à attribuer la révolte du maréchal de Biron & le mécontentement des autres ſeigneurs François, au peu de ſatisfaction que la nobleſſe recevoit de Henri, & à l'oppreſſion ſous laquelle ſon conſeil faiſoit gémir le peuple. Pour ne rien faire à demi, cet homme, qui ſe piquoit d'un fin diſcernement dans les affaires, donne en même temps le conſeil au roi, en priant Villeroi de montrer ſa lettre à ſa majeſté, de remettre ſa confiance & ſon autorité dans d'autres mains. Peut-être que ſi on approfondiſſoit la choſe, on trouveroit qu'il y a ici plus que de l'erreur & de la ſurpriſe dans le fait de d'Oſſat. Un 1603.

& auſſi réſervé qu'on convient qu'il l'étoit, de faire éclater hautement des ſentiments ſi reprochables. Sa prudence paroît dans ſes lettres, entr'autres occaſions, lorſque ſi contre ſon propre avis ſans doute il défend devant le pape l'édit de Nantes, *p.* 391, 393, 400 ; qu'il approuve la priſon du maréchal de Biron, 705 ; & qu'il prend le parti de la reine Eliſabeth, 243.

Au reſte ce qui acheve de prouver que cette éminence n'en veut point à M. de Roſny perſonnellement, comme on voudroit l'inſinuer, c'eſt que jamais ſon nom n'eſt prononcé en mauvaiſe part. Il en eſt fait mention, *p.* 377, 440, 723. Ce dernier endroit eſt le ſeul où il ſe plaigne, mais avec toute la modération poſſible, de ce qu'il ſuſpend le paiement de ſa penſion.

1603. homme auſſi bien informé de tout qu'il l'étoit par Villeroi, pouvoit-il ignorer que ce qu'il repréſente comme une conſpiration générale de toutes les parties de l'état, ſe réduiſoit à un petit nombre de têtes gâtées par l'ambition & la licence des derniers temps? Que tout le reſte de la nobleſſe Françoiſe faiſoit hautement ſa gloire & ſon bonheur de ſon attachement à ſon prince. Que le clergé de ſon côté ne s'en louoit pas moins, & n'avoit pas en effet moins ſujet de s'en louer, puiſqu'il venoit de recevoir une gratification conſidérable; qu'enfin le peuple outre le ſol pour livre que ſa majeſté avoit ſupprimé, venoit pareillement d'être ſoulagé de deux millions ſur la taille.

Je n'ignorois aucune de ces tracaſſeries de d'Oſſat, ni des plaintes qu'il faiſoit perſonnellement de moi dans ſes lettres, de ce que ſes penſions n'étoient pas toujours exactement payées. Villeroi ſe chargea de me recommander ce paiement, & s'en acquitta en m'exaltant à ſon ordinaire les talents & les ſervices de cette éminence. Quelques jours après cette recommandation je fus abordé par un banquier, qui me propoſa d'acquitter certaines penſions faites par le roi à Rome, entr'autres celles de d'Oſſat; ce qu'il fit avec ce ton d'impoliteſſe & même de bruſquerie, que la cabale de mes adverſaires affectoit de prendre avec moi. Il y a certaines places capables par elles ſeules d'attirer la conſidération & les égards ſur ceux qui

les occupent. Je ne fus pas fâché que le banquier le ſentît : il fut renvoyé aſſez froidement. D'Oſſat ſe vit obligé de m'écrire lui-même quatre mois après. Sa lettre me vint avec une de celles de mon frere, ambaſſadeur en cette cour, & aſſurément elle ne méritoit pas d'être mieux traitée que l'avoit été le banquier, par la maniere dont d'Oſſat s'y expliquoit. Je crus pourtant devoir paſſer ſur le ſtyle, & je travaillois à expédier l'aſſignation, lorſque j'appris, à n'en pouvoir douter, juſqu'à quel point étoient offenſants pour moi les diſcours que d'Oſſat tenoit publiquement. Je l'avoue, je retirai dans le moment l'ordonnance, qui étoit fort bonne, & je lui en ſubſtituai une autre d'un paiement plus douteux, & depuis je pris le parti de n'en plus expédier du tout, que ſur le commandement exprès du roi. C'eſt ce que j'écrivis à Villeroi à Metz, en lui envoyant une apoſtille des paroles & des lettres de d'Oſſat qui me regardoient ; & dans ma juſte indignation je donnai à ce cardinal, en parlant à ſon ami, les qualifications d'ingrat & d'impudent qu'il méritoit, ſi tout cela étoit véritablement de lui. Si c'étoit une fauſſe imputation, je mandois à Villeroi que j'aurois égard aux prieres qu'il me faiſoit pour d'Oſſat. Il fut plus touché de la menace que je lui faiſois en même temps de faire connoître à ſa majeſté l'inſolence de ſon agent. Il me conjura de n'en rien faire, & j'y conſentis, me contentant 1603.

1603. pour toute vengeance de rendre les brigues de d'Oſſat à Rome inutiles; celles en faveur des jéſuites ne le furent que cette année ſeulement, puiſque l'année ſuivante ils furent rétablis.

Je toucherai cet article en ſon temps; & celui de d'Oſſat s'y trouvera encore une fois mêlé, à l'occaſion d'un mémoire qui me fut adreſſé de Rome contre lui. Ce qui me reſte à en dire pour le préſent, regarde la coadjutorerie de Bayeux & l'abbaye de Coulon: ſi pourtant la choſe mérite qu'on entre dans un grand détail. Il ſuffit de dire que d'Oſſat ayant obtenu d'être fait coadjuteur de Bayeux, & ayant traité de ſon abbaye de Coulon avec les Maintenons, par un accord qui, ce me ſemble, n'étoit pas très-favorable à ceux-ci, ſa majeſté me donna cette abbaye, après avoir retiré la parole qu'elle avoit donnée aux Maintenons, qui n'y perdirent rien, puiſqu'ils en obtinrent l'équivalent ſur l'évêché d'Evreux. Villeroi ſollicita fort ſa majeſté pour d'Oſſat, & voulut m'intéreſſer pour ſon ami: Maintenon au contraire ne le vit qu'à regret obtenir cette faveur.

Le nonce du pape me fit une autre plainte, en l'abſence du roi, ſur le voyage que ſa majeſté venoit d'entreprendre. Sa ſainteté ne s'y intéreſſoit que parce que l'Eſpagne, la Savoie & leurs partiſans, joignant l'idée qu'ils ſe formoient du ſujet de ce voyage, avec celles qu'ils avoient conçues des armements & des tréſors de ſa majeſté, que la renommée avoit fort

groſſis, faiſoient paſſer leurs alarmes juſqu'au ſaint pere. Henri à qui je mandai l'inquiétude du nonce, m'écrivit de le raſſurer, ſans m'embarraſſer de tirer l'Eſpagne & la Savoie de leur opinion. 1603.

Nous traitâmes de la même maniere par lettres, ſa majeſté & moi, pluſieurs différentes affaires, & entr'autres celles de Flandre. On compta que juſqu'au dernier Février de cette année les Eſpagnols avoient perdu dix-huit mille hommes, & tiré plus de deux cent cinquante mille coups de canon devant Oſtende, dont le ſiege étoit néanmoins ſi peu avancé, qu'ayant voulu donner dans le mois d'Avril un aſſaut général, ils furent repouſſés avec une grande perte. L'archiduc jugea dès-lors que malgré tous ſes efforts, il n'y auroit que le temps, & le manque d'hommes & de munitions, tant de guerre que de bouche, qui lui livreroient cette place. Après Grave, Naſſau de ſon côté aſſiégea Rhinberg : de-là il alla inveſtir Bolduc, ſans avoir fait aſſez de réflexion que cette entrepriſe paſſoit ſes forces, Bolduc ne pouvant, comme je l'ai déja remarqué, être pris avec ſi peu de troupes; auſſi penſa-t'il y perdre ſa réputation & toute ſon armée; mais il eut en revanche le plaiſir de chaſſer les Eſpagnols du château de Vactendonck. Ils en étoient déja, pour ainſi dire, les maîtres. La garniſon de cette place, trop foible pour leur réſiſter, ne ſongeant plus qu'à ſe retirer, avoit abandonné à leur diſcrétion la ville & le châ-

1603. teau, lorſqu'elle fut jointe par quelques troupes Hollandoiſes, qui paſſoient par-là pour aller joindre l'armée du prince Maurice; & tous enſemble ils attaquerent les Eſpagnols & les délogerent du château.

De Thou & Septen. an. 1603.

Il eſt aiſé de comprendre que toute cette guerre ne ſe faiſoit pas de la part des Provinces-Unies, ſans de grands frais d'hommes & d'argent, auxquels il étoit beſoin que la France continuât à contribuer. Le ſiege d'Oſtende leur avoit coûté ſeul cent mille coups de canon & ſept mille hommes. Pour l'intérêt des deux puiſſances, ſa majeſté tenoit dans ces provinces Buzenval, qui étoit alors ſur le point de revenir en France, & les Etats avoient pour agent auprès du roi un nommé (8) Aërſens. Aërſens vint me repréſenter que ſes compatriotes alloient ſe voir hors d'état de pouvoir ſe remettre en campagne, ſi Sa Maj. ne leur permettoit de recruter de François les compagnies Françoiſes qu'ils avoient

(8) François Aërſens, réſident, & enſuite ambaſſadeur des états d'Hollande en France. Les mémoires de ce temps-là le repréſentent comme un homme d'un eſprit extrêmement ſubtil, habile, & même dangereux. Le cardinal de Richelieu parle de lui, d'Oxenſtiern, chancelier de Suede, & de Guiſcardi, chancelier de Montferrat, comme des trois ſeuls politiques qu'il eût connus en Europe. „ C'étoit l'opinion commune de ce temps-là, „ dit Amelot de la Houſſaye, que Henri IV couchoit avec la femme „ d'Aërſens, & que le mari „ en demeuroit content, „ à cauſe du grand profit „ qu'il en tiroit. Ce commerce fut le commencement de ſa fortune. Il „ laiſſa cent mille livres de „ rente à ſon fils, appellé „ de Sommerdik.

à leur ſervice. Le roi me répondit de Châ-
lons-ſur-Marne qu'il y conſentoit, à con- 1603.
dition que pour ne pas paroître rompre ouvertement avec l'Eſpagne, ce ſeroit Aërſens qui ſe chargeroit lui-même de faire ces recrues le plus ſecretement qu'il pourroit, & non les officiers, qui l'auroient fait avec trop d'éclat; ce qui avoit déja attiré des reproches au roi de la part du roi d'Eſpagne; que la choſe ſe fît fort promptement; que les ſoldats engagés, dont il voulut ſavoir le nombre, défilaſſent à petit bruit juſqu'au lieu où ſe devoit faire leur embarquement, au nombre de ſix par bande au plus, ſans autres armes que leurs épées, ni d'argent que ce qu'il leur en falloit pour les conduire juſques-là; qu'on préférât pour l'embarquement Dieppe à Calais, cette derniere ville étant trop remplie d'étrangers, & qu'on en donnât avis au commandeur de Chaſtes, qui en étoit gouverneur, & au vice amiral de Vic qui devoit concourir dans ce deſſein, & pour leſquels il m'adreſſoit une lettre à cachet volant. Il y eut quelques changements apportés à ces ordres. Aërſens ne put ſuffire ſeul à cette levée; & parce que je ne crus pas devoir m'en charger, les officiers la firent, mais avec tout le ſecret poſſible. Sa majeſté ſongea qu'il ne ſeroit pas mauvais de faire paſſer en Flandre la garniſon qu'elle faiſoit ſortir de Metz, & jetta les yeux pour la conduire, ſur Béthune mon couſin, de peur qu'elle ne prît parti avec les archiducs.

1603. A l'égard de la penſion, dont Aërſens m'importunoit beaucoup, Henri remit à en réſoudre à ſon retour.

Hiſtoire de Henri, duc de Bouillon, liv. 5.

Le duc de Bouillon mit auſſi ſes propres affaires ſur le tapis pendant le ſéjour de ſa majeſté à Metz. Il étoit alors retiré en Allemagne chez l'électeur Palatin, dont il étoit allié par l'électrice. Il engagea cet électeur à entreprendre ſa juſtification, ou à tromper de nouveau Henri par une lettre que ſa majeſté m'envoya auſſi-tôt, en m'en demandant mon avis. La teneur de cette lettre, où l'électeur Palatin avoit aſſez mal-à-propos affecté de traiter avec le roi de France, comme avec ſon égal, étoit que le duc de Bouillon étoit au deſeſpoir que ſa fidélité fût ſoupçonnée de ſa majeſté, & qu'il l'avoit convaincu, lui électeur, de ſon innocence, par des preuves qui lui paroiſſoient ſans replique. Pour juſtifier le duc de ce que le roi lui ayant mandé de venir s'expliquer avec lui, & enſuite fait ſavoir par la Trimouille de s'arrêter du moins à Sedan, Bouillon n'avoit fait ni l'un ni l'autre; le Palatin alléguoit, quant au premier grief, la qualité de ſes accuſateurs, auxquels le duc n'avoit pu, avec prudence, s'abandonner; & pour le ſecond, il diſoit que le gentilhomme chargé de la lettre de ſa majeſté, avoit trouvé Bouillon à Geneve, d'où il avoit eu très-ſincérement intention de venir l'attendre à Sedan; mais qu'ayant cru devoir prendre ſa route par l'Allemagne, pour éviter les pays de la dépendance

dépendance de l'Eſpagne & de la Lorraine, & auſſi pour ſaluer l'électeur ſon parent & l'électrice, qu'il n'avoit point encore vue, ce trajet lui avoit fait manquer l'occaſion de recevoir ſa majeſté à Sedan. La lettre finiſſoit par de nouvelles aſſurances de l'attachement du duc, dont l'électeur apportoit en preuve la parenté qui étoit entre eux deux. 1605.

Henri répondit à cette lettre plus poliment que l'électeur ne devoit s'y attendre, & promit, comme il avoit toujours fait, de rendre ſes bonnes graces au duc de Bouillon; mais à des conditions que Bouillon ſe ſentoit trop coupable pour accepter. En effet, dans le même temps qu'il faiſoit faire à ſa majeſté ces nouvelles proteſtations, elle reçut à Metz un avis d'Heidelberg, qu'elle m'envoya, qu'un nommé du Pleſſis-Bellay, frere du gouverneur du jeune Châtillon, avoit été dépêché par le duc de la Trimouille vers le duc de Bouillon, avec des mémoires tout-à-fait intéreſſants pour ſa majeſté; que ce courier, qui étoit parti de Longjumeau, avoit ordre de paſſer par Sedan, ſans ſe donner à connoître à perſonne, pas même à Du-Maurier; qu'il devoit au retour repaſſer par Sedan & enſuite par Paris, portant la réponſe de ſa dépêche à la Trimouille, qu'il devoit trouver à Comblat. Sa majeſté n'entroit dans tout ce détail que parce qu'elle auroit ſouhaité (ce qui pourtant ne put s'exécuter) que j'euſſe fait, de concert avec Rapin, arrêter ce

Nicolas Rapin, prévôt de la Connétablie.

1603. courier, non avant qu'il fût arrivé à Paris; mais dans le chemin de Paris à Thouars, après qu'il ſe ſeroit chargé dans cette ville de lettres qui donneroient les derniers éclairciſſements ſur la nature de ſa commiſſion.

Ce n'eſt pas que ſa majeſté eût encore beſoin de preuves contre le duc de Bouillon : on peut aſſurer ſans craindre de porter un jugement téméraire, que ce qu'il paroiſſoit y avoir de ſoumis dans la démarche qu'il venoit de faire par l'électeur Palatin, n'avoit pour but que deux choſes; d'inſpirer au roi de la ſécurité ſur ſa perſonne, & de continuer à en tirer l'argent qu'il en avoit reçu pendant fort long-temps pour l'entretien de ſes places. Il renouvella cette demande par Saint-Germain, auquel Henri en ſut fort mauvais gré. Sa majeſté m'enjoignit expreſſément d'être ſourd à toutes les inſtances qui pourroient m'être faites à ce ſujet de la part de Bouillon, ſans lui témoigner que je ſuſſe rien de ce que je viens de rapporter. Je n'avois pas beſoin d'ordre ſur tout cela; il me ſuffiſoit des découvertes que je venois tout fraîchement de faire des nouvelles mutineries que Bouillon & la Trimouille avoient excitées dans les provinces parmi les proteſtants, & du réſultat de l'entretien que j'avois eu à l'arſenal avec Henri avant ſon départ pour Metz, dont je n'ai touché, en ſon temps, que ce qui concerne ce voyage.

Ce que j'ai à y ajouter ici, c'eſt qu'après bien des réflexions ſur l'eſprit de la

cabale, qui perçoit d'un trait mortel le cœur de Henri, je réuſſis à la fin à le tranquilliſer, en lui faiſant voir qu'elle ſe diſſiperoit après de vains efforts, quelque terrible que fût l'appareil avec lequel elle ſe montroit alors. C'eſt que ſous quelque idée de légéreté & d'inconſidération qu'on ſe plaiſe à nous repréſenter le peuple, j'ai éprouvé que ſouvent il embraſſe à la vérité certaines vues, vers leſquelles il ſe porte avec chaleur, ou plutôt avec fureur; mais que ces vues ont pourtant toujours pour objet un intérêt commun & d'une certaine généralité, jamais un intérêt purement particulier, comme peuvent être les reſſentiments & les paſſions d'un ſeul homme, ou d'un petit nombre de perſonnes. Je hazarde même de dire que ſur ce point, le juge le moins faillible eſt la voix de ce peuple même. Selon cette maxime, le parti ſéditieux n'étoit véritablement à craindre que par les mauvaiſes impreſſions qu'il répandoit dans les provinces contre le roi & contre le gouvernement, & par les craintes d'oppreſſion & de ſervitude qu'il y faiſoit naître; & comme ces impreſſions & ces craintes s'affoibliſſoient tous les jours par les effets qu'on voyoit du contraire, & n'avoient pas même paſſé juſques dans les principaux gouvernements & dans les grandes villes, on ne devoit s'attendre à avoir en tête tout au plus qu'une vile canaille, & des places ſi peu conſidérables, qu'elles ne pouvoient tenir quinze jours devant une armée royale. 1603.

1603. Les premieres nouvelles de la maladie de la reine d'Angleterre trouverent encore le roi à Metz. Elles lui furent envoyées par le comte de Beaumont (9), notre ambaſſadeur à la cour de Londres, & elles lui firent précipiter ſon départ. Sur les inſtances de madame ſa ſœur, il vint de Metz à Nancy, où elle lui avoit fait préparer un magnifique ballet. Il s'y arrêta quelques jours, fort inquiet des nouvelles qu'il attendoit ſur la ſanté d'Eliſabeth, & qui furent celles de la mort (10) de cette

(9) Chriſtophe de Harlai, gouverneur d'Orléans, mort en 1615.

(10) Eliſabeth mourut le 4 Avril, âgée d'un peu moins de ſoixante-dix ans. Le bruit public de ce temps-là, & l'opinion commune des hiſtoriens, ſont que la cauſe de ſa mort vint d'un fond de triſteſſe & de mélancolie ſecrete, qu'elle ne put ſurmonter, & qu'on attribue aux remords qu'elle ſentit, & aux reproches qu'elle ſe fit d'avoir fait mourir le comte d'Eſſex, celui de ſes favoris qu'elle paroiſſoit avoir le plus aimé. C'eſt l'opinion de P. Matthieu, *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 570. M. de Thou & quelques autres ne parlent point de ce prétendu déſeſpoir, & diſent au contraire qu'elle mourut comme Auguſte, ſans douleur, ſans crainte, & par le ſeul épuiſement de la nature. Sa haine contre notre religion, & la cruauté avec laquelle elle fit mourir la reine Marie, ſa couſine-germaine, ont terni la gloire de ſon regne, ce qui ne m'empêcheroit pas de ſouſcrire à l'éloge que de Thou lui donne, lorſqu'il termine le dénombrement de ſes grandes qualités, par dire qu'elle avoit celles d'un roi & d'un très-grand roi. Elle parloit en latin, en grec, en françois, italien & eſpagnol. Elle avoit de grandes connoiſſances dans les mathématiques, l'hiſtoire, la politique, &c. Voyez, outre les hiſtoires particulieres de la vie de cette princeſſe, de Thou, Perefixe, le journal de Henri IV, le ſepten. *ann.* 1603, les mémoires d'état de Villeroy, *tom.* 3, *p.* 209, & autres hiſtoriens françois.

grande reine : perte irréparable pour l'Europe & pour Henri en particulier, qui ne pouvoit ſe flatter de trouver dans le ſucceſſeur d'Eliſabeth les mêmes diſpoſitions favorables pour tous ſes deſſeins, que dans cette princeſſe, *l'ennemi irréconciliable de ſes irréconciliables ennemis : & un ſecond lui-même :* ce ſont les termes dont ſe ſervoit Henri dans la lettre qu'il m'écrivit ſur cet événement, & qui eſt également remplie de marques de ſa douleur, & des éloges de cette reine. 1603.

Sa majeſté, qui ſentit dès le premier moment combien ce grand coup pouvoit influer ſur les affaires politiques de l'Europe, ſe détermina à m'envoyer, en qualité d'ambaſſadeur extraordinaire, à Londres. Elle me prévint ſur ce voyage dans cette même lettre ; & craignant peut-être les mêmes oppoſitions que j'y avois apportées autrefois, elle ſe ſert des motifs les plus preſſants, & qu'elle connoiſſoit les plus propres à faire impreſſion ſur mon eſprit. J'étois le ſeul ſur lequel Henri pût jetter les yeux. Je le dis après lui, & parce qu'il s'agiſſoit en effet de traiter des matieres dont j'étois le ſeul homme en France qui avoit connoiſſance. Ma religion avoit déja diſpoſé le nouveau roi en ma faveur, & m'ouvroit un libre accès auprès de lui. Je n'oſe rapporter ce qu'ajoute ſa majeſté ſur la réputation d'honneur & de bonne foi, qu'elle dit que je me ſuis acquiſe chez les étrangers. Henri ſuivit de fort près ſa lettre ; & partant de Nancy, il revint par

Toul, Vitry, Rheims, Villers-cotterêts
1603. & Saint-Germain-en Laye, à Fontainebleau, ce voyage ayant duré quelques jours moins de deux mois.

J'avois reçu ordre par une ſeconde lettre, qui vint auſſi-tôt après la premiere, d'aller à la rencontre de ſa majeſté, à quinze ou vingt lieues de Paris. Le bruit s'étoit répandu qu'Eliſabeth n'avoit pas eu ſi-tôt les yeux fermés, que les Eſpagnols avoient commencé à mettre tout en uſage pour gagner le nouveau roi d'Angleterre. On verra dans la ſuite que ce bruit n'étoit que trop bien fondé. Henri avoit là-deſſus mille choſes à me dire, qui lui faiſoient ſouhaiter de pouvoir s'entretenir librement avec moi. Je le joignis dans la maiſon de Monglat, où il n'avoit preſque perſonne avec lui dont il me parût fort content. Il m'embraſſa étroitement trois fois, me dit deux mots en public ſur la réuſſite de ſon voyage, & s'informa plus ſoigneuſement de ſes bâtiments (11) de Saint-Germain & de Paris. On travailloit alors à tranſporter des terres pour la conſtruction de ſa grande galerie du Louvre, de l'arſenal & des travaux que j'y faiſois continuer; toutes choſes ſur leſquelles avoient roulé en partie les lettres que j'avois reçues de lui. Il m'avoit encore averti de faire travailler à la ſalle du Louvre, qu'on appelle des Antiques.

(11) C'eſt Henri IV qui a fait bâtir le château neuf de Saint-Germain, étendu ſes jardins juſqu'au bord de la Seine, & conſtruit ſes belles terraſſes.

Après que je lui eus répondu sur tous ces articles, en peu de mots, & de maniere à le satisfaire, il me prit par la main, & me mena dans le jardin, à la porte duquel il ordonna que se tinssent des archers de sa garde. L'ambassade en Angleterre fut le seul sujet de notre entretien. Sa majesté s'étoit d'abord déclarée devant les courtisans sur le dessein de cette ambassade, sans nommer la personne qu'elle avoit envie d'en charger. Cette proposition avoit excité les murmures des partisans du pape & de l'Espagne, & fait dire que Henri sembloit ne s'attacher qu'à l'alliance des princes d'une religion contraire à la sienne; ç'avoit été encore pis, lorsque malgré ces cris, le roi avoit déclaré que c'étoit moi dont il prétendoit se servir en cette occasion. Toute cette cabale, qui ne m'avoit pas donné sujet de la regarder autrement que comme mon ennemie déclarée, représenta hautement à sa majesté que c'étoit compromettre l'état que d'envoyer un huguenot traiter des intérêts de l'état avec un prince de même religion, & sur-tout en lui donnant un plein pouvoir. Voyant qu'ils ne pouvoient faire révoquer ma nomination, ils se réduisirent à faire en sorte que ma commission ne s'étendît pas plus loin qu'à des condoléances sur la mort de la feue reine, & à des compliments pour le nouveau roi, tout au plus à une inspection de l'état des affaires de la Grande-Bretagne, sans aucun pou- 1603.

voir de parler & d'agir quant à ce point.

1603. Après m'avoir appris ces menées de cour, que j'ignorois, le roi m'assura de nouveau qu'elles ne lui faisoient changer d'avis ni sur l'ambassade, ni sur mon choix, ni enfin sur l'objet particulier qu'il avoit eu d'abord en vue; ce qu'il appuya de la réflexion judicieuse, qu'une ambassade qu'on borneroit à une commission de pur cérémonial, étoit une démarche à-peu-près inutile, & que s'il y avoit quelque espérance de voir marcher un jour le nouveau roi d'Angleterre sur les traces d'Elisabeth, quant aux engagements politiques formés par cette princesse, il n'y avoit presque pas de doute que la chose ne dépendît de la maniere dont on préviendroit, dans l'abord, ce prince contre la maison d'Autriche, & en faveur de l'alliance avec la France & ses anciens partisans; mais il ne me nia point ensuite que cette affaire lui paroissoit si remplie de difficultés à tous égards, qu'à moins d'être maniée avec une extrême dextérité, soit dans le conseil de France, soit à la cour d'Angleterre, il vaudroit peut-être mieux n'y avoir point pensé du tout; qu'il s'agissoit en premier lieu de faire si bien illusion aux ennemis que j'avois dans la cour & dans le conseil, qu'ils ne soupçonnassent rien dans ma commission au-delà de ce qui me seroit déclaré en leur présence, & de leur consentement même. Sa majesté rapporta à ce sujet le bon mot de La-Riviere, qu'elle avoit assez souvent à la bouche,

che, que le royaume de France eſt ſemblable à une boutique de droguiſte, où l'on trouve également les remedes les plus ſalutaires & les poiſons les plus ſubtils, & que c'eſt au roi à tirer parti des uns & des autres, comme fait un habile artiſte, en les mixtionnant à propos; qu'il s'agiſſoit de plus d'uſer dans les propoſitions que je pourrois faire aux miniſtres d'Angleterre de tout le ménagement néceſſaire pour ne pas expoſer le ſouverain du premier royaume de l'Europe à la honte d'avoir fait des avances mépriſées, & peut-être à la néceſſité de les venger; ce qui étoit encore infiniment plus difficile, par rapport aux propoſitions plus ſecretes dont j'aurois enſuite à m'ouvrir à ſa majeſté Britannique, afin de ne pas avancer par imprudence ſon engagement avec l'Eſpagne, peut-être juſques-là incertain, ou du moins très-éloigné. Sa majeſté crut avoir ſatisfait à tout, autant qu'il étoit poſſible, en imaginant de me faire recevoir en plein conſeil & par écrit, des inſtructions générales & de ſimple civilité ſur le ſujet de mon ambaſſade, que je pourrois produire en Angleterre, comme en France; mais qui ne m'empêcheroient pourtant pas de ſeconder les intentions particulieres de ſa majeſté, toutes les fois que l'occaſion s'en préſenteroit, auprès du roi d'Angleterre, pourvu que je le fiſſe comme de moi-même, & ſans donner à connoître à ce prince que j'y fuſſe autoriſé par le roi mon maître. 1603.

1603. Ce que je venois d'entendre de la bouche de ſa majeſté me parut d'une ſi grande importance, que je lui demandai quatre jours pour lui rendre ma réponſe, & je vins faire mes réflexions à Paris, dont je pris le chemin en poſte, pendant que Henri prenoit le ſien par Jully. Je gagnai aiſément ſur moi de me conformer aux volontés du roi ſur tout ce qu'il m'avoit fait entendre, excepté que je crus devoir prendre la précaution de me faire avouer par ſa majeſté ſur toutes ces propoſitions, qu'il m'étoit enjoint de faire au roi d'Angleterre, comme de moi-même, ſans quoi je trouvai que je courois de trop grands riſques. Pour me faire écouter favorablement de ſa majeſté Britannique, je devois commencer par m'attirer ſa confiance; ma religion étoit mon meilleur titre pour l'obtenir; mais je ſentois qu'il m'en coûteroit pour cela de franchir les bornes de la circonſpection, dont j'uſois en France ſur cet article, par reſpect pour la religion du prince. J'étois ſûr que tout ce qui m'échapperoit de paroles un peu libres à cet égard, ne ſeroit pas moins ſoigneuſement relevé par les ennemis que j'aurois en cette cour, qu'il eût pu l'être en France. J'avois raiſon de craindre que ces paroles ne fuſſent enſuite rapportées de maniere à m'en faire un crime auprès de ſa majeſté, qui avoit, comme les meilleurs princes, ſes moments de défiance & de mauvaiſe humeur. Il ne faut quelquefois qu'un ſeul de ces moments pour perdre

le miniſtre le mieux ſoutenu. Je l'avois penſé éprouver à mes dépens. 1603.

Toutes ces conſidérations me confirmerent dans la penſée de ne point partir ſans un écrit ſigné de ſa majeſté & connu ſeulement de nous deux, par lequel je puſſe, dans l'extrême beſoin, juſtifier que quelle que fût ma conduite à la cour de Londres, & de quelques termes que je me fuſſe ſervi en parlant au roi d'Angleterre, je n'avois rien fait que pour le bien des affaires, & par ordre exprès de ſa majeſté. C'eſt ainſi que je déclarai à Henri, lorſqu'au bout de quatre jours il vint lui-même prendre ma réponſe à l'arſenal; & ſans autrement envelopper la propoſition, que de dire que je portois la crainte à l'excès dans les choſes qui pouvoient me menacer du malheur de ſa diſgrace.

Nous étions ſeuls en ce moment. Henri, après s'être promené quelques moments dans la grande allée, au milieu des ouvriers dont il louoit le travail, m'avoit appellé, & conduit, ſelon ſa coutume, juſqu'au bout de cette allée qui ſe termine en forme de balcon, d'où l'on découvre Paris. Ma propoſition le fit rêver quelques inſtants : il convint cependant qu'elle étoit raiſonnable, & quelques jours après il vint lui-même m'apporter l'écrit que je lui demandois, & me le remit, après m'en avoir fait la lecture. Il étoit aſſez fort pour porter ce prince à ne pas m'obliger de le rendre public. Il m'y étoit permis de me montrer zélé avec le roi d'Angle-

1603. terre & ſes miniſtres, pour la religion réformée, au point de leur aſſurer que je la préférois à ma patrie & à mon roi, & qu'elle ne m'attachoit pas moins au roi d'Angleterre qu'au mien propre. Après cela étoient détaillées les propoſitions que je pouvois faire à ce prince. Ce ſont les mêmes qu'on a vues que je fis à la reine Eliſabeth à Douvres, & que je ne mets point ici, parce qu'elles ſeront mieux dans l'endroit où je parlerai des grands deſſeins de Henri. Il m'y étoit marqué que je prierois ſa majeſté Britannique de ne rien révéler en France de ce que je lui diſois, ſi elle ne l'approuvoit pas, parce que je le lui diſois ſans aveu; & encore que je feindrois au roi d'Angleterre de remettre à propoſer au roi mon maître le projet fait entre nous (en ſuppoſant qu'il le goûteroit), juſqu'à ce que j'euſſe vu s'il ſeroit auſſi favorablement reçu des couronnes du Nord & des Etats-Généraux des Provinces-Unies, que de ſa majeſté Britannique.

Telle étoit ma lettre de créance. Je trouvai pour le moment que c'étoit beaucoup obtenir, comme ſans doute S. M. trouva que de ſon côté c'étoit beaucoup accorder; cependant il eſt vrai que ni l'un ni l'autre nous n'en faiſions pas encore aſſez : il falloit prévoir le cas d'un entier conſentement du roi d'Angleterre aux intentions de S. M. & ſe diſpoſer à profiter d'un moment qui peut enſuite ne ſe retrouver plus; en un mot, je devois em-

porter avec moi un blanc signé du roi, pour un traité. La crainte de la faction que nous avions à combattre dans le conseil nous en ôta la pensée. 1603.

Pour les instructions générales dont j'ai parlé, le roi remit à les dresser à Fontainebleau, dont il prit le chemin, suivi de toute sa cour, & devant l'être trois jours après par tout son conseil. Il fut contremandé, à cause d'une violente maladie qui saisit ce prince si-tôt qu'il fut arrivé à Fontainebleau, environ le vingt Mai (12). Ce fut une rétention d'urine si douloureuse, que ses médecins désespérerent d'abord de sa vie. Le roi, fortement persuadé lui-même que sa derniere heure n'étoit pas éloignée, & résolu de partager le peu d'instants qu'il croyoit avoir à vivre encore, entre le soin de son ame & celui de son état, se tourna avec ferveur vers Dieu, & dicta cette lettre, qui me fut envoyée en toute diligence à Paris, où j'étois demeuré pour faire les préparatifs de mon voyage, & où je ne m'attendois à rien moins qu'à un message si triste. „ Mon „ ami, je me sens si mal, qu'il y a ap-

(12) „ Le roi, dit le „ maréchal de Bassompier- „ re, eut une rétention „ d'urine la veille de la „ Pentecôte, qui le mit „ en peine; mais il en fut „ bientôt délivré. Les mé- „ decins s'étant assemblés „ (ce sont les paroles qu'on „ lit dans le journal de „ l'Etoile) leur conclusion „ fut en ces termes: *Abstineat à quavis muliere, etiam reginâ; sin minus, periculum est, ne ante tres menses elapsos, vitam cum morte commutet.* „ Henri IV „ n'observa guere cette or- „ donnance, & ne s'en „ trouva pas plus mal.

1603. „ parence que Dieu veut disposer de moi. „ Or, étant obligé, après le soin de mon „ salut, de penser aux arrangements né- „ cessaires pour assurer ma succession à „ mes enfants, & les faire regner heu- „ reusement, à l'avantage de ma femme, „ de mon état, de mes bons serviteurs „ & de mes pauvres peuples, que j'aime „ comme mes chers enfants, je desire „ conférer avec vous sur toutes ces cho- „ ses; venez donc me trouver en diligen- „ ce, sans en rien dire à personne : faites „ seulement semblant de venir au prêche „ à Ablon, & y ayant secretement fait „ trouver des chevaux de poste, rendez- „ vous ici dès aujourd'hui „.

Je partis précipitamment, saisi du plus vif chagrin. En entrant dans la chambre du roi, je le trouvai dans son lit; la reine, assise à son chevet, tenoit une des mains de ce prince entre les deux siennes. Il me tendit l'autre, & me dit: „ Venez „ m'embrasser, mon ami; je suis merveil- „ leusement aise de votre venue. C'est une „ chose singuliere: comment, deux heu- „ res après que je vous ai écrit, j'ai com- „ mencé à être un peu soulagé de mes „ grandes douleurs; elles s'en vont peu „ à peu, ayant déja uriné trois fois, & „ la derniere presqu'à plein canal, & sans „ forte douleur. Voilà, dit-il ensuite, en „ se tournant vers la reine, celui de mes „ serviteurs qui a le plus de soin & d'in- „ telligence des affaires du dedans de mon „ royaume, & qui vous eût le mieux servi

„ & mes enfants auſſi, ſi je vous euſſe
„ manqué. Je ſais bien qu'il eſt d'une 1603.
„ humeur un peu auſtere, & quelquefois
„ un peu trop libre pour un eſprit fait
„ comme le vôtre, & que force gens lui
„ euſſent rendu ſur cela de mauvais offices
„ auprès de mes enfants & de vous, afin
„ de l'en éloigner; mais ſi jamais cette
„ occaſion ſe préſente, & que vous vous
„ ſerviez de tels & tels (il s'approcha de
„ ſon oreille & les lui nomma); que vous
„ croyiez abſolument leurs conſeils, au
„ lieu de ſuivre ceux de cet homme-là,
„ vous ruinerez les affaires de l'état, &
„ peut-être même le royaume, mes en-
„ fants & vous-même. Je l'avois mandé
„ exprès, afin d'aviſer avec vous & lui
„ aux moyens de prévenir ces malheurs;
„ mais, graces à Dieu, je vois qu'il ne
„ ſera point encore beſoin cette fois de
„ mes précautions.

On dépêcha le lendemain couriers ſur couriers, pour diſſiper les bruits fâcheux qui s'étoient déja répandus par-tout. Je ne repartis moi-même pour Paris, qu'après que j'eus vu uriner le roi. Il le voulut ainſi, & il le fit deux fois avec tant de facilité, que je compris que tout le danger étoit paſſé. Trois jours après, c'eſt-à-dire le 24 Mai, je reçus une autre lettre de ce prince, par laquelle il me mandoit qu'il s'étoit ſi bien trouvé de la ſaignée que la Riviere lui avoit fait faire du bras gauche, la veille, qu'après avoir repoſé toute la nuit, il ſe ſentoit à chaque moment al-

1603. ler de mieux en mieux. Il me remercie de l'intérêt que j'avois paru prendre à son état, & des conseils que j'avois pris la liberté de lui donner en cette occasion, de modérer son ardeur pour la chasse, & il me promet de les suivre. Il étoit déja en état d'entrer dans les détails dont ses lettres étoient ordinairement pleines. Il me mande dans celle-ci d'envoyer deux cents écus pour chacun des malades des écrouelles, que sa maladie avoit empêché qu'il ne touchât, & qu'il n'avoit pourtant pas voulu qu'on renvoyât. Il m'y remercie encore des portraits des nouveaux roi & reine d'Angleterre, que je lui avois envoyés. Les médecins de S. M. s'unirent tous en cette occasion pour lui faire les mêmes représentations que je lui avois faites sur le tort que le trop grand exercice de la chasse causoit à sa santé. Il les crut, & s'en trouva bien. Il reçut aussi du soulagement des eaux de Pougues, qu'on lui fit prendre cette année, pendant laquelle la petite princesse sa fille fut aussi assez malade pour qu'on crût qu'elle en mourroit. Le roi l'alla voir souvent, & le dauphin son fils.

Avec la lettre de sa majesté, dont je viens de parler, j'en reçus une beaucoup plus grande, que Villeroy m'écrivoit par son ordre sur les affaires d'Angleterre. Il me faisoit savoir que sa majesté venoit de mander sa convalescence au comte de Beaumont, afin qu'il en informât le roi d'Angleterre, que j'étois attendu de sa

majesté Britannique, qui avoit attribué mon retardement à l'indisposition du roi, & à ce que le baron du Tour n'avoit point encore notifié en forme au roi, la mort d'Elisabeth, & l'avénement de (13) Jacques V. (c'est le nom du nouveau roi) à la couronne d'Angleterre. Ce baron du Tour étoit celui que Jacques avoit député à cet effet vers sa majesté très-chrétienne. Il avoit dû partir de Londres le lendemain du jour que ce prince y fit son entrée; c'est-à-dire le dix-huit Mai. Il arriva peu de jours après à Fontainebleau, où il s'acquitta de sa commission. Villeroy me mandoit encore, que mon départ pour l'Angleterre ne pouvant plus pour ces raisons être reculé, le roi m'appelloit près 1603.

(13) Henri Stuart, baron de Barnley, duc de Rothway, &c. épousa Marie Stuart, veuve de François II, lorsqu'elle se fut retirée en Écosse; par ce mariage il devint roi d'Écosse. Il fut étranglé dans son lit en 1567. Jacques Stuart, d'abord roi d'Écosse, & ensuite d'Angleterre, est son fils. Il mourut en 1625. M. de Rosny écrivit à cette occasion la lettre suivante de compliment à l'archevêque de Glascow, dont l'original est dans le cabinet de M. le duc de Sully.

A. M. l'ambassadeur d'Écosse.

MONSIEUR,

L'intérêt que vous avez au bonheur des affaires du roi d'Écosse, avec le desir que j'ai de vous rendre service, m'a fait vous écrire pour vous prier de voir par la lettre que j'ai présentement reçue du gouverneur de Dieppe, comme la reine d'Angleterre est décédée, & le roi d'Écosse reçu & reconnu au royaume, & que toutes choses y sont paisibles, dont je me réjouis avec vous, étant chose qui nous est à tous fort utile, & souhaitée des gens de bien.

MONSIEUR,

Votre très-humble cousin & serviteur.

Signé ROSNY.

1603. de lui, pour en savoir le jour de sa bouche; mais il changea d'avis sur ce point, & vint lui-même à Paris, parce qu'il trouva les sablons de Fontainebleau trop incommodes pour un convalescent. La chaleur étoit fort grande, & avoit commencé cette année de bonne heure.

Deux jours après que sa majesté fut arrivée à Paris, elle fit assembler, pour le sujet de mon départ, le chancelier de Belliévre, Villeroi, Maisse & Sillery, afin que je reçusse mes instructions publiques en leur présence. En entrant dans le cabinet du roi, où se tenoit ce conseil, je dis à sa majesté, que je venois de voir M. le comte de Soissons dans la chambre, & qu'il me paroissoit convenable qu'il fût aussi introduit, pour y être le témoin de ma députation. Henri me répondit qu'il ignoroit que le comte fût là, & qu'il se serviroit de ce que je venois de dire pour nous remettre bien ensemble; car ses ressentiments duroient toujours. En effet, M. le comte me rencontrant deux jours après, comme j'entrois chez le roi, me dit qu'il avoit su de bon lieu que je lui avois rendu un office qu'il n'attendoit pas de moi; qu'il m'en remercioit; qu'il oublioit le passé, & vouloit être mon ami à l'avenir. Il ne persista pas long-temps dans ces sentiments.

L'objet de l'instruction publique étoit toujours une alliance étroite de la France avec l'Angleterre contre l'Espagne, quoiqu'eussent pu faire les partisans de cette

couronne en France. Tout ce qu'elle avoit de différent de l'inſtruction ſecrete que je tenois du roi, c'eſt que dans celle-là, ſa majeſté cachoit le véritable motif de cette alliance. Je ne la tranſcrirai point ici. On y entre dans un trop grand détail. En voici ſeulement le précis. Entretenir le roi d'Angleterre de tous les procédés injuſtes & violents de l'Eſpagne, afin de lui donner de l'averſion pour cette couronne ; repréſenter tout ce qu'elle avoit fait pour brouiller l'Europe ; ſes uſurpations nouvelles en Italie ; ſes menées en Angleterre, par le moyen des jéſuites ; ſes brigues en Irlande & en Ecoſſe, ſoutenues des droits que le pape prétend avoir ſur ces royaumes ; ſes vues ſur Strasbourg, en forçant le cardinal de Lorraine à conſentir que le pape en donnât la coadjutorerie au beau-frere du roi catholique ; enfin toutes ſes démarches pour parvenir à la Monarchie univerſelle, qui n'étoient que trop bien avérées. 1603.

Sur ces repréſentations, le roi d'Angleterre ne pouvoit prendre qu'une des réſolutions ſuivantes : de la paix avec l'Eſpagne, d'une guerre déclarée, ou d'une guerre couverte avec cette couronne. Dans le premier cas, faire ſentir à ce prince que la paix mettroit l'Eſpagne en état de s'aſſurer les Pays-Bas, après quoi elle ne manqueroit point de tourner ſes armes contre l'un ou l'autre des deux rois ; mais en premier lieu contre celui d'Angleterre, que

1603. le pape haïſſoit depuis long-temps ; détromper ce prince du bruit que l'Eſpagne faiſoit courir, qu'elle ne cherchoit point à s'emparer des Pays-Bas, mais à en fonder un royaume particulier, tel qu'avoit été celui de Bourgogne, qu'elle donneroit à l'archiduc ; pour derniere reſſource, ſe retrancher à demander qu'on fît du moins acheter cher cette paix à l'Eſpagne, ou qu'elle en eût obligation aux deux rois ; ſur-tout qu'elle abandonnât Oſtende. Dans le cas d'une guerre ouverte, découvrir à quelle intention le roi d'Angleterre prenoit ce parti ; chercher à l'éluder, & faire toujours commencer par ſecourir puiſſamment les états.

Enfin dans le cas d'une guerre ſecrete, qui étoit le parti dans lequel je devois confirmer ou amener ce prince, lui faire enviſager que la prudence demandoit qu'il commençât par s'affermir ſur le trône, & l'aſſurer à ſes deſcendants, & par mettre l'Europe dans ſon parti, afin qu'un jour l'Eſpagne ſe vît attaquée de maniere à ne pouvoir réſiſter ; qu'il falloit ſe contenter juſqu'à ce temps de tenir cette puiſſance en échec, & de lui faire uſer ſes forces contre la Flandre ſans fruit ; qu'on pouvoit cependant convenir dès-à-préſent des conditions de l'union, la cimenter par un double mariage des enfants des deux rois, qui ne ſeroit déclaré que lorſque ces deux monarques mettroient la main à l'exécution de leurs deſſeins ; régler ſur toutes choſes la nature des ſecours

qu'on donneroit provisionnellement aux états; empêcher le conseil d'Angleterre de demander les trois cent mille livres que cette couronne avoit prêtées aux Provinces-Unies, de peur de jetter celle-ci entre les bras de l'Espagne; au contraire, porter sa majesté Britannique à faire de nouveaux frais, de moitié avec S. M. T. C. en faveur de ces peuples, & à les assister des mêmes vaisseaux qu'avoit fait la reine Elisabeth; obtenir que les quatre cent cinquante mille livres que cette reine avoit prêtées à la France seroient appliquées aux besoins de la Flandre; qu'il en fût ajouté trois cent mille autres de la part de l'Angleterre, pour faire en tout un fonds de quinze cent mille livres, avec sept cent cinquante mille livres que Henri s'obligeoit d'y joindre, pour les nécessités présentes des Etats-Généraux; se retrancher, en cas de refus sur ces articles, à décharger les états de leurs trois cent mille livres de dettes envers l'Angleterre, la France consentant à en demeurer obligée; faire en sorte que le roi d'Angleterre ne se fît point livrer par les Hollandois leurs places maritimes, pour caution de ces secours, & le sonder sur ce qu'il prétendoit faire de celles qu'il avoit déja en Zélande; communiquer & agir sur ce plan avec Barnevelt & les députés des Etats à Londres; se les attacher; les entretenir de bonnes espérances; leur faire sentir qu'on prenoit leurs intérêts dans le conseil britannique, sans donner 1603.

1603. d'ombrage à celui-ci, & profiter des lumieres qu'ils pouvoient avoir acquiſes ſur le roi & la nouvelle cour.

C'étoient là les points principaux de l'inſtruction. Il y en avoit encore quelques autres qui ne regardoient pas le même ſujet, ou ne le regardoient qu'indirectement. Tel étoit celui des pirateries des Anglois. J'étois chargé de porter mes plaintes de ce que depuis la paix de Vervins, ils avoient pris ſur la France plus d'un million, & d'eſſayer de faire caſſer le traité ſur le commerce fait par Charles IX en 1572 entre les deux couronnes, comme déſavantageux à la France, qui n'avoit pas les mêmes privileges & immunités en Angleterre, que les Anglois en France. L'étroite union d'Eliſabeth & de Henri avoit fait que ſous le regne de cette princeſſe tout avoit été égal de part & d'autre, & ce traité regardé comme nul, quoiqu'il n'eût pas été annullé formellement, mais je devois uſer d'une grande diſcrétion ſur cet article, & même le ſupprimer tout-à-fait, ſi je voyois qu'en le traitant je couruſſe riſque de donner au nouveau roi un ſoupçon dont Eliſabeth elle-même n'avoit pas été exempte, que le roi de France ne cherchoit qu'à embarquer l'Angleterre dans une guerre avec l'Eſpagne, dont il ſauroit enſuite ſe retirer lui-même adroitement. Si ce que le baron du Tour avoit mandé en France, que ſa majeſté Britannique étoit réſolue à ſecourir Oſtende, ſe trouvoit

fondé, je pouvois m'épargner une partie de ces précautions. 1603.

La maniere dont je devois traiter avec les ambaſſadeurs du roi d'Eſpagne & des archiducs, l'attention que je devois apporter aux affaires d'Irlande & d'Ecoſſe & la juſtification de Beaumont, contre lequel on avoit prévenu le roi Jacques, & que j'étois chargé de faire jouir auprès de ce prince des mêmes droits dont jouiſſoit ſon agent en France, étoient les autres articles de l'inſtruction. Un dernier regardoit le duc de Bouillon, ſur lequel il m'étoit ordonné de garder le ſilence, à moins que le roi d'Angleterre ne m'en parlât, engagé à le faire par l'électeur Palatin. Je devois alors faire connoître Bouillon pour tel qu'il étoit, & n'engager à rien le roi de France à ſon ſujet. On voit que ma négociation étoit d'un objet aſſez étendu, puiſqu'il s'agiſſoit de connoître les diſpoſitions, non ſeulement du roi & du peuple d'Angleterre au ſujet de l'Eſpagne & de la Flandre, mais encore des rois du Nord. Pour bien dire, l'état politique de toute l'Europe étoit intéreſſé dans la démarche que j'allois faire & dans l'iſſue qu'elle devoit avoir.

Cette inſtruction (14), dans laquelle

(14) L'original de cette inſtruction, ſigné de la propre main de Henri IV, exiſte encore aujourd'hui, ainſi qu'une autre piece, dont le titre, écrit de la main de M. de Roſny, porte: *Mémoire par moi fait & baillé à M. de Villeroi, ſuivant ce qu'il a deſiré, afin de lui aider à dreſſer mon inſtruction.* Cette piece n'eſt en effet qu'une

1603. S. M. joignit à toutes mes autres qualités, le titre de marquis, m'ayant été lue hautement, me fut remiſe en préſence de M. le comte de Soiſſons, de Sillery & de Jeaunin & ſignée de Sa Maj. & de Villeroi. Henri y joignoit ſix lettres; une de S. M. au roi d'Angleterre, outre une ſeconde au même prince, contreſignée pour la forme; deux ſemblables du roi pour la reine d'Angleterre, & deux de la reine de France au roi & à la reine d'Angleterre. Sa majeſté me donna un chiffre connu du conſeil; mais elle m'en donna ſecretement un ſecond, dont elle ſeule & moi avions la clef. Lorſque j'allai prendre congé de ce prince, il me donna ſa main à baiſer, & m'embraſſa en me ſouhaitant un heureux voyage, & me répétant qu'il ſe repoſoit ſur moi & qu'il attendoit un ſuccès favorable.

Je pris au commencement de Juin, le chemin de Calais, où je devois m'embarquer, ayant avec moi une ſuite de plus de deux cents gentilshommes, ou ſoi-diſant tels, dont une partie étoit en effet de la premiere diſtinction. Le vieux Servin vint me préſenter ſon fils, en me diſant qu'il me ſuppliôit d'eſſayer à en faire un honnête homme; mais qu'il ne pouvoit s'en flatter, non faute d'eſprit & d'étoffe dans le jeune homme, mais à cauſe de ſon inclination naturelle pour toutes ſortes

récapitulation de tous les points qui ſont l'objet de ſon ambaſſade à Londres.

Cabinet de M. le duc de Sully.

tes de vices. Il avoit raiſon. Ce qu'il venoit de me dire m'ayant donné la curioſité de connoître à fond le jeune Servin, je vis tout enſemble un miracle & un monſtre. Je ne puis donner d'autre nom à l'aſſemblage des plus rares talents avec les plus vicieux. Figurez-vous un eſprit ſi vif, qu'il n'ignoroit preſque rien de ce qu'on peut ſavoir, une compréhenſion ſi prompte, qu'il ſaiſiſſoit tout dès la premiere fois, & une mémoire ſi prodigieuſe, qu'il n'oublioit jamais rien. Il poſſédoit toutes les parties de la philoſophie, les mathématiques, particuliérement les fortifications & le deſſein, & juſqu'à la théologie, qu'il ſavoit ſi bien, qu'il étoit quand il vouloit, excellent prédicateur & habile controverſiſte pour & contre la religion réformée indifféremment. Il avoit appris non ſeulement le grec, l'hébreu, & toutes les langues qu'on appelle ſavantes, mais encore tous les différents jargons. Il en prenoit ſi naturellement la prononciation & les accents, que cela joint à une parfaite imitation, ſoit du geſte, ſoit des différentes manieres tant des peuples de l'Europe, que des provinces de la France, auroit pu le faire regarder comme étant de tout pays. Il avoit appliqué cette diſpoſition à contrefaire toute ſorte de perſonnes, & s'en acquittoit ſinguliérement; auſſi étoit-il le plus parfait farceur & le meilleur comédien qu'on pût voir. Il faiſoit bien des vers. Il jouoit de preſque tous les inſtruments, ſavoit la muſique à 1603.

1603. fond, & chantoit auſſi agréablement que méthodiquement. Il diſoit la Meſſe; car il vouloit tout faire, auſſi-bien que connoître tout. Son corps étoit parfaitement bien aſſorti à ſon eſprit. Il étoit adroit, ſouple, léger & propre à tous les exercices. Il montoit paſſablement à cheval, & on l'admiroit dans la danſe, la lutte & le ſaut. Il n'y a point de jeux de récréation qu'il ne ſût, & il s'aidoit de preſque tous les métiers méchaniques. Tournez la médaille : il étoit menteur, double, traître, cruel, lâche, pipeur, ivrogne & gourmand; brélandier, débauché en tout genre, blaſphémateur, athée, en un mot, on y trouvoit tous les vices contraires à la nature, à l'honneur, à la religion & à la ſociété; & il s'eſt montré tel juſqu'à la fin, qu'il eſt mort à la fleur de ſon âge, en plein bordel, corrompu par la débauche, & tenant encore le verre en main, jurant & reniant Dieu.

Depuis le moment de mon départ, juſqu'à celui de mon retour, j'écrivis réglément à ſa majeſté & lui rendis un compte exact de tout ce qui m'arrivoit. Mes lettres étoient de trois ſortes. Je me ſervois du caractere ordinaire pour les choſes indifférentes; de mon chiffre général, pour celles qui ne devoient être connues que du conſeil; de mon chiffre ſecret, dans ce que j'adreſſois au roi lui-même, & pour n'être vu que de lui ſeul. Ce prince auroit ſouhaité que j'euſſe écrit de cette ſorte la plus grande partie de mes lettres,

quoique la difficulté de les déchiffrer lui parût si grande, qu'il en donna enfin la clef à Loménie, qu'il encourageoit de temps en temps à s'y rendre versé; mais j'en sentois encore davantage toute la difficulté, lorsque j'avois à entrer dans des détails qui me faisoient passer de beaucoup la longueur ordinaire des lettres. Je ne laissai pas de me conformer autant que je pus à l'intention de sa majesté, sur-tout depuis l'aventure de la dépêche perdue. Pour informer exactement le public sur mon voyage de Londres, & sur ma négociation auprès du roi Jacques, il ne m'en coûtera que de tourner en récit toutes ces lettres que j'ai conservées. 1603.

Je séjournai tout le 14 à Calais, attendant Saint-Luc & quelques autres qui me faisoient l'honneur de m'accompagner. Je trouvai les vaisseaux du vice-amiral (15) de France prêts à me recevoir, & les vices-amiraux Anglois & Hollandois vinrent en même temps me prier de m'embarquer dans les leurs. Le bruit qui couroit à Calais de la bonne intelligence des Anglois avec les Espagnols, fondé apparemment sur ce qui s'étoit passé à l'embarquement du comte d'Aremberg, ambassadeur des archiducs, & les plaintes que je voyois faire à de Vic, des entreprises des écumeurs de mer Anglois sur la côte de France, me firent résoudre

Thimoléon d'Epinay de S. Luc.

(15) Dominique de Vic, seigneur d'Ermenonville, gouverneur de Saint-Denis, de Calais & d'Amiens, vice-amiral de France. Il mourut en 1610.

1603. d'abord à refuſer leurs offres; mais ne voyant rien dans les lettres que je reçus de Beaumont à Calais, de tout ce qu'on vouloit me faire croire contre la nouvelle cour de Londres, je changeai d'avis, & j'acceptai les deux grandes ramberges que le vice-amiral Anglois m'avoit amenées pour ne pas commencer par donner un ſujet de mécontentement à ceux-ci.

Je m'embarquai donc le 15 Juin à ſix heures du matin. Je trouvois dans les Anglois qui me ſervoient, un reſpect qui me paroiſſoit dégénérer en baſſeſſe. Cette idée ne dura pas long-temps. Au moment même qu'ils me prioient de leur commander comme s'ils avoient été François, de Vic, qui ne cherchoit qu'une occaſion de témoigner aux Anglois le reſſentiment qu'il conſervoit de toutes les violences de leurs pirates, s'étant avancé, portant à ſon grand mât le pavillon de France, je vis tous ces Anglois ſi polis, entrer en fureur d'une offenſe qui, ſelon eux, regardoit également le roi d'Angleterre & celui de France, dont je tenois la place. Ce que je trouvai encore plus bruſque, c'eſt que ſans daigner me conſulter, cinquante cánons furent dans l'inſtant pointés contre le vaiſſeau de de Vic (16). J'eus

(16) M. de Thou, & la chronologie ſeptenaire, dont le témoignage a beaucoup de force, ſur-tout lorſqu'ils conviennent enſemble, aſſurent que le capitaine anglois du vaiſſeau où étoit M. de Roſny, fit tirer en effet ſur le vaiſſeau françois du vice-amiral. Comme je ſoupçonne nos mémoires d'avoir un peu

beaucoup de peine à me faire écouter; & ce ne fut qu'à force de leur repréſenter que de Vic n'agiſſoit ainſi que pour me faire plus d'honneur, & auſſi pour me 1603.

adouci ce fait, pour l'honneur de la nation, ou peut-être par vanité, je vais le rapporter, comme on le voit détaillé dans le ſeptenaire. „ De Vic, vice-amiral de France, peu après „ qu'il eut mouillé l'ancre „ à la rade de Douvres, où „ il venoit de débarquer „ une partie de la ſuite de „ M. de Roſny, fit auſſitôt voile pour revenir à „ Calais; & paſſant près la „ Ramberge, pour ce que „ M. de Roſny étoit encore dedans, fit lever le „ pavillon, & le ſalua d'un „ coup de canon, & tout „ auſſi-tôt le pavillon fut „ relevé. Le capitaine Anglois qui étoit dans la „ Ramberge, voyant le pavillon de France levé, „ commanda aux ſiens de „ tirer ſur le vice-amiral „ de France, jurant Dieu „ en anglois, qu'il ne ſouffriroit aucun pavillon en „ la mer océan, que celui „ d'Angleterre. Un coup „ de canon fut incontinent „ tiré contre le vaiſſeau où „ étoit ledit ſieur de Vic, „ qui en demanda l'occaſion; après l'avoir ſu, il „ ſe prépara à ſe défendre. M. de Roſny s'en „ plaignit au capitaine anglois, & ſe tint offenſé „ de ce qu'il avoit fait tirer ce coup de canon; „ mais il parloit à un homme ſans diſcrétion, qui „ ne lui répondit que de „ furie & de colere. Il fallut qu'il cédât alors au „ plus fort, & fit ſigne au „ vice-amiral de France „ d'abaiſſer ſon pavillon; „ ce qu'il fit. Le ſieur de „ Vic en ayant demandé „ raiſon, l'amiral d'Angleterre lui dit que le roi „ d'Angleterre, ſon maître, n'avouoit point ce „ que le capitaine avoit fait „ par préſomption, le pria „ d'excuſer ſon indiſcrétion, &c. & que cela „ n'adviendroit plus. Cette „ réponſe appaiſa l'aigreur „ de cette rencontre „. *Chr. Sept. & de Thou, an.* 1603. Le cardinal de Richelieu, dans ſon teſtament politique, ſe ſert de cet exemple, pour prouver à Louis XIII l'obligation où il eſt d'avoir une puiſſante marine. „ Les „ coups de canon, dit-il, „ perçant le vaiſſeau, percerent le cœur aux bons „ François. Si les paroles „ du roi Jacques furent „ plus civiles, elles n'eurent pourtant pas autre „ effet que d'obliger le duc

1603. donner une plus grande marque de déférence, en abaiſſant ſon pavillon à mon premier commandement. C'eſt le biais que je crus devoir prendre. Je gagnai ſur eux qu'ils fiſſent leur décharge à coups perdus. Je fis un ſignal à de Vic, qu'il entendit parfaitement bien. Il abaiſſa ſon pavillon, mais en jurant, à ce qu'il me fut rapporté depuis, de s'en venger ſur les Anglois, lorſqu'il les rencontreroit une autre fois. Je doute fort qu'il s'en fût tiré de celle-ci à ſon avantage; quoiqu'il en ſoit, la querelle fut éteinte par ce moyen, & notre paſſage s'acheva tranquillement.

J'arrivai à Douvres ſur les trois heures après-midi. Beaumont m'y attendoit avec le ſieur de Lucnau, qui exerçoit en Angleterre la même fonction que Gondy en France. C'eſt cette partie de la réception des ambaſſadeurs, qui ne conſiſte qu'à leur faire trouver des logements, des vivres, des chevaux ou des chariots, &

„ à tirer ſatisfaction de ſa „ prudence, feignant être „ guéri, lorſque ſon mal „ étoit plus cuiſant, & que „ ſa plaie étoit incurable. „ Il fallut que le roi votre „ pere uſât de diſſimulation en cette occaſion; „ mais avec cette réſolution, une autre fois, de „ ſoutenir le droit de ſa „ couronne, par la force „ que le temps lui donneroit le moyen d'acquérir „ ſur la mer „. 2 *part. ch.* 9, *fect.* Pour ce qui regarde le fait qui eſt auſſi rapporté dans ce teſtament, il y eſt altéré dans preſque toutes ſes circonſtances. Je remarque auſſi que M. de Sully, apparemment pour ne pas paroître avoir été auſſi griévement offenſé, paſſe très-légérement dans ſes mémoires, ſur l'endroit où il parle de la ſatisfaction qu'il pria le roi d'Angleterre de lui faire donner.

autres choſes de cette nature. Le maire de Douvres vint auſſi me faire compliment, & le peuple faiſoit tant d'acclamations qu'il ne s'étoit jamais, diſoit-on, paſſé rien de ſemblable pour aucun ambaſſadeur; mais je ne m'y laiſſai plus tromper, après l'échantillon que je venois de recevoir de la politeſſe angloiſe, dont j'eus une ſeconde preuve avant même que de ſortir de Douvres. 1603.

Le gouverneur de cette ville m'envoya ſon neveu me prier de venir voir le château, ne pouvant venir lui-même me voir, à cauſe de la goutte qui le retenoit au lit. Cette invitation fut ſuivie d'une ſeconde, qui me donna bonne opinion de celui qui me la faiſoit. J'aurois cru mettre le tort du manque de civilité de mon côté, ſi après cela j'étois parti de Douvres ſans avoir ſalué ce gouverneur. J'y menai le lendemain tout mon monde. Je connus bientôt qu'on ne nous avoit appellés ſi honnêtement, que pour profiter de la rançon qu'on exige de ceux qui ont la curioſité de voir le château de Douvres. On l'exigea de chacun des gens de ma ſuite avec aſſez de rudeſſe, ce qui fut ſuivi de la cérémonie de faire quitter l'épée à tous, excepté à moi. Préſentés au gouverneur, dont le nom eſt Thomas Wimes, qui nous reçut aſſis dans ſa chaiſe, nous le vîmes faire une ſi laide grimace d'abord que quelqu'un voulut attacher ſeulement les yeux ſur les tours & ſur les murailles du château, que je me retirai

1603. dans le moment, ſans vouloir en voir davantage, prenant pour prétexte la peur de l'incommoder. J'avois exhorté mon eſcorte à ſe bien ſouvenir des regles de la politeſſe françoiſe, quelque choſe qu'on pût faire ou dire; & il me parut que cet avertiſſement n'avoit pas été hors de ſaiſon.

Lorſqu'il fut queſtion de prendre la route de Londres, Lucnau ne parut plus cet homme poli & plein d'attention, qui un moment auparavant avoit demandé la liſte de ceux qui m'eſcortoient, afin, diſoit-il, de leur diſtribuer des chevaux & des chariots. Il m'obligea à croire qu'il n'avoit par-là cherché qu'à ſurprendre cette liſte, pour l'envoyer à Londres, puiſqu'il laiſſa tous mes gens ſe pourvoir de chevaux comme ils purent, & à leurs frais; ce peuple ſi doux les loua ſi chérement, & en même temps avec tant d'arrogance, qu'il ſembloit encore qu'on nous fît grace. Aucun de nos François ne fit ſemblant de s'appercevoir de l'incivilité de ces procédés : pour moi j'entrai dans le carroſſe du comte de Beaumont.

J'eus plus lieu d'être ſatisfait de la nobleſſe des environs de Cantorbery. Elle accourut ſur mon paſſage, & pour me faire tous les honneurs imaginables, elle feignit d'en avoir reçu l'ordre du roi d'Angleterre. Cantorbery eſt une petite ville extrêmement peuplée & ſi polie, que je n'ai reçu nulle part un traitement ſi diſtingué. Les uns venoient m'embraſſer la botte, les autres baiſer les mains, d'autres

tres me préſentoient des fleurs; ce qu'il faut attribuer, non aux Anglois de cette ville, ils conſervent par-tout leur caractere d'averſion pour les François, mais aux Wallons & aux Flamands, qui s'étant réfugiés de tout temps en cette ville, pour le ſujet de la religion, l'ont à la fin preſque toute changée, & en compoſent aujourd'hui les deux tiers. Je viſitai l'égliſe de Cantorbery, & j'y aſſiſtai au ſervice. Cette égliſe eſt très-belle, & j'y entendis une excellente muſique. Les chanoines me careſſerent encore bien davantage, lorſqu'ils ſurent que j'étois de leur religion. L'un d'eux ſe montra aſſez affectionné à la France, pour me faire donner un avis qui fut enſuite confirmé par Aërſens à Henri lui-même. Ce chanoine avoit connu particuliérement Arnaud, pere de celui que j'avois avec moi pour un de mes ſecretaires. Il vint trouver celui-ci, lorſqu'il eut appris que c'étoit le fils de ſon ami, & lui dit qu'il avoit ſu du ſecretaire du comte d'Aremberg (17), ambaſſadeur de l'archiduc, qui venoit de paſſer il n'y avoit que peu de jours par Cantorbery, que ſon maître devoit repréſenter au roi d'Angleterre, pour l'engager dans une ligue avec l'Eſpagne, que Henri avoit de grands deſſeins contre l'Angleterre, qui devoient éclorre avant deux ans, & offrir en même temps à ſa majeſté Britannique de puiſſants ſecours du roi d'Eſpagne, pour 1603.

(17) Jean de Ligne, prince de Barbançon, comte d'Aremberg.

1603. prévenir ces desseins, en s'emparant de certaines provinces de France, qu'il disoit lui appartenir à bien plus juste titre.

Mylord Sidney vint me complimenter en cet endroit de la part du roi d'Angleterre, & me faire mille offres obligeantes. Comme je sus que celui qui avoit été chargé du même office pour le comte d'Aremberg, étoit mylord Howard, fort au-dessus de Sidney pour la condition, puisqu'il étoit neveu du duc de Norfolk, oncle du grand chambellan, membre du conseil privé, je craignis d'abord dans cette députation quelque mépris du roi d'Angleterre; mais considérant ensuite que celui qui avoit reçu l'ambassadeur d'Espagne même, étoit encore de moindre condition que Sidney, je conclus que tout cela pouvoit bien être un effet du hazard, ne se pouvant rien ajouter d'ailleurs aux marques d'honneur que Sidney me rendit & me fit rendre par la noblesse. Je ne laissai pas de m'en ouvrir à Beaumont, en lui recommandant de tirer cette explication si adroitement, qu'il ne donnât pas sujet d'appercevoir de la mésintelligence là où personne n'en avoit vu. Beaumont s'adressa à Sidney même, & sut si bien le tourner, qu'il fut le premier à écrire à la cour de Londres, qu'on devoit envoyer au-devant de moi un comte, & du conseil privé; ce qui fut exécuté. Le comte de Southampton, l'un des ministres & des confidents de Jacques, vint me trouver à Gravesend, au nom du roi, avec une

nombreuſe eſcorte de nobleſſe. Nous paſſâmes par Rocheſter pour venir en cette ville. Nous trouvâmes une grande différence pour l'accueil, entre Rocheſter & Cantorbery. Les Bourgeois de cette ville effaçoient les marques que les fourriers du roi d'Anglèterre avoient faites à leurs maiſons pour nous y loger. 1603.

J'entrai dans Graveſend dans les barges du Roi. Ce ſont des bateaux couverts, très-propres & très-ornés, & je remontai de cette ſorte la Tamiſe juſqu'à Londres, où en arrivant, la tour ſeule nous ſalua de plus de trois mille coups de canon, ſans compter les décharges de pluſieurs petites pieces de vaiſſeau, ni la mouſqueterie du Mole & de la place, qui eſt devant cette tour. Je n'ai guere vu de plus beau feu. Je pris terre au pied de la tour, où quantité de carroſſes, dont Southampton & Sidney faiſoient les honneurs, m'attendoient pour me mener avec toute ma ſuite à l'hôtel du comte de Beaumont, que j'avois choiſi pour ce jour-là. L'affluence du peuple étoit ſi grande, qu'à peine nous pûmes nous ouvrir un paſſage.

J'eus dès ce ſoir-là même occaſion de connoître les deux Anglois qu'on m'avoit adreſſés. Arrivé chez Beaumont, Mylord Southampton me prit à part; & après m'avoir dit que le roi qui étoit à Windſor, château à vingt milles de Londres, lui avoit ordonné d'aller l'y trouver ce jour-là, quelque tard qu'il fût, pour l'informer de mon arrivée, & lui en rapporter

1603. les particularités, il me demanda avec empreſſement, & après m'avoir fait valoir ſon zele, que je le chargeaſſe de quelques paroles particulieres pour ſa majeſté, ſans doute dans l'intention de s'en faire honneur. Après lui mylord Sidney vint me faire la même requête, en me repréſentant fort affectueuſement, que l'honneur qu'il avoit eu de m'être député le premier, & l'attachement dont il faiſoit profeſſion pour ſa majeſté très-chrétienne, méritoient que je réſervaſſe pour lui du moins quelques-unes des bonnes paroles dont j'étois chargé, &, ajouta-t'il, que je ne m'ouvriſſe pas entiérement à Southampton. Je vis bien qu'il y avoit entr'eux de la jalouſie à qui porteroit la premiere parole au roi. Je les remerciai tous deux très-poliment, & je donnai la préférence à Sidney; c'eſt-à-dire, que le premier n'eut que de fauſſes, & celui-ci que de générales confidences, dont je ne me ſouciois pas, & que j'étois même bien aiſe qui devinſſent publiques.

Ils en uſerent tous les deux comme ils jugerent à propos. Pour moi, je ſoupai & couchai ce ſoir chez Beaumont, & j'y dînai encore le lendemain, parce que ſi peu de temps ne ſuffiſoit pas pour me trouver & me préparer un logement, en attendant celui qu'on me deſtinoit au palais d'Arondel, l'un des plus beaux & des plus commodes de Londres, par le grand nombre de ſes appartements de plein pied, & qu'on faiſoit accommoder à cet effet.

Cela mit dans un grand embarras tout mon cortege, qui ne pouvoit loger chez Beaumont. On chercha des maiſons dans tout le quartier. La difficulté étoit d'en trouver; tous les bourgeois ſe défendant de recevoir nos François, à cauſe du traitement qu'ils ſe ſouvenoient d'avoir reçu aſſez récemment des gens du maréchal de Biron. La plus grande partie penſa paſſer la nuit dans la rue. 1603.

Il faut convenir que ſi tout ce que j'entendis ſur ce ſujet dans tout ce quartier étoit vrai, Biron n'avoit pas mal travaillé à juſtifier l'animoſité de la nation Angloiſe contre la nôtre, par les excès auxquels il avoit ſouffert que toute ſa maiſon ſe portât. Je ne veux rien dire à demi, principalement lorſque ce que je dis peut être utile pour la correction de nos mœurs. Nos jeunes François ne ſe ſont point encore défaits de cet air étourdi & évaporé, de ces manieres libres & même effrontées, dont on nous a fait de tout temps le reproche. Le malheur eſt qu'ils ne ſont pas plus capables de circonſpection chez les étrangers que chez eux, où ils ſont accoutumés à paſſer leur vie dans les brelans & les autres lieux de débauche, & à n'y garder aucune meſure.

Je me répondis bien à moi-même, que ſi ma conduite ne lavoit pas la France de ce reproche, du moins je ne l'encourrois pas dans ceux ſur leſquels j'avois autorité, & je réſolus d'exercer cette autorité d'une maniere à contenir toute ma maiſon

1603. dans une police ſévere. J'en fis publiquement la déclaration, & comme les leçons ſur ce ſujet ſont preſque toujours inutiles, j'y joignis l'exemple dans une occaſion qui ſe préſenta preſque dans le moment, & que je vais rapporter.

Ayant été logé le lendemain dans une belle maiſon, qui répondoit à une grande place, autour de laquelle furent diſtribués les logements de tous ceux de ma ſuite, quelques-uns s'en allerent faire la débauche chez des femmes publiques. Ils y trouverent quelques Anglois avec leſquels ils prirent querelle, ſe battirent, & laiſſerent un Anglois tué ſur la place. Le peuple déja aſſez mal diſpoſé, & encore excité par la famille du mort, qui étoit un bon bourgeois, s'attroupa, & commença à menacer hautement de venir faire main-baſſe ſur tous les François, juſques chez eux. La choſe parut bientôt des plus ſérieuſes, parce qu'en un moment ce peloton ſe groſſit juſqu'au nombre de plus de trois mille : ce qui fit réſoudre nos François à venir chercher un aſyle dans la maiſon de l'ambaſſadeur. Je n'y pris pas garde d'abord, il commençoit à être nuit, & je jouois à la prime avec le marquis d'Oraiſon, Saint Luc & Blérancourt; mais en les voyant arriver par pelotons de trois ou quatre enſemble, & avec beaucoup d'émotion, je jugeai à la fin qu'il y avoit quelque choſe d'extraordinaire; & ayant queſtionné du Terrail & Gadancour, je ſus le ſujet de cette rumeur.

L'honneur de la nation, le mien, l'intérêt de ma négociation, furent les premiers objets vers lesquels mon esprit se porta, avec un vif sentiment de chagrin que mon entrée dans Londres fût marquée par un début si fâcheux. Je suis persuadé que tout ce qui parut en ce moment dans mon extérieur, exprimoit fidellement ce qui se passoit dans mon cœur. Je me levai de ma place, guidé par mon premier mouvement; je pris un flambeau sur la table, & ordonnant à tous ceux qui étoient dans l'appartement de se ranger le long des murs (ils étoient bien une centaine, je comptai que le meurtrier n'échapperoit pas à mes recherches. En effet je le connus aisément à son agitation & à sa peur. Il voulut nier au commencement; mais je le mis bientôt au point de tout avouer. C'étoit un jeune homme, fils unique du sieur de Combaut, grand-audiencier de la chancellerie, très-riche, & de plus parent de Beaumont, qui entra dans le moment même, & me pria de le lui remettre entre les mains, afin d'essayer à le sauver. „Je ne „ m'étonne pas, répondis-je à Beaumont „ avec autant d'autorité que d'indigna- „ tion, s'il y a du mal-entendu entre vous „ & les Anglois, puisque vous êtes capable „ de préférer votre intérêt & celui de vos „ parents à celui du roi & du public. Je „ ne veux pas que le service de mon maître „ & de tant de gentilshommes de bonne „ maison, souffre pour un petit damoiseau bourgeois sans cervelle „. Je déclarai 1603.

1603. tout net à Beaumont, que dans quelque moment Combaut alloit avoir la tête coupée. „ Comment! Monsieur, s'écria Beau„ mont, faire trancher la tête à un de „ mes parents, qui a deux cent mille écus! „ un fils unique. C'est bien mal le ré„ compenser de la peine qu'il a prise, & „ de la dépense où il s'est mis pour vous „ accompagner. Je n'ai que faire de pa„ reille compagnie „, lui dis-je encore aussi absolument, & pour couper court, j'ordonnai à Beaumont de sortir de mon appartement, parce que je ne voulois pas qu'il assistât au conseil que j'allois assembler dans le moment même, pour y porter un Arrêt de mort contre Combaut.

Je n'y appellai que les plus vieux & les plus sages, & la chose ayant été conclue en un instant, j'envoyai Arnaud en informer le maire de Londres, & le prier de faire tenir prêts le lendemain six archers, pour conduire le coupable au lieu de l'exécution, & d'y faire trouver le ministre de la Justice. Le maire me fit réponse, qu'il avoit commencé par arrêter la populace mutinée, comptant bien que je lui ferois raison, & qu'il alloit partir pour venir me la demander, quand il avoit reçu la lettre & la sentence. Il m'exhortoit à la modérer, soit que ma sévérité l'eût désarmé, ou, comme il y a toute apparence, qu'il se fût déja laissé gagner par les présents de la famille du criminel. Je renvoyai dire à ce magistrat, que je ne révoquerois pas un arrêt, qu'aucune autorité supé-

rieure & aucun reſpect humain n'avoit pu ni m'obliger, ni m'empêcher de porter, & qui juſtifioit au roi mon maître, & à toute la nation Angloiſe, que j'avois fait tout ce qui étoit de mon devoir en cette occaſion; que je ne pouvois plus rien dans cette affaire, que de m'en décharger en l'en chargeant lui-même, & lui abandonnant le priſonnier, pour le punir comme il croiroit le devoir faire ſuivant les regles de la Juſtice Angloiſe, & je le lui envoyai effectivement; ce qui fit de cette procédure une affaire particuliere entre le maire & Combaut, ou plutôt Beaumont, qui acheva aiſément de gagner le magiſtrat, & d'en obtenir l'élargiſſement de ſon parent, ſans qu'on pût m'accuſer de lui avoir prêté la main. Je m'apperçus au contraire que les François, auſſi-bien que les Anglois, demeurerent perſuadés qu'entre mes mains cette affaire ne ſe ſeroit pas paſſée ſi doucement. Ce qui produiſit deux effets tout différents, les uns commencerent à m'en aimer, & les autres à m'en craindre davantage. 1603.

C'étoit déja un obſtacle de moins au ſuccès de ma négociation, & il en reſtoit aſſez d'autres, tant de la part de la nation en général, que de celle du roi, & des autres particuliers différemment intéreſſés à la traverſer. Il eſt certain que les Anglois nous haïſſent, & d'une haine ſi forte & ſi générale, qu'on ſeroit tenté de la mettre au nombre des diſpoſitions naturelles de ce peuple. Elle eſt plus véritablement l'ef-

fet de leur orgueil & de leur préſomption;
1603. puiſqu'il n'y a point de peuple en Europe plus hautain, plus dédaigneux, plus enivré de l'idée de ſon excellence. Si on les en croit, l'eſprit & la raiſon ne ſe trouvent que chez eux; ils adorent toutes leurs opinions, & mépriſent celles de toutes les nations, & il ne leur vient jamais en penſée, ni d'écouter les autres, ni de ſe défier d'eux-mêmes. Au reſte, ils ſe font, par ce caractere, bien plus de tort à eux-mêmes qu'à nous. Ils ſont par-là à la merci de tous leurs caprices. Environnés de la mer, on diroit qu'ils en ont contracté toute l'inſtabilité; tout change chez eux, au gré de leurs diſpoſitions actuelles, & la ſeule différence entr'eux & les peuples de l'Europe, qui paſſent pour les plus changeants, c'eſt que chez eux le changement n'eſt point un effet de légéreté, mais d'une vanité qui ſe reproduit ſans ceſſe ſous mille formes. Eſclaves par amour propre de toutes leurs fantaiſies, ce qu'ils croient avoir très-ſenſément arrangé, ou très-conſtamment réſolu, ſe trouve anéanti, ſans qu'ils en ſachent ni puiſſent apporter de raiſon. Auſſi ſont-ils ſi peu d'accord avec eux-mêmes, que vous ne les prendriez pas pour les mêmes perſonnes, & qu'ils paroiſſent quelquefois ſurpris de ſe retrouver toujours dans l'irréſolution. Examinez ce qui s'appelle chez eux maximes d'état, vous n'y trouvez que les loix de l'orgueil même, adoptées par arrogance, ou par pareſſe.

Sur ce portrait il ſemblera d'abord qu'il ne doit pas être extrêmement difficile à un ambaſſadeur de leur inſpirer de nouvelles réſolutions, & cela eſt vrai, mais ſeulement pour le moment préſent; paſſé ce moment ils ne ſe ſouviennent plus de ce que vous leur avez le plus fortement perſuadé, en ſorte qu'il faudroit qu'un roi de France eût continuellement auprès d'eux une perſonne d'eſprit & d'autorité, qu'il s'en fît écouter comme malgré eux, & les forçât, pour ainſi dire, à être raiſonnables, encore reſteroit-il toujours dans ce cas à combattre leur orgueil, qui leur inſpire de ſe croire infiniment ſupérieurs à tous les peuples de l'Europe (18). 1603.

Ainſi la France ne doit pas plus compter ſur les Anglois, que ſur ſes autres voiſins, & la vraie bonne politique qu'elle a à ſuivre, pour le dire ici en paſſant, eſt de ſe mettre au-dedans d'elle-même en état non ſeulement de n'avoir beſoin de perſonne, mais encore de contraindre toute l'Europe à ſentir le beſoin qu'elle a d'el-

(18) J'aurois ſouhaité de tout mon cœur pouvoir ſupprimer tout ce qu'il y a dans ce tableau, & dans toute cette relation de peu avantageux à une nation, qui ne s'eſt pas rendue moins reſpectable par ſes vertus, qu'eſtimable par ſes talents. Tout ce qu'on peut dire, pour mettre la vérité d'accord avec la bonne foi de l'auteur, c'eſt qu'il a peint les Anglois tels qu'ils lui ont paru être en ce temps-là. C'eſt un des plus heureux effets de la culture des arts, & du progrès des ſciences, d'avoir diſſipé ces préjugés & ces partialités, qu'ont produites la haine & la jalouſie. Voyez ce que nous avons dit ſur ce ſujet dans la préface de cet ouvrage.

1603. le; ce qui n'eſt difficile, après tout, que pour les miniſtres, qui n'imaginent point d'autre moyen pour arriver à ce point, que la force & la guerre. Loin de cela, que le ſouverain ſe montre ami du repos, déſintéreſſé dans ce qui le regarde, plein d'équité à l'égard des autres, il eſt aſſuré de tenir ſes voiſins dans cette dépendance qui eſt ſeule durable, parce qu'elle gagne les cœurs, au lieu d'aſſujettir les perſonnes (19).

Je vais plus loin, & je ſoutiens que la paix eſt le grand & commun intérêt de l'Europe. Ses petits princes doivent être continuellement occupés à y maintenir les plus puiſſants, par les moyens les plus doux; & les plus puiſſants, à y forcer les petits, s'il eſt néceſſaire, en prenant le parti des foibles & des opprimés; c'eſt le ſeul uſage qu'ils doivent faire de leur ſupériorité. J'admire combien l'Europe, pour être compoſée de peuples ſi civiliſés,

(19) Il n'eſt pas ſurprenant d'entendre raiſonner de cette maniere aujourd'hui qu'on a pris des idées plus ſaines ſur la politique & la guerre, & que la France eſt parvenue à un ſi haut degré de gloire, que les conquêtes ne peuvent y ajouter rien, ou fort peu de choſe; mais quelle opinion ne doit-on pas avoir des vues & de la pénétration de M. de Sully, lorſqu'on le voit établir des principes ſi peu propres en apparence à l'état de miſere & d'épuiſement dans lequel étoit alors ce royaume, ou du moins d'où il ne faiſoit que ſortir? c'eſt par des maximes ſi vraies, ſi ſolides & ſi ſages, que les mémoires de Sully ſont devenus la ſource, où ont puiſé tout ce que nous avons eu depuis d'habiles miniſtres. *Voyez la préface.*

se conduit encore par des principes sauvages & bornés. A quoi voyons-nous que 1603.
se réduit la profonde politique dont elle se pique, sinon à se déchirer elle-même sans cesse? De toutes parts elle revient à la guerre, elle ne connoît aucun autre moyen & n'imagine aucun autre dénouement. C'est la ressource unique du moindre souverain, comme du plus grand potentat. La seule différence entr'eux, est que celui-là la fait à plus petit bruit, & en second; & celui-ci, avec grand appareil, & souvent seul, pour faire montre de sa grandeur, ce qui est assurément la plus insigne mépriſe. Eh! pourquoi faut-il que nous nous soyons imposé la nécessité de passer toujours par la guerre, pour arriver à la paix? Car enfin la paix est le but de quelque guerre que ce soit, & c'est la preuve toute naturelle qu'on n'a recours à la guerre, que faute d'un meilleur expédient. Cependant nous confondons si bien cette vérité, qu'il semble tout au contraire, que nous ne faisons la paix que pour avoir la guerre. Mais retournons à nos Anglois.

On pouvoit compter à la cour de Londres quatre sortes de personnes, qui composoient autant de factions différentes, & de cela seul on peut déja conclure, ce qui est vrai, que tout y étoit plein de soupçons, de défiance & de jalousie, de mécontents secrets, & même publics. Je puis assurer au reste que je ne vais rien dire, dont je ne croie avoir eu une pleine con-

1603. noiſſance, ſoit par moi-même, ſoit par les diſcours des partiſans de la France, de ceux qui ſe diſoient l'être, des mécontents, enfin par toutes ſortes d'autres moyens. La premiere de ces factions étoit la faction Ecoſſoiſe, qui rouloit ſur le comte de Mare, mylord Montjoye, le chevalier Aſquins, Kenlos, & autres Gentilshommes de la chambre, ou, comme on les appelloit, de la Couche. Ils tenoient pour la France, & ils pouvoient attirer à ce parti le roi qui paroiſſoit d'humeur à ſe laiſſer entiérement gouverner. Quelques-uns d'eux étoient aſſez bons hommes de guerre, mais ils n'avoient aucun uſage des affaires de cabinet. Je n'ai point mis le comte de Lenox de ce nombre, parce que quoiqu'il fût auſſi porté d'inclinations pour la France, il avoit pourtant parmi les Ecoſſois un parti ſéparé de celui du comte de Mare, & même qui lui étoit oppoſé, non pas à la vérité quant à la politique, mais quant à l'avantage d'avoir l'oreille du maître, & ils ſe haïſſoient fort. Ainſi la faction Ecoſſoiſe ſe ſubdiviſoit en deux.

La ſeconde, tout-à-fait contraire à celle-ci, étoit la faction Eſpagnole, tous les Howards y entroient, ayant à leur tête l'amiral de ce nom, le grand-chambellan, le grand-écuyer, les Humes, & autres moins diſtingués. La troiſieme étoit compoſée d'un nombre de vieux Anglois, qui mettant la France & l'Eſpagne au même niveau, ou également jaloux de ces deux

nations, ne s'attachoient ni à l'une ni à l'autre, & ſongeoient à rendre la Flandre indépendante d'elles, en reſſuſcitant l'ancien royaume de Bourgogne. Les principaux mobiles de cette faction étoient le chancelier, le grand-tréſorier, & le ſecretaire d'état Cecil; du moins autant qu'on le pouvoit conjecturer d'un homme qui étoit tout myſtere; car il ſe ſéparoit des uns & des autres, ou il ſe réuniſſoit à eux, ſelon qu'il le jugeoit à propos pour l'intérêt de ſes affaires particulieres. Il avoit eu la principale part dans l'ancien gouvernement; & il prétendoit avec la même ſubtilité parvenir à gouverner le nouveau. Son expérience, auſſi-bien que ſon adreſſe, le faiſoient déja regarder du roi & de la reine, comme un homme néceſſaire. Enfin, on en formoit une quatrieme, de ceux qu'on voyoit ſe mêler des affaires, ſans aucune liaiſon avec tous ceux qui viennent d'être nommés, ſans même aucun accord fixe entr'eux, ſinon qu'ils ne ſe ſépareroient point, & qu'ils ne s'uniroient avec perſonne. Gens ſéditieux, de caractere purement Anglois, & prêts à tout entreprendre en faveur des nouveautés, fût-ce contre le roi même. Ils avoient à leur tête les comtes de Northumberland, de Southampton, de Cumberland, mylords Cobham, Raleik, Greffin & autres. 1603.

Il n'y avoit encore de bien clair dans toutes ces factions, que la jalouſie & la haine mutuelle des unes envers les autres,

1603. & il étoit impoſſible de deviner laquelle prendroit le deſſus dans la ſuite, & auroit le prince pour elle. A en juger par les apparences ſa faveur ne pouvoit être diſputée qu'entre des gens de plume, & les favoris de la chambre; les premiers, parce qu'étant fins & intelligents, ils s'y prennent ordinairement mieux que les autres, pour s'attacher leur maître; les ſeconds parce qu'ils avoient l'avantage de la familiarité, & d'être admis aux parties de plaiſir. Mais l'humeur & les inclinations du roi n'étoient d'elles-mêmes pas encore aſſez bien connues, & ſon avénement à une couronne telle que l'Angleterre, pouvoit d'ailleurs y apporter trop de changements, pour qu'on pût s'aſſurer d'avoir deviné juſte.

Tout ce qui étoit à craindre pour moi, étoit que de tous les ſentiments qu'on cherchoit à faire prendre à Jacques, le plus difficile ne fût celui qui l'attacheroit à la France. Il avoit penſé juſques-là comme faiſoient les puiſſances du Nord, qui diviſoient en trois la maiſon d'Autriche, celle d'Eſpagne, celle d'Allemagne, & celle de Bourgogne. Ils déteſtoient la premiere comme trop puiſſante & trop entreprenante. Ils mépriſoient la ſeconde, & s'en ſeroient pourtant bien accommodés, en la déſuniſſant d'avec le pape, l'Eſpagne & les jéſuites. Pour la troiſieme, qui n'étoit pour eux qu'en idée, elle étoit ſi fort de leur goût, qu'ils n'auroient rien épargné pour la rétablir, pourvu qu'ils l'euſſent

l'euſſent auſſi ſéparée d'intérêt d'avec l'Eſpagne & l'Allemagne, ou du moins que ces puiſſances euſſent renoncé à rien prétendre les unes ſur les autres. 1603.

Jacques I n'étoit pas enſuite ſi bien prévenu à beaucoup près en faveur de Henri, que l'avoit été Eliſabeth. On lui avoit rapporté qu'il l'appelloit par dériſion, *capitaine ès arts, clerc aux armes.* Il étoit aſſez difficile qu'il ne donnât pas dans les commencements quelqu'accès dans ſon eſprit à ces anciennes prétentions de l'Angleterre ſur la France, dont on n'avoit pas manqué de l'entretenir fort ſérieuſement. A mon égard, on avoit fait entendre à ce prince, que mon frere & moi nous avions tenu des diſcours peu reſpectueux ſur ſa perſonne. Ajoutons, pour faire connoître plus particuliérement ce prince, qu'il étoit droit & conſciencieux, qu'il avoit de l'éloquence, & même de l'érudition, moins pourtant que de pénétration, & de diſpoſition à être ſavant. Il aimoit à entendre parler des affaires d'état, & qu'on l'entretînt de grandes entrepriſes, qu'il peſoit lui-même avec un eſprit de méthode & de ſyſtême, mais qu'il étoit bien éloigné de pouſſer plus avant: car il haïſſoit naturellement la guerre, & encore plus à la faire; étoit indolent dans ſes actions, excepté lorſqu'il étoit à la chaſſe, & inappliqué dans les affaires, tous indices d'un eſprit doux & timide, & qui ne peut guere manquer de ſe laiſſer gouverner. Il étoit facile de le conclure de

1603. la conduite qu'il avoit tenue à l'égard de la reine ſon épouſe (20).

Cette princeſſe n'avoit dans ſon caractere aucun trait de rapport avec ſon mari. Elle étoit d'un naturel hardi & entreprenant. Elle aimoit l'éclat & la pompe, le tumulte & la brigue. Elle étoit entrée fort avant dans toutes les factions civiles, non ſeulement en Ecoſſe, au ſujet des catholiques qu'elle ſoutenoit, qu'elle avoit même recherchés, mais encore en Angleterre, où les mécontents, qui n'étoient pas en petit nombre, n'étoient pas fâchés de s'appuyer d'une princeſſe deſtinée à devenir leur reine. On ſait que les femmes, qui ne ſont que des inſtruments aſſez foibles dans les affaires ſolides, jouent ſouvent un rôle dangereux dans les brouilleries. Le roi ne pouvoit l'ignorer, mais il avoit le foible de ne pouvoir jamais lui réſiſter, ni la contredire en face, pendant qu'elle ne faiſoit aucune difficulté de témoigner publiquement de ſon côté, qu'elle n'étoit pas toujours d'accord avec lui. Il vint à Londres long-temps avant elle. Elle étoit encore en Ecoſſe, lorſque j'arrivai dans cette ville, & l'intention de Jacques auroit été qu'elle n'y fût point venue ſi-tôt; perſuadé qu'il étoit, que ſa préſence ne pouvoit qu'empirer les affaires. Il le lui envoya ſignifier, & d'un air d'autorité, qui ne coûte rien

(20) Anne, fille de Fréderic II, roi de Danemarck, reine d'Écoſſe, & enſuite de la grande-Bretagne, morte en 1619.

à prendre contre les abſents ; mais dont elle ne s'émut pas beaucoup. 1603.

Au lieu d'obéir, la reine ſe diſpoſa à quitter l'Ecoſſe, après s'être donné, de ſon propre mouvement & contre la volonté du roi, un grand chambellan de ſa maiſon. Les comtes d'Ortenay & de Liſcois, deux Ecoſſois, l'accompagnoient par honneur. Elle faiſoit apporter avec elle le corps de l'enfant mâle dont elle étoit accouchée en Ecoſſe, parce qu'on avoit voulu perſuader au public que ſa mort n'étoit que ſuppoſée, & elle amenoit le prince ſon ainé, qu'elle affectoit en public de gouverner abſolument, & auquel on diſoit qu'elle n'inſpiroit que des ſentiments Eſpagnols : car on ne doutoit point que ſon inclination ne ſe déclarât entiérement de ce côté. Il eſt vrai pourtant que le jeune prince ne lui donnoit aucun lieu de ſe louer de ſa déférence, il haïſſoit naturellement l'Eſpagne, & affectionnoit la France, augure d'autant plus heureux, qu'il paroiſſoit par le mêlange d'ambition, d'élévation & de généroſité, qu'on remarquoit déja en lui, tout propre à devenir quelque jour un de ces princes, qui font beaucoup parler d'eux. Il connoiſſoit de réputation le roi de France, & ſe propoſoit de le prendre pour ſon modele, ce qui étoit un ſupplice pour ſa mere, qui avoit réſolu, dit-on, de lui faire perdre l'air François, en le faiſant tranſporter & nourrir en Eſpagne.

Voilà quel étoit l'état de la cour de

1603. Londres, lorſque j'y commençai ma négociation. Le caractere du reſte des principales perſonnes qui y eurent part, ſe découvrira dans la ſuite, autant qu'il en eſt beſoin, pour ces mémoires. J'ajoute ſeulement, qu'outre le comte d'Aremberg pour la part des Archiducs, & le prince Henri de Naſſau, avec les autres députés des Etats-Généraux, que j'y trouvai arrivés avant moi, on y attendoit inceſſamment l'ambaſſadeur de ſa majeſté Catholique, & les envoyés de Suede & de Danemarck. Ces derniers y arriverent un jour après moi. Il y en avoit encore quelques autres, mais qui n'y figurerent pas aſſez pour être nommés ici; il ſemble que tous les princes de la chrétienté regardoient comme un coup de partie, de s'aſſurer de l'Angleterre.

Les premiers que je vis furent ceux de l'électeur Palatin, qui ayant déja fait leur compliment au nouveau roi & étant prêts à retourner chez eux, vinrent prendre congé de moi, preſqu'auſſi-tôt après mon arrivée. Il n'y eut rien de particulier entre nous. Quelque temps après qu'ils furent ſortis, Cecil envoya ſon premier commis ſavoir de Beaumont à quelle heure commode il pourroit me trouver chez moi, il vint l'après-midi. Tant que nous eûmes des témoins, il ne me parla que de l'affection du roi d'Angleterre pour le roi de France, du deſir qu'il avoit de lui en donner des marques, & autres choſes ſur le même ton, qui ne doivent être priſes

que pour compliment. Je feignis pourtant de les regarder comme très-ſérieuſes, lorſqu'il fut dans ma chambre ſeul avec Beaumont, afin d'avoir une occaſion naturelle de lui repréſenter tout l'avantage qui réſulteroit, pour les deux couronnes, de l'union des deux rois, & de faire valoir leurs ſervices & leurs engagements déja contractés. 1603.

Ce début général devant me ſervir du moins à aſſeoir quelque jugement ſur les diſpoſitions de celui qui me parloit, ſa réponſe me fit voir qu'elles ne m'étoient pas favorables. Cecil me fit un long diſcours, dont le but étoit de me prouver que ſon maître ne devoit ſe mêler en rien des affaires de ſes voiſins, mais laiſſer la Hollande s'expliquer comme elle le trouveroit bon, de ſes démêlés avec l'Eſpagne. Il parla d'Oſtende, comme d'une ville peu digne de tous les ſoins qu'on apportoit pour la conſerver, & du commerce des Indes, comme d'un avantage dont la politique demandoit qu'on dépouillât les Pays-Bas. Je combattis ſon ſentiment; il me parut ſatisfait de mes raiſons, mais fort peu diſpoſé à les appuyer auprès du roi ſon maître. Il m'apprit, en changeant de propos, que ſa majeſté Britannique étoit partie de Grenwich, afin d'éviter les ſollicitations, que le comte d'Aremberg n'auroit pas manqué de faire, pour obtenir une audience avant la mienne; ce que ſa majeſté n'auroit pu lui refuſer, étant arrivé avant moi, & qu'elle

1603. étoit pourtant bien aise de ne lui point accorder. Cecil joignit à cette faveur, qu'il me fit beaucoup valoir, celle de m'offrir mon audience, qui n'étoit pas d'un moindre prix, la coutume obligeant les ambassadeurs à la faire demander au roi. Il ne tint pas à lui que je ne regardasse aussi comme une grace singuliere, la députation qu'on m'avoit faite d'un homme tel que lui. Je remerciai autant de fois monsieur le député, & le priai de se charger d'en témoigner ma gratitude au roi.

Au travers de tout ce que fit ce secretaire, pour me faire entendre que personne, après le roi, ne pouvoit autant que lui, & même qu'il présidoit aux conseils de ce prince, je crus voir le contraire. Je devinai encore, que craignant que quelqu'un de ses concurrents ne lui ravît les emplois brillants, il avoit sollicité, & peut-être très-instamment, auprès de son maître, celui de traiter avec moi, dont il parloit comme s'il se fût dégradé en l'exerçant. La Fontaine & les députés des Etats-Généraux, qui entrerent comme Cecil sortoit, porterent sur sa manœuvre, le même jugement que moi, & elle ne nous parut pas un mauvais présage, non plus que la remarque qu'ils avoient faite, que depuis que Jacques avoit appris mon départ de France pour Londres, il avoit commencé à les traiter plus favorablement. Avant cela, il n'avoit voulu ni parler, ni voir le prince de Nassau. Il avoit même donné publiquement aux Etats, l'é-

pithete de révoltés & de séditieux. Ils voulurent ensuite me persuader à leur tour, que le roi de France ne devoit pas se borner à inspirer au roi d'Angleterre des sentiments modérés pour eux ; mais se porter ouvertement pour leur défenseur. Il y avoit bien des choses à dire là-dessus, il étoit tard, les tables étoient servies : je les congédiai, avec une assurance générale qu'ils seroient satisfaits. 1603.

Je leur rendis une réponse plus positive le 21, que Barneveld (21) me vint voir au palais d'Arondel, dont je venois de prendre possession. Barneveld commença, comme ses collegues, à m'exagérer la misere à laquelle étoient réduites les Provinces-Unies, les dépenses qu'elles avoient faites depuis la paix de Vervins, leurs dettes, leur épuisement. Il assura que les Etats ne pouvoient plus ni retenir Ostende, ni résister aux Espagnols, si le roi de France ne faisoit avancer sans délai une armée puissante, qui entrât par terre en Flandre, soit par la frontiere de Picardie, ou par les terres appartenantes à l'archiduc, parce qu'il n'y avoit que ce seul moyen de chasser les Espagnols de vive force de devant Ostende ; l'expérience ayant appris, disoient-ils, qu'il étoit facile aux Espagnols de défaire l'un après l'autre tous ces petits secours qu'on leur envoyoit par mer, à mesure qu'ils faisoient leur descente. Il conclut, après toutes ces

(21) Jean d'Olden de Barneveld, sieur de Tempel.

1603. plaintes, comme avoient fait ſes collégues, que Henri devoit ſe déclarer leur protecteur, en faiſant une ligue offenſive & défenſive avec eux.

Je répondis nettement à Barneveld, qu'il falloit qu'ils renonçaſſent à cette eſpérance, Henri n'étant nullement d'humeur à s'attirer par complaiſance pour eux, toutes les forces de l'Eſpagne, ni à ſoutenir ſeul le fardeau d'une guerre dont il ne devoit recueillir aucun fruit; ce qui étoit indubitable dans la ſuppoſition que le roi d'Angleterre ne voulût entrer dans cette affaire pour rien. Je lui dis que par cette raiſon je ne pouvois, ce qui étoit vrai, ni prendre de réſolution, ni leur rien dire de poſitif, juſqu'à ce que j'euſſe du moins preſſenti les diſpoſitions de ce prince à leur égard. Je lui demandai ce qu'il en avoit pu découvrir, lui qui ſéjournant à Londres depuis plus long-temps, pouvoit mieux connoître la perſonne du roi. Il me répéta, que ce prince, entraîné dans le commencement à l'avis de la paix par ſes conſeillers & par ſon propre penchant, leur avoit long-temps ôté toute eſpérance; mais qu'ayant apparemment fait réflexion que cette paix coûteroit bien cher à l'Angleterre s'il falloit que par ſon inaction les Flamands retournaſſent ſous la domination eſpagnole, ou qu'ils ne puſſent s'en délivrer qu'en acceptant celle de la France, leur protectrice, & ayant peut-être ſenti ce que l'Angleterre avoit à craindre elle-même d'une puiſſance qui s'attachoit

tachoit ſans droit ni raiſon, à tout ce qui étoit à ſa bienſéance, lorſque d'ailleurs tous autres objets manquoient à ſa convoitiſe, ces conſidérations avoient paru le jetter dans une incertitude, d'où il n'étoit pas encore ſorti ſans doute, puiſqu'il n'avoit pu leur dire autre choſe, ſinon qu'il ne ſe ſépareroit pas de la France; que bien loin de cela, il ne faiſoit qu'attendre l'arrivée de l'ambaſſadeur François, pour s'unir plus étroitement avec Henri, & former les nœuds d'un double mariage dans leurs familles. 1603.

Ce que me diſoit Barneveld auroit pu diſſiper une partie de mes craintes, ſi le roi d'Angleterre avoit été un de ces princes ſur leſquels on peut compter; mais je ne pouvois voir de ſa part en tout cela, que de la diſſimulation, ou du moins de l'irréſolution, lorſque ceux de ſes miniſtres que je pouvois croire le plus au fait des affaires ſecretes de ſon cabinet, n'avoient point d'autre diſcours à me tenir, ſinon qu'on cherchoit en vain à leur faire craindre l'Eſpagne, la ſituation ſeule de leur iſle les mettant à couvert contre les entrepriſes de quelque prince étranger que ce fût. Il eût même été de la derniere imprudence aux Etats & à Barneveld d'en juger autrement, & d'attendre à prendre les meſures pour prévenir leur dernier malheur, que Jacques ſe fût déterminé. Je croyois les Etats trop fins politiques, pour avoir fait cette bévue. M'attachant à cette idée, que je

1603. communiquai à Barneveld, je le conjurai par tout l'intérêt de sa patrie de ne me rien déguiser des résolutions les plus secretes qu'on y avoit prises, dans la supposition que l'Angleterre les abandonnât, ou même, ce qui n'étoit que trop possible, qu'elle cherchât à augmenter leur embarras, en prenant ce temps pour demander les places d'ôtage offertes à Elisabeth.

Barneveld se sentant pressé, & me regardant comme le confident d'un prince qui étoit le seul véritable ami de sa patrie, ne balança plus à m'avouer tout; & après s'être seulement fait un mérite auprès de moi de ce secret important, il m'apprit que le conseil des Provinces-Unies avoit résolu d'éluder, à quelque prix que ce fût, la remise des places d'ôtage; que le terme de leur traité avec Elisabeth leur en fourniroit des moyens, par le temps qu'il faudroit mettre à en examiner la teneur; que s'ils se trouvoient trop pressés par les Anglois ou les Espagnols, ils chercheroient à faire remettre sur le tapis le traité de Brunswick & Vandrelep, offrant de mettre Ostende en séquestre, jusqu'à ce que ce traité eût été amené à sa fin; que pendant cet intervalle, il se présenteroit peut-être quelque conjoncture favorable, & qu'ils y gagneroient du moins d'arrêter pour le temps présent, le puissant secours préparé en Espagne contre Ostende.

Pour l'intelligence de ce qui vient d'être dit des traités avec Elisabeth & avec l'Es-

pagne, il faut savoir que la feue reine d'Angleterre avoit demandé aux Etats certaines villes pour lui servir de caution des sommes qu'elle leur avoit prêtées, avec cette clause gracieuse pour ceux-ci, qu'ils ne les lui remettroient entre les mains, qu'au cas qu'ils fissent sans elle leur accommodement avec l'Espagne; & pour ce qui regarde l'autre traité, il fut proposé dans le fort des hostilités entre l'Espagne & les Provinces-Unies, de remettre les pays contestés sous la puissance de la maison d'Autriche, non de celle qui regne en Espagne, mais de celle qui tient l'empire d'Allemagne. Ce traité, qui fut entamé par le duc de Brunswick, & continué par le comte de Vandrelep, n'eut aucun effet, soit qu'il tînt aux Etats ou à l'Espagne, ou assez vraisemblablement à tous les deux. Les premiers demanderent que dans ce traité fussent compriſes les provinces & les villes dont l'Espagne étoit demeurée ou rentrée en possession en Flandre; parce que, dirent-ils, ils risquoient trop à demeurer si voisins de l'Espagne, qui à la faveur d'une fausse paix, se ressaisiroit aisément de ce qu'elle sembloit abandonner, & celle-là ne voyant qu'à regret démembrer un si beau fleuron de sa couronne.

1603. Flessingue & La-Brille.

L'après-midi de ce jour, je fus visité par le résident de Venise, qui étoit le secretaire de cette république. Il me parla avec la même ouverture que Barneveld, parce que son Etat étoit dans le même cas de plainte & de jalousie con-

1603. tre l'Eſpagne, & de liaiſon avec la France. Il me confirma encore tout ce que je penſois de l'eſprit d'irréſolution de Jacques. Il me dit que ce prince, qui faiſoit ſonner ſi haut & ſi ſouvent ce grand mot de politique de l'Europe, ne s'embarraſſoit de rien moins dans le fond, & que toute la diſſimulation dont on lui faiſoit un mérite, n'avoit jamais conſiſté qu'à donner des eſpérances à tout le monde, & jamais d'effets à perſonne; qu'il ne changeroit pas de maxime, lui à qui on avoit ſouvent entendu dire qu'il n'y avoit que ce manege adroit, qui lui eût fait parer les dangers qu'il avoit courus, étant roi d'Ecoſſe, qu'il en feroit même encore plus d'uſage qu'auparavant, dans un commencement de regne, & à la tête d'un grand royaume, dont il ne connoiſſoit encore ni les peuples, ni les affaires, ni les voiſins: toutes circonſtances favorables à ſon principe.

Ces réflexions du Vénitien étoient ſenſées. Il m'inſtruiſit enſuite de la conduite du duc de Bouillon, avec le nouveau roi; qu'il l'avoit fait ſolliciter par les envoyés de l'électeur Palatin de parler pour lui; mais que Jacques leur avoit répondu, en coupant court ſur cette propoſition, qu'il ne convenoit point à un grand prince de s'entremettre pour un ſujet rebelle. Je ne ſais ce que penſa après cela Bouillon d'une idée, que lui, La-Trimouille, d'Entragues & Du-Pleſſis avoient trouvée fort heureuſe; c'étoit de faire le roi d'An-

gleterre protecteur du parti calviniſte en France, & l'électeur Palatin ſon lieutenant. Bouillon avoit pour agent à Londres un Anglois nommé Wilem, qui avoit paſſé à ſon ſervice, après avoir quitté celui de ſa majeſté, dont il étoit ſonneur de cor, & l'un des valets de ſa chambre, connu ſous le nom de François Le Blanc. Celui de d'Entragues étoit un nommé Du-Panni; il hantoit fort chez Beaumont, & ſa principale correſpondance étoit avec le duc de Lenox & ſon frere. C'eſt Henri qui me donna tous ces avis dans ſes lettres; & après les recherches que j'en fis par ſon ordre, il ne s'y trouva rien que de très-vrai. Certainement d'Entragues gagnoit à négocier ainſi par ſeconds. Il auroit été bientôt connu à Londres pour ce qu'il étoit, c'eſt-à-dire pour un homme de beaucoup de paroles, & de peu d'eſprit. Le certificat que je lui rendis là-deſſus en toute occaſion, n'avança pas ſes affaires. 1603.

Le comte d'Aremberg m'envoya auſſi faire viſite ce même jour, s'excuſant de n'y pas venir lui-même, ſur ce que la coutume ne vouloit pas qu'on en fît aucune, avant que d'avoir reçu la premiere audience du roi. Elle ſe paſſa toute en courtoiſie, en aſſurances de ſervices, de paix & d'amitié, auxquelles il ne manquoit que la ſincérité.

Le roi d'Angleterre, qui m'avoit déja fait ſavoir qu'il me donneroit audience le vingt-deux, qui étoit un Dimanche, envoya un gentilhomme me le confirmer,

1603. me dire que je ne m'ennuyaſſe point, & ſavoir de ſa part, comment j'étois logé, & ſi rien ne me manquoit. A cette faveur fut joint le préſent d'une moitié de cerf, qui étoit le premier, à ce que me fit dire ce prince, qu'il eût pris en ſa vie, quoique grand chaſſeur, n'y en ayant point en Ecoſſe. Il prit de-là occaſion de me faire un compliment pour Henri, en diſant qu'il attribuoit ſa bonne fortune à l'arrivée d'un homme qui venoit de la part d'un prince, regardé comme le roi des Veneurs. Je fis réponſe que cette conformité d'inclinations entre leurs majeſtés, m'étoit un garant de l'union de leurs perſonnes, à moins que la jalouſie de la chaſſe n'y mît obſtacle; qu'en ce cas je prenois la liberté de m'offrir pour arbitre entre leurs majeſtés, étant ſi déſintéreſſé & ſi froid ſur cet article, que quand le roi mon maître partoit pour une partie de chaſſe, bien loin de penſer comme le roi d'Angleterre, que ma préſence pût porter bonheur, il me renvoyoit ordinairement me mêler d'autres affaires dans mon cabinet, où il diſoit que j'étois plus heureux. Quoiqu'il n'y eût rien de ſérieux dans ces paroles, je ne fus pas fâché qu'elles puſſent ſervir à me donner quelque crédit auprès de ſa majeſté Britannique. Je tournai encore à deſſein mon compliment, de maniere à ſatisfaire l'amour propre de Jacques, qui ſe ſentoit extrêmement flatté, comme je le ſavois bien, de toute comparaiſon avec le roi de France. J'envoyai la moitié de mon préſent au comte

d'Aremberg, en lui rendant sa civilité.

Un des ordres que j'avois donnés pour la disposition de la cérémonie de mon audience, étoit de faire prendre l'habillement de deuil à toute ma suite, pour satisfaire à la premiere partie de ma commission, qui consistoit à complimenter le roi sur la mort d'Elisabeth, quoique j'eusse appris dès Calais, que personne, ni ambassadeur, ni étranger, ni même Anglois, ne s'étoit présenté devant le nouveau roi en noir, & que Beaumont m'eût encore représenté depuis, que certainement mon dessein seroit vu de mauvais œil dans une cour où il sembloit qu'on eût si fort affecté de mettre en oubli cette grande reine, qu'on n'y faisoit jamais mention d'elle, & qu'on évitoit même de prononcer son nom. 1603.

J'aurois bien voulu pouvoir me cacher la nécessité où j'étois de paroître dans un habillement qui sembloit faire un reproche au roi & à toute l'Angleterre; mais mes ordres là-dessus étoient positifs, & d'ailleurs très-justes; c'est ce qui fit que je n'eus aucun égard à la priere que me fit Beaumont, d'attendre à faire cette dépense, qu'il en eût écrit au chevalier Asquins & à quelques autres qui étoient le plus au fait du cérémonial de la cour; ce qu'il ne laissa pas de faire. Il ne reçut aucune réponse le Jeudi, le Vendredi, ni même le Samedi de tout le jour, & je persistai dans ma résolution, malgré les raisons qu'il ne cessoit point de m'apporter. Le Samedi au

1603. soir, veille du propre jour de l'audience, & si tard que je me couchois, Beaumont vint me dire qu'Asquins lui avoit mandé que tous les courtisans regardoient mon action, comme un affront que je voulois leur faire, & que le roi m'en sauroit si mauvais gré, qu'il n'en falloit pas davantage pour faire échouer ma négociation dès le commencement. Cet avis se rapportant à ceux de mylord Sidney, du vicomte de Saraot, de La-Fontaine & des députés des Etats, il me fut impossible d'en douter. De peur d'un plus grand mal, je fis changer d'habillement à toute ma maison, qui s'en fournit d'autres par-tout où elle put. Lucnau étant venu m'avertir le lendemain matin, que je serois présenté au roi, sur les trois heures après-midi, je connus, à la joie qu'il témoigna du nouvel ordre que j'avois donné, qu'il avoit été indispensable de vaincre ma répugnance. Elle me fit pourtant presqu'autant d'honneur dans le public, que si je l'avois poussée jusqu'au bout, parce qu'on n'ignora pas que je n'avois cédé qu'à la seule nécessité.

Fin du quatorzieme Livre.

MÉMOIRES
DE SULLY.

Livre Quinziéme.

Les gardes du roi d'Angleterre ayant à leur tête le comte Derby, vinrent me prendre au palais d'Arondel, & me ſervirent d'eſcorte juſqu'à la Tamiſe, dont ils bordoient le quai, pendant que je me rendois à Grenwich. Je fis ce trajet ſur les barges du roi, ayant avec moi cent vingt gentilshommes, choiſis ſur tout mon monde. Le comte de Northumberland me reçut au débarquement, & me conduiſit au palais au roi, au travers d'une multitude infinie. 1603.

J'entrai dans une chambre, où l'on nous préſenta la collation, contre la coutume établie Angleterre, de ne point traiter les ambaſſadeurs, ni même de leur offrir un verre d'eau. Sa majeſté m'ayant

1603. fait avertir d'entrer dans sa chambre, je fus plus d'un quart-d'heure avant que de pouvoir arriver au pied de son trône, tant par l'affluence de ceux qui y étoient déja, que parce que je fis marcher ma maison devant moi. Ce prince ne m'eut pas plutôt apperçu, qu'il descendit deux degrés, il alloit les descendre tous, tant il montroit d'empressement de m'embrasser, si l'un des ministres qui étoient à ses côtés, ne lui avoit dit tout bas, qu'il ne devoit pas aller plus loin. „ Quand j'honorerois, dit-il tout haut; „ cet ambassadeur-ci outre „ la coutume, je ne prétendrois pas que „ cela tirât à conséquence pour les au- „ tres. Je l'estime & aime particuliére- „ ment, par l'affection que je sais qu'il a „ pour moi, par sa fermeté dans notre „ religion, & sa fidélité envers son maî- „ tre „. Je n'ose rapporter tout ce qu'il dit encore à mon avantage, je reçus avec tout le respect que je devois, une déclaration si obligeante, & j'y répondis, non par une harangue, telle qu'on s'attend peut-être à en voir ici, & que les pédants de cour trouveroient plus de leur goût, mais par un simple compliment, qui en disoit bien autant, & convenoit mieux à mon état. Le regret de Henri sur la mort d'Elisabeth, sa joie de l'avénement à la couronne du roi regnant; les louanges des deux rois, tout cela fut achevé en deux mots. Je m'excusai sur mon insuffisance, & sur ce que sa majesté très-chrétienne avoit elle-même expliqué ses sentiments.

Je présentai en même temps les lettres de leurs majestés, parmi lesquelles je fis remarquer à sa majesté britannique celle qui étoit de la main de Henri. Elle les lut elle-même, & ensuite les donna à Cecil, en témoignant combien elle étoit sensible à ce qu'elles contenoient par ces paroles : „ Qu'elle n'avoit pas laissé en Ecosse „ la passion avec laquelle elle avoit tou- „ jours chéri le roi de France, & desiré „ la prospérité de sa couronne. 1603.

Je continuai à complimenter ce prince, mais sur le ton ordinaire de la conversation; celui de harangueur me peinoit extraordinairement. Je lui dis que Henri avoit fait éclater publiquement sa joie, de voir le trône d'Angleterre rempli par un prince qui en étoit si digne, & de ce qu'il avoit été si promptement & si unanimement reconnu; que s'il avoit été besoin de la présence de sa majesté très-chrétienne, elle se seroit transportée avec plaisir par-tout où elle auroit pu être nécessaire, pour lui donner des preuves d'un sincere attachement à ses intérêts, & d'union à sa personne. Je ne dus pas me repentir de ce compliment. Jacques répondit, que quand bien même il auroit trouvé les Anglois en guerre avec les François, il n'auroit dû songer qu'à vivre en paix avec un prince, qui de la couronne de Navarre, avoit été appellé, de même que lui, à celle de France, „ étant raisonnable, dit-il, de „ faire toujours vaincre le mal par le „ bien „; mais qu'il avoit eu une double

joie, de quitter une couronne amie de la
1603. France, pour une autre qui ne l'étoit pas moins. La feue reine fut citée en cette occaſion, mais ſans un ſeul mot de louange.

Comme ce prince voulut après cela m'entretenir plus long-temps, & plus familiérement, il me fit monter ſur le plus haut degré de ſon eſtrade. Je pris ce moment pour lui faire mon compliment particulier, dont il me remercia affectueuſement. Il ne me cacha pas ce qu'on lui avoit mandé de Paris, des diſcours attribués au roi, à moi & à mon frere, après ſon retour d'Ecoſſe. Il m'avoua qu'il les avoit cru vrais pendant quelque temps; mais qu'il avoit découvert que tout cela n'étoit qu'un artifice des ennemis communs, qui lui rendoit plus odieux ceux qui avoient recours à de pareils moyens, pour s'ouvrir un chemin à la domination univerſelle. Il tomba ici d'une étrange maniere ſur les Eſpagnols, ce qui dut faire un grand plaiſir à Naſſau, qui n'étoit pas aſſez éloigné, pour qu'il n'en pût entendre quelque choſe, & aux députés flamands, qui ſe tenoient *incognito* dans la foule; parce qu'ils n'avoient pu juſqu'à ce jour obtenir audience. Il qualifia en toute rigueur leur malignité à allumer le feu dans tous les états voiſins du leur; il proteſta qu'il s'oppoſeroit à leurs injuſtes deſſeins; il parla du roi d'Eſpagne, comme d'un homme trop foible d'eſprit & de corps, pour donner entrée dans ſa tête aux grandes chimeres de ſes prédéceſſeurs. Je prenois

assez de plaisir à ce discours pour chercher à le faire durer. Je dis au roi d'Angleterre, qu'il étoit fort heureux de n'avoir appris à si bien peindre les Espagnols, que sur le malheur d'autrui; qu'il n'en étoit pas de même du roi de France. J'apportai pour preuve, ce qu'ils avoient fait depuis une paix aussi solemnelle que celle de Vervins, la révolte de Biron, la guerre de Savoie, & quelques autres griefs. J'ajoutai que tel étoit l'artifice du conseil d'Espagne, que pour donner le change à l'Europe sur ses propres torts, on le voyoit toujours commencer par se plaindre le premier; conduite aussi dangereuse, que celle que les Espagnols pratiquoient encore ordinairement, de ne traiter avec leurs voisins, que dans l'intention de les perdre, par la sécurité même que donne un traité. Jacques repartit qu'il savoit bien tout cela. En un mot, je ne pus plus douter que le ressentiment qu'il montroit contre l'Espagne devant tant de témoins, ne fût aussi sincere que violent. Le premier rayon d'espérance commença de ce moment à luire pour moi. 1603.

De ce propos, le roi d'Angleterre passa à celui de la chasse, pour laquelle il me fit voir une passion extrême. Il me dit qu'il savoit bien que je n'étois pas un grand chasseur; que la part qu'il m'avoit attribuée dans sa prise ne me regardoit pas comme monsieur de Rosny, mais comme ambassadeur d'un roi, qui n'étoit pas moins le plus grand chasseur, que le plus grand

1603. prince du monde; à quoi il ajouta avec la derniere politeſſe, que Henri avoit raiſon de ne pas me mener à la chaſſe, parce que je lui étois plus utile ailleurs; & que ſi j'étois chaſſeur, le roi de France ne pourroit pas l'être. Je lui répondis que Henri aimoit tous les exercices; mais ſans qu'aucun lui fît jamais abandonner le ſoin de ſes affaires, ni l'empêchât de ſe faire rendre un compte exact par ſes miniſtres; bien éloigné de l'aveugle crédulité du roi d'Eſpagne pour le duc de Lerme. Sur quoi Jacques me dit, que ſans doute j'avois eu bien de la peine à régler les finances, & à réſiſter aux importunités des grands du royaume, & il en rapporta des traits, dont j'avois moi-même perdu la mémoire. Il me demanda enſuite bruſquement, & en s'interrompant lui-même, comment ſe portoit le roi de France. Je jugeai aiſément, à l'air dont cette queſtion me fut faite, qu'il étoit vrai qu'on avoit voulu perſuader à ce prince que Henri ne pouvoit pas vivre long-temps après ſa derniere maladie; qu'il y avoit ajouté foi, & que cette prévention ſeroit le plus puiſſant motif qui l'empêcheroit de contracter avec la France, ne pouvant faire beaucoup de fond ſur un roi enfant. Je m'attachai à le détromper de tous ces faux bruits, & j'y réuſſis. Il ajouta ſeulement, qu'on lui avoit encore dit une choſe de Henri, dont il étoit bien fâché, que les phyſiciens de ce prince (c'eſt le nom qu'il donna à ſes médecins) lui avoient interdit

la chaſſe. Je repliquai à ſa majeſté, que ce n'étoit qu'un conſeil, dont lui-même feroit bien de profiter; en effet, il avoit failli à ſe rompre un bras à la chaſſe; & il me rapporta la maniere dont cet accident lui étoit arrivé. 1603.

Lorſque je mandai au roi cet endroit de notre converſation ſur la chaſſe & ſur ſa ſanté, il m'écrivit de dire au roi d'Angleterre, que ſuivant l'avis des médecins, il chaſſoit plus modérément qu'auparavant; & qu'il s'étoit trouvé, depuis que j'étois parti, à la mort de cinq ou ſix cerfs, ſans la moindre incommodité. „ Hé bien! „ me dit le roi d'Angleterre, toujours „ ſur la chaſſe, vous avez envoyé de „ ma chaſſe au comte d'Aremberg; com- „ ment penſez-vous qu'il ait pris cette „ courtoiſie? elle ne lui a été nullement „ agréable : il dit que vous ne l'avez fait „ que pour montrer qu'on faiſoit plus „ de cas de vous que de lui; en quoi il „ a raiſon; car je ſais bien faire diffé- „ rence entre le roi mon frere, & ſes „ maîtres, qui m'ont envoyé un ambaſ- „ ſadeur, qui ne peut ni marcher ni par- „ ler; il m'a demandé audience dans un „ jardin, parce qu'il ne peut monter „ dans une chambre „. Jacques me demanda ſi l'ambaſſadeur eſpagnol qu'on lui envoyoit avoit paſſé par la France; & ſur ce que je lui répondis qu'oui, „ l'Eſ- „ pagne, dit-il, m'envoie un ambaſſadeur „ poſtillon; afin qu'il aille plus vîte, & „ qu'il faſſe nos affaires en poſte : „ c'eſt

ainſi qu'en toute occaſion il invectivoit
1603. contre les Eſpagnols. Taxis, courier-ma-
Jean Taxis, comte de Villa-Mediana. jor de ſa majeſté catholique, avoit en effet pris la route de Flandre par la France, pour ſe rendre de-là à Londres, & il avoit fait ce voyage avec beaucoup de précipitation; mais il n'avoit ordre que de découvrir les intentions du roi d'Angleterre : le véritable ambaſſadeur étoit
Jean-Ferdinand de Velaſco, duc de Frias. Vélaſque, connétable de Caſtille, qui partit après lui.

Jacques voulut ſavoir après tout cela (car il n'arrêtoit pas long-temps ſur une même matiere), ſi j'allois au prêche à Londres. Sur la réponſe que je fis que j'y allois. „ Vous n'êtes donc pas réſolu, me dit-„ il, de quitter la religion, comme on „ me l'a fait entendre, à l'exemple de „ Sancy, qui a cru par-là bien aſſurer „ ſa fortune, & par une permiſſion de „ Dieu, a fait tout le contraire „. Je traitai ce rapport de calomnie, & je dis que ce qui y avoit peut-être donné lieu, c'eſt qu'on me voyoit en France ami de pluſieurs eccléſiaſtiques, & ſouvent viſité par le nonce du pape. „ Traitez-vous le pape de „ ſainteté, reprit-il? Oui, répartis-je, „ pour m'accommoder à l'uſage établi en „ France „. Il voulut me prouver que cet uſage offenſoit Dieu, auquel ſeul convient cette qualité. Je répliquai, que je ne croyois pas faire un plus grand mal que lorſqu'on donne, comme on fait ſouvent aux princes, des qualités qu'on ſait bien qu'ils ne méritent pas. Il me parla de Du-

Pleſſis,

Pleſſis, & parut prendre quelqu'intérêt à ſa fortune & à ſon état : il me dit que je ne devois pas l'oublier tout-à-fait ; qu'il avoit à la vérité très-grand tort d'avoir publié ſon dernier livre ſous ſon nom, parce que par les qualités qu'il y prenoit, il obligeoit le roi de France à s'élever contre ce livre ; mais que cela n'empêchoit pas qu'on ne dût toujours ſe ſouvenir des ſervices qu'il avoit rendus à l'égliſe réformée. Il ne me dit rien ni de la Hollande ni du duc de Bouillon : il trouva ſeulement que Henri avoit fort bien fait de châtier le duc de Savoie, qui étoit, dit-il, un homme inquiet & ambitieux. 1603.

Je crois n'avoir rien oublié d'important de tout ce qui me fut dit par le roi d'Angleterre dans ma premiere audience. Quand il voulut qu'elle finît, il rentra dans ſon cabinet, en me diſant qu'il étoit temps que j'allaſſe ſouper & me repoſer. Je fus ſalué & abordé, en ſortant de la chambre, par l'amiral Howard, mylords Montjoye & Staffort, & le grand chambellan. Le chevalier Aſquins, en me reconduiſant hors l'enceinte du château, me parla de ſon dévouement à ſa majeſté très-chrétienne, & de la paſſion qu'il avoit d'être de mes amis. Le comte de Northumberland m'en dit autant en me ramenant juſqu'à la riviere. Aucun de tous les ſeigneurs Anglois n'a plus d'eſprit, de capacité, de courage, & même d'autorité. Il me témoigna avoir beaucoup d'envie de conférer avec moi dans un tête-à-tête ſur les

affaires préſentes. Il me donna aſſez à entendre, quoiqu'il parlât en mots couverts, qu'il n'étoit pas content du gouvernement; qu'il blâmoit la plus grande partie des actions du roi; enfin qu'il n'avoit pas, pour le dire, un fort grand fonds de fidélité, ni même d'eſtime pour Jacques. Il n'eſt pas néceſſaire de dire avec quelle réſerve & quelle circonſpection j'entendis tenir un pareil diſcours.

1603.

La déclaration ſi préciſe du roi d'Angleterre contre l'Eſpagne avoit commencé à me donner quelque eſpérance qu'on ſe tourneroit inſenſiblement à la cour de Londres contre cette cour. Il ſe paſſa dans l'intervalle de ma premiere & de ma ſeconde audience, pluſieurs choſes qui augmenterent encore mes eſpérances. Un catholique Anglois, & jéſuite (c'eſt ainſi que fut d'abord divulguée cette hiſtoire), fut arrêté ſur les terres d'Angleterre, dans un bâtiment de paſſage; & ayant ſubi l'interrogatoire, il confeſſa qu'il s'étoit ainſi déguiſé pour délivrer l'Egliſe Catholique de l'oppreſſion du nouveau roi d'Angleterre, s'il ne rétabliſſoit la religion Romaine dans ſes états, ſeule, ou du moins avec un avantage égal à celui dont y jouiſſoit la Réformée, & s'il ne ſe déclaroit de même contre les proteſtants de Hollande, que huit autres jéſuites avoient conſpiré avec lui dans le même deſſein, & qu'ils étoient actuellement répandus aux environs de Londres, pour chercher les occaſions de ſe défaire de ce prince. Il eſt cer-

tain que ce bruit étoit faux quant à la perſonne de cet Anglois ſi ſuſpect, qui n'étoit point un (1) jéſuite, mais un ſimple prêtre ſéminariſte. Si l'on avoit bien approfondi de même toutes les autres circonſtances, je crois qu'il ſe ſeroit réduit à fort peu de choſe; mais c'eſt ce qu'on ne fit pas. Jacques prenant d'abord ombrage, ſuivant le caractere de ſon eſprit, s'imagina que ſi le comte d'Aremberg ne lui demandoit pas ſon audience, ce n'étoit point qu'il fût malade, mais qu'il feignoit de l'être, & qu'il attendoit que les prétendus conjurés achevaſſent leur coup, ou du moins par leurs brigues dans le royaume, ils occaſionnaſſent une révolution qui l'auroit diſpenſé de rechercher le roi. 1630.

On ne ſauroit croire juſqu'à quel point fut pouſſé à la cour ce ſoupçon, tout frivole qu'il étoit. La reine approchoit de Londres dans le même temps; c'étoit, dit-on, pour favoriſer la brigue Eſpagnole, & le roi en parut ſi troublé, qu'il fit partir incontinent le comte de Lénox, avec expreſſe défenſe à cette princeſſe de continuer ſon voyage. Soit que ce comte ne pût, ou qu'il n'eût point envie de réuſſir, la reine n'obéit point. Lénox fut rappellé, & le roi n'en demeura que plus intrigué. A ſon exemple les courti-

(1) M. de Thou, non plus que M. de Sully, ne donne aucune part aux jéſuites dans cette conſpiration, qui eſt la même dont il va être parlé plus bas. *Liv.* 129.

1603. ſans, les miniſtres, & particuliérement la vieille cour, imbue des maximes du regne précédent, commencerent à s'élever fortement contre la reine & contre l'Eſpagne. On rappella la conduite & la politique d'Eliſabeth, qui avoit vécu dans une perpétuelle défiance avec la cour de Madrid. On lui prodiguoit en ce moment les louanges dont on avoit été ſi avare, & l'on murmuroit de l'indifférence qu'on avoit montrée pour ſa mémoire; ſans oublier qu'il avoit preſque fallu me faire violence pour me ranger à l'exemple commun.

Je crois que pendant tout cela, les partiſans Eſpagnols n'étoient pas peu en peine, car au lieu qu'on ne parloit auparavant que de paix & de neutralité avec tout le monde, rien n'étoit plus commun alors que d'entendre dire, qu'il n'y avoit aucune ſûreté à contracter avec l'Eſpagne, bien loin qu'on pût faire aucun fond ſur ce qu'elle appelloit ſon amitié & ſon alliance; que l'ambaſſadeur de cette cour n'avoit oſé ſe préſenter dans Londres, & qu'aſſurément il n'y viendroit pas, dans la crainte d'y être l'objet, & peut-être la victime de l'indignation publique. On oppoſoit à la conduite de ſa majeſté catholique, celle de ſa majeſté très-chrétienne. On trouvoit de la part de Henri, un procédé ſi franc & ſi éloigné de toute ſupercherie, qu'il ſe faiſoit ſentir par lui-même. Il n'auroit pas, diſoit-on, envoyé en Angleterre, l'homme de ſon royaume qui lui

étoit le plus néceſſaire, pour tramer une fourberie indigne de tous les deux. Je n'aurois pas moi-même, en quittant la cour, laiſſé le champ libre à la malignité de mes envieux, pour venir jouer un de ces perſonnages, dont la ſuite la plus ordinaire eſt de ſe voir en même temps déshonoré, & ſacrifié à la haine publique. Enfin ſi l'union des deux couronnes, que je propoſois, n'étoit pas tout ce qu'on pouvoit faire de mieux, c'étoit du moins ce que l'on pouvoit faire de plus ſûr; car que pouvoit l'Eſpagne, tant que l'un des deux rois alliés ne courroit aucun hazard qui ne lui fût commun avec l'autre? C'eſt ainſi qu'on diſcouroit quelquefois dans le conſeil, & en préſence du roi d'Angleterre, à la ſatisfaction de ceux de ſes conſeillers qui prenoient nos intérêts, & qui ne négligeoient aucune occaſion d'y amener ce prince. Mylord Montjoye, dont je fis mon ami intime, parce qu'il faiſoit une profeſſion preſque publique d'attachement à la France, s'y employoit de tout ſon pouvoir. 1603.

Mais tout cela ne diſſipoit qu'une partie de mes craintes. Je trouvois tant d'autres obſtacles, que je retombois preſque auſſitôt dans le découragement. La reine m'en paroiſſoit elle ſeule, un preſque abſolument inſurmontable. Je ne craignois guere moins le ſecretaire Cecil. Il étoit alors ſéparé de ſes anciens amis, & il s'étoit réuni aux Ecoſſois. Je tâchois de pénétrer le vrai motif de ce changement, car j'étois for-

1603. tement persuadé qu'il ne falloit rien attendre de sincere de cet homme artificieux. Peut-être espéra-t'il se rendre maître en assez peu de temps, du parti Ecossois, pour n'en faire ensuite qu'un seul avec les Anglois, qu'il n'avoit abandonnés qu'en apparence ; mais ces seigneurs Ecossois étoient si difficiles à manier, & si fort en garde contre les Anglois, qu'il ne pouvoit ne pas échouer au milieu de ses efforts ; & lui-même étoit trop pénétrant, pour ne l'avoir pas senti mieux que personne. Aussi, disoit-on, & je me rangeai de ce sentiment lorsque j'eus mieux connu les allures de ce secretaire, qu'il n'avoit recherché les Ecossois, actuellement confidents & favoris de sa majesté, que pour se faire connoître & se rendre nécessaire à ce prince ; que quand il en seroit venu là, il sauroit bien attirer tout à lui, se servir du nom & de l'autorité du roi, pour réduire au silence la reine, les Anglois, & les Ecossois eux-mêmes, ou du moins ne laisser à ceux qu'il jugeroit à propos, que quelque ombre de faveur, & reprendre alors son véritable caractere. Ce qu'il y a en ceci de plus singulier, c'est qu'il n'est pas hors de vraisemblance, que cet homme si rusé, ne fût lui-même la dupe des Ecossois, qui feignoient d'être la sienne. Etoit-il possible que Cecil, connu de toute l'Angleterre pour l'esprit le plus ambitieux & le plus convoiteux de gouverner qui ait jamais été, ne fût méconnu que d'eux seuls ? mais ils savoient aussi, que

l'oreille ſeule du prince ne ſuffit pas pour ſe maintenir à la tête des affaires. Ils n'en avoient pas la moindre teinture; & le ſecretaire ſeul pouvoit la leur donner. 1603.

En ſuppoſant la faction écoſſoiſe un parti aſſuré à la France, il reſtoit un grand doute à lever, ſavoir, ſi les Anglois, ce peuple ſi fier, ſe laiſſeroit donner la loi dans ſon propre état, par des étrangers; & encore par les Ecoſſois, de tout temps l'objet de leur averſion. Il eût fallu de plus être aſſuré que ceux-ci demeureroient toujours en poſſeſſion de la perſonne du roi, au lieu que l'amitié qu'il avoit déja commencé à témoigner aux comtes d'Eſſex & de Southampton, & à mylord Montjoye, prouvoit aſſez qu'il pouvoit leur échapper. Pour dernier malheur, les deux rois de Suede & de Danemarck, dont les repréſentations auroient pu être d'un grand poids pour fixer ce prince, ſi conſtamment unis avec Henri, on les avoit vu concourir dans tous ſes deſſeins, ou ne le faiſoient pas, ou le faiſoient ſi foiblement, que leur exemple n'étoit pas capable d'inſpirer une grande réſolution. Dans les fréquentes conférences que j'eus avec eux, en préſence du comte de Mare, de mylord Montjoye & du chevalier Aſquins qui s'y trouverent trois fois, ſans aucune qualité que celle d'amis communs, ils me donnerent les meilleures paroles du monde. Leur averſion pour l'Eſpagne parut égaler la mienne. Ils en vinrent juſqu'à compoſer une eſpece de projet, dans le-

1603. quel ils ratifioient tout ce que Henri pourroit faire pour eux tous, & même jusqu'au partage des conquêtes qu'ils convenoient qu'il seroit facile de faire, moyennant une liaison durable & bien cimentée. Mais hors de-là, ils ne se souvenoient plus de ce qu'ils venoient de promettre. Ils ne voyoient plus que des obstacles, sur lesquels ils gardoient en ma présence un profond silence; conduite bizarre, & qui me fit connoître à quels esprits j'avois affaire.

Mylord Montjoye me dit un jour confidemment, qu'il s'étoit trouvé à une assemblée de ces ambassadeurs, à laquelle on n'avoit admis que des conseillers de sa majesté, & les députés des états; qu'au lieu d'y travailler à se fortifier mutuellement dans de bonnes résolutions, chacun n'avoit cherché qu'à tirer son épingle du jeu. Il me fit un précis de leurs délibérations. Le député Danois représenta que son maître possédoit à la vérité une grande étendue de pays, mais stérile pour la plus grande partie, & plus à charge que profitable, par la bizarrerie de sa situation; que la soumission & la docilité qu'il trouvoit dans ses peuples, étoient un avantage inutile pour lui, parce que la prodigieuse différence de leurs coutumes & de leurs mœurs faisoit qu'il ne pouvoit ni les entendre, ni eux s'entendre eux-mêmes; qu'il étoit actuellement occupé à chercher les moyens d'établir un réglement général & uniforme, qui ne lui permettoit pas d'y mêler aucune autre entreprise. Le Suédois

Suédois excuſa le ſien, ſur ce que le roi de Pologne ſon neveu, n'ayant pas oublié ſes prétentions ſur la couronne de Suede, & au contraire paroiſſant diſpoſé à les renouveller plus vivement qu'auparavant, il ne pouvoit, ſans une extrême imprudence, s'engager dans une guerre étrangere, lui qui avoit tout à craindre dans le ſein de ſes états. Barneveld au nom de tous ſes confreres, s'expliqua d'une maniere ſi différente de ſes complaintes ordinaires, que j'avoue que je ne ſais quel pouvoit être le but de cet étrange procédé. Il ne parla qu'avec mépris de l'Eſpagne. Il trouva dans la mutinerie des Eſpagnols, & dans les forces des Etats, des reſſources ſuffiſantes pour les tirer de l'oppreſſion. Il parut ne plus déſeſpérer du ſuccès d'Oſtende comme auparavant, & fit entrevoir que ſes maîtres avoient conçu un deſſein capable de les dédommager avec avantage de cette perte, quand même elle leur arriveroit. Les miniſtres Anglois prenant pour leur texte, cette parole du roi d'Angleterre, que tout nouveau roi, s'il a tant ſoit peu de conduite, doit du moins laiſſer paſſer l'an & jour, avant que de faire la moindre innovation, conclurent tout d'une voix, qu'il falloit attendre, & l'on s'en tint à cette concluſion. Examinez un peu attentivement tous ces eſprits du Nord (2), vous trouverez 1603.

(2) Les temps ſont changés, & je ne doute pas que ſi l'auteur vivoit aujourd'hui, il ne rendît juſtice à la ſageſſe & à la politique de quelques-unes des cours du Nord.

qu'ils ſe reſſentent toujours quelque peu
1603. du climat, peu de vivacité dans l'eſprit, peu de reſſource dans l'imagination, peu d'arrêt dans la réſolution, aucune teinture de bonne politique. L'exemple d'Eliſabeth eſt une exception à cette regle, qui n'en eſt que plus glorieuſe pour cette grande reine.

Il ne me manquoit plus que d'être auſſi parfaitement au fait du conſeil d'Eſpagne que je l'étois de ceux de la Grande-Bretagne & du Nord; c'eſt-à-dire, de ſavoir au juſte quel étoit le véritable objet de cette couronne, quelles propoſitions elle avoit déja faites au roi d'Angleterre; comment elles avoient été reçues; enfin quel biais elle alloit prendre, pour arriver à ſes fins; car c'étoit ne ſavoir rien, ou fort peu de choſe, que d'être inſtruit que le roi d'Eſpagne cherchoit à détacher l'Angleterre de la France & des Pays-Bas. On ſoupçonnoit qu'il ſe tramoit quelque choſe de bien plus important, l'avis du chanoine de Cantorbery en inſinuoit déja quelque choſe, & il paroiſſoit d'autant moins à négliger, qu'Aërſens & Barneveld en aſſuroient tous les deux en même temps la vérité, l'un à Paris, & l'autre à Londres. Je fis ſur cela toutes les recherches poſſibles. Mylords Cobham & Raleich me parlerent conformément à cet avis; & ce qui dut me faire le plus d'impreſſion, c'eſt que le comte de Northumberland, que j'avois gagné par l'offre d'une penſion conſidérable, à titre de préſent, m'envoya

fort ſecretement & à l'heure que je me couchois, faire par ſon ſecretaire le rapport qu'on va voir. 1603.

Depuis le moment où le roi Jacques eſt monté ſur le trône d'Angleterre, me dit ce ſecretaire, le roi d'Eſpagne n'a point ceſſé de le ſolliciter, ſoit par ſes propres agents, ou ceux des archiducs, ſoit par les Catholiques Anglois, d'entrer avec lui dans une ligue offenſive & défenſive contre la France & les Provinces-Unies, qu'il appelle leurs ennemis communs. Il n'a rien oublié pour lui perſuader qu'ils avoient l'un & l'autre, mais particuliérement ſa majeſté britannique, des droits ſi clairs ſur pluſieurs provinces de la France, qu'il lui ſeroit honteux de ne s'en pas ſervir dans un temps où l'épuiſement de cette couronne lui donnoit ſi beau jeu. Voici pour en venir à bout, l'accommodement qu'il lui a d'abord propoſé : demander conjointement & en même temps, à la France, la reſtitution de la Normandie, de la Guyenne & du Poitou, pour le roi d'Angleterre, de la Bretagne & Bourgogne, pour le roi d'Eſpagne; ſur le refus fondre dans ces provinces avec toutes leurs forces réunies. Sa majeſté catholique a même offert de retirer pour cet effet toutes celles qu'elle a dans les Pays-Bas; bien plus, de renoncer à tous ſes droits ſur les Provinces-Unies, & de leur accorder la liberté, après laquelle elles ſoupirent; comptant bien que moyennant cette grace, elles voudront bien groſſir la ligue, & concourir dans

tous ſes deſſeins. Le roi d'Angleterre
1603. n'ayant rien répondu à toutes ces magnifiques propoſitions, ſinon qu'elles étoient prématurées, & qu'il vouloit commencer par connoître ſes nouveaux ſujets, & affermir ſa domination, l'Eſpagne a bien vu que cette réponſe étoit un honnête refus, & s'eſt rabattue à tâcher d'obtenir de ce prince, puiſque ſon goût ne le porte pas à rentrer de vive force dans ſes anciennes poſſeſſions, de favoriſer du moins les provinces Françoiſes, dans le deſſein où elle lui a fait entendre qu'elles étoient de s'ériger, à l'exemple des Suiſſes, en république indépendante. On lui a fait la choſe toute facile. Les provinces, a-t'on dit, ne font qu'attendre impatiemment l'occaſion de ſecouer un joug inſupportable. Les émiſſaires Eſpagnols, ſecondant ces diſpoſitions, y ont fait entendre par-tout, qu'il ne tenoit qu'à elles de jouir d'un calme profond, ſans taille, aides ni garniſons militaires, à l'abri des deux couronnes leurs protectrices; & qu'elles n'avoient aucun ſujet d'appréhender, ni le reſſentiment de Henri, ni les violences de ſes troupes, parce qu'on alloit lui ſuſciter tant d'autres embarras, qu'il ſeroit bien obligé de les laiſſer ſe preſcrire à elles-mêmes des loix. On ne dit point, ajoutoit le ſecretaire du comte de Northumberland, ce que Jacques a répondu à cette ſeconde propoſition. On conjecture qu'elle n'a pas été mieux reçue que la premiere, puiſque les émiſſaires Eſpagnols ont été

contraints de changer plusieurs fois de système, en parlant à sa majesté britannique, ou de présenter de nouveau le même, successivement avec plusieurs modifications. Tantôt ils lui ont offert toutes les forces, & lui ont ouvert tous les trésors de l'Espagne, pour s'en servir contre la France, à telle expédition qu'il voudroit, sans rien exiger pour retour, sinon qu'il ne feroit aucun traité, sans l'y appeller, & qu'il ne se mêleroit en aucune maniere de son différend avec la Flandre. Tantôt ils se sont réduits à demander pour toute grace qu'il ne donnât aucun secours aux Provinces-Unies. 1603.

Si ce rapport & tout cet exposé étoient vrais, il faudroit en conclure, que la France venoit de courir, sans le savoir, un fort grand danger; puisqu'un seul mot d'approbation du roi Jacques, faisoit fondre sur elle l'orage le plus terrible. Mais j'avoue que pour moi, je trouvai la chose si extravagante, & si dépourvue de toute vraisemblance, que de quelques endroits qu'elle ait été confirmée, je ne crois pas que l'Espagne ait jamais songé à rien proposer au roi Jacques, de pareil aux premieres propositions qu'on vient de voir. Supposons toutes difficultés levées entre l'Espagne & l'Angleterre, pour l'armement & le partage, ce qui n'étoit pourtant pas d'une petite discussion; conçoit-on tout ce que la différence de religion, d'intérêts, de maximes & de mœurs, auroit fait naître de difficultés, soit entre elles,

1603. soit avec les provinces Françoiſes, qu'on ſuppoſe d'accord avec elles?

L'article qui concerne les Provinces-Unies, détruit lui ſeul tout ce projet. Si l'Eſpagne commence par les ſubjuguer, cette couronne & celle d'Angleterre ne pouvoient ignorer que cette entrepriſe ſeule étoit capable d'anéantir, ou de reculer juſqu'à un temps conſidérable, l'exécution de leurs communs deſſeins; parce que la France ayant une fois connu que le retardement de cette conquête faiſoit ſon ſalut, feroit ſon affaire propre de celle des Etats. Si l'Eſpagne comptoit mettre dans ſes intérêts ces provinces, elle ne ſe trompoit pas moins lourdement; il n'y a point d'offre, ſans en excepter celle même de la liberté, qui eût été capable de les rapprocher de leur plus mortelle ennemie; encore moins de les porter à l'aider dans ſes conquêtes; & quelles conquêtes? contre leur ancien & unique allié. Je ſais de quelle maniere ont toujours penſé les députés des Etats. Jamais ils n'ont ceſſé de dire que l'Eſpagne les trompoit; que l'Angleterre les jouoit; que la France étoit la ſeule qui fût bien intentionnée pour eux; ſi quelquefois ils ont parlé d'une maniere différente, comme dans la conférence dont il vient d'être fait mention, c'étoit ou pour faire faire de plus grands efforts encore aux François, en leur faveur, ou pour faire prendre aux Anglois les mêmes ſentiments pour eux que la France. Croit-on d'ailleurs que

l'Eſpagne elle-même eût pu ſe porter à relâcher des pays qui lui étoient acquis ? 1603.

A l'égard des avis donnés à Henri & à moi ſur ce ſujet, ni le chanoine de Cantorbery, ni Barneveld, qui ne doit avec Aërſens être compté que pour un, parce que celui-ci le tenoit de l'autre, ne ſont pas des cautions ſuffiſantes. Le premier peut bien avoir été trompé; & le ſecond, avoir cherché à nous tromper. Cette tromperie n'étoit pas inutile à l'avancement de leurs affaires. Pour les trois mylords, je défére ſi peu à leur rapport, que je les ſoupçonne au contraire d'avoir été les ſeuls véritables auteurs de toute cette piece ; de l'avoir concertée enſemble ; & enſuite de l'avoir préſentée, avec différents changements, au roi d'Angleterre, à moi, aux députés des Etats, & au public, pour jouer le rôle d'importants : elle eſt tout-à-fait dans leur caractere. Quant à l'Eſpagne, je croirois aiſément qu'elle n'auroit pas été fâchée de voir courir ces bruits, & même, qu'elle auroit volontiers travaillé à les accréditer, non dans l'intention qu'ils parvinſſent juſqu'aux oreilles de ſa majeſté britannique, bien loin de l'entretenir ſérieuſement; mais pour ſouffler la diſcorde, & pour augmenter le nombre des ſéditieux dans les provinces de France, qui s'y trouvoient intéreſſées. C'eſt en ces termes que j'en écrivis à Henri, qui tantôt prenoit tout ceci pour une ſupercherie des Etats, afin d'accélérer la rupture entre lui & l'Eſpa-

1603. gne; tantôt le croyoit vrai de la part de l'Eſpagne, à qui rien ne coûtoit à entreprendre, dans l'envie de le perdre, & dans l'eſpérance de profiter de l'inexpérience du roi d'Angleterre. Je lui mandai qu'en traitant tous ces complots de chimériques, ce qui étoit le parti qu'il devoit prendre, il n'en falloit pas moins faire attention à tout ce qui ſe paſſoit du côté du Poitou, de l'Auvergne, du Limoſin, du pays d'Aunis, enfin de toute la Guyenne, où ils étoient capables de produire les mêmes mauvais effets, que s'ils avoient été véritables.

Le lendemain de mon audience, 23 Juin, jour où ſa majeſté britannique fit une promotion de chevaliers, elle me fit dire, qu'elle m'accordoit une ſeconde audience, pour le jour où je la lui avois demandée, c'eſt-à-dire, le Mercredi 25; que je m'y rendiſſe à deux heures après-midi, avec peu de monde, pour éviter la foule; & afin de pouvoir, diſoit-elle, s'entretenir plus librement avec moi, ſeul à ſeul. Je fus accompagné cette fois depuis Londres juſqu'à Greenwich, par mylord Hume, grand-écuyer d'Ecoſſe, qui avoit eu l'honneur de voir & d'entretenir en France ſa majeſté très-chrétienne. Je pris quelques rafraîchiſſements dans une chambre, en attendant qu'on m'introduiſit chez le roi. Je fus abordé en cet endroit par le petit (3)

(3) Cet Edmont, ou plutôt Egmond, avoit été agent, puis ambaſſadeur d'Eliſabeth auprès de Henri IV, pendant les guerres de la ligue, & il avoit en effet une parfaite connoiſſance des affaires de France,

Edmont, qui me tint de longs discours, en se plaignant qu'on ne le traitoit pas comme le méritoient ses services passés & son intelligence dans les affaires de France. Le comte de Northumberland mit fin à cette conversation, en venant m'avertir de passer dans la chambre du roi. 1603.

Je n'y fus pas plutôt entré, que ce prince se leva; &, après avoir commandé que personne ne le suivît, il me conduisit au travers de plusieurs cabinets & appartements dérobés, dans une petite galerie, d'un assez mauvais goût. C'est en cet endroit que se passa notre entretien. Je le commençai par des remercîments à ce prince de ce qu'il me donnoit une occasion de m'ouvrir à lui sur le sujet de ma commission, sans réserve & sans témoins. „ Non „ pas, lui dis-je, que le roi mon maître „ m'eût envoyé pour rien exiger de lui, „ mais pour savoir ses intentions dans „ des choses où leurs majestés pouvoient „ avoir un égal intérêt, & pour s'y con- „ former, comme fait un bon frere aux „ desirs de son frere „. Le roi d'Angleterre me répondit que la maniere dont il voyoit bien que le roi de France & moi agissions avec lui, méritoit qu'il n'eût rien de caché pour moi, & qu'il alloit en effet me découvrir tout ce qu'il avoit de plus secret dans le cœur. Il fit après cela en deux mots, le plan assez juste des affaires politiques de l'Europe, „ dans laquelle „ il s'agissoit, dit-il, de conserver l'équi- „ libre entre trois puissances égales à peu

1603 „ de chose près „. (Il vouloit parler des maisons de Bourbon, d'Autriche & de Stuart). Il dit que de ces trois puissances, la maison d'Autriche en Espagne, étoit la seule qui cherchât à le faire pencher de son côté, par l'esprit de domination dont elle étoit possédée; que la connoissance de cet injuste dessein faisoit que le roi de France & lui, quoiqu'en apparence en paix avec cette couronne, étoient pourtant réellement, mais couvertement en guerre avec elle; que l'Espagne ne l'ignoroit pas; mais qu'elle ne pouvoit s'en plaindre, leur en ayant donné l'exemple la premiere à tous deux : à Henri, par ses liaisons avec le maréchal de Biron & les mal intentionnés de France, par le secours qu'elle avoit donné au duc de Savoie, en guerre avec sa majesté très-chrétienne, par l'entreprise sur Geneve, enfin par plusieurs autres manœuvres semblables, à lui, en déchaînant les jésuites & la faction catholique Angloise. L'aventure du jésuite, comme on voit, n'avoit obtenu que trop de créance dans son esprit; que de part & d'autre tout cela n'étoit regardé que comme des causes imparfaites de guerre, qu'on ne pouvoit mieux faire que de laisser tomber, parce qu'on étoit à deux de jeu, en continuant, comme auparavant, à favoriser sous-main les ennemis de l'Espagne, sauf à prendre des mesures plus efficaces, si elle s'avisoit de faire la premiere la démarche d'une rupture ouverte.

Je louai un discours si sensé, & effectivement il méritoit de l'être. Je n'aurois même rien eu à y repliquer, si je n'avois apperçu en même temps dans celui qui me le tenoit, un penchant à la paix, ou plutôt à la paresse & à l'inaction, qui démentoit ses paroles, & sembloit me dire qu'après avoir peu promis, il ne tiendroit rien du tout. C'est ce qui me fit répondre à sa majesté britannique, que le plan de conduite qu'elle venoit de tracer avec l'Espagne, étoit fort du goût de sa majesté très-chrétienne; que Henri craignoit seulement qu'il ne fût pas suffisant pour les empêcher d'éprouver un jour les cruels effets du ressentiment de cette couronne. Je m'attachai en ce moment à lui en peindre le caractere avec les couleurs les plus naturelles. Je fis envisager à Jacques tout ce qu'elle avoit dévoré depuis cent ans; comtés de Flandre & de Bourgogne, royaumes de Grenade, de Navarre & de Portugal, empire d'Allemagne, états de Naples & de Milan, toutes les Indes, & peu s'en étoit fallu, la France & l'Angleterre: l'une & l'autre de ces deux couronnes n'ayant l'obligation de leur conservation, après la fermeté d'Elisabeth & de Henri, qu'à l'heureux incident de la révolte des Pays-Bas; & je conclus que comme il seroit indispensable pour Jacques, aussi-bien que pour Henri, d'entrer un jour en guerre déclarée avec l'Espagne, afin de sapper les fondements d'une si vaste domination, il étoit de toute nécessité d'en concerter 1603.

dès aujourd'hui les mesures, pour ne rien
1603. faire de contraire à cet objet; que c'étoit tout ce que j'avois à demander à sa majesté, avec un moyen qui assura provisionnellement la conservation des Provinces-Unies. „ Mais, dit le roi d'Angleterre, „ quelle meilleure assistance voulez-vous „ que le roi de France & moi nous donnions aux Pays-Bas, que de les comprendre avec nous dans un traité général „ de pacification & de partage entr'eux „ & l'Espagne, à des conditions dont „ nous nous rendions caution; afin que „ s'il arrive que l'Espagne y manque la „ premiere, ce prétexte juste nous mette „ les armes à la main pour l'en chasser „ tout-à-fait? Je consens, ajouta-t'il, en „ supposant que cela arrive, à régler avec „ vous dès-à-présent, avec quelles forces „ nous l'exécuterons, & quels moyens „ nous emploierons „. Jacques ne sentoit pas tous les inconvénients de cet accord de partage qu'il proposoit entre l'Espagne & les Etats, ou bien il cherchoit adroitement à se défaire de moi. Le conseil d'Espagne n'auroit pas manqué de paroître déférer à cette proposition, mais pendant les longueurs de cette discussion, sur-tout dans une cour qui fait d'une extrême lenteur l'un des points de sa politique, Ostende, qui étoit aux abois, tomboit au pouvoir de son ennemi, & y entraînoit une partie de la Flandre; la Hollande & Zélande se désunissoient du parti; l'Espagne s'affermiroit cependant

dans ce qu'elle poſſédoit, & prépareroit d'une maniere plus infaillible, le coup dont elle engloutiroit le reſte de cet état. 1603.

Je priai ſa majeſté britannique de vouloir bien faire une réflexion ſérieuſe ſur ces conſidérations, que je venois de lui expliquer. Ce prince demeura quelque temps dans le ſilence comme un homme qui penſe profondément, après quoi il me dit d'un ton de voix foible & héſitant, qu'il convenoit que j'avois raiſon; que la choſe étoit de grande conſéquence; qu'il y avoit ſouvent réfléchi : malgré cela, qu'il n'y avoit pas encore aſſez penſé, & qu'il m'avoit attendu pour lui aider à ſe déterminer. Je ſentis en ce moment tout ce que ce prince ne vouloit pas me dire, & je crus que je ne devois pas balancer à l'attaquer juſques dans ſon dernier retranchement. Je lui dis donc, en répondant plutôt à ſa penſée qu'à ſes paroles, que toutes les fois que cette queſtion avoit été agitée dans ſon conſeil, lorſqu'il avoit vu ſes miniſtres lui tenir un langage différent du mien, ſa majeſté auroit pu aiſément ſe convaincre qu'ils y étoient pouſſés par quelque intérêt perſonnel; qu'il n'y avoit point ici de matiere à l'irréſolution; qu'après une infinité d'examens, il ne ſeroit pas plus clair qu'après un ſeul; qu'il étoit d'une néceſſité indiſpenſable d'empêcher l'Eſpagne de ſubjuguer le reſte des Pays-Bas, parce qu'après cela elle pourroit, avec les ſeu-

1603. les forces qu'elle employoit à cette conquête, tomber fort rudement sur la France & l'Angleterre. Sans rendre ici tous les mauvais offices que je pouvois rendre à ces conseillers Anglois, en dévoilant une partie de leurs intrigues, j'en dis assez sur ce sujet au roi d'Angleterre, pour lui faire sentir que je n'ignorois pas qu'ils avoient cherché à lui faire employer contre la France les forces que je voulois lui persuader de tourner contre l'Espagne.

Jacques entra de lui-même dans ce que je voulois lui faire juger de ce conseil. Il me dit qu'il étoit fort éloigné de penser comme quelques-uns de ses courtisans, au sujet de ces vieilles prétentions de l'Angleterre sur la France; qu'outre que la conjoncture & la politique présente des affaires ne permettoient pas qu'il s'en occupât sérieusement, il regardoit ces prétendus droits comme annullés par la divine providence, qui donne & transporte à son gré les couronnes, & par le temps, qui y a mis une prescription plus que centenaire, paroles qu'il répéta plusieurs fois; que cette considération ne l'arrêtant point, il pouvoit m'assurer d'avance que quelle que pût être sa derniere résolution, du moins il ne laisseroit point les Provinces-Unies, ni même Ostende, au pouvoir des Espagnols; que je ne pouvois lui en demander davantage pour le moment présent, ni le presser de conclure, sans en avoir communiqué avec deux ou trois de ses ministres, dont les lumieres, aussi-bien

que le désintéressement lui étoient connus; qu'il étoit d'ailleurs en état, après les réflexions que je venois de lui faire faire, de ne plus se laisser surprendre par la voie de la passion des préjugés; enfin, qu'il m'instruiroit dans peu de ce qui pouvoit me rester à connoître de ses sentiments & de sa derniere volonté. 1603.

J'aurois bien souhaité de ne pas finir si-tôt sur cette matiere; mais Jacques coupa court, en me répétant que nous acheverions le reste une autre fois, & qu'il vouloit me parler du duc de Bouillon. Il m'avertit que les députés de l'électeur Palatin l'avoient fort sollicité en faveur de ce duc; mais que n'étant pas assez au fait de toute cette affaire, il n'avoit voulu s'engager à rien, dans la crainte de favoriser un rebelle. Il me fit rapporter tout ce qui s'étoit passé; ce que je fis succinctement; la chose parloit d'elle-même. Ce prince me donna sa parole qu'il ne se mêleroit jamais de cette affaire, quelque instance que pût lui en faire le Palatin; non plus qu'il souhaitoit, dit-il, qu'on se mêlât mal-à-propos des affaires des Catholiques en Angleterre. Je connus aisément par le ton dont ces dernieres paroles furent proférées, qu'elles renfermoient une espece de reproche.

Il faut savoir pour entendre de quoi il est ici question, que quelque temps avant la mort d'Elisabeth, les partisans de l'Espagne ayant, comme à l'ordinaire, les jésuites à leur tête, exciterent des brouil-

1603. leries dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne. La religion leur ſervit de prétexte, quoique la politique en fût le véritable objet; ſoit que le roi d'Eſpagne, comme ſes flatteurs le lui faiſoient entendre, crût avoir des droits aſſez bien fondés ſur la couronne d'Angleterre, pour ſe porter ouvertement comme prétendant, après la mort de la reine; ſoit qu'il ne cherchât qu'à ſuſciter au ſucceſſeur d'Eliſabeth des embarras aſſez grands, pour ne pas lui permettre de s'occuper d'autre choſe. Les jéſuites ſe firent aſſez mal-à-propos, ce ſemble, des querelles à cette occaſion, avec les prêtres Catholiques Anglois ſéculiers. La principale fut qu'ils voulurent créer un certain archiprêtre (4), dont ceux-ci ne parurent s'accommoder. La choſe fut portée au pape, qui par des raiſons que j'ignore, ne favoriſa en cette rencontre, ni les jéſuites, ni l'Eſpagne, au contraire il écouta très-favorablement les prêtres ſéculiers, qui avoient député à Rome trois des leurs, ayant un paſſeport de la main du ſecretaire Cecil lui-même; ce qui eſt

(4) Le cardinal d'Oſſat, dans ſa lettre du 28 Mai 1601, à M. de Villeroi, dit: „ qu'à la ſuggeſtion „ d'un jéſuite Anglois, appellé le pere Perſonio, „ ou Parſons, recteur du „ college des Anglois, à „ Rome, & dévot du roi „ d'Eſpagne, s'il en fût „ oncques, le pape créa „ en Angleterre un certain archiprêtre, auquel „ il veut que tous les eccléſiaſtiques, & encore „ tous les autres Catholiques d'Angleterre, répondent & croient. Par „ ce moyen, ajoute-t'il, „ on penſe faire ce qu'on „ voudra de la plus grande partie des catholiques „ d'Angleterre.

eſt une preuve qu'Eliſabeth crut devoir appuyer les ſéculiers ; & qu'elle regarda les autres, comme ſes véritables ennemis. Henri en jugea comme Eliſabeth, & l'intérêt commun lui dicta d'abord de ſoutenir auprès du pape les prêtres anglois contre la cabale Eſpagnole. 1603.

Voilà de quoi les ennemis de la France avoient abuſé auprès du roi Jacques (5), pour lui inſinuer que Henri n'avoit prêté ſon appui aux prêtres Anglois, qu'à deſſein de ſe les attacher à lui-même, avec les mêmes vues que l'Eſpagne. Il ne me fut pas difficile de détromper le roi d'Angleterre. Je lui fis entendre que Henri regardant comme une choſe de la derniere conſéquence, de ne pas jetter le corps entier des Catholiques de la Grande-Bretagne dans le parti de l'Eſpagne, il n'avoit pu ſe diſpenſer de paroître les autoriſer en pluſieurs points ; mais que bien loin d'avoir porté la choſe juſqu'à entrer avec eux dans des complots préjudiciables à ſon autorité, il n'avoit eu en vue au contraire, que de s'oppoſer à leur ennemi commun, & qu'il auroit abandonné ces Catholiques,

(5) Le roi d'Angleterre n'avoit pas tort de prendre de mauvaiſes impreſſions contre la France à ce ſujet. Le même cardinal donne à entendre que l'objet des politiques du parti eſpagnol, étoit de s'en ſervir, pour unir enſemble le pape, le roi de France, le roi d'Eſpagne & les Catholiques anglois, afin de mettre ſur le trône d'Angleterre un roi catholique ; mais il eſt vrai auſſi qu'Henri IV, non ſeulement ignoroit cet objet, mais encore qu'il s'accordoit avec Eliſabeth dans des vues toutes contraires. Ce fait eſt rapporté dans le Septenaire, *ann.* 1604.

dès le moment qu'il les auroit vu eux-
1603. mêmes s'écarter de leur devoir.

Jacques se montra si satisfait de cette explication, qu'il m'entretint des réglements qu'il méditoit d'apporter dans les affaires des Catholiques Romains de son royaume, „ par mes avis, disoit-il, & du „ bon plaisir de Henri „. Il eut dans la suite plusieurs occasions de se convaincre encore mieux que je ne lui en avois point imposé, sur-tout par le moyen d'une lettre que lui écrivit de Paris le nonce du pape au sujet des Catholiques Anglois. Jacques y répondit plus obligeamment que n'a coutume de faire la cour de Londres aux lettres de celle de Rome, & non seulement il prit dans l'affaire dont il vient d'être parlé, le même parti que la bonne politique avoit suggéré à Henri, déterminé, peut-être par les raisons que je lui en avois apportées; mais il semble encore que pour s'assurer du parti Catholique Anglois, il aima mieux avoir recours au pape & à ses ministres, qu'à aucun prince étranger. Le pape ne fut pas de son côté insensible à cette avance (6). Un nommé Colville

(6) Il faut croire, ou que sa sainteté n'avoit eu aucune part dans le dessein politique que je viens de marquer, après le cardinal d'Ossat, ou que voyant qu'il avoit échoué, elle forma celui de gagner, s'il étoit possible, le roi d'Angleterre, qui montra au commencement tant de bonne volonté aux Catholiques, que le bruit se répandit qu'il alloit le devenir lui-même, & qu'il n'avoit feint d'être de la religion prétendue réformée, que pour monter sans obstacle sur le trône.

lui ayant dédié un livre, qu'il avoit composé contre ce prince, n'étant encore que roi d'Ecosse, sa sainteté ne voulut, ni recevoir cet ouvrage, ni permettre que l'auteur demeurât dans Rome. Je tiens ce fait de Henri, qui me le manda afin que j'en fisse usage auprès du roi d'Angleterre, & sa majesté l'avoit su par les lettres que mon frere lui écrivoit de Rome. 1603.

J'appris, en sortant de chez le roi, que ce prince devoit partir le Lundi suivant pour aller au-devant de la reine. Je jugeai que ce voyage de sa majesté pouvoit faire que l'audience qu'elle venoit de me promettre pour le Dimanche 29, fût la derniere que j'obtiendrois; & comme je craignois de ne pouvoir consommer ma négociation dans une seule, je me déterminai à lui en faire demander une avant celle du Dimanche. Jacques me fit répondre, qu'il ne pouvoit l'accorder, tout son temps étant rempli jusqu'au Dimanche; mais qu'il enverroit ses ministres me trouver le Vendredi 27, pour conférer avec moi, & pour préparer les matieres.

Je vis en effet arriver chez moi, le Vendredi à trois heures après-midi, l'amiral Howard, les comtes de Northumberland & de Mare, mylord Montjoye, lieutenant-général en Irlande, & le secretaire Cecil, qui porta la parole. Après le premier compliment, il me dit que le roi d'Angleterre croyoit ne pouvoir mieux montrer à sa majesté très-chrétienne qu'il connoissoit parfaitement & sa bonne foi en traitant

leries dans les trois royaumes de la Grande-
1603. Bretagne. La religion leur ſervit de prétexte, quoique la politique en fût le véritable objet; ſoit que le roi d'Eſpagne, comme ſes flatteurs le lui faiſoient entendre, crût avoir des droits aſſez bien fondés ſur la couronne d'Angleterre, pour ſe porter ouvertement comme prétendant, après la mort de la reine; ſoit qu'il ne cherchât qu'à ſuſciter au ſucceſſeur d'Eliſabeth des embarras aſſez grands, pour ne pas lui permettre de s'occuper d'autre choſe. Les jéſuites ſe firent aſſez mal-à-propos, ce ſemble, des querelles à cette occaſion, avec les prêtres Catholiques Anglois ſéculiers. La principale fut qu'ils voulurent créer un certain archiprêtre (4), dont ceux-ci ne parurent s'accommoder. La choſe fut portée au pape, qui par des raiſons que j'ignore, ne favoriſa en cette rencontre, ni les jéſuites, ni l'Eſpagne, au contraire il écouta très-favorablement les prêtres ſéculiers, qui avoient député à Rome trois des leurs, ayant un paſſeport de la main du ſecretaire Cecil lui-même; ce qui eſt

(4) Le cardinal d'Oſſat, dans ſa lettre du 28 Mai 1601, à M. de Villeroi, dit: „ qu'à la ſuggeſtion „ d'un jéſuite Anglois, appellé le pere Perſonio, „ ou Parſons, recteur du „ college des Anglois, à „ Rome, & dévot du roi „ d'Eſpagne, s'il en fût „ oncques, le pape créa „ en Angleterre un certain archiprêtre, auquel „ il veut que tous les eccléſiaſtiques, & encore „ tous les autres Catholiques d'Angleterre, répondent & croient. Par „ ce moyen, ajoute-t'il, „ on penſe faire ce qu'on „ voudra de la plus grande partie des catholiques „ d'Angleterre.

eſt une preuve qu'Eliſabeth crut devoir appuyer les ſéculiers ; & qu'elle regarda les autres, comme ſes véritables ennemis. Henri en jugea comme Eliſabeth, & l'intérêt commun lui dicta d'abord de ſoutenir auprès du pape les prêtres anglois contre la cabale Eſpagnole. 1603.

Voilà de quoi les ennemis de la France avoient abuſé auprès du roi Jacques (5), pour lui inſinuer que Henri n'avoit prêté ſon appui aux prêtres Anglois, qu'à deſſein de ſe les attacher à lui-même, avec les mêmes vues que l'Eſpagne. Il ne me fut pas difficile de détromper le roi d'Angleterre. Je lui fis entendre que Henri regardant comme une choſe de la derniere conſéquence, de ne pas jetter le corps entier des Catholiques de la Grande-Bretagne dans le parti de l'Eſpagne, il n'avoit pu ſe diſpenſer de paroître les autoriſer en pluſieurs points ; mais que bien loin d'avoir porté la choſe juſqu'à entrer avec eux dans des complots préjudiciables à ſon autorité, il n'avoit eu en vue au contraire, que de s'oppoſer à leur ennemi commun, & qu'il auroit abandonné ces Catholiques,

(5) Le roi d'Angleterre n'avoit pas tort de prendre de mauvaiſes impreſſions contre la France à ce ſujet. Le même cardinal donne à entendre que l'objet des politiques du parti eſpagnol, étoit de s'en ſervir, pour unir enſemble le pape, le roi de France, le roi d'Eſpagne & les Catholiques anglois, afin de mettre ſur le trône d'Angleterre un roi catholique ; mais il eſt vrai auſſi qu'Henri IV, non ſeulement ignoroit cet objet, mais encore qu'il s'accordoit avec Eliſabeth dans des vues toutes contraires. Ce fait eſt rapporté dans le Septenaire, *ann.* 1604.

dès le moment qu'il les auroit vu eux-
1603. mêmes s'écarter de leur devoir.

Jacques ſe montra ſi ſatisfait de cette explication, qu'il m'entretint des réglements qu'il méditoit d'apporter dans les affaires des Catholiques Romains de ſon royaume, „ par mes avis, diſoit-il, & du „ bon plaiſir de Henri „. Il eut dans la ſuite pluſieurs occaſions de ſe convaincre encore mieux que je ne lui en avois point impoſé, ſur-tout par le moyen d'une lettre que lui écrivit de Paris le nonce du pape au ſujet des Catholiques Anglois. Jacques y répondit plus obligeamment que n'a coutume de faire la cour de Londres aux lettres de celle de Rome, & non ſeulement il prit dans l'affaire dont il vient d'être parlé, le même parti que la bonne politique avoit ſuggéré à Henri, déterminé, peut-être par les raiſons que je lui en avois apportées; mais il ſemble encore que pour s'aſſurer du parti Catholique Anglois, il aima mieux avoir recours au pape & à ſes miniſtres, qu'à aucun prince étranger. Le pape ne fut pas de ſon côté inſenſible à cette avance (6). Un nommé Colville

(6) Il faut croire, ou que ſa ſainteté n'avoit eu aucune part dans le deſſein politique que je viens de marquer, après le cardinal d'Oſſat, ou que voyant qu'il avoit échoué, elle forma celui de gagner, s'il étoit poſſible, le roi d'Angleterre, qui montra au commencement tant de bonne volonté aux Catholiques, que le bruit ſe répandit qu'il alloit le devenir lui-même, & qu'il n'avoit feint d'être de la religion prétendue réformée, que pour monter ſans obſtacle ſur le trône.

lui ayant dédié un livre, qu'il avoit composé contre ce prince, n'étant encore que roi d'Ecosse, sa sainteté ne voulut, ni recevoir cet ouvrage, ni permettre que l'auteur demeurât dans Rome. Je tiens ce fait de Henri, qui me le manda afin que j'en fisse usage auprès du roi d'Angleterre, & sa majesté l'avoit su par les lettres que mon frere lui écrivoit de Rome. 1603.

J'appris, en sortant de chez le roi, que ce prince devoit partir le Lundi suivant pour aller au-devant de la reine. Je jugeai que ce voyage de sa majesté pouvoit faire que l'audience qu'elle venoit de me promettre pour le Dimanche 29, fût la derniere que j'obtiendrois; & comme je craignois de ne pouvoir consommer ma négociation dans une seule, je me déterminai à lui en faire demander une avant celle du Dimanche. Jacques me fit répondre, qu'il ne pouvoit l'accorder, tout son temps étant rempli jusqu'au Dimanche; mais qu'il enverroit ses ministres me trouver le Vendredi 27, pour conférer avec moi, & pour préparer les matieres.

Je vis en effet arriver chez moi, le Vendredi à trois heures après-midi, l'amiral Howard, les comtes de Northumberland & de Mare, mylord Montjoye, lieutenant-général en Irlande, & le secretaire Cecil, qui porta la parole. Après le premier compliment, il me dit que le roi d'Angleterre croyoit ne pouvoir mieux montrer à sa majesté très-chrétienne qu'il connoissoit parfaitement & sa bonne foi en traitant

avec lui, & en même temps ſa capacité dans
1603. les grandes affaires, qu'en ſe remettant ſur elle de tout ce qu'il y avoit à faire pour ſecourir Oſtende, & pour ſoutenir les Etats.

Je vis d'abord où tendoit cet artifice du ſecretaire, de donner aux paroles que j'avois dites au roi d'Angleterre de moi-même, un ſens & une étendue que je n'avois point voulu y mettre. Je lui répondis qu'à la vérité le roi mon maître auroit fort ſouhaité qu'on prît en Europe quelques meſures pour empêcher l'invaſion de la Flandre par l'Eſpagne; mais que bien éloigné de m'envoyer faire la loi à ſa majeſté britannique, il ne ſavoit pas lui-même à quoi s'en tenir ſur les affaires de ces Provinces, dont l'état actuel ne lui étoit pas même bien connu; qu'on pouvoit donc s'épargner la peine de chercher à pénétrer ce que Henri avoit décidé dans ſon eſprit par rapport aux Etats, parce que dans la vérité, il n'avoit encore rien décidé; qu'il n'y avoit rien autre choſe à conclure de ce que j'avois dit à ſa majeſté britannique, ſinon que quand elle voudroit bien s'y prêter, je croyois pouvoir lui répondre qu'elle ne trouveroit point ſa majeſté très-chrétienne dans des diſpoſitions contraires aux ſiennes, & qu'en un mot, je n'étois venu pour rien autre choſe, que pour ſavoir les intentions du roi & du parlement d'Angleterre.

Cecil repartit que dans ce qu'il venoit de dire, il n'avoit eu aucun deſſein de me

ſurprendre, mais ſeulement de m'entendre parler ſur les affaires préſentes, pour voir ſi l'on n'avoit point imaginé dans le conſeil de France quelque moyen propre à lever les difficultés dont on trouvoit à Londres que toute cette entrepriſe étoit ſi remplie, qu'elle paroiſſoit impoſſible. Il convint, en expoſant ces prétendues difficultés, qu'un accord pacifique des Provinces-Unies avec l'Eſpagne étoit, dans les circonſtances préſentes, la perte de ces Provinces. Enſuite raiſonnant ſur la fauſſe ſuppoſition qu'entre cet accord & une guerre déclarée avec l'Eſpagne, il n'y avoit aucun milieu, il fit voir que la guerre convenoit encore moins que l'accord à l'Angleterre déja épuiſée, & dans la conjoncture des grandes dépenſes qu'entraîne un couronnement, & il conclut encore plus clairement que la premiere fois, que c'étoit à la France à entrer ſeule dans l'exécution de ſes projets. Il ajouta ſeulement que l'Angleterre pourroit être en état de les ſeconder dans un an. Le lieu commun des richeſſes & de la puiſſance de la France ne lui manqua pas, il chercha à me piquer de vanité, enfin il s'y prit avec toute l'adreſſe poſſible, pour m'amener au point de déclarer que le roi de France, réſolu à faire de l'affaire des Etats la ſienne propre, ne demandoit à l'Angleterre d'autres graces, que celle de la neutralité, qu'il auroit ſans doute accordée avec joie. 1603.

Je montrai à Cecil, en ſouriant à ces

1630. dernieres paroles, qu'il m'avoit tendu inutilement ce piege. Je lui dis, que ſans répondre ſérieuſement à des propoſitions, que je voyois bien qu'il n'voit faites que pour me faire parler, il me ſuffiſoit de lui faire remarquer une choſe qu'il devoit ſentir auſſi-bien que moi, c'eſt que l'Angleterre, en laiſſant agir quelque temps la France ſeule, avant de ſe joindre à elle, au lieu de jetter des fondements d'alliance avec elle, n'en jettoit que de divorce, parce que l'une voudroit jouir des conquêtes qu'elle auroit faites pendant ce temps-là, & que l'autre demanderoit ſans doute à les partager. Je dis, en m'adreſſant à Cecil perſonnellement, que cela n'empêchoit pas que je ne me trouvaſſe d'accord avec lui, ſi la propoſition de s'unir avec la France dans un an, avoit été ſincere de ſa part, parce que le roi de France ne demanderoit pas mieux que de différer juſqu'à ce temps-là la déclaration de guerre contre l'Eſpagne, dont il me parloit; la guerre ouverte ne convenant pas mieux à la France, dans la ſituation préſente de ſes affaires, qu'elle convenoit à l'Angleterre.

Je crus devoir encore répéter en cet endroit, & de la maniere la plus intelligible, que je n'étois pas venu propoſer au conſeil d'Angleterre une déclaration de guerre des deux rois de France & d'Angleterre à l'Eſpagne; mais repréſenter ſeulement que la bonne politique ne vouloit point qu'on laiſſât opprimer les Provinces-

Unies, faute d'un ſecours qu'on pouvoit leur donner, ſans intéreſſer le repos du reſte de l'Europe, & conférer avec ſa majeſté britannique uniquement ſur la nature de ce ſecours, & ſur les autres moyens dont on pouvoit ſe ſervir pour le préſent & pour l'avenir, en faveur des Flamands. Les conſeillers du roi prirent la parole pour me remercier de la ſincérité avec laquelle je venois de parler, & Cecil ne trouvant rien à me répondre, me dit qu'il en alloit conférer avec ſa majeſté, qu'enſuite il en communiqueroit avec les députés des Etats, & en ma préſence même, ſi je le ſouhaitois; à quoi je n'eus garde de m'oppoſer: cela dit, nous nous ſéparâmes. 1603.

Le comte d'Aremberg ayant long-temps remis de jour en jour à demander ſon audience, envoya enfin prier le roi d'Angleterre de l'en diſpenſer tout-à-fait, à cauſe de ſon incommodité, & de lui envoyer ſeulement une perſonne de ſon conſeil pour conférer avec lui. Jacques ne ſe montra pas content de cette façon de procéder. Il lui accorda pourtant ce qu'il demandoit, & ce fut Cecil qu'il chargea de cette commiſſion. Cecil, qui étoit bien informé des bruits qui couroient déja ſur lui, ne voulant pas en cette occaſion donner priſe à la médiſance, chercha à s'en excuſer, & il pria qu'on lui donnât du moins un adjoint; c'eſt-à-dire, un témoin de ſes actions & de ſes paroles, quoiqu'il ne fît pas ſemblant de le recevoir en cette qualité. Ce ſeul fait prouv

1603. sans replique contre Cecil, qu'il n'étoit rien moins qu'assuré de la faveur qu'il vouloit qu'on crût en public qu'il possédoit sans réserve. On lui associa Kainlos, Ecossois.

D'Aremberg ne sortit point du compliment ni des paroles les plus générales. Lorsqu'on le pressa de venir au fait, il répondit qu'il étoit homme d'épée; qu'il n'entendoit rien à négocier, qu'il n'étoit venu que pour entendre ce que le roi d'Angleterre voudroit lui faire dire, & qu'après lui, son maître enverroit un homme du métier : paroles qui furent relevées & coururent dans Londres, avec toute la risée & le mépris qu'elles méritoient. Jamais peut-être ambassadeur n'a rien dit en effet de si imprudent. On a peine à le croire de gens aussi fins que sont les Espagnols. Cette lourdise leur nuisit beaucoup dans le conseil du roi d'Angleterre. Elle fit donner de mon côté une partie de ceux qui le composoient. Si elle ne fit pas échouer d'un seul coup les desseins de l'Espagne, comme elle pouvoit le faire, c'est qu'elle fut réparée par l'adresse des autres partisans de cette couronne, ayant Cecil lui-même à leur tête, quoiqu'il pût faire, pour persuader le contraire. On l'oublia même tout-à-fait, lorsqu'on entendit dire que l'ambassadeur Espagnol, qu'on commençoit à ne plus attendre, alloit arriver. Cecil attendoit sans doute cette arrivée pour travailler au dénouement qu'il me préparoit, & le reste des

conseillers

conſeillers parut retomber dans leur premiere irréſolution. Je ſus même de fort bonne part, que ne doutant point que cet ambaſſadeur ne fît à ſa majeſté britannique des propoſitions accompagnées d'offres auxquelles rien ne réſiſteroit, une partie de ces conſeillers ſe mit à travailler à liquider le mémoire des dettes de la France & des Etats envers l'Angleterre, afin que d'un côté, les ſommes contenues dans ce mémoire, de l'autre, les tréſors de l'Eſpagne répandus dans Londres, ne trouvaſſent rien à leur épreuve. 1603.

Ce qu'il y eut de particulier dans ma réception du Dimanche 29 Juin, c'eſt que tous les gentilshommes de ma ſuite eurent l'honneur d'être traités à dîner chez le roi, & moi, celui d'être admis à ſa table. Sa majeſté m'en ayant fait avertir, j'arrivai à Grenwich ſur les dix heures. J'aſſiſtai avec ce prince au ſervice divin, où il y eut ſermon. Il ne me dit rien en particulier, juſqu'au moment où l'on ſe mit à table. L'entretien ne roula que ſur la chaſſe & ſur le temps qu'il faiſoit. La chaleur étoit exceſſive & beaucoup plus grande qu'elle n'a coutume de l'être à Londres dans ce mois. Jacques ne fit aſſeoir que moi & Beaumont à ſa table, où je ne fus pas peu ſurpris de voir qu'on ne le ſervit qu'à genoux. Le milieu de la table étoit occupé par un ſurtout en pyramide, couvert des plus riches vaiſſelles, & même enrichi de pierreries.

Le diſcours fut le même pendant une

1603. grande partie du repas, qu'il avoit été auparavant, jusqu'à ce que s'étant présenté une occasion de parler de la feue reine d'Angleterre, le roi le fit, & à mon grand regret, avec quelque sorte de mépris. Il alla jusqu'à dire que dès long-temps avant la mort de cette princesse, il conduisoit d'Ecosse tout son conseil, & disposoit de tous ses ministres, dont il étoit mieux servi & mieux obéi qu'elle-même. Il demanda ensuite du vin, sa coutume est de n'y mettre jamais d'eau, & tenant son verre à la main vers Beaumont & moi, il but à la santé du roi, de la reine & de la famille royale de France. Je lui rendis son salut, & je n'oubliai pas non plus ses enfants; il s'approcha de mon oreille, lorsqu'il les entendit nommer, & me dit tout bas, que le premier coup qu'il alloit boire seroit à la double union qu'il méditoit de faire entre les deux maisons royales. Il ne m'en avoit jusques-là pas dit un seul mot, & il ne parut pas que le moment qu'il prenoit pour m'en parler, fût bien choisi. Je ne laissai pas de recevoir cette proposition, avec toutes les marques possibles de joie, & je répondis aussi tout bas, que j'étois sûr que Henri ne balanceroit pas, lorsqu'il s'agiroit de faire choix entre son bon frere & allié, & le roi d'Espagne, qui l'avoit déja fait rechercher pour le même sujet. Jacques surpris de ce que je venois de lui apprendre, m'apprit à son tour, que l'Espagne lui faisoit pour son fils les mêmes offres de l'infan-

te, qu'au roi de France, pour le dauphin. Ce prince me parut être encore dans tous les sentiments où je l'avois laissé; quoiqu'il ne me donnât aucune occasion de l'en entretenir en particulier. Il me dit seulement devant tout le monde, qu'il approuvoit tout ce qui s'étoit dit dans la derniere conférence, entre ses conseillers & moi, qu'il ne laisseroit point accabler les Etats, & qu'on arrêteroit le lendemain, la maniere de leur prêter du secours. Il donna ordre pour cet effet, que ses conseillers vinssent le lendemain après-midi à Londres, pour y conclure cette affaire chez moi, & je crus que ces paroles m'autorisoient suffisamment à remettre sur l'heure entre les mains de sa majesté britannique, un modele de traité, que j'avois apporté tout dressé, ce que je fis en présence de ses ministres. Ayant trouvé le moyen de répandre dans la conversation, quelques plaintes contre les pirateries des Anglois sur les François, le roi témoigna que cela étoit arrivé contre son intention. Il se fâcha même contre l'amiral Anglois, qui voulut soutenir ce qui avoit été fait. Il quitta enfin la compagnie, pour aller se mettre au lit, où il lui étoit assez ordinaire de passer une partie de l'après-dînée, quelquefois même jusqu'au soir. 1603.

Le voyage que Jacques devoit faire, ayant été rompu, ou différé, je comptai que je retrouverois aisément le moment de lui dire ce qui me restoit, & je me con-

1603. ſolai d'avoir fait ſi peu de choſe ce jour-là; car malgré tout ce qui venoit d'être dit de concluſion, & de ſecours aux Etats, je ne me diſſimulois pas que les choſes n'étoient encore nullement au point où je les aurois voulu, puiſque le roi d'Angleterre me renvoyoit encore pour les finir, aux mêmes perſonnes que je ſavois n'être rien moins que bien intentionnées. Barneveld & les députés n'en tiroient pas non plus un heureux préſage, loin de ſe croire parvenus à la ligue offenſive & défenſive de la France & de l'Angleterre avec eux, dont ils s'étoient quelquefois flattés. Ils réſolurent de faire un dernier effort auprès de moi, pour s'aſſurer du moins de la France.

Barneveld eut ſoin pour cela, de ſe rendre chez moi, avant tous les autres. Après m'avoir témoigné ſes alarmes ſur la diſpoſition préſente des affaires, & ſur les effets de l'arrivée de l'ambaſſadeur Eſpagnol, qu'on diſoit toujours fort proche, il me dit que les Hollandois déſeſpérés, alloient tout abandonner & chercher un aſyle hors de leurs provinces. Barneveld connut par ma réponſe, que je n'étois point la dupe de ſes exagérations; je lui dis, que c'étoit le conſeil Anglois, & non pas moi, qu'il étoit queſtion de perſuader; parce qu'au fond, je ſentois aſſez que la ſituation des Etats étoit embarraſſante. Il voulut me prouver que ſi l'on n'obtenoit rien du roi d'Angleterre, la politique demandoit que la France ſe chargeât ſeule

& ouvertement de la cauſe des Provinces-Unies, pendant que leurs forces n'étoient pas encore parvenues au dernier degré d'épuiſement. Je répondis à Barneveld, qu'il me demandoit une choſe qui n'étoit pas en mon pouvoir, n'étant venu à Londres, que pour faire, s'il étoit poſſible, une aſſociation avec les Anglois, ou pour connoître les raiſons qui la leur feroient refuſer. 1603.

Nous parlâmes enſuite des villes marquées pour ôtage. Barneveld m'apprit que Cecil étant en conférence avec Caton, l'un des députés Flamands, lui avoit fait entendre que l'Angleterre étant réſolue de maintenir la paix avec l'Eſpagne, elle vouloit que les Hollandois lui fiſſent ceſſion de ces places, pour ſa ſûreté, & que tout ce qu'il lui avoit promis, c'étoit de les tenir en neutralité, juſqu'à fin de paiement. Barneveld qui vit que cet objet me paroiſſoit auſſi intéreſſant qu'il l'étoit en effet, me fit connoître, mais avec toute la réſerve que doit avoir un homme, chargé, ſous le ſerment, du ſecret de ſon conſeil, que les Etats y avoient mis ſi bon ordre, qu'il reſteroit bien des difficultés à lever au conſeil de Londres, avant qu'il pût ſe voir en poſſeſſion de ces villes, mais auſſi il en inféra, pour me faire arriver à ſon but, que devant s'enſuivre une nouvelle guerre entre l'Angleterre & les Provinces-Unies, c'étoit pour cela même qu'il me preſſoit inſtamment de joindre les forces de la France avec les leurs, ſans quoi

1603. il n'y auroit aucune égalité entre les parties. J'avouai au député, que je ne pouvois blâmer la réſolution de ſes maîtres, mais que le roi de France ne pouvoit que les plaindre en cette occaſion, n'étant pas en état de les ſoutenir de vive force, contre l'Eſpagne & l'Angleterre enſemble.

Tous les députés Flamands revinrent en corps l'après-midi, pour aſſiſter à la conférence, & peu de moments après eux, arriverent les conſeillers Anglois, nommés par ſa majeſté. Cecil portant la parole pour tous, comme à l'ordinaire, commença par dire très-ſuccinctement, que le roi d'Angleterre vouloit bien s'intéreſſer en faveur des Etats, & ſe retournant vers moi, il me demanda ſi ce n'étoit pas là ce que je ſouhaitois, & le véritable objet de ma commiſſion. Je cachai ce que l'air bruſque de ce ſecretaire ne me faiſoit déja que trop deviner, & au lieu de lui répondre directement, j'adreſſai la parole aux députés, & leur dis que deux grands rois voulant bien prendre part dans leurs affaires, c'étoit à eux à en marquer l'état au juſte, afin qu'on pût avec une pleine connoiſſance, proportionner le ſecours au beſoin qu'ils en avoient. Barneveld fit à ſon ordinaire, un tableau des miſeres où l'Eſpagne les réduiſoit, qu'il rendit le plus touchant qu'il put. Pour venir à quelque choſe de plus précis, il dit, qu'il s'agiſſoit de chaſſer entiérement les Eſpagnols de la Flandre. Que les Etats s'aſſuroient de pouvoir y parvenir dans l'eſpace d'un

an, par les moyens qu'il déduisit en cette
sorte, que toutes les forces des Provin- 1603.
ces-Unies montoient à douze ou quinze mille hommes d'infanterie, non compris les garnisons, & à trois mille de cavalerie; outre cinquante vaisseaux en état de servir actuellement, avec une artillerie & des munitions proportionnées; qu'il ne s'agissoit de rien autre chose, sinon que les deux rois fissent monter toutes ces forces au double, en fournissant pareil nombre de tout ce qui est marqué ci-dessus.

Je me doutai bien que de pareilles propositions n'alloient être reçues guere favorablement, & pour ne pas paroître autoriser les députés dans des prétentions véritablement excessives, je dis à Barneveld, qu'il auroit dû avoir plus d'égard à ne demander que ce qu'on pouvoit lui accorder. Je demandai ensuite à Cecil, d'un ton qui renfermoit une espece de sommation, qu'il me dît nettement la volonté de son maître, sur ce qu'on venoit de lui exposer. Cecil me répondit, que sa majesté britannique n'auroit pas été fâchée de se maintenir avec tous ses voisins dans une paix réelle & sincere; qu'autant qu'on pouvoit juger de l'état de la France, par les simples apparences, sa majesté très-chrétienne étoit sans doute dans les mêmes sentiments; cependant que sur les remontrances que j'avois faites au roi d'Angleterre, ce prince se déterminoit à prendre le milieu entre les desirs des Etats & les siens propres, c'est-à-dire, qu'il con-

1603. sentoit à prêter sous-main du secours aux Provinces-Unies; qu'il viendroit peut-être un temps, où l'on pourroit faire mieux, mais que pour le présent, elles n'avoient rien à attendre davantage.

Les députés ne pouvant douter que cette résolution ne fût très-sérieuse, se retirerent pour conférer entre eux sur la proposition de Cecil, qui continuant son discours pendant ce temps-là, me dit que le roi d'Angleterre étoit bien d'accord à la vérité de favoriser les Etats, mais qu'il n'avoit nulle envie de se ruiner pour eux. Il évita d'entrer dans aucun détail sur la nature de ces secours prétendus, afin qu'on ne pût dans la suite le rappeller à ses promesses, & à quelque engagement positif; il dit seulement, qu'en cas que l'Espagne portât son ressentiment jusqu'à attaquer personnellement les rois protecteurs de la liberté de la Flandre, afin que toutes choses fussent égales des deux côtés, il falloit que pendant que la France contribueroit de huit mille hommes d'infanterie & de deux mille chevaux, l'Angleterre n'en fournît pour sa portion, que la moitié, non plus que d'une escadre qu'il seroit besoin de tenir sur la côte d'Espagne, & d'une seconde dans les Indes; encore déclara-t'il que l'Angleterre n'avoit aucun autre fonds pour l'entretien de ces forces, que l'argent que la France lui devoit; lequel lui seroit rendu dans deux ans & qu'elle vouloit bien sacrifier à la cause commune.

Je ne vis qu'avec beaucoup de mécontentement, que le ſecretaire Anglois cherchoit ainſi à rompre tout accord, en s'éloignant, de deſſein formé, de l'état de la queſtion, & en ne faiſant que des difficultés anticipées. Je lui répondis, en cachant mon indignation le mieux que je pus, qu'un diſcours ſi vague n'étoit point ce qu'il falloit préſentement; qu'il s'agiſſoit avant toutes choſes, de régler ſans équivoque, ce qu'on feroit actuellement en faveur des Provinces-Unies, pour le ſecours d'Oſtende; qu'après cela, ſoit que le conſeil de ſa majeſté britannique ſe portât à la guerre, ou qu'on s'y vît forcé par l'Eſpagne, il y auroit bien d'autres conſidérations à faire, ſur les ſuppoſitions ſuivantes : que cette couronne n'attaquât qu'un des deux rois, ou qu'elle les attaquât tous deux, qu'ils ſe déclaraſſent eux-mêmes les aggreſſeurs, qu'ils fiſſent des conquêtes dans les Pays-Bas ſur les Eſpagnols. 1603.

Pour faire voir encore davantage à Cecil qu'il n'effleuroit pas ſeulement la matiere, je lui fis remarquer, qu'en cas de la rupture de l'Eſpagne, dont il venoit de parler, afin que la ſupériorité fût du côté des deux rois, celui de France, outre vingt mille hommes qu'il faudroit qu'il jettât en Flandre, ne pourroit ſe diſpenſer d'en envoyer autant ſur les frontieres de Guyenne, Languedoc, Provence, Dauphiné & Breſſe, ſans parler des eſcadres de galeres, qu'il faudroit avoir pour s'af-

1603. surer la Méditerranée; qu'il étoit néceſſaire d'entrer dès-à-préſent dans ces détails, tant afin de prendre plus ſûrement toutes ces meſures, que pour ne pas s'expoſer à mille diſcuſſions, capables de troubler la bonne intelligence entre les deux princes alliés.

Répondant enſuite plus directement aux paroles de Cecil, je lui dis, que je ne voyois pas par quelle raiſon il vouloit faire porter au roi de France, toute ou la plus grande partie de la dépenſe d'une guerre, qui lui ſeroit commune avec le roi d'Angleterre; que ſi par de pareilles prétentions, le conſeil britannique cherchoit à ruiner Henri, il entendoit bien mal ſes propres intérêts; que ce conſeil ne faiſoit pas encore attention, qu'en ſtipulant de part & d'autre toutes dépenſes égales, la France ne pouvoit d'ailleurs manquer d'en faire de particulieres, peut-être plus grandes encore, telles étoient celles pour la défenſe de ſes côtes de terre & de mer, qui en tenant une partie des forces ennemies diverties de ce côté, ne ſeroient pas moins utiles à l'Angleterre qu'à la France elle-même. J'ajoutai, que pour toutes ces raiſons, il me ſembloit que le conſeil d'Angleterre prenoit bien mal ſon temps pour redemander les ſommes prêtées à la France; que Henri bien éloigné de cette idée, ne m'avoit donné aucun ordre là-deſſus; que je ſavois ſeulement, par la place que j'occupois dans le conſeil des finances, que ſon intention

étoit de s'acquitter par paiement d'année en année, ſelon qu'il en étoit convenu avec la feue reine, & qu'il s'attendoit à rembourſer dans le courant de la préſente, deux cent mille livres; mais qu'encore une fois le conſeil britannique prenoit une fort mauvaiſe voie, pour parvenir à cet acquit, en montrant par des défiances & des difficultés déraiſonnables, qu'il ne viſoit qu'à épuiſer la France de plus en plus; conduite odieuſe, & bien éloignée de celle de Henri, qui dans toutes ſes actions ne montroit que de la bonne foi, & ne travailloit que pour l'utilité publique. 1603.

Mes paroles ne firent aucune impreſſion ſur les aſſiſtants; au contraire je vis mes Anglois prendre feu, & proteſter que ſi on vouloit les obliger à quelque choſe de plus, l'Angleterre abandonneroit tout-à-fait les Etats. Cecil acheva ſur-tout de ſe faire connoître à moi, dans cette conférence, pour ce qu'il étoit. Il n'uſa que d'expreſſions doubles, de propos vagues, & de faux donnés à entendre; parce qu'il ſentoit bien que la raiſon n'étoit pas de ſon côté. La modération & la ſincérité que j'oppoſois à ſes mauvaiſes ſubtilités, l'obligeoient à ſe jetter dans des contradictions, dont il rougiſſoit lui-même, lorſque d'un mot je lui faiſois ſentir le ridicule de ſes paroles. Tantôt croyant m'intimider, il m'exagéroit les forces de l'Angleterre, tantôt il cherchoit à faire valoir les prétendues offres de l'Eſpagne

1603. à ſa nation. Quelquefois il s'étudioit à arracher aux députés & à moi, quelqu'aveu dont il pût tirer avantage. Il ſuppoſoit même malignement, que nous avions dit des choſes auxquelles nous n'avions jamais penſé. Il alla juſqu'à vouloir mettre la diviſion entre les députés & moi, en faiſant tomber ſur moi ſeul le refus d'aſſiſter ouvertement les Etats. Il s'aviſa de demander & de faire demander par ſes collegues, que la France payât ſur l'heure à l'Angleterre, en déduction de ſes dettes, quarante ou cinquante mille livres ſterling, & il dit aux députés que c'étoit pour les employer à leurs beſoins les plus preſſants; à quoi ils ajouterent, que le refus que j'en faiſois, ne devoit être imputé qu'à moi ſeul, parce que je diſpoſois, diſoient-ils, de tout l'argent de France. Si tout le mérite de ceux qu'on appelle ordinairement de fins politiques, eſt de chercher ainſi à ſurprendre les cœurs droits, & à leur faire porter la haine de leur propre méchanceté, pendant que tout le fruit leur en reſte à eux-mêmes, c'eſt en vérité quelque choſe de bien mépriſable qu'un politique. Ce qui me piquoit le plus, étoit de voir que ces miniſtres, qui n'étoient là que pour expoſer les intentions du roi, y ſubſtituoient impudemment les leurs propres : car je le ſavois bien, & la maniere ſeule dont ce prince leur avoit parlé en ma préſence, me perſuadoit qu'il leur avoit commandé tout le contraire de ce qu'ils faiſoient.

Les députés qui étoient rentrés pendant ce temps-là, s'étant retirés fort mécontents, comme on le juge aiſément, & dans une plus grande perplexité qu'ils n'étoient auparavant, Cecil changea une derniere fois de batterie. Il me dit, que puiſque les choſes étoient telles, que le roi de France ne pouvoit entrer en guerre que conjointement avec l'Angleterre, que celle-ci ne pouvoit le faire, ſi elle n'étoit payée de la France & des Etats, ce que ni l'un ni l'autre ne pouvoit faire actuellement, le mieux étoit que les deux rois continuaſſent à vivre amis; mais ſans entrer dans aucun démêlé étranger. C'étoit là vraiſemblablement le véritable but du ſecretaire, & depuis un ſi long-temps qu'il parloit, ces deux mots étoient tout ce qu'il avoit dit de ſincere. 1603.

Comme je ne jugeai pas à propos de répondre à ce diſcours, les Anglois, croyant peut-être m'avoir amené à leur point, dirent qu'ils feroient rapport au roi de tout ce qui s'étoit paſſé dans la conférence, & qu'ils lui demanderoient une audience pour moi, où tout ſeroit conclu en deux mots ſur ce pied; que ſuivant les apparences, cette audience ſeroit la derniere, & que j'y recevrois mon congé, ne reſtant plus rien à faire après cela. Si je gardai le ſilence en cette occaſion, ce ne fut pas aſſurément que j'acquieſçaſſe à leurs raiſons, au contraire, la maniere dont ils venoient encore de ſe déceler eux-mêmes, & de s'avouer en quelque façon

1603. menteurs & impoſteurs, m'avoit donné pour eux le dernier mépris; mais je jugeai qu'en conteſtant, & en m'échauffant, loin de leur faire quitter une réſolution qu'ils avoient concertée enſemble, je pouſſerois peut-être la choſe juſqu'à une rupture, au lieu que dans les termes où nous en étions reſtés, l'amitié ſubſiſtant du moins entre les deux rois, & pouvant encore être cimentée par un double mariage, (car on en parloit publiquement) il ſe préſenteroit peut-être dans la ſuite, quelque occaſion plus favorable. Je ne déſeſpérois pourtant pas encore abſolument du ſuccès de ma commiſſion, parce que je croyois voir que le roi n'entroit pour rien dans les deſſeins que ſes conſeillers s'efforçoient de faire réuſſir.

C'eſt de quoi je me propoſai de m'aſſurer dans ma troiſieme audience : car je ne donne point ce nom à ma réception du Dimanche. Je l'avois fait demander par Cecil au roi. Ce prince envoya le chevalier Aſquins me dire qu'il me l'accordoit pour le lendemain même de la conférence dont il vient d'être parlé; & que je ne menaſſe avec moi que peu de perſonnes, parce qu'il vouloit s'entretenir particuliérement avec moi, ce qui me fut encore confirmé de ſa part, par mylord Oreladoux, Ecoſſois, l'intime ami du comte de Mare, qui étoit le mien. Mylord Hume & le vicomte Savar vinrent me prendre à Londres ſur le midi, & me remirent, en débarquant à Grenwich, entre les mains du comte

d'Erby, de la maiſon royale, qui me conduiſit dans la chambre du roi. Je n'avois avec moi que quatre gentilshommes & deux ſecretaires. 1603.

Le roi d'Angleterre me prit par la main, & défendant qu'on le ſuivît, il me fit entrer par ſon cabinet, dans ſes galeries, dont il ferma les portes. Il m'embraſſa deux fois avec des expreſſions qui marquoient combien il étoit ſatisfait du roi de France & de moi, & combien il étoit touché de ce que ſa majeſté très-chrétienne lui avoit envoyé l'homme de tout ſon royaume qui lui étoit le plus néceſſaire. Il exigea que profitant de l'occaſion préſente, je lui parlaſſe ſans aucune réſerve. Ce moment me parut favorable pour me plaindre à ſa majeſté de ſes miniſtres. Je lui dis, après les remercîments ordinaires, qu'il m'étoit plus avantageux en toutes manieres de traiter avec elle qu'avec ſes conſeillers, qui après avoir fort mal exécuté ſes ordres dans la derniere conférence, n'avoient pas manqué ſans doute, de lui faire encore un rapport infidele de ce qui s'étoit paſſé entr'eux & moi, & les députés Flamands, & je lui promis de lui faire un récit ſincere de tout, ſi elle vouloit me le permettre.

Le roi ayant agréé ma propoſition, je n'omis rien de ce qui s'étoit dit la veille. J'inſiſtai en particulier ſur la propoſition de rembourſer actuellement l'Angleterre de l'argent prêté, & ſur la calomnie contre ſa majeſté très-chrétienne & moi, dont

on l'avoit accompagnée. J'ajoutai, que
1603. après avoir rempli mes lettres à Henri, d'éloges de la généroſité, de la prudence & de la parfaite amitié du prince auquel j'avois l'honneur de parler, & cela, parce qu'il m'y avoit autoriſé par ſes actions & ſes paroles, je venois enſuite à tenir ſubitement un langage tout oppoſé, ſans avoir rien à apporter que des difficultés toutes frivoles, le roi mon maître ne pourroit guere penſer autre choſe, ſinon que j'avois traité en miniſtre flatteur & peut-être infidele, les intérêts qui m'avoient été confiés. Outre qu'une pareille déclaration ne pouvoit paſſer que pour l'effet d'une intelligence décidée avec l'Eſpagne ; d'où s'enſuivroit peut-être une rupture entre les deux rois, qui n'avoient pas moins d'intérêt que d'inclination, à demeurer toujours parfaitement unis. Je ne crus pas devoir balancer à révéler au roi d'Angleterre, qu'il y avoit pluſieurs de ceux qu'il admettoit dans ſon conſeil, qui n'étoient ni bien intentionnés, ni bien affectionnés à ſa perſonne ; que ſans les lui nommer, il devoit regarder comme tels tous ceux qui ſe montroient aſſez peu zélés pour ſa gloire & pour l'honneur de ſa couronne, pour lui conſeiller de ſe rendre ſous le nom d'allié, l'eſclave de l'Eſpagne ; que le plus ſûr pour lui, étoit de ſe défier de tous ceux qu'il ne connoîtroit pas parfaitement, & d'en croire toujours plutôt ſes propres lumieres, que la voix de ſes miniſtres.

Ce

Ce n'étoit pas une choſe bien difficile que de faire entrer le roi d'Angleterre en défiance de ſes miniſtres; il n'y étoit que trop naturellement porté. Le changement que je remarquai ſur ſon viſage, en entendant mes dernieres paroles, quelques geſtes, quelques mots entrecoupés qui lui échapperent, me le perſuaderent aſſez. Je crus même ſentir, à n'en pouvoir douter, que ſoit par l'effet de cette défiance, ou par celui des louanges que je lui avois données, ce prince étoit enfin dans la diſpoſition la plus favorable où je pouvois le ſouhaiter. Je ſaiſis cet inſtant, pour jetter dans la converſation quelques propos généraux d'un projet, par lequel la tranquillité de l'Europe entiere, quant à la politique & à la religion, pouvoit naître par le moyen de ſa majeſté britannique. Je m'arrêtai court après ce peu de paroles, comme ſi j'avois appréhendé de fatiguer ce prince par un trop long diſcours; mais je voyois bien qu'il n'étoit pas poſſible que la curioſité de Jacques ne fût piquée du peu que je venois de dire. Auſſi me répondit-il que je ne l'ennuyois point, & qu'il falloit ſavoir quelle heure il étoit. Il ſortit & le demanda à ceux de ſes courtiſans qu'il trouva au bout de la galerie. On lui répondit qu'il n'étoit pas encore tout-à-fait trois heures. „ Monſieur l'ambaſſadeur, me dit-„ il, je veux rompre la partie de chaſſe „ que j'avois faite aujourd'hui, pour vous „ entendre juſqu'au bout; je ſuis perſuadé 1603.

„ que cette occupation me ſera plus utile
1603. „ que l'autre.

Ce qui me détermina à faire un pas auſſi hardi, que celui de communiquer au roi Jacques les grands deſſeins ſur l'Eſpagne & ſur toute l'Europe, qui avoient été concertés entre Henri & Eliſabeth, c'eſt que j'étois perſuadé que ce prince, déja porté intérieurement à l'alliance avec la France, n'avoit plus beſoin pour le fixer dans cette réſolution, que d'y être engagé par un motif grand & noble, & que d'un autre côté, ſes miniſtres le ramèneroient toujours à leur façon de penſer, tant qu'il ne ſe ſoutiendroit pas contr'eux, par la perſuaſion qu'ils ne combattoient ſon avis, que parce qu'ils l'ignoroient. Cela ne m'empêcha pas de prendre une précaution, que je jugeai eſſentielle; & on va la voir.

Je repris donc la parole, ſi-tôt que le roi ſe fut rapproché, & je lui dis, que ſans doute il avoit quelquefois penſé, & avec beaucoup de raiſon, qu'un homme qui poſſéde les emplois & les dignités, dont on ſavoit que j'étois revêtu, ne quitte point ſa place, ſans un très-grand ſujet; que j'étois dans ce cas; que quoique ma commiſſion ſe bornât à demander l'union du roi d'Angleterre avec celui de France, je m'étois cependant propoſé, avant que de ſortir du royaume, d'entretenir ſa majeſté britannique de quelque choſe d'infiniment plus conſidérable, ſur l'opinion que la renommée m'avoit donnée de ſes

talents & de ſes lumieres, mais que ce que j'avois à lui dire étoit tel, que je ne pouvois le lui révéler, ſans m'expoſer à me perdre, qu'après que ce prince ſe ſeroit engagé au ſecret, par le ſerment le plus ſolemnel. Jacques plus attentif que je ne ſaurois le dire, balança pourtant à faire le ſerment que je lui demandois; & pour s'en diſpenſer, il chercha à deviner de lui-même, ce que je pouvois avoir de ſi intéreſſant à lui communiquer. Lorſqu'il eut vu que les différentes queſtions qu'il me fit coup ſur coup, ne le mettoient pas plus au fait, il me ſatisfit enfin par le plus terrible de tous les ſerments; je veux dire, par celui du ſacrement de l'Euchariſtie. 1603.

N'ayant plus à craindre d'indiſcrétion, je meſurai pourtant encore toutes mes paroles, & commençant par un point, que je ſavois intéreſſer le plus le roi d'Angleterre, je veux dire, par la religion, je lui dis, que quelque occupé que je lui paruſſe, des affaires & des grandeurs purement mondaines, & quelqu'indifférent qu'il m'eût peut-être cru ſur le chapitre de la religion, il n'en étoit pas moins vrai que j'étois attaché à la mienne, juſqu'à la préférer à ma fortune, à ma famille, à ma patrie, & à mon roi même; que je n'avois rien négligé, pour porter le roi mon maître à l'établir en France par de ſolides fondements, dans la vive appréhenſion où j'étois de la voir un jour ſuccomber ſous les efforts d'une faction

1603. aussi puissante, que celle qui réunit le pape, l'empereur, l'Espagne, les archiducs, les princes catholiques d'Allemagne, & tant d'autres corps & communautés, intéressés dans cette cause; que j'avois assez bien réussi jusqu'à ce jour, mais que peut-être je n'en avois obligation qu'aux conjonctures de pure politique, qui jettoient Henri dans le parti opposé à la maison d'Autriche; que ces circonstances venant à changer, ou moi, qui étois le seul à entretenir Henri dans ce plan de politique, venant à perdre ma place ou ma faveur, je ne voyois pas de quelle maniere le roi de France pourroit résister à un parti, que tout le monde & sa propre religion, lui dictoient d'embrasser; que cette considération m'avoit fait songer depuis long-temps à chercher pour l'exécution de ce dessein, une personne plus propre par son rang & sa puissance, que je ne l'étois à l'accomplir & à fixer Henri dans ses sentiments; que trouvant dans le prince auquel j'avois l'honneur de parler tout ce que je cherchois, mon choix n'avoit pas été difficile à faire; en un mot, qu'il ne tenoit qu'à sa majesté britannique d'immortaliser sa mémoire, en se rendant en quelque maniere l'arbitre du sort de toute l'Europe, par un dessein auquel elle paroîtroit toujours avoir mis la derniere main, quoique l'exécution ne la regardât pas davantage que sa majesté très-chrétienne.

Il ne restoit plus qu'à dire quel étoit ce

deſſein. J'en donnai d'abord au roi d'Angleterre une idée générale, ſous celle d'un projet d'aſſociation entre tous les Etats & pays intéreſſés à abaiſſer la maiſon d'Autriche, dont le fondement étoit une ligue offenſive & défenſive entre la France, l'Angleterre & la Hollande, cimentée par l'union la plus étroite des deux maiſons royales de Bourbon & de Stuart. Je fis enviſager du premier coup d'œil cette aſſociation comme très-facile à faire. Elle ne ſouffroit aucune difficulté par rapport au Danemarck, à la Suede, en un mot, à tous les princes & états proteſtants. On pouvoit la rendre aſſez avantageuſe aux princes catholiques pour la leur faire embraſſer; par exemple, au duc de Savoie, en flattant ſon humeur inquiete & ambitieuſe de l'eſpérance qu'il obtiendroit le titre de roi; aux princes d'Allemagne, en partageant entr'eux ce qu'y poſſédoit la maiſon d'Autriche, la Bohême, l'Autriche, la Hongrie, Moravie, Siléſie, &c. & en rétabliſſant leurs anciens privileges; au pape lui-même, en lui accordant la propriété des pays, dont il ne poſſéde que la féodalité. Quant au roi de France, quoique je cherchaſſe à perſuader à ſa majeſté qu'il n'avoit eu encore juſques-là aucune part au projet que je feignois avoir imaginé ſeul, je répondois pourtant que lorſque je lui en aurois fait part, il ne ſongeroit ni à rien retenir pour lui de ſes conquêtes, ni à en tirer aucune récompenſe, quoique, ſuivant toutes les apparences, la plus grande 1603.

1603. partie du fardeau dût retomber sur lui, soit que l'on envisage les frais d'argent nécessaires pour cette entreprise, ou les services qu'il rendroit de sa personne même. Voilà le biais dont je crus devoir prendre la chose par rapport à Henri, pour ne pas trop le compromettre.

Le roi d'Angleterre proposa tout d'abord quelques difficultés sur une union de tant de têtes si différentes, & si différemment intentionnées, les mêmes à peu près que Henri y avoit faites lorsque nous en avions parlé ensemble, & en dernier lieu à Montglat, à son retour de Metz : mais il ne laissa pas de prendre beaucoup de goût à ce dessein sur la simple ouverture que je venois d'en faire, & il voulut que j'entrasse jusques dans le plus petit détail. Le discours suivant renferme à peu près en essence ce que je dis à sa majesté britannique.

L'Europe est partagée en deux factions, qui ne sont pas aussi justement distinguées par leur religion différente, puisque les Catholiques & les Protestants se trouvent confondus ensemble presque par-tout, qu'elles le sont par leur intérêt politique. La premiere est composée du Pape, de l'Empereur, de l'Espagne, de la Flandre Espagnole, d'une partie des princes & villes d'Allemagne & Suisse, de la Savoie, des Etats Catholiques d'Italie, qui sont Florence, Ferrare, Mantoue, Modene, Parme, Gênes, Lucques, &c. Il ne faut pas manquer d'y comprendre ce qu'il y a

de Catholiques répandus dans les autres endroits de l'Europe, à la tête desquels est cet ordre si turbulent des jésuites, dont on ne peut douter que le but ne soit de tout assujettir à la monarchie Espagnole. La seconde renferme les rois de France, d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, de Danemarck & de Suede, la République de Venise, les Provinces-Unies, & l'autre partie des princes & villes d'Allemagne & de Suisse. Je ne donne point ici de part à la Pologne, la Prusse, la Livonie, la Moscovie & la Transilvanie, quoique ces pays soient assujettis à la religion chrétienne, parce que la guerre qu'ils ont presque continuellement avec les Turcs & les Tartares, en fait des peuples en quelque maniere étrangers à l'égard de ceux de l'occident de l'Europe. 1603.

A mesurer la puissance sur les titres pompeux, sur l'étendue du terrein & sur le nombre des hommes, le premier coup d'œil ne sera pas favorable à la seconde de ces factions, & on ne pourra s'empêcher de décider pour la supériorité en faveur de la premiere : cependant il n'y auroit rien de si faux que cette idée, & en voici la preuve. L'Espagne, qu'il faut nommer ici la premiere de sa faction, quoiqu'elle ne soit que la troisieme par le rang & la dignité, parce qu'en effet elle en est l'ame ; l'Espagne, dis-je, jouit à la vérité, en y comprenant ce qu'elle possede dans les Indes orientales & occidentales, d'une étendue de terre bien aussi grande

1603. que ſont la Turquie & la Perſe enſemble ; mais s'il eſt vrai, comme on ne peut en douter, que le nouveau monde, en récompenſe de l'or & des richeſſes qu'il lui apporte, la dépouille & de vaiſſeaux & d'hommes, cette étendue immenſe lui eſt plus à charge qu'elle ne lui ſert.

Parcourons de même les autres puiſſances de ce parti, on trouvera par-tout beaucoup à rabattre des idées communes. Le pape paroît attaché à l'Eſpagne, & c'eſt en effet ce qu'il a de mieux à faire, environné comme il l'eſt de toutes parts par cette redoutable puiſſance, ſans avoir aucun ſecours à prétendre des autres potentats catholiques ; mais comme il regarde au fond ſon état, comme peu différent d'une ſervitude véritable, & qu'il n'ignore pas que le roi d'Eſpagne & les jéſuites ne font qu'une vaine montre de ſoutenir ſon autorité, on ne hazarde rien à aſſurer qu'il ne cherche que les occaſions de ſecouer le joug eſpagnol, & qu'il embraſſeroit volontiers un parti qui les lui offriroit, ſans courir de trop grands riſques, & l'Eſpagne elle-même a de lui cette opinion.

Venons à l'Empereur. Il n'a de commun avec l'Eſpagne que ſon nom ; ce qui ſemble ne ſervir qu'à rendre plus vives les jalouſies & les querelles qui s'élevent ſi ſouvent entre les deux branches de la puiſſance Autrichienne. Quel eſt d'ailleurs ſon pouvoir ? Il réſide tout dans ſon ſeul titre. La Hongrie, la Bohême, l'Autriche & autres

autres pays voisins, ne sont presque que de vains noms; exposé, comme il l'est, d'un côté, à voir fondre sur ses états les formidables armées du grand seigneur, sujet d'un autre côté à voir les pays de sa domination se déchirer eux-mêmes par la multiplicité & la diversité des religions qui y ont cours, dans de perpétuelles appréhensions que les princes électeurs ne se soulevent pour rétablir leurs anciens privileges. L'empereur peut être mis aujourd'hui, après avoir été évalué à son prix, dans la classe des moindres puissances de l'Europe. Je vois de plus cette branche Autrichienne si dépourvue de bons sujets, que s'il ne lui vient dans peu un prince assez brave, ou assez bon politique pour savoir tenir unis les différents membres dont l'Allemagne est composée, elle a tout à craindre des princes de ces Cercles, qui n'aspirent qu'à regagner leur liberté sur le chapitre de la religion & sur celui de l'élection. Je n'en excepte pas l'électeur de Saxe lui-même, quoiqu'il paroisse le plus sincérement attaché à l'empereur, comme à celui dont il tient sa principauté, parce qu'il est indubitable que sa religion le mettra tôt ou tard aux prises avec son bienfaiteur; mais en supposant que l'empereur peut tout attendre de la reconnoissance de cet électeur, celui-ci ne pourra rien, ou très-peu de chose, tant qu'il aura en tête la branche de Jean-Frédéric, qu'il a dépouillée de cet électorat. 1603.

1603. C'eſt ainſi qu'à tout bien examiner, on trouve que preſque toutes les puiſſances, dont l'Eſpagne paroît s'aider, ou lui ſont peu attachées, ou lui ſont d'un foible ſecours. Perſonne n'ignore qu'en général l'objet de toutes les villes & des princes, ſoit de l'Allemagne, ſoit de la Suiſſe, eſt de ſe délivrer de la domination de l'empereur, & même de s'agrandir à ſes dépens. Il ne peut pas plus compter ſur les princes eccléſiaſtiques que ſur les autres. Un empereur étranger eſt tout ce qu'ils ſouhaitent le plus, pourvu qu'il ne ſoit point de la religion. Rien ne feroit tant de plaiſir aux archiducs, tout Eſpagnols qu'ils ſont, qu'un arrangement, par lequel ils deviendroient en Flandre ſouverains indépendants de l'Eſpagne. Ils ſe laſſent à la fin de n'être que ſes valets. Quel eſt le lien qui attache le duc de Savoie aux Eſpagnols? La crainte ſeule de la France; car il les hait naturellement, & il n'a jamais pardonné au roi d'Eſpagne d'avoir partagé celle de ſes filles qu'il lui a donnée, ſi différemment de la cadette. Il ne ſe préſente rien autre choſe à dire de l'Italie, ſinon qu'elle ne peut que ſuivre la loi du plus fort.

Il eſt donc vrai que la ſeconde des factions que nous venons de marquer n'a réellement rien à craindre, pourvu qu'elle entende aſſez bien ſes intérêts pour demeurer toujours unie. Or il eſt certain que ces motifs ſi naturels de déſunion ne s'y rencontrent point, ou qu'ils doivent

tous, & même celui de la différence de religion, qui eſt en quelque ſorte l'unique, céder à la haine contre l'Eſpagne, qui eſt le grand & commun motif qui les anime. Quel eſt le prince tant ſoit peu jaloux de ſa gloire, qui refuſeroit d'entrer dans une aſſociation dans laquelle on verroit quatre rois, tels que ceux de France, d'Angleterre, de Suede & de Danemarck, ſe tenir par la main? Eliſabeth avoit coutume de dire qu'il n'y avoit rien qui pût réſiſter à ces quatre têtes réunies. 1603.

Ces vérités ſuppoſées, il ne reſte plus qu'à examiner par quels moyens l'on pourroit réduire la maiſon d'Autriche à la ſeule monarchie Eſpagnole, & la monarchie Eſpagnole à la ſeule Eſpagne. Ces moyens conſiſtent dans l'adreſſe ou dans la force, & j'en trouve deux pour l'une & pour l'autre.

Le premier des moyens ſecrets eſt de travailler à enlever les Indes à la maiſon d'Autriche. Comme l'Eſpagne n'a pas plus de droit d'interdire ces contrées au reſte des Européens, qu'elle en a d'y détruire les habitants naturels, & qu'il eſt libre d'ailleurs à tous les peuples de l'Europe de ſe faire des établiſſements dans les terres de nouvelle découverte, dès qu'une fois ils ont paſſé la ligne, cette entrepriſe ſeroit facile à exécuter, en mettant ſeulement ſur pied trois flottes de huit mille hommes chacune, bien équipées & ravitaillées tous les ſix mois; l'Angleterre

1603. fourniroit les vaiſſeaux; la Flandre, l'artillerie & les munitions, & la France, comme la plus puiſſante, l'argent & les ſoldats. La ſeule convention à faire ſeroit de partager également les pays conquis.

Pendant ce temps-là, on prépareroit ſecretement le ſecond de ces moyens à l'occaſion de la ſucceſſion de Cleves & de la mort de l'empereur, qui ne peut être éloignée; de maniere qu'à la faveur des conjonctures que feroient naître ces deux incidents, on trouveroit des raiſons pour enlever à la maiſon d'Autriche l'empire & ſes autres dépendances en Allemagne, & pour y rétablir la forme libre de l'élection, telle qu'elle étoit anciennement.

Le premier des deux moyens déclarés eſt de prendre enſemble les armes pour chaſſer les Eſpagnols de la Flandre, afin d'ériger cet état en république libre & indépendante, portant ſeulement le titre de meuble de l'empire. La choſe eſt peu difficile, avec les forces des alliés. Les Provinces-Unies, y compris le Liégeois, Juliers & Cleves, font un triangle, dont le premier côté, depuis Calais juſqu'à Embden, eſt entiérement ſur la mer; le ſecond eſt borné par la France; ſavoir, par la Picardie juſqu'à la Somme, & par le pays Meſſin juſqu'à Mézieres; le troiſieme s'étend depuis Metz, par Treves, Cologne & Mayence, juſqu'à Duſſeldorp. Il ne s'agit que de garder ces trois côtés, de maniere

qu'on les rende inacceſſibles à l'Eſpagne; ce que l'on peut faire ſans peine, l'Angleterre ſe chargeant du premier, la France du ſecond, les électeurs & autres princes intéreſſés du troiſieme. Toutes les villes qui peuvent ſe trouver ſur cette ligne, à l'exception peut-être de Thionville, qui obligeroit à la forcer, céderoient d'abord qu'on les menaceroit de les mettre à contribution. 1603.

Le ſecond moyen des deux derniers, eſt de déclarer de toutes parts, & d'un commun concert, de la part de la ligue marquée ci-deſſus, la guerre à l'Eſpagne & à toute la maiſon d'Autriche. Le détail de cette entrepriſe eſt ſans doute infini; ce n'eſt pas ici le lieu de le faire, il trouvera ſa place ailleurs. L'obſervation la plus eſſentielle au ſujet de cette guerre, c'eſt que la France & l'Angleterre doivent renoncer à rien prendre dans le partage des conquêtes, & les abandonner aux puiſſances, qui ne peuvent par elles-mêmes donner de l'ombrage aux autres. Ainſi la Franche-Comté, l'Alſace & le Tirol ſont le partage naturel des Suiſſes; la Lombardie doit écheoir au duc de Savoie, pour être érigée avec ſes autres états en royaume; le royaume de Naples, au pape, comme ne convenant bien qu'à lui; la Sicile, aux Vénitiens, avec ce qui les accommode dans l'Iſtrie & le Frioul. Le fondement le plus ſolide de cette confédération eſt, comme on le voit, qu'il y auroit à gagner pour tous les confédérés.

1603. Le reſte de l'Italie qui eſt aſſujettie à ſes petits princes, peut être laiſſé dans la forme de gouvernement où il eſt, pourvu que tous ces petits états ne fuſſent cenſés compoſer enſemble qu'un ſeul corps ou république, dont ils ſeroient tous autant de membres.

Voilà à-peu-près comment j'expoſai à ſa majeſté britannique le deſſein que je voulois lui faire goûter. J'y ajoutai tout ce que je croyois capable de lever ſes doutes & de la perſuader. Je lui dis que j'avouois que cette matiere excédoit la portée de mon eſprit; que je n'étois pas ſurpris que S. M. y trouvât dans l'abord de grandes difficultés, que Henri ne manqueroit pas d'y en trouver auſſi beaucoup; mais qu'elles ne venoient que de ma propre foibleſſe, & de l'impoſſibilité de faire bien ſentir ce qui, pour être parfaitement expliqué, demandoit beaucoup de temps & de longs diſcours; que j'étois intérieurement convaincu, que non ſeulement ce deſſein étoit poſſible, mais encore que le ſuccès en étoit infaillible; que s'il s'y trouvoit quelque choſe de défectueux dans la maniere dont je l'avois conçu, il ſeroit aiſément rectifié par les lumieres de quatre grands rois & des plus fameux capitaines de l'Europe, auxquels on le donneroit à exécuter.

Je revins encore à l'alliance des deux rois de France & d'Angleterre, & je dis à S. M. britannique que cette alliance étant le premier & le néceſſaire fonde-

ment de la confédération que je venois de lui propoſer, c'étoit par celle-là qu'il falloit néceſſairement qu'elle commençât, ſans s'arrêter aux diſcours des gens paſſionnés, ni ſe laiſſer toucher par des conſidérations auſſi frivoles que celles des dettes de la France & de la Flandre à l'Angleterre. Je l'aſſurai que l'Angleterre n'avoit rien à perdre du côté de la France, puiſque Henri ne faiſoit tant de proviſions d'armes & de munitions, & n'amaſſoit de ſi grandes ſommes que pour ſe voir un jour en état de ſatisfaire à tout, & d'accomplir par lui-même la plus grande partie de cet important projet; du moins que je croyois pouvoir me flatter de l'y engager, par le motif de la gloire & de l'utilité publique, ſi puiſſant ſur l'eſprit de ce prince. J'attaquai Jacques par ſon endroit le plus ſenſible; je veux dire, par l'ambition d'immortaliſer ſa mémoire, & par le deſir qu'il avoit de paroître reſſembler à Henri, & d'avoir part à ſes louanges. 1603.

Enfin l'envie que j'avois de réuſſir, fit que je rendis à ce prince la choſe ſi palpable, que m'embraſſant avec une eſpece de tranſport, qui provenoit d'amitié pour moi, & de reſſentiment des mauvais conſeils qu'on avoit eſſayé juſques-là de lui faire ſuivre: „ Non, M. l'ambaſſadeur, „ me dit-il, ne craignez pas que je vienne „ jamais à manquer à ce que nous avons „ accordé enſemble „. Il me proteſta ſur le même ton, qu'il ne voudroit pas pour

1603. beaucoup n'avoir pas entendu ce que je venois de lui dire, qu'il ne démentiroit pas la bonne opinion que le roi de France & moi avions conçue de lui; qu'il étoit tel que je l'avois penſé, que les réflexions qu'il alloit faire ſur tout ce que je venois de lui dire, ne feroient que le confirmer davantage dans les ſentiments que je lui avois inſpirés; qu'il s'engageoit à moi d'avance à ſigner le modele du traité d'alliance que je lui avois préſenté le Dimanche, & où il avoit fait quelques petits changements de ſa main; que je ſignerois de mon côté au nom du roi de France, ſi je n'aimois mieux le remporter avec moi ſans être ſigné, pour le faire voir à S. M. très-chrétienne, auquel cas il me donnoit ſa parole royale, que le renvoyant ou le rapportant au bout d'un mois ou ſix ſemaines, approuvé & ſigné de la main de Henri, il y joindroit ſa ſignature, ſans la moindre difficulté. Il finit en m'aſſurant obligeamment qu'il ne vouloit plus rien faire à l'avenir, que de concert avec le roi de France. Il me fit promettre le même ſecret que j'avois eu la hardieſſe d'exiger de lui, pour toute autre perſonne que pour le roi mon maître, & il l'étendit juſqu'à me défendre de mettre jamais ſur le papier certaine choſe qu'il me confia, & que je ſupprime à cauſe de ce ſerment.

Notre entretien avoit commencé à-peu-près à une heure, & avoit duré plus de quatre. Le roi appella l'amiral Howard,

les comtes de Northumberland, de Southampton & de Mare, mylord Montjoie & Cécil, & il leur déclara qu'après avoir mûrement peſé mes raiſons, il étoit réſolu à faire une alliance étroite avec la France contre l'Eſpagne. Il reprocha hautement à Cécil d'avoir agi & parlé au contraire de tout ce qu'il lui avoit commandé : explication dont le ſecretaire ſe tira tout-à-fait mal. „ Je vous ordonne à vous, M. „ Cécil, lui dit ce prince, que ſans autre „ replique ni conteſtation, vous faſſiez „ dreſſer en conformité, toutes les édi- „ tions néceſſaires ſuivant leſquelles *j'en* „ *donnerai la dextre* (7), & toutes ſortes „ d'aſſurances, aux ambaſſadeurs de meſ- „ ſieurs les Etats „. C'eſt la premiere fois qu'il les avoit traités avec cette diſtinction. Après quoi, ſe tournant vers moi, & me prenant les mains, il me dit : „ Hé bien ! M. l'ambaſſadeur, n'êtes- „ vous pas maintenant bien content de „ moi „ ? 1603.

Je répondis par une inclination très-profonde, & en faiſant à ſa majeſté les mêmes proteſtations de fidélité & d'attachement que j'aurois pu faire à mon roi. Je le priai de permettre que je les lui confirmaſſe, en lui baiſant la main. Il m'embraſſa & me demanda mon amitié avec un air de bonté & de confiance qui déplut fort à pluſieurs des conſeil-

(7) Cette expreſſion ſignifie le ſerment ou promeſſe d'alliance, qu'on fait, en préſentant la main droite.

1603. lers présents. Et en me congédiant, il donna ordre au comte de Northumberland de m'accompagner jusqu'à la Tamise, & à Sidney de m'escorter jusqu'à Londres.

Fin du quatrieme Volume.

TABLE GÉNÉRALE DES *MATIERES*

Contenues dans ce quatrieme Volume.

A.

ABIGNY, gentilhomme, 92.

AERSENS (François), ambaſſadeur des Provinces-Unies en France, les ſert bien auprès de Henri IV, 182. N. 8. *Voyez* RICHELIEU (le cardinal de), HENRI IV. Il donne avis de l'union prétendue de l'Eſpagne avec l'Angleterre pour envahir la France, 266 & *ſuiv.*

ALBE-ROYALE en Hongrie, ſa priſe, 76, repriſe par les Turcs, 163.

ALBERT, archiduc, inveſtit Oſtende, 26. N. 8, envoie le comte de Solre, ambaſſadeur à Henri IV, à Calais, 32; eſt malade à Bruxelles, 158.

ALBIGNY (Charles de Simaine d') ſurprend Geneve, 160. N. 39, en eſt chaſſé, 161. *Voy.* GENEVE.

ALLEMAGNE. Avantages pour les électeurs & princes d'Allemagne dans le grand deſſein de Henri IV, 311, 312. Véritable politique des Cercles par rapport à la maiſon d'Autriche & à l'Eſpagne, 312, 313.

AMOURS (N d'), commiſſaire pour la levée du ſol pour livre

ſur les rivieres, 82.

ANNE-MARIE-MAURICETTE, reine de France, ſa naiſſance, 50. N. 19.

ANGLETERRE & ANGLOIS. Leurs pirateries ſur les vaiſſeaux François, 206. Inſulte que leur vice-amiral fait à Sully, 212. N. 16. Haine qu'ils portent aux François, 225, 226. Caractere de la nation, 225-227, N. 18, *pag.* 263. Jalouſie des Anglois contre les Ecoſſois, 263. Droits prétendus de l'Angleterre ſur la Normandie, la Guyenne, le Poitou, 267. Maniere dont on ſert le roi d'Angleterre à table, 289. Oppoſition des miniſtres Anglois aux négociations de Sully, & aux intérêts des Provinces-Unies, 294-302.

ANNE de Danemarck, reine d'Angleterre, ſon caractere & ſa conduite, 234. N. 20. Elle vient à Londres, malgré la défenſe de ſon mari, 235.

ARSENAL de Paris. Ballet & ſpectacles qui s'y font, 79.

ARCHIDUCS (les). Diſpoſitions & véritable politique des archiducs en Flandre, par rapport à l'Eſpagne & à la maiſon d'Autriche, 312, 313.

ARCHIPRÊTRE établi en Angleterre par le pape, cauſe de trouble, 280, 281. N. 4, 5. *Voyez* CLÉMENT VIII, JACQUES, JÉSUITES.

AREMBERG (Jean de Ligne, comte d'), ambaſſadeur de l'archiduc au roi Jacques, cabale dans Londres, 217. N. 17; envoie faire viſite à Sully, 246. Fautes qu'il fait dans ſa négociation, 287-289.

ARMAGNAC, valet de chambre de Henri IV, 93.

ARNAUD le jeune, ſecretaire du duc de Sully. Avis qui lui eſt donné par un chanoine de Cantorbery ſur les brigues de l'Eſpagne à Londres, 217.

ARQUIEN (Antoine, ſeigneur d'), eſt fait lieutenant de roi dans Metz, 169. N. 3.

ARRAGON (l'amiral

d') ne peut ſecourir Grave, 158.

ARTILLERIE. Etats & formules que donne Sully ſur cette partie, 12.

ASQUINS (chevalier d'), de la faction Écoſſoiſe à la cour de Londres, 230, 247, 257, 263.

AVOCATS (affaires des) terminées à l'amiable; réflexions à ce ſujet, 141, 144. N. 26, 27.

AUTRICHE (maiſon d'). *Voyez* PUISSANCES du Nord. JACQUES, roi. Pays ſubjugués par elle, 275. *Voy.* CHARLES-QUINT. PHILIPPE II. Néceſſité & moyens de l'abattre, 277, 415. *Voyez* DESSEIN POLITIQUE. HENRI IV. Foibleſſe de cette maiſon, 312.

AUTRICHE (Ferdinand, archiduc d'), échoue devant Caniſe, 77.

AUTRICHE (Rodolphe d'), empereur. *Voy.* RODOLPHE.

AUVERGNE (Charles de Valois, comte d'), ſes intelligences avec l'Eſpagne, 28. Formule d'aſſociation entre lui, Bouillon & Biron, 65, 66, cherche à ſe ſaiſir de Saint-Flour, 68. Conſeil pris à Blois de l'arrêter, 106. Il eſt arrêté, 106, 108. N. 11, 12, a grace de la vie, & eſt enfermé, 123. N. 23, puis eſt élargi, 123. Motifs de cette grace, 125. D'Auvergne trahit de nouveau le roi, 126. Son caractere, 127.

B.

BARGES, bateaux, 219.

BARNEVELD (Jean Olden de), principal député des Provinces-Unies au roi Jacques; premier entretien qu'il a avec Sully, ambaſſadeur de France à Londres; confidences qu'il lui fait, & meſures qu'ils prennent enſemble, 339-243. N. 21. Il donne avis de la prétendue union de l'Eſpagne & de l'Angleterre contre la France, 266. Mécontentement qu'il eſſuie de la part des miniſtres d'Angleterre, 292. Conférences qu'il a à ce

ſujet avec Sully, auquel il confie les ſecretes réſolutions des Etats-Généraux, 293. Conférences entre lui, Sully & les miniſtres anglois, qui ne veulent rien accorder, 294-302. *Voyez* CÉCIL.

BARREAU. Suppreſſion de ſes officiers, 23.

BASTE (George), général des troupes impériales en Tranſilvanie, y défait les vaivodes Battory & Michel, 76. Beau trait de ce général, 163.

BASTIMENTS, *voy.* ÉDIFICES.

BATTORY, vaivode de Tranſilvanie eſt défait, 76, ſe révolte contre l'empereur, 161.

BEAUMONT (Chriſtophe de Harlai, comte de), ambaſſadeur de France à Londres, donne avis de la mort d'Eliſabeth, 188. N. 9. Services qu'il rend dans l'ambaſſade Sully, 218. La grace de Combaut lui eſt refuſée, 224. Il diſſuade Sully de ſe préſenter en habit de deuil à l'audience du roi d'Angleterre, 248, eſt admis à manger à la table du roi Jacques, 289.

BELLEGARDE (Roger de S. Larry, duc de), grand écuyer de France. Sa familiarité avec Henri IV, 23, 93. Il eſt fait lieutenant pour M. le dauphin en Bourgogne, 117, obtient la ſurintendance des mines, 152.

BELLIEVRE (Pomponne de) reçoit les dépoſitions de la Fin contre le maréchal de Biron, 71, conſeille à Henri IV d'arrêter les chefs du parti des ſéditieux, 89, aſſiſte au conſeil où Sully reçoit ſes inſtructions pour ſon ambaſſade à Londres, 202.

BERINGHEN (Pierre de) eſt fait contrôleur général des mines, 153.

BÉTHUNE (maiſon de), *voyez* HENRI IV.

BÉTHUNE (Philippe de), comte de Selles, frere du duc de Sully, envoyé ambaſſadeur à Rome, 53. N. 22.

BIRON (Charles de Gontaut, maréchal de), avoue au roi ſes brigues

en Espagne & en Savoie, 28, en demande pardon à sa majesté; conditions de son traité avec le duc de Savoie, 58. N. 25, & les reprend de nouveau, 58. Il écrit à Sully, 59-61. Ses paroles extravagantes, 59. N. 26. Il est envoyé ambassadeur en Angleterre, 64, & en Suisse, 65. Discours imprudent qu'il tient à la reine Élisabeth; son caractere, 64, 65. Il se lie par une association criminelle avec Bouillon & d'Entragues, reprend plus fortement ses brigues avec l'Espagne & la Savoie, souleve le peuple, entreprend sur les principales villes de France, se sert pour cela de la Fin, 66, 67. Il vient à Fontainebleau, 96, résiste à tous les conseils de Sully, 103. Il est arrêté, & comment, 108. Particularités sur son arrivée à Fontainebleau, sur son entretien avec le roi, & sur sa détention, 106. N. 11. On lui fait son procès, & il a la tête tranchée, 111, 112. Particularités à ce sujet, & sur ses erreurs, 112. N. 14. Son caractere & sa famille, 112-116. N. 15, 16. Discours qu'il tint à Arnaud le jeune, secretaire de Sully; de quelle maniere il parla de Sully, 115. Sollicitations de ses parents en sa faveur, 115, 116. N. 18. *Voyez* RUMIGNI.

BLANC (François le), agent du duc de Bouillon à Londres, 245.

BLANCMESNIL (Nicolas Potier, sieur de), président au parlement de Paris, instruit le procès du maréchal de Biron, 111. N. 13.

BLÉRANCOURT, gentilhomme, 222.

BLOIS. Le conseil y délibére d'arrêter les chefs du parti séditieux, 89. *Voyez* SÉDITIEUX, BOUILLON, ÉPERNON, AUVERGNE, &c.

BOIS-DAUPHIN (Urbain de Laval de), ambassadeur à Vienne, 80. N. 1.

BONEUIL, l'un des courtisans familiers avec Henri IV, 23.

BOUILLON (Henri de

la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de), cabale avec les ſeigneurs du royaume, 23, & avec l'Eſpagne, 66. Aſſociation entre lui, le maréchal de Biron & le comte d'Auvergne, 66. Son entretien avec le roi, 86-88. Il élude adroitement la propoſition que lui fait Henri IV de demeurer à la cour, 88. On agite dans le conſeil ſa détention, 89. Sa lettre à Sully, 131. Sa réponſe à celle de Sully, 133. Sa lettre à Du-Maurier, 134. N. 25. Il engage inutilement l'électeur palatin à ſolliciter Henri IV en ſa faveur, 184, cherche à gagner le roi d'Angleterre, 244, mais inutilement, 279.

BOURBON (maiſon de). Néceſſité & moyens de l'unir avec celle de Stuart pour abaiſſer la maiſon d'Autriche, 308, 309, *voyez* DESSEIN POLITIQUE.

BOURBON (Henri de). duc de Verneuil. *Voyez* VERNEUIL.

BOURGOGNE (maiſon de). Les princes du Nord ſouhaitent de la rétablir, 232.

BRANDEBOURG (Jean-Georges de), différend entre lui & le cardinal de Lorraine pour l'évêché de Strasbourg, terminé, 171. N. 5.

BROSSARD (le pere), jéſuite, 171. N. 6.

BROSSE (la), aſtrologue. Sa réponſe à Biron, qui étoit venu le conſulter, 112, 113. N. 15.

BRUNSWICK (duc de Lunebourg). Traité entamé par lui entre l'Eſpagne & l'Angleterre, 243.

BUDE. Les Turcs en font lever le ſiege, 162, 163. *Voyez.* NEVERS (duc de).

BUZENVAL (Paul Choart de), ambaſſadeur de France en Hollande, communique à Henri IV les deſſeins du prince Maurice, 25, 182.

C.

CALVAIRAC (Jean de Sudriere, baron de), avertit Henri IV des complots de la cabale ſéditieuſe, 68. N. 28.

CALVINISTES de France

ce veulent faire du roi d'Angleterre leur protecteur, 244.

CAMPO (dom Alonce del), défait par les troupes d'Eliſabeth en Irlande, 74.

CANAYE de Frêne (Philippe), ambaſſadeur à Rome, 53. N. 22.

CANTORBERY. Réception que fait la nobleſſe de cette ville à Sully, 216. Avis que lui donne un chanoine. 217.

CATHOLIQUES, murmurent de l'ambaſſade de Sully à Londres, 191. Leur faction en Europe oppoſée à la faction Proteſtante; forces de ces deux factions, 310, 312.

CAUMARTIN (Louis le Févre de), garde des ſceaux, nommé pour traiter avec les ambaſſadeurs Suiſſes, 155. N. 32.

CAUMONT (Jacques Nompar de), *voyez* FORCE (la).

CAZAL (Alphonſe), 119.

CÉCIL (Guillaume), ſecretaire d'Eliſabeth. Son caractere, ſon ambition, ſes artifices, 230-261. Il rend viſite au duc de Sully, 236. Ses manieres pour obtenir la faveur du nouveau roi d'Angleterre, 261, 262. *Voyez* JACQUES. Conférence entre lui, les conſeillers-Anglois & Sully, où il cherche à le ſurprendre & à le tromper, 283, 287. Il eſt député au comte d'Aremberg, 288. Son penchant en faveur de l'Eſpagne, 289. Il ſe montre en tout contraire aux Flamands, 293. Conférence entre lui, Sully, & les députés des Provinces-Unies, où il tend toutes ſortes de pieges à ces miniſtres, 294-301.

CHAMBRE de Juſtice en 1601, appellée chambre royale, 17, 18. N. 5, 6, ſans fruit, 23.

CHAMNITE (comte de), gouverneur de Franche-Comté, 128.

CHARTRES (Prégent de la Fin, vicomte de). On ſe ſert de lui pour faire parler la Fin ſon oncle, 69. N. 30.

CHASTES (comman-

deur de), gouverneur de Dieppe, 183.

CHASTEAUNEUF ou PASSAVA, pris & détruit par les Chevaliers de Malte, 77.

CHASTELIER (le pere), jéſuite, 171. N. 6.

CHASTILLON-COLIGNY (Henri de), petit-fils de l'amiral, tué au ſiege d'Oſtende. Ses grandes qualités, 43, 44. N. 13.

CHEVALERIE (la) prête ſon nom à Sully pour le gouvernement de la Baſtille, 72.

CHOART, *voyez* BUZENVAL.

CHOISEUL, *voyez* PRASLIN.

CLAUSEMBOURG pris, 77. *Voyez* BASTE.

CLÉMENT VIII, cauſe du trouble en Angleterre en y établiſſant un archiprêtre, 280. N. 4. Politeſſes réciproques de ce pape & du roi d'Angleterre, 282. N. 6.

COBHAM (mylord), 35, de la faction des mécontents à Londres, 231. Avis qu'il confirme à Sully, 266.

COEME (Jeanne de), épouſe de M. le prince de Conti, 53. N. 21. *Voyez* MONTAFFIÉ.

CŒUR (Barthelemi), ambaſſadeur de la Porte en France, 30. N. 10.

COLVILLE, miniſtre proteſtant, écrit contre le roi Jacques, 282.

COMBAUT, *voy.* SULLY.

COMMERCE. Abus corrigés dans cette partie, 13, 15. N. 2, 3. Traité de commerce entre Charles IX & Eliſabeth, déſavantageux à la France, 206.

COMMINGES, *voyez* SOBOLLE.

CONCHINI, 23, 94.

CONSTANT, gentilhomme, 93-135.

CONSTANTINOPLE ſe révolte, 77.

CONVERSATION entre Eliſabeth & Sully ſur les moyens d'abaiſſer la maiſon d'Autriche, 36-41, entre Henri IV & Sully, ſur les graces que ce prince veut lui faire, 135-140, ſur la mort d'Eliſabeth & l'ambaſſade de ce miniſtre à Londres, 190, 194, entre le roi d'Angleterre & Sully à ſa premiere audience ſur différents

ſujets, 249-253. Autre ſecrete à ſa ſeconde audience ſur le deſſein contre la maiſon d'Autriche, 273-279.

COQUET, maître d'hôtel de Henri IV, 24.

COTTON (Pierre), jéſuite, 171. N. 6.

COULON (abbaye de) donnée à Sully, 180.

CUMBERLAND (comte de), de la faction des mécontents à Londres, 231.

D.

DAUPHINÉ. Procès du tiers état contre le clergé & la nobleſſe du Dauphiné, 146.

DEFFUNCTIS, grand prévôt de l'hôtel, 115.

DELFIN, ambaſſadeur de Veniſe en France, 31.

DENIERS dix & douze abolis. Denier ſeize établi, 13. N. 2.

DERBY (le comte) eſcorte Sully dans ſon ambaſſade à Londres, & le conduit à Grenwich, 249.

DESCURES ſert utilement dans l'affaire de la détention du maréchal de Biron, 89, 98.

DESSEIN. Politique ou grand deſſein de Henri IV. Ce prince s'en entretient par lettres avec Eliſabeth, 36-39. Cinq points principaux de ce deſſein, 41.

DEUX-PONTS (Jean II, duc de), vient voir Henri IV à Metz, & y épouſe Catherine de Rohan, 170. N. 4.

DIETE DE RATISBONNE. *Voyez* RATISBONNE.

DOUVRES. Sujet du voyage d'Eliſabeth en cette ville, 32. Comment Sully y eſt reçu, 214.

DUELS. Edit de Henri IV contre le duel, 153. N. 31.

E.

ÉCOSSOIS. Faction Écoſſoiſe amie de la France à la cour de Jacques, 230. Jalouſie des Écoſſois & des Anglois, 261, 262. *Voyez* ANGLETERRE, JACQUES, LONDRES.

ÉDIFICES faits ou réparés, 190. N. 11.

EDMOND, agent d'Éliſabeth en France, vient à Calais complimenter

Henri IV, 32, 36, 272. N. 3.

ÉLISABETH, reine d'Angleterre, vient à Douvres, 32. Motifs secrets & particuliers de ce voyage, lettres que Henri IV & elle s'écrivent. Entretien d'elle & de Sully, &c. 33, 34. N. 12. *Voyez* DESSEIN POLITIQUE. Elle défait les rebelles en Irlande, 74. Sa mort, son éloge, 188. N. 10. Traité de commerce fait par elle avec Charles IX, 206. Louanges données à sa politique, 259, 260, 265. Appui qu'elle donna aux prêtres Anglois contre la cabale Espagnole, 281. N. 5. Parole de cette reine sur l'union des rois de France, d'Angleterre, de Suede, & de Danemarck, 316.

ÉLISABETH de France, reine d'Espagne, sa naissance, 156. N. 34, tombe malade, 200.

EMBDEN. L'Espagne tâche en vain d'envahir cette place, 160.

EMPIRE & EMPEREUR. Leur véritable politique par rapport à l'Espagne, 312, 313.

ENTRAGUES (François de Balzac d'). Ses intrigues à la cour du roi Jacques, 244.

ENTRAGUES (Mlle. d'). *Voyez* VERNEUIL (Catherine-Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de).

ÉPERNON (Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'). Sa justification, bons conseils qu'il suit, 99. N. 7; il est obligé d'ôter le gouvernement de Metz aux Soboles, 165, 166. N. 1.

ERBY (le comte d'), conduit Sully dans la chambre du roi, 303.

ESPAGNE & ESPAGNOLS continuent la guerre contre les Provinces-Unies, 25-29. N. 8. *Voyez* Henri IV. Insulte qu'elle fait à l'ambassadeur d'Henri IV, 28. N. 9. Appui qu'elle donne aux séditieux de France, 68, & aux révoltés en Irlande, 68. Forces navales qu'elle arme, 74. Suite de sa guerre avec les Flamands, 157. Une esca-

dre Eſpagnole eſt battue, 159. Brigues des Eſpagnols en Angleterre après la mort d'Eliſabeth, 189. Ils recherchent le roi Jacques, 217. Faction Eſpagnole à Londres, 230. *Voyez* JACQUES. Grandes offres qu'elle fait au roi Jacques contre la France, 267, 272, 274. Elle ſoutient les prêtres Anglois contre le roi Jacques, & brigue pour le détrôner, 279-283. N. 4, 5, 6. Idée de la faction catholique en Europe, à la tête de laquelle eſt l'Eſpagne, 310. *Voy.* DESSEIN POLITIQUE.

ESPECES d'or & d'argent. *Voyez* MONNOIE.

ÉTOFFES d'or & de ſoie. Défenſe d'en porter dans le royaume, 14. N. 4.

EVENCHER (comte d'), 35.

EUROPE. Réflexions ſur les abus qui y regnent par rapport à la guerre, & ſur ſa véritable politique, 228-232. Idée & forces de différentes factions qui la diviſent, 310, 315.

F.

FIN (Jacques de la). Son caractere, 69. N. 29, 30; trahit Biron; ſes interrogatoires & dépoſitions, où il implique Sully, 70, 71. N. 31. Il continue à tromper Biron, 98. N. 6.

FINANCE & FINANCIERS, 10-12. Offices des finances ſupprimés, 23, 24. Les financiers malfaiteurs, pourſuivis, 146.

FLANDRE, PAYS-BAS & PROVINCES-UNIES. Expéditions pendant la guerre recommencée par l'archiduc Albert, 25-27. Suite de la guerre des Flamands, 159-161. Députés des Etats-Généraux à Londres mal reçus par Jacques, entretien de Sully avec ces députés, 238-240. *Voy.* BARNEVELD, FONTAINE (la). Prétendue propoſition faite par l'Eſpagne aux Flamands de s'unir à elle contre la France, 269-271. Diverſes conférences à ce ſujet, 292, 301.

FLEURY (Etienne

de), conseiller au parlement, instruit le procès du maréchal de Biron, 111. N. 13.

FONTAINE (la), député des Provinces-Unies à Londres, 238-248. *Voyez* BARNEVELD.

FONTENELLES (Guy Eder de Beaumanoir, baron de), est rompu vif, 117. N. 19.

FORCE (Jacques Nompart de Caumont, duc de la), maréchal de France, demande au roi la grace du maréchal de Biron, 116. N. 18.

FORGET (président), fait le contrat d'acquisition de Monceaux pour la reine, 50.

FRANCE (la). Politique que la France doit suivre avec la nation Angloise, 127, 128. N. 19.

FRONTENAC, officier calviniste, 23.

FUENTES (comte de). Ses intelligences avec le maréchal de Biron, 135. Il s'empare du marquisat de Final, 159.

G.

GABELLE. Calomnie contre Henri IV de vouloir l'établir par-tout le royaume, 82.

GALLES (prince de). Son caractere & ses inclinations, 235.

GARNIER, prédicateur du roi. Gratification qu'il en reçoit, 57. Il assiste Biron à la mort, 115.

GENEVE. Entreprise sur cette ville, manquée par le duc de Savoie, & suivie d'un traité de paix par la médiation des Suisses, 161. N. 40.

GLASCO ou GLASCOW (Jacques de Béthune, archevêque de), 201. N. 13.

GONDY, partisan, 23, 214.

GOUVERNEMENT. Henri IV & Sully s'y appliquent après la paix de Savoie, 9 & *suiv.* Maximes & considérations sur le gouvernement, 17, 18, 139, 227, 228.

GRAND-SEIGNEUR (le) envoie un ambassadeur à Henri IV, 3 N. 10. Titres magnifiques

qu'il lui donne par ſon ambaſſadeur, 30. N. 11.

GRAVES pris, 158.

GRAVESEND. Réception qu'on y fait à Sully, 219.

GREFFIN, mylord, 35.

GRISONS. *Voyez* HENRI IV.

GUISCARDI, chancelier de Montferrat. *Voy.* RICHELIEU (le cardinal de).

GUISE (Catherine de Cleves, ducheſſe de), obtient de Henri IV la grace du prince de Joinville, 129.

H.

HARRAS du roi. Particularités ſur leurs divers établiſſements, 56. N. 24.

HARLAY (Archille de), premier préſident, inſtruit le procès de Biron, 111. N. 13.

HARLAY (Chriſtophe de), gouverneur d'Orléans, 188. N. 9.

HEBERT (Charles), agent du maréchal de Biron obtient ſa grace du roi, 118.

HENRI IV, roi de France, corrige les abus dans la monnoie & le commerce, &c. 9, 15; défend l'uſage des étoffes d'or & d'argent, l'entrée de ces étoffes en France, & le tranſport des eſpeces d'or & d'argent hors du royaume, 14, 15. Simplicité de ſes habits; ce qu'il dit là-deſſus, 13, 14. N. 3, 4. Il établit une chambre de juſtice, 17. N. 5, dont il retire peu d'avantages, 23. Voyage qu'il fait à Orléans, 24. Il eſt informé des menées du prince d'Orange; parti qu'il prend, 24, 25. Motifs du voyage qu'il fait à Calais, 27, 31. Ses ſujets de plainte contre l'*Eſpagne*, 27, 28. Inſulte faite à Madrid à ſon ambaſſadeur, dont le pape lui fait donner ſatisfaction, 28. N. 9. *Voyez* GRAND SEIGNEUR (le). Il reçoit une ambaſſade des Vénitiens, 31. Sa réponſe à l'ambaſſadeur d'Eſpagne, 32. Lettres réciproques de lui & d'Eliſabeth; raiſons qui les empê-

chent de s'aboucher, 33, 34. Calomnie contre eux à ce ſujet, 33. N. 12. Henri IV envoie Sully à Douvres conférer avec Eliſabeth, 35. Sa joie à la naiſſance du dauphin, 45, 46. Sa recommandation à la ſage femme de la reine, avant l'acçouchement, 44. N. 14. Ce qu'il dit à la reine lors de l'accouchement, 45. N. 16. Il donne à la reine Monceaux, 50. Il fait part à Sully de la naiſſance du dauphin, 45. N. 16; fait tirer ſon horoſcope par la Riviere, 46, 47; le fait nourrir à Saint-Germain, 49. Il ſe fait reſtituer les iſles de Pomegue, &c. par le grand-duc, 50, 53. N. 20; nomme le comte de Béthune ambaſſadeur à Rome, malgré Villeroy & Sillery, 53. Son eſtime pour la maiſon de Béthune, 55. Lettre de ce prince à Sully ſur Ornano & ſur le harras de Mehun, 56. N. 23, 24. Il cherche à ramener l'eſprit de Biron, 57, 61, 101, lui donne une gratification conſidérable, 61. Avis qui lui ſont donnés ſur ſa conſpiration, 67. Lettres qu'il écrit, & entretiens qu'il a avec Sully ſur les dépoſitions de la Fin, 68-71. N. 31. Divertiſſements de ce prince à l'arſenal, 79. Attaque de goutte qu'il reſſent, 81. Il va à Blois, & y déconcerte les deſſeins de Biron, 81. *Voy.* SÉDITIEUX. Calomnies contre Henri IV, 82. Il tient un grand conſeil ſur le projet d'arrêter Bouillon, d'Auvergne & Biron, 83, 84; eſt diſſuadé de faire auſſi arrêter d'Epernon, 89. Il prend une réſolution violente contre la reine & les Italiens de ſa maiſon, dont Sully le diſſuade, 93-95. N. 3. Il ſe montre en Poitou, Limouſin & Guyenne, 96. Son entretien avec Biron, 101. N. 9. Il engage Sully d'entreprendre à faire rentrer le maréchal de Biron en lui-même, 102. Son entretien avec Sully & la reine, 105-107.

Il

Il fait arrêter Biron & d'Auvergne; particularités sur cette détention, 108. N. 12. Il fait faire le procès à Biron, 111. Paroles de lui aux parents de ce maréchal, 116. N. 18; fait il exécuter le baron de Fontenelles, & fait grace à tous les autres conjurés, 117; à Hebert & au comte d'Auvergne; motif de cette clémence, 122, 123. N. 22; au prince de Joinville, qu'il fait enfermer, 128, 129. N. 24. Il cherche inutilement à attirer Bouillon à la cour, 130-134. Reproche qu'il fait à l'Espagne, au sujet de la conspiration de Biron, 134, 135. Conversation entre lui & Sully, 135, 136, sur les bornes qu'il veut mettre à ses bienfaits pour lui, 136-140. Affaire des avocats, qu'il termine par la douceur, 141, 144. N. 27. Aventure où il fait fouetter des procureurs, 148. N. 28. Son édit contre le duel, 153. N. 31. Il renvoie le camérier du pape, qu'il avoit comblé de présents; consent à l'alliance de la république de Venise avec les ligues des *Grisons*, 154. Son voyage à Calais, 156. Il donne le château de Verneuil à mademoiselle d'Entragues, 156. N. 33; fait légitimer le fils de la marquise de Verneuil; tombe malade à Monceaux, 157. N. 35; va à Metz, 167; en chasse les Soboles, 168; y a une indisposition; y raccommode plusieurs princes d'Allemagne qui viennent l'y voir, 170, 171. N. 4, 5; y reçoit favorablement les jésuites, & leur promet de les établir, 171, 172. N. 6; donne à Sully l'abbaye de Coulon, 180; rassure le pape sur ses armements, 180; continue à appuyer sous main les Flamands contre l'Espagne, 181. Anecdote sur le commerce du roi avec la femme d'*Aersens*, 182. N. Sa réponse à l'électeur Palatin, qui lui écrit en faveur de Bouillon, 185, 186.

Son regret de la mort d'Eliſabeth, 188. N. 10. Entretien à ce ſujet avec Sully, qu'il ſe détermine à envoyer à Londres, 189-195. Bâtiments faits par ce prince, 190. N. 11. Inſtruction publique & ſecrete qu'il donne à Sully; importance de cette ambaſſade, 191-195. Sa grande maladie à Fontainebleau; extrême confiance qu'il témoigne à Sully; ſa guériſon, 197-200. N. 12. Conſeils qu'il donne à la reine, ſe croyant prêt à mourir, 197, 198. Il aſſemble un conſeil, où Sully reçoit ſes inſtructions, 202, 203. Ses lettres au roi & à la reine d'Angleterre, 207. Lettres réciproques du roi & de Sully pendant ſon ſéjour à Londres, 208-210. Ses raiſons pour prendre le parti des prêtres Anglois, 280.

HESSE (Guilleaume landgrave de), vient voir Henri IV à Metz, 171.

HONGRIE. Sa guerre avec l'empereur Rodolphe, 76. Suite de cette guerre, 161, 163. N. 41.

HOWARD (mylord), amiral d'Angleterre, reçoit le comte d'Aremberg, 218; ſert la faction eſpagnole contre Sully, 230, 257.

HUMES (mylord), de la faction eſpagnole à Londres, 230; conduit Sully à Grenwich, 272, 302.

J.

JACQUES STUART, roi d'Écoſſe, puis d'Angleterre, fait notifier en France ſon avénement au trône d'Angleterre, 201. N. 13. On le prévient contre le comte de Beaumont, 207; contre Henri IV & Sully, 233. Son caractere & ſa conduite, 233. Il envoie complimenter Sully, auquel il fait en même temps un préſent, 245; l'oblige à retrancher l'habillement de deuil, 247; lui donne ſa premiere audience. Honneurs qu'il lui rend & entretien public entr'eux, 249-255. Il invective contre le roi d'*Eſpagne* & ſon con-

ſeil, 252 ; loue Henri IV, 253. Sa paſſion pour la chaſſe, 255. Il ſe plaint à Sully du comte d'*Aremberg*, 255 ; parle à Sully en faveur de du Pleſſis, 256 ; reprend Sully de traiter le *pape* de ſainteté, 256. Crainte & haine que lui inſpire contre les *Eſpagnols* & les archiducs une conſpiration prétendue des jeſuites, 258-260. N. 1. *Voyez* ESPAGNE. Seconde audience qu'il donne à Sully, qui lui fait goûter les deſſeins de Henri IV ſur l'Eſpagne & les Provinces-Unies, 272-278. Ses plaintes contre la maiſon d'Autriche, 273, 274. Son projet avec *Sully* pour l'abaiſſer, 275-277. Il promet de ne point ſoutenir Bouillon, 279 ; reproche à Henri IV d'avoir appuyé les prêtres Anglois, 280. Politeſſes réciproques entre le pape & lui, 282. N. 6. Son conſeil s'oppoſe à ſoutenir les Provinces Unies, 284, 285. Son mécontentement du comte d'Aremberg & des Eſpagnols, 287, 288. Il traite Sully à dîner ; particularités ſur ce repas, 289 ; parle indécemment de la feue reine Eliſabeth & de ſon conſeil, 290. Il promet à Sully ſatisfaction ſur les pirateries des Anglois, 292. Troiſieme audience & longue converſation ſecrete qu'il a avec Sully, qui lui fait connoître ſes miniſtres, 303-305 ; & lui développe le grand deſſein de Henri IV. Précaution priſe pour cela, &c. 305. *Voy.* DESSEIN POLITIQUE. Il deſire de paroître reſſembler à Henri IV, 319 ; prend le parti de Sully contre ſes miniſtres, 321. Son ſerment à cet égard, 321. N. 7. Audience de congé polie qu'il donne à Sully, 322.

JANISSAIRES, ſe révoltent contre Mahomet III, 77.

JEANNIN (René), préſident au parlement de Dijon, ſert utilement dans la conjuration de Biron, 98 ; ſuit le roi à Calais, 157 ; ſollicite

en faveur des jésuites, 172. Il assiste au conseil où Sully reçoit ses instructions pour son ambassade à Londres, 208.

JÉSUITES. Leurs efforts pour se rétablir en France, 170. Disculpés sur une prétendue conspiration contre le roi d'Angleterre, 259. N. 1. Troubles qu'ils excitent en Angleterre, dans l'affaire des prêtres Anglois, 279, 280. N. 4.

IF (isle & château d'), usurpés & rendus à Henri IV par le grand duc de Toscane, 51. N. 20.

IGNACE ARMAND, provincial des jésuites. Caresses & promesses qu'il reçoit de Henri IV à Metz, 171. N. 6.

INDES, ont épuisé l'Espagne, 311. Desseins & moyens d'en ôter le commerce à l'Espagne, 315, 316. *Voyez.* DESSEIN POLITIQUE.

JOINVILLE (Claude de Lorraine, prince de), cabale avec l'Espagne, 28; est arrêté, & obtient sa grace à la priere de Sully. Son caractere, 128, 129. N. 24.

JOUSSEAUME, receveur général des finances, arrêté à Milan & pendu, 146.

IRLANDE. Les rebelles soutenus par l'Espagne, sont soumis, 74.

ISLES (affaires des). *Voyez* IF, POMEGUE.

ITALIE. Partie du grand dessein qui la concerne, 317.

JUBILÉ Séculaire, Le roi & la reine vont le gagner à Orléans, 24.

K.

KENLOS, de la faction écossoise à Londres, 230, associé au comte d'Aremberg, 288.

L.

LANGUEDOC. Les états sont transférés dans le Bas-Languedoc, 71.

LENOX (comte de), de la faction écossoise à Londres, 230, 245, 259.

LÉONOR, (la), 93.

LIGNE (Jean de), comte d'Aremberg. *Voy.* AREMBERG.

LIGUES GRISES. *Voy.* GRISONS.

LISCOIS (comte de),

attaché à la reine d'Angleterre, 235.

LONDRES. Magnifique réception qui y eſt faite à Sully, 219. La haine des bourgeois de cette ville contre les François éclate dans l'affaire de Combaut, 222-225. Factions qui y regnent, 229-232. Coutume de ne point y traiter les ambaſſadeurs, 249. Le peuple ſe ſoulève contre les Eſpagnols, & loue la conduite de Sully, 260.

LORRAINE (Charles, cardinal de), évêque de Strasbourg. La guerre & le procès entre lui & le prince de Baviere ſur cet évêché ſont terminés, 171. N. 5.

LORRAINE (Claude de), prince de Joinville. *Voyez* JOINVILLE.

LOUVRE, la grande galerie eſt commencée, 190.

LUGNAU, maître des cérémonies à Londres. Mécontentement qu'il donne à Sully, 214, 216, 248.

LUX (Edme de Malain, baron de), conſeille à Biron de venir à la cour, 97, 99, obtient ſon pardon, après avoir tout avoué à Henri IV & à Sully, 119-121.

LUXEMBOURG (Henri de), duc de Pinci; procès qu'il a au parlement, 141.

M.

MADAME, Catherine de Bourbon, ducheſſe de Bar, vient voir le roi à Metz, 170, & le reçoit à Nancy, 188.

MAHOMET III. Son caractere, 77.

MAIGNAN, docteur de Sorbonne, aſſiſte Biron ſur l'échafaud, 115.

MAINTENON (Louis d'Angennes de), accord avec d'Oſſat pour l'abbaye de Coulon, 180.

MAIRE de Londres. Comment il ſe conduit dans l'affaire de Combaut, 225.

MAISSE (André Hurault de), ſe trouve au conſeil où Sully reçoit ſes inſtructions pour ſon ambaſſade à Londres, 202.

MALTE (chevaliers de), prennent & détrui-

ſent Paſſava dans la Morée, 77.

MARE (comte de), de la faction écoſſoiſe à Londres, 231, 263. Député vers Sully, 283, 302.

MARIE de Médicis, reine de France, va gagner le Jubilé à Orléans, 24, devient groſſe & accouche du dauphin; particularités ſur cette naiſſance, 44, 45. N. 14, 15, 16. Elle ſuit le roi à Blois, 81, accouche de madame Eliſabeth de France, 156; eſt du voyage du roi à Metz, 168.

MARSEILLE. Le parti de Biron cherche à s'emparer de cette ville, 63.

MAURIER (Benjamin Aubery du). Lettre qu'il reçoit de Bouillon, 134, 185.

MÉDICIS (Ferdinand de), grand-duc de Toſcane, rend à Henri IV les iſles d'If, &c. 51. N. 20.

MERCŒUR (Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de), prend Albe Royale ſur les Turcs, 76. N. 35. Particularités ſur ſa mort, & ſon éloge, 161, 162. N. 41.

METZ. Diſſentions dont cette ville eſt agitée, 165 *& ſuiv.* N. 1, 2.

MEURIERS. Edit qui ordonne d'en planter dans le royaume, 153.

MICHEL, vaivode de Tranſilvanie, défait, 77.

MINES d'or & d'argent, &c. découvertes en France, 152. N. 30.

MIRON (François), lieutenant civil, & intendant de Paris, 112.

MONCEAUX donné à la reine, 49, 157.

MONNOIE. Abus corrigés & réglements, 13. N. 2. Monnoies étrangeres défendues, 13. N. 3. Défenſes d'en tranſporter hors du royaume, 14. Monnoie hauſſée & comptes par livre rétablis, 147, 148. Principes & réflexions ſur ces opérations, 147-152. N. 29. Edits ſur la monnoie & troubles qu'ils cauſerent, 151, 152.

MONTAFFIÉ (maiſon de), en Piémont, 53. N. 21.

MONTAFFIÉ (Louis, comte de), marie sa fille au comte de Soissons, 53. N. 21.

MONTAFFIÉ (Anne de) épouse le comte de Soissons, 53. N. 21.

MONTIGNY (François de la Grange, seigneur de), fait gouverneur de Metz & du pays Messin, 169. N. 3.

MONTMORENCY, connétable de France, est soupçonné de complicité avec Biron, 118. N. 20; est rétabli dans les bonnes graces du roi, 121. Lui & sa famille intercédent pour le comte d'Auvergne, 125.

MONTPENSIER (Henri de Bourbon, duc de), est soupçonné de complicité avec Biron, 118. N. 20.

MORNAY (Philippe), seigneur du Plessis, ses brigues à Londres, 245. Le roi d'Angleterre parle en sa faveur, 256.

N.

NARBONNE. Les séditieux cherchent à s'emparer, 68.

NASSAU (Henri de), ambassadeur des Provinces-Unies à Londres, 236-239, 252.

NEVERS (Charles de Gonzague, duc de), est blessé au siege de Bude; son éloge, 161. N. 41.

NICOLAS (Simon), Traits de son humeur plaisante & libertine, 91. N. 2.

NOBLESSE. Considérations sur le peu d'égard qu'on a pour elle, sur ses mœurs corrompues, 19. N. 7.

NORD (cour du). Sa mauvaise politique, 265. N. 2.

NORTUMBERLAND (comte de), de la faction des mécontents à Londres, 231, conduit Sully au palais du roi Jacques, 249. Sa capacité, 257. Rapport qu'il envoie à Sully, 266. Avis important qu'il donne à Sully, 273, qu'il conduit à sa seconde audience, 273, & est nommé l'un des députés pour conférer avec lui, 283, 321.

NOUE (François de la), 92.

O.

OFFICES de finance & du barreau supprimés, 23.

ORAISON (marquis d'), de la suite de Sully à Londres, 222.

ORANGE (Maurice de Nassau, prince d'), 43, veut porter la guerre aux environs de Dunkerque, 25, prend Rimberg, 26, & manque Bolduc, 27, 181; prend Grave; ses autres expéditions, 158. Il chasse les Espagnols de Vactendonk, 181.

ORELADOUX (mylord), Écossois, 302.

ORNANO (Alphonse d'), maréchal de France; mécontentement qu'il donne au roi, 56. N. 23.

OSSAT (Arnaud d'), cardinal. Traité qu'il fait avec le grand-duc de Toscane, pour la restitution des Isles, &c. blâmé, 51, 52. N. 20. Accusations contre lui, 173-178. Examen de ces accusations, 173. N. 7. Mortifications qu'il reçoit de Sully, 179, 180. Il est fait coadjuteur de Bayeux. 180. Son opinion sur l'affaire des prêtres Anglois, 280, 281. N. 4.

OSTENDE, est assiégée, 26. N. 8. 43. N. 13. Suite de ce siege, 158, 159, très-coûteux, 182.

P.

PALATIN (électeur). Précis de sa lettre à Henri IV en faveur du duc de Bouillon, 184. Il continue à soutenir Bouillon, & cherche en vain à le faire appuyer par le roi Jacques, 244, 279.

PANNY (du), agent de d'Entragues à Londres, 245.

PAPES. *Voyez* JACQUES, roi d'Angleterre. Véritable politique des papes par rapport au roi d'Espagne & à la maison d'Autriche, 312, 313. En quoi le grand dessein de Henri IV leur étoit avantageux, 318.

PARIS. M. le dauphin est porté à découvert au travers de Pa-

ris, 50. Préſent que la ville fait à la reine au ſujet de cette naiſſance, 50. Ouvrages publics qu'y fait conſtruire Henri IV, 190.

PASQUIER, apporte à Henri IV des lettres de Villeroy, 25.

PEMBROK (comte de), 35.

PERSE (ſophi de), envoie un ambaſſadeur à l'empereur, 30.

PERSONIO (Robert), jéſuite, cauſe du trouble en Angleterre, par les conſeils qu'il donne au pape, 280. N. 4.

PERCY (my lord), défait les rebelles d'Irlande, 74.

PEST, pris par les Chrétiens ſur les Turcs, 162.

PHILIPPE III, roi d'Eſpagne, ſoutient les rebelles en Irlande, 74, ſe défait ſecretement du prétendu D. Sébaſtien, 74, 75. N. 32; s'empare ſans aucun droit de Final, de Piombino, 159, 160. N. 37, & tâche en vain de ſe ſaiſir d'Embden, 160; paroît favoriſer le duc de Savoie dans ſon entrepriſe ſur Geneve, 160. Propoſitions prétendues d'union entre lui & le roi d'Angleterre contre la France, 267-269. Entretiens & projets du roi Jacques & de Sully, ſur les moyens d'abaiſſer ſa puiſſance, 273-278.

PIOMBINO, uſurpé ſur l'empereur par l'Eſpagne, 159.

PLESSIS (du). *Voyez* MORNAY (Philippe).

PLESSIS-BELLAY (du), agent du duc de Bouillon, 185.

PLUME (la), envoyé par Henri IV vers le baron Lux, 119.

POLITIQUE de l'Angleterre & de l'Europe, 227, 228. N. 18, 19.

POMEGUE (iſle & château de), uſurpés par le grand duc de Toſcane, & rendus à la France, 50, 51. N. 20.

POUGUES (eaux de), priſes avec ſuccès par Henri IV, 200.

PRASLIN (Charles de Choiſeul, marquis de), capitaine des gardes, 101. N. 8, arrête le com-

te d'Auvergne, 109. N.

PRÉAUX (Hector de), officier calviniſte, 92.

PROTESTANTS. Leurs chefs travaillent à faire déclarer le roi d'Angleterre protecteur du parti Calviniſte en France, & l'électeur Palatin ſon lieutenant, 244. Faction proteſtante en Europe oppoſée à la faction catholique. Idée de ces factions, leur force, &c. 310.

PUISSANCES du Nord. Leur haine contre la maiſon d'Autriche, 232.

Q.

QUINZAL, pris ſur les rebelles d'Irlande & les Eſpagnols, 74.

R.

RALEICH (mylord), 35, 266. De la faction des mécontents de Londres, 231; confirme à Sully l'avis qu'il avoit reçu, 266.

RAMBERGES, vaiſſeaux anglois, 212. N. 16.

RATISBONNE (diete de), ou conférences entre les catholiques & les proteſtants ſur les moyens de concilier les deux religions, 75, 76. N. 34.

RELIGION. Principes erronés ſur la religion, 75, 76. N. 33, 34.

RETZ (Albert de Gondy, duc de), eſt employé dans l'affaire des iſles avec le grand duc, 52.

RHIMBERG aſſiégé & pris, 26, 180.

RICHELIEU (le cardinal de), ſon ſentiment ſur l'uſage des traités de finance en France, 18. N. Abus dont il ſe plaint; ce qu'il propoſe pour y remédier, 19. N. 7. Ce qu'il dit d'*Aerſens*, ambaſſadeur des Etats d'Hollande, d'*Oxenſtiern*, chancelier de Suede, & de *Guiſcardi*, chancelier de Montferrat, 182. N. 8. Exemple dont il ſe ſert pour prouver à Louis XIII l'obligation où il eſt d'avoir une puiſſante marine, 213. N.

RIGNAC (Pierre de), eſt envoyé par Bouillon à Henri IV, 133.

ROCHEPOT (Antoine

de Silly de la), ambaſſadeur en Eſpagne. Inſulte qui lui eſt faite à Madrid, 28. N. 9.

ROCHESTER. Haine des bourgeois de cette ville contre les François, 219.

RODOLPHE, empereur; ſes guerres avec les Hongrois & les Turcs, 76. Suite de ſa guerre contre les Turcs & les Hongrois, 160, 163.

HOHAN (Catherine de) épouſe le duc de Deux-Ponts, 170. N. 4.

RONCAS, agent du duc de Savoie, 119.

ROQUELAURE (Antoine de), l'un des courtiſans favoriſés de Henri IV, 23.

ROUSSI de Châteauneuf (le comte de), demande la grace du maréchal de Biron, 116. N. 18.

RUMIGNY. Paroles que lui dit le maréchal de Biron ſur l'échafaud, 112.

RUMILLY (traité de) entre le duc de Savoie & la république de Geneve, 161. N. 40.

S.

SAINT-AUBIN, agent du duc de Bouillon, 135.

SAINT-BLANCARD (Jean de Gontaut, ſeigneur de), frere du maréchal de Biron, 115. N. 17.

SAINT-GENIES (mademoiſelle de), niece de Sully, épouſe du ſuivant, 115. N. 17.

SAINT GERMAIN, ſa demande au roi, 186.

SAINT-GERMAIN-en-Laye. Henri IV y fait bâtir le château-neuf, 190. N. 11.

SAINT-LUC, accompagne Sully à Londres, 211, 222.

SALIGNAC (Jean de Gontaut de), ſollicite la grace de Biron, 116. N. 18.

SALINE ou MARAIS SALANTS, 82.

SANCY (Nicolas de Harlai de), ſa conduite blâmée, 256.

SARLOT (vicomte de), ſon avis, 248.

SAVAR (vicomte de), 302.

SAVOIE (Charles-

Emmanuel, duc de), ſe joint à l'Eſpagne & à la ligue; fait ſon traité, conditions de ce traité, 58. N. 25. Comment ſon compliment de félicitation ſur la découverte qui fut faite de la conſpiration de Biron & autres, eſt reçu de Henri IV, 135, 136. Son peu de ſuccès dans ſon entrepriſe ſur Geneve, & ſuivie d'un traité de paix avec cette république, 160, 161. N. 40. Utilité du grand deſſein de Henri IV pour le duc de Savoie, 308.

SCHOMBERG (comte de), grand maréchal de l'empire. Honneurs qu'on lui rend à Paris, 80.

SÉBASTIEN (dom), roi de Portugal vrai ou faux. Circonſtances ſingulieres ſur ſa reſſemblance avec le vrai dom Sébaſtien, 74. N. 32.

SÉDITIEUX (parti des), ayant à leur tête Bouillon, Biron, d'Auvergne, d'Entragues, la Trémouille, du Pleſſis Mornay, la marquiſe de Verneuil, &c. *Voyez ces noms*. Formules d'aſſociation entr'eux, 65, 66. Moyens qu'ils emploient pour ſoulever le peuple, 67. Villes dont ils cherchent à s'emparer, 68. Conſeil tenu à Blois pour en arrêter les chefs, 89. Leurs brigues auprès du roi d'Angleterre, 244, 245.

SELVAGE (Catherine), femme de chambre de la reine, 94.

SERVIN. Caractère monſtrueux de ce jeune homme, 208-210.

SILLERY (Nicolas Brulart de), chancelier. Sa politique ſur l'Eſpagne contraire à celle de Sully, 29. Il cherche à exclure le comte de Béthune de l'ambaſſade à Rome, 53, 54, 202.

SOBOLE (Raimond de Comminges, ſieur de) & ſon frere, chaſſés de Metz. Particularités ſur cette affaire, 165, 166. N. 1.

SOISSONS (Charles de Bourbon, comte de). Son reſſentiment contre Sully, 53. N. 21; eſt appellé au conſeil ſecret tenu à Blois, pour arrêter

arrêter les chefs des séditieux, 89, se réconcilie avec Sully, 202.

SOPHI DE PERSE (le), envoie un ambassadeur à l'empereur, au pape & au roi d'Espagne, 30.

SOU POUR LIVRE. Impôt révoqué, 96. N. 4.

SOUVRÉ (Gilles de), 23.

SPINOLA (Frédéric). Son escadre est battue par les Hollandois, 159.

STAFFORD. *Voyez* SIDNEY.

SUISSES, ambassade solemnelle des treize Cantons pour le renouvellement d'alliance & réception qu'on leur fait à Paris, 154, 155. N. 32. Leurs dispositions &. leur véritable politique par rapport à la maison d'Autriche, 312. En quoi le grand dessein de Henri IV leur étoit avantageux, 318.

SULLY (terre & château de), acquise par Sully, qui y fait bâtir, 128.

SULLY reprend les affaires de finance & de gouvernement, 10, établit le denier seize au lieu du denier douze, 13, défend le cours des monnoies étrangeres en France, 13, interdit l'usage des étoffes d'or & d'argent, 14. Son avis sur l'établissement d'une chambre de justice, 17. N. 6. Ses maximes sur la noblesse, les gens de finance, les charges, le luxe, les mésalliances, &c. 19-23. N. 7. Il acquiert la terre de Baugy, qu'il visite, 24; se rend à Puiseaux, pour conférer avec le roi, 24, 25. Son conseil à Henri IV, pour le prince d'Orange, 26, 27. Oppositions à sa politique au sujet de la maison d'Autriche, 29. Présents qu'il reçoit du grand-seigneur, 30. Il va voir la reine Elisabeth à Douvres, entretien qu'ils ont ensemble sur le grand dessein, louanges qu'il donne à cette reine, 35-39. Il regrette la mort du jeune Châtillon, & n'ose s'intéresser pour sa famille, 43. N. 13, apprend par le roi même la naissance du dauphin,

qui lui écrit une lettre sur la santé de ce prince & de la reine, 45, 46. N. 16. Il refuse de servir de fidéjusseur dans l'affaire des Isles, 52; dissuade le roi d'acheter les biens du comte de Soissons, 53; obtient l'ambassade de Rome pour le comte de Béthune, malgré Villeroy & Sillery, 53, 54. Lettres qu'il reçoit d'Henri IV sur différents sujets, 56. Il est chargé d'interroger la Fin; lettres & entretiens entre Henri IV & lui à ce sujet; son nom se trouve mêlé parmi ceux des conjurés, 70-72. Précis de ses lettres à Biron, 71, 72. Fausse accusation portée contre lui; il est fait gouverneur de la Bastille, 72. Il prend des mesures pour arrêter Biron, 73. Ses remarques sur ce qui arriva en différentes cours de l'Europe, 74-76. Sa plaie de la bouche se rouvre, 80. Réception qu'il fait aux princes étrangers, 80. Il accompagne le roi à Blois, 80, 81. Il justifie le duc d'Epernon, & s'oppose au dessein de l'arrêter; grand conseil sur ce sujet, & bon conseil qu'il donne à d'Epernon, 84; détourne le roi de la résolution violente qu'il avoit prise contre la reine & les Italiens de sa maison, 93-95. N. 3. Précautions qu'il prend contre Biron, 97, 98. Conseil qu'il donne au roi sur la maniere d'arrêter Biron; entretien où Sully cherche encore à le ramener, 103-105. Part qu'il a à la détention de Biron & d'Auvergne, 105, 106. N. 11. Il les fait conduire à l'arsenal, 109, prend des mesures contre leur évasion, 110, fait instruire leur procès, 111. Pourquoi il refuse de parler à Biron; comment Biron parle de lui, 113-116. N. 16. Grace qu'il obtient de changer le lieu de l'exécution, 117. Il engage une partie des conjurés à demander pardon au roi, 117, 118. Il porte Henri IV à la douceur, & justifie

le connétable, 121, 122. Sa converſation avec ce prince ſur les motifs du pardon accordé au comte d'Auvergne, 124-126. Il intercéde pour le prince de Joinville, 128. Lettre qu'il reçoit du duc de Bouillon, 131. Il tâche inutilement de faire venir Bouillon à la cour, 133. Son entretien ſingulier avec le roi ſur les bornes qu'il vouloit mettre aux bienfaits qu'il lui accordoit, 135-138. Son mécontentement de l'oppoſition que ce prince mettoit quelquefois à ſes deſſeins; & précautions qu'il prend contre ſes calomniateurs, 139 141. Diſcours qu'il fait tenir à Sigogne dans l'affaire des avocats, 142-144. N. 26, 27. Sévérité dont il uſe à l'égard des financiers malverſateurs, 146, 147. Il hauſſe les eſpeces d'or & d'argent, & rétablit le compte par livres, 146-151. Réflexions ſur ces opérations, & principes ſur la monnoie, 147. N. 29. Son ſentiment ſur l'édit porté contre le duel, 153, 154. Il traite avec les ambaſſadeurs Suiſſes, 155. N. 32. Ses plaintes contre d'Oſſat, 173 & *ſuiv.* auquel il refuſe le paiement de ſa penſion, 178, pourquoi, 179. Ses lettres à Henri IV ſur différents ſujets, 180 & *ſuiv.* Il raſſure le roi contre les cabales des ſéditieux, 186, 187. Entretiens ſecrets avec ce prince ſur la mort d'Eliſabeth, 188-190, dans leſquels ſon ambaſſade à Londres eſt réſolue malgré l'oppoſition des courtiſans, 191. Importance de cette ambaſſade, pour laquelle il ſe fait autoriſer par un écrit ſecret de ſa majeſté, 195, 196. Il va voir Henri IV malade à Fontainebleau; marques de confiance & d'amitié qu'il reçoit de ce prince, 198, 199. Sa lettre à l'archevêque de Glaſcow, 201. N. 13. Teneur des inſtructions qu'il reçoit en plein conſeil pour ſon ambaſſade en Angleterre; objets de

cette ambaſſade, 202, 203. Il s'embarque avec ſa ſuite; ſon ſéjour à Calais, 211. Il eſt inſulté par le vice-amiral Anglois, 212. N. 16. Comment reçu à Douvres, 214 *& ſuiv.* Impoliteſſe des Anglois à ſon égard, 215. Sa réception à Cantorbery, 216, à Rocheſter, 219, à Londres, 219. Il loge chez Beaumont, ambaſſadeur de France, 219. Ordre qu'il met dans ſa maiſon, & ſévérité qu'il montre dans l'affaire de *Combaut*, 222-224. Réflexions de ce miniſtre ſur le caractere des Anglois, & ſur la maniere dont la France doit traiter & ſe comporter avec eux, 225-227. N. 18. Autres ſur la France, ſur les puiſſances de l'Europe & ſur la guerre, 228. N. 19. Son arrivée à Londres, 219. Sa deſcription de l'état, de la cour & du gouvernement d'Angleterre, 229 232. Difficultés & obſtacles dans ſa négociation, 232. Son premier entretien avec Cécil, 237, 238. Son entretien avec les députés des Provinces-Unies, & meſures qu'ils concertent enſemble, 238-243, avec l'envoyé de *Veniſe*, qui l'inſtruit des démarches de Bouillon auprès du roi d'Angleterre, 243, 244. Politeſſes entre Sully & le comte d'Aremberg, 245. Préſent qu'il reçoit de Jacques, 246. Peine qu'il reſſent de ne pouvoir ſe préſenter devant ce prince en habit de deuil, 247, 248. Détail de ce qui ſe paſſa à ſa premiere audience, 249, 250. Sa réponſe au roi Jacques ſur ce qu'il le reprenoit de traiter le pape de ſainteté, 256. Louanges qu'on lui donne dans Londres, 260. Obſtacles qu'il a à vaincre, 261-263. Il pénétre les diſpoſitions des cours du Nord, 264-266. Son ſentiment ſur les prétendues propoſitions faites au roi d'Angleterre par l'Eſpagne contre la France, 266-269. Il raſſure Henri IV ſur la prétendue union de

de l'Eſpagne & de l'Angleterre, 271; conſeille Henri IV de veiller à la ſûreté de ſes provinces, 272. Seconde audience & entretien ſecret, où il fait goûter à Jacques ſon plan & ſes raiſons en faveur des Provinces-Unies, 273-278. *Voyez* JACQUES, roi. Sa conférence avec Barneveld, 292-295, avec les miniſtres Anglois & les députés Flamands; opiniâtreté des Anglois, & fermeté avec laquelle il leur parle, 294-299. Troiſieme audience & converſation ſecrete où Sully fait connoître au roi d'Angleterre ſes miniſtres, 302. Ses plaintes contre ſes miniſtres, 303, 304. Il expoſe à ce roi le grand deſſein, 305-318, & le lui fait goûter, 319-321. Son remercîment à ce monarque, 321.

SURINTENDANCE des mines. *Voyez* BELLEGARDE.

SOUTHAMPTON (comte de), 220, 231, reçoit & eſcorte Sully dans Londres, 219, 220. Amitié du roi d'Angleterre, 263.

SIDNEY (mylord), ou Stafford, 37, 220, 248, vient à Calais apporter à Henri IV des lettres d'Eliſabeth, 33; eſt nommé pour recevoir Sully dans Londres, 218, & l'eſcorter à ſon départ, 221.

T.

TAXIE (Jean), comte de Villa-Mediana, ambaſſadeur d'Eſpagne à Londres, 256.

TERRAIL (du), ſuit Sully à Londres, 222.

THEMINES (Pons de Lauſieres de Cardaillac de), ſollicite la grace de Biron, 116. N. 18.

THURIN (Philibert de), inſtruit le procès de Biron, 111. N. 13.

TIRON (le comte de), chef des rebelles d'Irlande, eſt défait par mylord Percy, 74.

TOUR (baron du), envoyé en France par le roi Jacques, pour notifier ſon avénement au trône d'Angleterre, 201 Il mande en France ce

son roi étoit résolu de secourir Ostende, 206.

TRAINEL, officier de la maison de la reine, 93.

TRÉSOR ROYAL. Réglements & états pour cette partie, 12.

V.

VARENNE (Guilleaume Fouquet de la), un de ceux qui avoient du pouvoir sur l'esprit de Henri IV, 23. Il est employé dans l'affaire de la détention de Biron & d'Auvergne, 108. Il présente au roi à Metz les jésuites de Verdun, 171. N. 6.

VELASQUE (Jean Ferdinand de), connétable de Castille, est envoyé ambassadeur extraordinaire d'Espagne à Londres, 256.

VENISE. Réception & présents faits à ses ambassadeurs, 31. Elle s'unit avec les Grisons contre l'Espagne, 155. *Voy.* SULLY. Avantage pour cette république dans le grand dessein, 318.

VENTADOUR (Anne de Levis, duc de), intercéde auprès de Henri IV pour le comte d'Auvergne, 125.

VERNEUIL (Henri de Bourbon, duc de), légitimé, 157. N. 35.

VERNEUIL (Catherine-Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de), maîtresse de Henri IV, 94, fait accorder grace de la vie & de la liberté au comte d'Auvergne, 122-124.

VIC (Dominique de), vice-amiral de France, 183, nommé pour traiter avec les ambassadeurs Suisses, 255. Son ressentiment de l'insulte faite au pavillon de France par le vice-amiral d'Angleterre, 211-216. N. 15, 16.

VILLEROY (Nicolas de Neufville de), ministre d'état. Sa politique sur la maison d'Autriche contraire à celle de Sully, 29, 30. Il soutient contre ce ministre le traité fait par d'Ossat avec le grand duc de Toscane pour les isles d'If, &c. 52, s'oppose à l'ambassade du

comte de Béthune à Rome, 53, reçoit les dépositions & examine les papiers de La-Fin, 73, eſt appellé au conſeil ſecret tenu à Blois, pour arrêter les chefs des ſéditieux, 88, 89, ſur le roi à Metz, 168. Ses ſollicitations pour les jéſuites, & ſes liaiſons avec d'Oſſat blâmées par Sully, 172. Diſcuſſion à ce ſujet, 173. N. 7. Sa lettre à Sully par ordre du roi, 200-202. Il eſt appellé au conſeil où Sully reçoit ſes inſtructions pour ſon ambaſſade à Londres, 202, 203.

VINTA (le chevalier), chancelier de Savoie, eſt employé dans l'affaire des iſles entre le roi & le duc de Florence, 51. N.

VINTI, Italien, de la ſuite de la reine, 93.

VITRY (Louis de l'Hôpital de), arrête le maréchal de Biron, 108. N. 12.

VOIRIE (grande). Etats & réglements pour cette partie, 12.

W.

WILLEM. *Voy.* BLANC (le).

WILMES (Thomas), gouverneur de Douvres. Impoliteſſe qu'il commet à l'égard de Sully, 215.

Z.

ZAMET (Sébaſtien). Son pouvoir ſur l'eſprit de Henri IV, 23.

Fin de la Table du quatrieme Volume.